COURS

DE

PÉDAGOGIE.

COURS

DE

PÉDAGOGIE

OU

PRINCIPES

D'ÉDUCATION,

PAR

JEAN LANGEVIN, PRÊTRE,

Principal de l'Ecole Normale Laval.

Québec :

C. DARVEAU, Imprimeur, No. 8, Rue Lamontagne.

1865.

CE LIVRE N'APPARTIENT PLUS AUX ARCHIVES DE LA PROVINCE

ARCHIVES DE LA Province de Québec

ENREGISTRÉ conformément à l'Acte de la Législature Provinciale, en l'année mil huit cent soixante-quatre, par Monsieur JEAN LANGEVIN, Prêtre, dans le bureau du Régistraire de la Province du Canada.

A

L'Honorable P. J. O. Chauveau, L.L.D.

ANCIEN MINISTRE,

ET

Surintendant de l'Education

POUR LE BAS-CANADA;

A l'Ecrivain distingué;

Au Fonctionnaire zélé,

QUI PAR SES TALENTS ET SA PERSÉVÉRANCE EST PARVENU À RÉALISER

La fondation d'un Journal de l'Instruction Publique,
L'établissement d'Écoles Normales,
L'organisation régulière de Conférences d'Instituteurs,
L'amélioration du sort de la classe enseignante, et
Le progrès continu de l'éducation populaire.

Hommage du respectueux dévouement de

L'AUTEUR.

PRÉFACE.

En présentant ce *Cours de Pédagogie* au public canadien, l'auteur désire être utile à tous ceux qui s'occupent d'éducation dans le pays ; aussi l'a-t-il rédigé d'après les circonstances particulières où nous nous trouvons placés. Cependant il s'adresse spécialement aux instituteurs et aux institutrices, et il s'est efforcé de leur parler dans un style simple et même familier.

Cet ouvrage est le fruit de plus d'un quart de siècle d'expérience à presque tous les degrés de l'enseignement. Professeur de mathématiques pendant onze années, et de controverse pendant trois autres, au Séminaire de Québec ; chargé du ministère paroissial les neuf années suivantes, et occupé par conséquent du catéchisme, de la surveillance des écoles et de la direction de l'enfance et de la jeunesse ; enfin, placé en qualité de Principal, les six dernières années, à

la tête de l'Ecole Normale Laval, l'auteur, par la nature de ces diverses fonctions, s'est trouvé à même, plus que bien d'autres, d'étudier tout ce qui concerne l'enseignement, et d'y préparer même un grand nombre d'élèves. Ces pages renferment un résumé du cours qu'il leur fait habituellement suivre.

Le lecteur s'apercevra que, s'il semble y avoir des lacunes en quelques endroits du livre, elles sont réparées ailleurs. Au contraire, certaines choses plus importantes sont répétées pour que le souvenir s'en grave plus profondément dans l'esprit.

On trouvera souvent en *italique* les mots les plus saillants d'une phrase, c'est quand l'auteur désire appeler spécialement l'attention sur ces points. De plus, ce qu'il adresse à l'instituteur concerne ordinairement aussi l'institutrice.

Il doit déclarer enfin qu'il est seul responsable des opinions émises dans ce volume. Puissent ces pages produire quelque bien, et il se croira amplement récompensé de son travail.

TABLE DES MATIERES.

Cours de Pédagogie..... 1

1ère PARTIE.—DE L'INSTITUTEUR..... 3

Chapitre I.—Fonctions de l'Instituteur..... 4

Art. 1er.—Dignité de l'état d'instituteur..... *id.*

Art. 2e.—Importance des fonctions d'instituteur. 5

Art. 3e.—Difficultés des fonctions d'instituteur.. 7

Chapitre II.—Vocation de l'Instituteur..... 9

Art. 1er.—Marques de vocation..... *id.*

Art. 2e.—Qualités nécessaires à l'instituteur.... 11

Section 1ère.—Qualités physiques..... 12

Section 2e.—Qualités intellectuelles..... 13

Section 3e.—Qualités morales..... 15

2e PARTIE.—DES ECOLES NORMALES... 25

Chapitre I.—Importance des Ecoles Normales..... 26

Chapitre II.—Avantages des Ecoles Normales..... 29

Art. 1er.—Règlement de l'Ecole Normale..... *id.*

Art. 2e.—Cours normal..... 31

Art. 3e.—Ecole d'application..... 32

Chapitre III.—Ecoles Normales du Bas-Canada... 35

Art. 1er.—De l'admission aux Ecoles Normales.. *id.*

Art. 2e.—Du cours des Ecoles Normales..... 38

Art. 3e.—Des diplômes..... 40

3E PARTIE.—DE L'ÉDUCATION..... 43
Chapitre I.—Importance de l'Education..... 45
Chapitre II.—Différentes parties de l'Education... 50
Art. 1er.—Education physique..... *id.*
Art. 2e.—Education intellectuelle..... 57
Art. 3e.—Education morale..... 61
Section 1ère.—Sentiment religieux..... 65
Section 2e.—Mœurs..... 66
Section 3e.—Caractère..... 73
Section 4e.—Civilité..... 75
4E PARTIE.—DE L'INSTRUCTION..... 79
Chapitre I.—Organisation de l'Instruction Publique dans le Bas-Canada..... 81
Chapitre II.—Avantages de l'Instruction..... 87
Chapitre III.—Qualités de l'enseignement..... 92
Art. 1er.—Enseignement clair..... *id.*
Art. 2e.—Enseignement méthodique..... 93
Art. 3e.—Enseignement gradué..... 94
Art. 4e.—Enseignement proportionné à la classe. 95
Art. 5e.—Enseignement intéressant..... 98
Art. 6e.—Art de questionner..... 101
Chapitre IV.—Formes de l'enseignement..... 105
Art. 1er.—De la synthèse..... *id.*
Art. 2e.—De l'analyse..... 108
Art. 3e.—De quelques méthodes spéciales..... 110
Chapitre V.—Procédés..... 115
Art. 1er.—De la Lecture..... *id.*
Section 1ère.—De l'alphabet..... 116
Section 2e—De l'épellation..... 118
Section 3e.—De la lecture courante..... 123
Section 4e.—De la lecture expressive et raisonnée..... 125

Section 5e.—Des livres de lecture dans les écoles 126
Section 6e.—Temps à consacrer à la lecture... 128
Art. 2e.—De l'Instruction religieuse..... *id.*
Art. 3e.—De l'Ecriture..... 134
Section 1ère.—Temps et manière de commencer l'écriture..... *id.*
Section 2e.—Observations particulières..... 138
Section 3e.—Soin des cahiers..... 140
Section 4e.—Importance de la calligraphie..... 141
Art. 4e.—Des Exercices de mémoire..... 142
Art. 5e.—De la Grammaire..... 147
Section 1ère.—Principes de grammaire..... 148
Section 2e.—Exercices grammaticaux..... 149
Section 3e.—Orthographe..... 150
Section 4e.—Analyse grammaticale..... 152
Section 5e.—Analyse logique..... 159
Section 6e.—Ponctuation..... 161
Art. 6e.—Des Langues étrangères..... 162
Section 1ère.—Prononciation anglaise..... 163
Section 2e.—Traduction de l'Anglais..... 164
Section 3e.—Langues mortes..... 165
Art. 7e.—Des Mathématiques..... 167
Section 1ère.—Arithmétique..... 168
Section 2e.—Calcul mental..... 173
Section 3e.—Tenue des livres..... *id.*
Section 4e.—Algèbre..... 174
Section 5e.—Toisé..... 175
Section 6e.—Dessin linéaire..... 176
Section 7e.—Géométrie et Trigonométrie..... 177
Art. 8e.—De la Géographie..... 178
Section 1ère.—Cartes géographiques..... 179
Section 2e.—Globe terrestre..... 181

Section 3e.—Dessin des cartes..... 182
Art. 9e.—De l'Histoire..... 183
Section 1ère.—Histoire Sainte..... 185
Section 2e.—Histoire du Canada..... 186
Section 3e.—Histoire des pays étrangers..... 187
Art. 10e.—De la Littérature..... 188
Art. 11e.—De l'Agriculture..... 191
Art. 12e.—Des Connaissances usuelles..... 194
Art. 13e.—Des Leçons de choses..... 195
Art. 14e.—Des Sciences naturelles..... 197
Section 1ère.—Physique et Chimie..... *id.*
Section 2e.—Astronomie..... 198
Section 3e.—Histoire Naturelle..... 199
Art. 15e.—De la Musique..... 200
Art. 16e.—De l'Economie domestique..... 202

5E PARTIE.—DE L'ORGANISATION ET DE LA DIRECTION D'UNE ÉCOLE..... 205

Chapitre I.—Choix d'une école..... 206
Chapitre II.—Demande d'une situation..... 208
Chapitre III.—Engagement..... 210
Art. 1er.—De l'époque de l'engagement..... *id.*
Art. 2e.—Des conditions de l'engagement..... 211
Chapitre IV.—Arrivée dans une paroisse..... 215
Chapitre V.—Maison d'école..... 217
Chapitre VI.—Matériel de l'école..... 220
Chapitre VII.—Ouverture de l'école..... 224
Chapitre VIII.—Entrée des élèves..... 227
Chapitre IX.—Commencement de la classe..... 230
Art. 1er.—De la prière..... *id.*
Art. 2e.—De l'appel et du journal d'école..... 231
Art. 3.—De la revue de propreté..... 232
Chapitre X.—Discipline..... 235

Art. 1er.—De l'affection..... 237
Art. 2e.—Du respect..... 238
Art. 3e.—De la modération..... 239
Art. 4e.—De la gradation..... 240
Art. 5e.—Des marques de désapprobation..... 242
Art. 6e.—Des reproches..... 244
Art. 7e.—Des punitions..... 248
Section 1ère.—Du but des punitions..... *id.*
Section 2e.—De la manière de punir..... 250
Section 3e.—Diverses espèces de punitions..... 254
Section 4e.—Série des punitions..... 260
Chapitre XI.—Modes d'enseignement..... 265
Art. 1er.—Du mode individuel..... 266
Art. 2e.—Du mode simultané..... 267
Art. 3e.—Du mode mutuel..... 269
Art. 4e.—Du mode mixte..... 271
Chapitre XII.—Plan d'études..... 275
Chapitre XIII.—Division du temps..... 277
Chapitre XIV.—Emulation..... 279
Art. 1er.—De l'activité et du zèle de l'instituteur. 280
Art. 2e.—Des marques d'approbation..... 281
Art. 3e.—Des témoignages de satisfaction..... 282
Art. 4e.—Des éloges..... 284
Art. 5e.—Des concours..... 285
Art. 6e.—Des récompenses..... 286
Chapitre XV.—L'Instituteur pendant la classe.... 291
Art. 1er.—De la morale..... *id.*
Art. 2e.—Du travail..... 292
Art. 3e.—De l'ordre..... 294
Art. 4e.—De l'hygiène..... 296
Chapitre XVI.—Fin de la Classe..... 299
Chapitre XVII.—Sortie des élèves..... 301

Chapitre XVIII.—Récréations, congés et vacances. 303
Chapitre XIX.—Examens..... 306
Art. 1er.—Diverses sortes d'examens..... 307
Art. 2e.—De l'époque des examens..... 308
Art. 3e.—Préparation de l'examen public..... 309
Art. 4e.—De la direction de l'examen..... 311
Art. 5e.—Discours, dialogues, récitations et drames 312
Chapitre XX.—Changement d'école..... 318
Chapitre XXI.—Direction d'un pensionnat..... 321

6e PARTIE.—DE LA CONDUITE DE L'INSTITUTEUR..... 323

Chapitre I.—Conduite publique de l'instituteur... 324
Art. 1er.—Des rapports de l'instituteur avec l'autorité religieuse..... *id.*
Art. 2e.—Des rapports de l'instituteur avec les autorités scolaires..... 327
Section 1ère.—Le Surintendant de l'Education et le Conseil de l'Instruction Publique..... *id.*
Section 2e.—L'Inspecteur et les Visiteurs d'écoles 329
Section 3e.—Les Commissaires d'écoles..... 330
Section 4e.—Le Secrétaire-Trésorier..... 332
Art. 3e.—Des rapports de l'instituteur avec l'autorité civile..... 333
Art. 4e.—Des rapports de l'instituteur avec les parents..... *id.*
Art. 5e.—Des rapports de l'instituteur avec les élèves..... 335
Art. 6e.—Des rapports de l'instituteur avec le public..... 338
Art. 7e.—Des rapports de l'instituteur avec les autres instituteurs et institutrices..... 340
Chapitre II.—Conduite privée de l'instituteur..... 343

Art. 1er.—D'un règlement de vie..... 343
Art. 2e.—Du lever, du coucher et des repas..... 346
Art. 3e.—De l'étude..... 347
Section 1ère.—Nécessité d'étudier..... *id.*
Section 2e.—Temps à consacrer à l'étude..... 351
Section 3e.—Matières d'étude..... 352
Section 4e.—Choix de livres..... *id.*
Section 5e.—Manière d'étudier..... 359
Art. 4e.—Des récréations..... 361
Section 1ère.—Amusements interdits à un instituteur..... *id.*
Section 2e.—Amusements convenables à un instituteur..... 364
Art. 5e.—Des devoirs religieux..... 366
Art. 6e.—Des visites et des promenades..... 368
Art. 7e.—Du mariage..... 369
Art. 8e.—De l'économie..... 370

APPENDICE.

APERÇU HISTORIQUE DES PROGRES DE L'INSTRUCTION DANS LE BAS-CANADA..... 373
I. Sous la Domination française..... *id.*
1° Ecoles de garçons..... 374
2° Ecoles de filles..... 378
II. Sous la Domination anglaise..... 381
1° Ecoles de garçons..... 389
2° Ecoles de filles..... 402

FIN DE LA TABLE.

COURS

DE

PÉDAGOGIE.

La Pédagogie est l'art de conduire, d'instruire et d'élever l'enfance et la jeunesse.

Pédagogie vient de deux mots grecs, qui signifient *direction des enfants.*

La Pédagogie *en pratique* est un art, parce qu'elle est la méthode de conduire une école d'après certains procédés, certaines règles. *En théorie*, elle est une science, parce qu'elle est l'ensemble des principes sur lesquels s'appuie la direction de l'enfance.

Ces principes ne sont point arbitraires; ils sont basés sur la connaissance du cœur humain en général, sur celle de la nature des enfants en particulier, sur l'expérience et les observations des meilleurs maîtres.

La plupart des principes et des règles de la Pédagogie peuvent s'appliquer avec avantage à la direction des hommes faits, aussi bien qu'à la conduite des jeunes gens et des enfants.

Ce Cours sera divisé en six parties. La 1ère traitera de l'Etat et des fonctions d'Instituteur; —la 2e. des Ecoles Normales;—la 3e. de l'Education; — la 4e. de l'Instruction; — la 5e. de l'Organisation et de la Direction d'une école;— la 6e. enfin, de la Conduite publique et privée de l'Instituteur.

PREMIÈRE PARTIE.

DE L'INSTITUTEUR.

On appelle *Ecole* en général un lieu où l'on enseigne les lettres, les sciences, les arts, etc.

Mais on entend ici plus particulièrement par *école* le lieu où s'enseignent les éléments des connaissances humaines, ou bien encore, la réunion des enfants qui s'y instruisent et qui s'appellent *écoliers*, *élèves* ou *disciples*.

Une *classe* est l'ensemble des élèves qui étudient conjointement, ou même le lieu où ils étudient.

Celui qui dirige une école se nomme *Instituteur* ou *Maître*. Celui qui donne des leçons dans une famille privée, porte le nom de *Précepteur*, et celui qui est préposé à une classe dans un collége ou une université, celui de *Régent* ou de *Professeur*.

Le terme de *pédagogue* ne se prend plus qu'en mauvaise part, de même que celui de *magister*.

CHAPITRE I.

FONCTIONS DE L'INSTITUTEUR.

ARTICLE 1ER.

DIGNITÉ DE L'ÉTAT D'INSTITUTEUR.

La dignité de l'état d'Instituteur peut se connaître 1° par ses noms; 2° par la nature de ses fonctions.

1° *Par ses noms.*—Celui qui conduit une école est un *Instituteur* (du latin *instituere*, former, établir), c'est-à-dire qu'il doit *former* l'esprit et le cœur de l'enfant qui lui est confié, il doit *poser les bases* de la conduite future de cet enfant.

Il est un *Maître*, c'est-à-dire qu'il est appelé à être le *guide*, le *mentor* de ses élèves dans la voie de la science, et surtout dans celle de la vertu. Il est revêtu de toute l'autorité nécessaire pour les diriger et les pousser dans le sentier du devoir. Il porte ce nom sublime de *Maître* que le divin Sauveur a si souvent pris lui-même dans l'Evangile.

2° *Par la nature de ses fonctions.*—L'Instituteur est destiné à travailler non sur la matière, mais sur les intelligences et sur les volontés. Les parents lui confient ce qu'ils ont de plus précieux; la Société et la Religion, leurs plus

chères espérances. Il doit répondre devant Dieu et devant les hommes d'âmes créées à l'image de l'Eternel, rachetées par le sang de son Fils.

L'enseignement, c'est-à-dire la communication de ses lumières et de ses connaissances, faite par un esprit à d'autres esprits, est donc un emploi digne et noble. Sans doute il y a divers degrés dans l'enseignement; mais en lui-même, et à quelque degré qu'il s'exerce, il constitue un état qui mérite considération et respect.

Concluons de là que l'Instituteur primaire, sans se faire une idée exagérée de sa position, doit prendre des sentiments convenables à son emploi; il doit se respecter lui-même partout et toujours, et savoir se faire respecter des autres; il doit enfin beaucoup estimer son état.

ARTICLE 2E.

IMPORTANCE DES FONCTIONS D'INSTITUTEUR.

L'accomplissement fidèle de ses fonctions par un Instituteur importe beaucoup 1° aux enfants; 2° aux parents; 3° aux paroisses; 4° à la Société; 5° enfin, à la Religion.

1° *Aux enfants.*—Leur jeune intelligence et leur cœur tendre sont comme une cire molle, qui prend facilement toutes les impressions. L'influence d'un maître sur l'avenir de ses élèves

est donc considérable pour le bien ou pour le mal. De plus, le nombre d'années qu'il peut consacrer à leur instruction étant fort restreint, il est bien important que le maître sache mettre le temps à profit; autrement il leur ferait un tort irréparable.

2° *Aux parents.*—Beaucoup de parents ne sont pas capables d'instruire eux-mêmes leurs enfants; la plupart n'en ont point le loisir. Ils se reposent du soin de leur éducation, au moins en grande partie, sur l'Instituteur. Celui-ci est donc, dans une certaine mesure, revêtu vis-à-vis de ses élèves de l'autorité d'un père de famille, et obligé d'en remplir les devoirs à leur égard.

3° *Aux paroisses.*—L'avenir des paroisses dépend de la bonne ou de la mauvaise éducation des enfants, et par conséquent, en partie, des maîtres et maîtresses qui doivent contribuer à les élever.

4° *A la Société.*—Un peuple se ressent toujours des principes inculqués à la jeunesse. Il importe donc beaucoup au bonheur de la patrie que les instituteurs de l'enfance lui préparent une génération d'hommes honnêtes, polis, vertueux, et possédant une instruction solide et convenable à la place que chacun occupera dans l'échelle sociale.

5° Enfin, *à la Religion.*—Les Pasteurs sont sans doute chargés, de droit divin, de s'occuper

d'une manière toute spéciale de la bonne éducation de l'enfance. Mais les circonstances ne leur permettent guère de parler aux enfants réunis de leurs paroisses qu'une fois par semaine, excepté pendant les quelques mois qui précèdent la première communion. Combien n'est-il donc pas important que les avis et les instructions du curé soient répétés et appuyés par les maîtres et maîtresses d'école, qui, eux, ont les enfants sous leurs soins la plus grande partie de la semaine ! Quel ne serait pas le danger, au contraire, si les exhortations du dimanche à l'église étaient négligées, passées sous silence à l'école, les six autres jours ! La première impression produite sur l'esprit de ces enfants serait bien vite effacée.

ARTICLE 3E.

DIFFICULTÉS DES FONCTIONS D'INSTITUTEUR.

Tout dans ses fonctions présente à l'Instituteur des difficultés sérieuses.

1° *L'enseignement.*—Il faut savoir se mettre au niveau des enfants, proportionner ses explications à la capacité de chacun, connaître la manière d'enseigner chaque branche, bien choisir ses exemples, etc., toutes choses excessivement malaisées.

2° *L'éducation.*—Bien élever leurs propres enfants est une tâche difficile pour tous les parents. Combien donc plus difficile n'est pas celle d'un maître, chargé d'une réunion d'enfants étrangers, de tout âge et d'inclinations si diverses !

3° *La direction d'une école.*—On l'a dit très-souvent : *Bien conduire les hommes, c'est l'art des arts.* Or il n'est guères plus aisé de diriger un nombre d'enfants ou de jeunes gens, que des personnes plus âgées. S'il y a ordinairement chez les premiers moins d'esprit d'indépendance et plus de franchise que chez les seconds, il y a en revanche plus d'inconstance et moins de réflexion.

4° *Les personnes avec lesquelles il est en rapport.* —Le plus souvent ce sont des étrangers, assez peu bienveillants, quelquefois prévenus, exigeants, susceptibles, trop fréquemment dépourvus d'instruction.

5° *Les circonstances dans lesquelles il est placé.*— Il est souvent fort jeune, isolé, loin de sa famille, en butte aux critiques, privé d'un matériel convenable dans son école, et recevant un traitement insuffisant ou fort médiocre, et presque toujours mal payé.

Mais ces difficultés ne doivent point rebuter l'instituteur ; loin de là, elles doivent plutôt stimuler son énergie, pour lui faire trouver les moyens de les surmonter.

CHAPITRE II.

VOCATION DE L'INSTITUTEUR.

Puisque les fonctions de l'Instituteur sont nombreuses, importantes, difficiles, puisque sa responsabilité est bien grande, il s'ensuit naturellement qu'il ne faut pas se charger de cette responsabilité sans y avoir mûrement réfléchi; que le *premier venu* ne doit pas se croire propre à ces fonctions, enfin qu'il ne suffit pas d'avoir reçu une certaine instruction, disons même une instruction complète, pour être capable de faire un bon Instituteur. Cet état demande en un mot une *vocation* spéciale.

ARTICLE 1er.

MARQUES DE VOCATION.

Les principales marques d'une vocation sérieuse à l'état d'Instituteur sont:

1° *L'affection pour l'enfance.*—Aimez-vous sincèrement les enfants? (*a*) Sentez-vous en vous-même un ardent désir de leur être utile, de leur faire du bien? Avez-vous une tendre compassion pour leur inexpérience, pour leurs défauts?

(*a*) "Laissez venir à moi les petits enfants," disait Notre Seigneur. *S. Marc*, 10, 14.

Vous plaisez-vous, comme votre divin Modèle, à vous en voir environné ? Oh ! alors, n'en doutez pas, vous avez une marque évidente de vocation. Au contraire, vous ennuyez-vous avec eux ? leurs jeux, parfois très-bruyants, leur légèreté, leurs imperfections, tout cela vous fatigue-t-il, vous dégoûte-t-il ? avez-vous hâte d'en être débarrassé ? Dans ce cas n'entreprenez pas une tâche qui n'aurait aucun charme pour vous, et à laquelle vous seriez tout à fait impropre. Vous vous ennuieriez avec vos élèves et ils s'ennuieraient avec vous ; ce dégoût réciproque arrêterait tout progrès et finirait peut-être par vous rendre odieux à leur yeux.

2° *Le goût pour cet état.* — Quel motif vous porte à y entrer ? L'embrassez-vous uniquement comme un moyen quelconque de gagner votre vie ? Le considérez-vous même comme un *pis-aller ?* Ne vous y décidez-vous qu'au défaut d'un état plus avantageux, plus lucratif ? Ah ! craignez alors de vous y engager ; vous n'y êtes pas appelé, vous ne l'exerceriez que comme un mercenaire. Sans doute, il ne vous est pas interdit de songer à votre bien-être, de trouver un moyen de vivre honnête et honorable ; mais ayez principalement en vue le bien à faire, dans cet état, à la Religion, à la Société et aux enfants dont vous serez chargé.

3° *L'esprit de dévouement.*—L'état d'Instituteur exige de celui qui s'y consacre, qu'il em-

ploie les plus belles années de son existence à l'éducation d'enfants inattentifs, tantôt indociles et insouciants, tantôt sans politesse et sans reconnaissance ; qu'il passe ses journées presque entières renfermé avec eux dans une pièce ordinairement étroite, sombre et mal aérée, et tout cela pour un traitement qu'il ne pourra retirer que sou à sou. Quel dévouement ne faut-il pas avoir, pour se soumettre à de tels sacrifices pendant de longues années !

4° *Les qualités nécessaires.* — Il serait téméraire, sans aucun doute, de s'engager dans un état si important et si difficile, sans posséder les qualités et les vertus requises. Si l'on est dépourvu de quelques-unes qui puissent s'acquérir avec des efforts et de la bonne volonté, soutenu par la grâce divine on doit y travailler sans relâche. Ce sujet est d'une telle conséquence, qu'il va faire la matière d'un article spécial.

ARTICLE 2e.

QUALITÉS NÉCESSAIRES À L'INSTITUTEUR.

Les qualités nécessaires à un Instituteur sont de trois sortes : 1° les qualités *physiques*, qui regardent le corps ;—2° les qualités *intellectuelles*, qui concernent l'esprit ;—3° les qualités *morales*, qui se rapportent au cœur et aux mœurs.

Section 1ère.—QUALITÉS PHYSIQUES.

Il est désirable qu'un Instituteur possède—

1° *Un corps bien conformé.*—Certaines difformités pourraient le rendre un objet de risée ou de mépris pour les enfants. Cependant plusieurs défauts de cette espèce auraient peu d'inconvénient chez une personne douée de tact et d'un caractère énergique.

2° *Un extérieur digne et affable.*—Si l'instituteur avait naturellement des manières communes ou brusques, un air bourru, il devrait s'appliquer beaucoup à s'en défaire.

3° *La clarté de la vue et de l'ouïe.*—C'est une condition indispensable d'une surveillance effective et d'une exacte discipline.

4° *Une voix convenable,*—qui ne soit ni nasillarde, ni trop aigüe, et dont l'intensité soit *habituellement* modérée.

5° *Une prononciation distincte.*—Parler sur le bout de la langue, tenir les dents trop serrées, bredouiller, bégayer, parler comme si l'on avait la bouche pleine, mal prononcer certaines consonnes, comme *l*, *r*, *s*, certaines voyales nasales, comme *an*, *in* ; ce sont autant de défauts dont on doit se corriger avec soin. Le meilleur remède contre le bégayement ou le bredouillement, est de parler lentement et de mettre la timidité de côté.

6° *Des poumons sains.*—Peu d'états exigent davantage l'action des poumons. Celui-là donc ruinerait bientôt sa santé, qui se livrerait à l'enseignement ayant une poitrine faible. Même avec de forts poumons, le maître doit éviter de parler *inutilement.*

7° *Une santé suffisamment bonne.*—Une personne maladive serait obligée de se trop ménager, ce qui ne pourrait se faire qu'aux dépens du progrès des élèves ; et elle serait exposée à manquer souvent des classes, ce qui leur causerait un grave préjudice.

Section 2ème.—QUALITÉS INTELLECTUELLES.

Il est important à un instituteur d'avoir—

1° *Une bonne mémoire,*—afin de pouvoir enseigner sans le secours d'un livre, de conserver et d'augmenter ses connaissances, de se rappeler les devoirs qu'il donne, les menaces qu'il fait, les récompenses qu'il promet, etc.

2o *Un jugement droit,*—pour *apprécier* convenablement les personnes et les choses. Si le jugement ne l'est pas naturellement, on doit tâcher de le redresser par la réflexion, par l'étude, en demandant conseil, etc. Un jugement faux (et on ne peut s'en apercevoir soi-même) rendrait totalement impropre à l'enseignement.

3° *Un esprit méthodique,*— qui fasse mettre *de l'ordre* dans les études, dans les connaissances acquises, dans les différentes actions, dans les explications à donner aux enfants, et dans la direction générale d'une école.

4° *Une imagination réglée.*—Si elle est naturellement bouillante, exaltée, il faut la modérer avec soin, autrement elle entraînerait dans bien des écarts. Si au contraire elle est trop lente, sans ressort, on doit s'efforcer de la stimuler par la lecture des bons auteurs, et de secouer cette torpeur intellectuelle, qui n'engendrerait dans une classe qu'apathie et insouciance.

5° *Un grand tact.*—Celui qui a l'avantage de le posséder, *sent* comme intuitivement ce qui est opportun ou inopportun, ce qui produira du bien ou ce qui causera du mal. Celui au contraire qui en est dépourvu, commettra par ce défaut de tact mille bévues, mille imprudences. C'est donc une des qualités les plus précieuses dont on puisse être doué.

6° *Un savoir suffisant.*—La science de l'instituteur doit être au moins proportionnée au genre d'école qu'il tient. Il est un *minimum* de connaissances au-dessous duquel on ne peut descendre. Si donc un maître n'a jamais possédé ce *minimum*, ou si, après l'avoir possédé, faute d'application à l'étude, il ne le possède plus ; si, en un mot, il est incapable d'expliquer

aux enfants les branches auxquelles la loi l'oblige, et conséquemment de leur faire faire des progrès raisonnables, il ne peut certainement continuer à exercer son emploi en sûreté de conscience, du moins jusqu'à ce qu'il ait étudié suffisamment. Il serait même tenu de rembourser en tout ou en partie le salaire qu'il aurait accepté dans un tel état d'ignorance.

Section 3ème.—QUALITÉS MORALES.

Les qualités morales, dont la plupart sont des vertus chrétiennes, sont les qualités les plus nécessaires à un instituteur, ou plutôt elles lui sont indispensables. Ce sont :

1° *La religion,*—qui consiste dans le respect pour Dieu, ses ministres et les choses saintes. Ce respect doit être intérieur et sincère, appuyé sur une foi ferme, sur des convictions solides ; autrement ce serait de l'hypocrisie. Il doit aussi être extérieur, c'est-à-dire se manifester par des actes : ainsi, saluer l'église, les croix, les processions, s'agenouiller devant le Saint-Sacrement, parler avec déférence au curé et aux autres ecclésiastiques, etc., sont autant de pratiques auxquelles il faut se montrer attaché et qu'il faut recommander aux enfants.

2° *La piété,*—c'est-à-dire la vertu par laquelle on s'acquitte avec exactitude et dévotion de tous ses devoirs religieux. Bien faire les prières,

particulièrement celles du matin et du soir, et celles qui précèdent et terminent les classes ; assister régulièrement, avec respect et attention, aux offices de la paroisse, et même à la messe sur semaine lorsqu'on est près de l'église ; bien écouter les instructions et les sermons ; s'approcher exactement des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie ; suggérer aux enfants des exercices de dévotion, comme de chanter quelques couplets d'un cantique à la fin de la classe du soir, les conduire ensuite pour quelques instants à l'église, quand c'est possible, etc : voilà autant de preuves qu'un instituteur doit donner de ses sentiments de piété.

3° *La pureté de mœurs.*—Celui-là est indigne de conduire l'enfance dont l'imagination n'est pas réglée, dont les pensées et les affections sont désordonnées, qui n'a de retenue ni dans les paroles ni dans les gestes. L'innocence des enfants est une fleur délicate, que le moindre souffle impur peut flétrir. La fréquentation d'amis débauchés, la lecture des romans, l'éloignement des sacrements, exposeraient la vertu d'un maître à de grands dangers.

4° *L'humilité.*—C'est la vertu *fondamentale*, de manière que toute vertu qui n'est pas basée sur une véritable humilité, ne peut être ni solide ni durable. Etre humble, c'est se bien connaître soi-même. Si l'on a du talent, si l'on a quelque avantage extérieur, on ne peut s'em-

pêcher de le savoir ; mais, si l'on est modeste, on n'en tirera pas vanité, on en rapportera toute la gloire à Dieu, on ne songera pas à mépriser les autres. Sans humilité, un instituteur se fera une idée exagérée de ses connaissances, il cherchera à faire parade de son savoir (surtout si celui-ci est *faible*), il tombera dans le pédantisme et se rendra ainsi ridicule, peut-être insupportable, aux yeux des gens sensés. Avec de la modestie, au contraire, il sentira la nécessité d'augmenter continuellement par l'étude ses connaissances trop souvent superficielles ; il recevra volontiers des avis ; il prendra en bonne part les observations, même les reproches de ses supérieurs ; il aimera à consulter, il en éprouvera le besoin ; son mérite percera à son insu et comme malgré lui ; en un mot, par son manque de prétentions il acquerra l'estime générale. En d'autres termes, un maître médiocre, mais humble, jouira d'une plus grande considération qu'un maître plus instruit, mais orgueilleux.

Au reste, l'homme vraiment capable est toujours modeste ; celui qui sait peu est ordinairement porté à être tranchant, *il ne doute point.*

5° *La prudence.*—Cette vertu règle toutes les actions d'un instituteur, de manière à lui faire éviter ce qui pourrait nuire à sa propre réputa-

tion ou au succès de son école ; elle est la conséquence du tact. C'est elle qui, pour les règlements, les innovations, les menaces, les punitions, les récompenses, empêche un maître d'adopter aucune mesure calculée à causer plus de mal que de bien. C'est elle qui le tient éloigné des divisions qui peuvent exister dans la paroisse ; elle encore qui le détourne de fréquenter assidûment telle ou telle maison ; elle enfin qui lui fait régler toutes ses démarches de façon à ne donner aucune prise à la malveillance.

6° *La discrétion.*—De même que la prudence règle les actions d'une personne, ainsi la discrétion lui enseigne à surveiller ses paroles et ses écrits. Le maître discret ne dit donc jamais rien qui puisse le compromettre aux yeux des enfants ou des parents. Mais s'il doit ainsi s'observer sur ses propos, combien plus ne doit-il pas être circonspect sur ce qu'il écrit ! En effet, les paroles s'envolent, mais les écrits demeurent. C'est d'ailleurs souvent sur une simple lettre qu'un homme est jugé. L'instituteur sage prendra donc bien garde à ce qu'il pourra écrire pour lui-même ou pour les autres.

7° *La douceur.*—" On prend plus de mouches," a dit un grand Saint, " avec un peu de miel qu'avec un tonneau de vinaigre." Si donc l'instituteur veut se faire aimer des enfants,

qu'il commence par les aimer lui-même ; qu'il prenne avec eux un air bon et affable, un ton de voix paternel ; qu'il s'intéresse à tout ce qui les concerne, à leur santé, à leurs familles, à leurs joies comme à leurs tristesses ; enfin qu'il les traite avec affection et indulgence.

8° *La patience.*—C'est une vertu dont un maître doit avoir une très-forte dose, car il trouvera à tout instant des occasions de la pratiquer. Beaucoup d'enfants sont légers, inattentifs, insouciants, paresseux, peu dociles, peu propres, peu polis, d'une intelligence lourde, lente, obtuse. Que d'épreuves pour la patience de l'instituteur ! que d'écueils pour lui, s'il est naturellement colère, et s'il se laisse aller à son tempérament fougueux ! que de sources de déboires pour l'homme emporté, qui ne sait se modérer !

9° *La fermeté.*—Si un maître doit être doux et patient, qu'il n'oublie jamais que sa douceur doit être mêlée *d'énergie*, et sa patience, de fermeté. Ce ne serait pas aimer les enfants, ce serait les haïr, que de n'avoir pas la force de les reprendre et de les corriger quand il est nécessaire. Ce n'est cependant pas la force physique qui domine les volontés, mais bien l'autorité morale : la première peut obtenir une obéissance passive, une crainte servile ; la seconde seule obtiendra une soumission filiale, un respect

sincère. L'énergie de caractère est donc indispensable à celui qui veut gouverner les autres. Ce sont surtout les institutrices qui ont besoin de se prémunir contre une indulgence excessive envers les enfants, et une tendresse mal entendue pour eux.

10° *La gravité.*—Qualité bien nécessaire à un maître, mais d'autant plus difficile à acquérir que celui-ci est plus jeune ! Cependant il ne devrait pas oublier qu'il lui faut être toujours plus vieux que son âge. Le respect des enfants et la considération des parents ne peuvent s'obtenir qu'à cette condition. Tout doit être grave et sérieux chez l'instituteur, rien de guindé ni de prétentieux. Cette gravité se montrera dans sa tenue, dans son maintien, dans sa démarche, dans ses propos, dans sa conduite hors de l'école comme dans la classe, enfin dans le choix de ses amis. Il se regardera comme déplacé dans toute réunion bruyante, dans toute assemblée trop dissipée. S'il ne se sent pas capable de s'imposer de telles privations, qu'il n'embrasse jamais un état pour lequel il n'est pas fait.

Les institutrices doivent craindre de donner une preuve de légèreté, en s'occupant *trop* de toilette et de frivolités, en suivant avec empressement toutes les modes, en s'habillant avec trop de soin et de luxe, en se livrant incon-

sidérément à des jeux, à des amusements que l'on ne reprocherait pas à d'autres jeunes filles, mais qui leur enlèveraient l'estime et le respect qu'une institutrice doit être jalouse de posséder.

En un mot, que la tenue de la personne qui élève l'enfance, soit toujours digne et soignée, qu'elle ne soit jamais négligée ou recherchée ; qu'à son maintien, les élèves sentent qu'ils ne pourront jamais franchir la distance qui les sépare d'elle. Jamais de comparaison avec eux, jamais de familiarité.

11° *L'équité.*—Accorder à chacun ce qui lui est dû, voilà un des grands devoirs d'un maître ; être juste et équitable envers tous les élèves, voilà ce qui lui méritera un des éloges les plus enviables. Point de passe-droit, point de préférences indues : les seules distinctions qu'un instituteur puisse se permettre à l'égard des enfants confiés à ses soins, doivent avoir pour motifs la bonne conduite, l'attention, le travail, le talent mis à profit, jamais des dehors plus aimables, une plus jolie figure, plus de prévenances pour le maître, les richesses ou le crédit des parents. Que l'instituteur évite soigneusement de négliger un enfant à cause de quelque difformité naturelle, de la pauvreté de sa famille, ou de son peu de facilité pour l'étude. Qu'il se rappelle qu'il se doit à tous les enfants de son école, qu'ils ont tous droit à une certaine portion de

son temps, et que, s'il lui convient d'en donner davantage aux classes les plus avancées, il ne doit pas néanmoins négliger les commençants.

12° *La probité.*—Un maître montre sa probité en commençant ses classes à l'heure prescrite, en n'en diminuant jamais la durée, en n'y perdant point de temps, en se donnant toute la peine possible pour que les enfants fassent des progrès, en s'occupant sans exception de tous les élèves, en un mot, en remplissant consciencieusement tous ses devoirs, en gagnant fidèlement ses honoraires.

13° *L'activité.*—Pour que les enfants aiment l'étude et prennent goût à l'école, il est désirable que l'instituteur ait une grande activité. Avec cette qualité, il y aura de la vie, de l'animation dans les classes : les matières se succèderont avec rapidité, et les progrès seront en proportion de cette activité du maître. S'il est au contraire d'un naturel lent et insouciant, une apathie désolante se communiquera de lui aux élèves : tout sera languissant, ennuyeux dans son enseignement, et les enfants ne se livreront à l'étude qu'avec répugnance. Il ne faut pas néanmoins qu'il soit brouillon et irréfléchi.

14° *Le zèle.*—Il y a deux manières bien différentes d'enseigner : on peut le faire sans goût, sans entrain, uniquement pour gagner son

argent ; ou bien, s'y livrer avec ardeur, avec sincérité et un désir très-arrêté de faire avancer les élèves : c'est alors le zèle. Le maître qui en est animé, ne craint pas la fatigue, ne se laisse pas rebuter par les obstacles ; il fait de la direction de son école son affaire propre, personnelle, et les succès remportés par les enfants font sa joie, son orgueil et sa consolation.

15° *La sobriété.*—Un instituteur est peut-être plus exposé que bien d'autres à contracter des habitudes d'intempérance, à cause de l'isolement auquel il est si souvent condamné. Il doit donc se défier beaucoup de ce vice dégradant, qui ruinerait bientôt sa santé, sa réputation, tout son avenir, et se rappeler en même temps que l'homme n'arrive ordinairement à l'ivrognerie que d'une manière insensible, en faisant société avec des gens qui ont du goût pour la boisson, ou en fréquentant les tavernes. Il serait sage et édifiant de la part d'un maître d'école de s'agréger à une Société de Tempérance.

Telles sont les qualités les plus nécessaires à un Instituteur. On le voit, elles sont nombreuses et variées. Bien peu de gens sans doute peuvent se flatter de les posséder toutes, et le soin de les acquérir doit faire l'objet constant des efforts des personnes vouées à l'éducation. Ceux qui ont l'avantage de fréquenter une Ecole

Normale, doivent précisément employer le temps qu'ils y passent à examiner jusqu'à quel point ils en sont dépourvus, et à faire de généreux efforts pour les acquérir.

DEUXIÈME PARTIE.

DES ÉCOLES NORMALES.

Une *Ecole Normale* (du latin *norma*, règle) est une école spécialement destinée à former des maîtres. Si elle prépare des professeurs pour les colléges, etc., elle s'appelle *Ecole normale supérieure*; si elle prépare des instituteurs ou des institutrices, elle prend le nom d'*Ecole normale primaire*.

Voyons quelle est l'importance de bonnes Ecoles Normales pour l'avancement de l'éducation et de l'instruction dans un pays, et les avantages inappréciables qu'elles offrent à ceux qui se destinent à l'enseignement.

CHAPITRE I.

IMPORTANCE DES ÉCOLES NORMALES.

Tout le monde croit, et avec raison, que personne ne doit suivre une profession, ne doit même pratiquer un métier, sans s'y être spécialement préparé. Voilà pourquoi la loi établit sagement plusieurs années de cléricature et des examens sévères pour celui qui veut être admis comme avocat, notaire, médecin, arpenteur, etc ; voilà pourquoi tout ouvrier croit aussi devoir faire plusieurs années d'apprentissage, avant de se risquer à travailler à son compte. Sans doute, par une exception très-rare, on rencontre quelques hommes extraordinairement adroits qui réussissent dans certaines industries sans avoir fait un tel apprentissage. Mais ces exceptions ne détruisent pas la règle générale ; elles ne servent qu'à la confirmer.

Qui oserait soutenir en effet qu'un jeune homme peut soigner, parce qu'il a vu des médecins donner leurs soins à des malades ? qu'il peut plaider, ou passer des actes importants, parce qu'il a souvent assisté à des procès, ou vu travailler un notaire ? qu'il est en état de commander une compagnie, un bataillon, parce qu'il a souvent regardé manœuvrer des soldats ?

Comment donc prétendre qu'un jeune homme, pour la raison seule qu'il a étudié quelques années dans une école ordinaire, ou même dans un collége, et qu'il y a vu des maîtres enseigner, est propre à diriger lui-même une classe ? Est-ce que l'on exigerait moins de garanties d'aptitude, d'habileté, de savoir relatif, de celui auquel on confie l'éducation de ses enfants, que de celui auquel on s'en remet du soin de sa fortune ? On veut, lorsqu'on emploie un artisan, qu'il sache son métier à fond ; et pour faire instruire et élever l'enfance on ne prendrait point les mêmes précautions que pour faire faire des chaussures ou un habit !

Or les Ecoles Normales sont les établissements propres à donner de telles garanties, lorsqu'elles sont dirigées convenablement et avec des vues saines et religieuses. C'est une sorte de *noviciat* pour ceux qui se croient appelés aux fonctions de l'enseignement. Ils y examinent leur vocation, leurs dispositions ; ils travaillent à y acquérir les qualités qui leur manquent ; ils persévèrent dans leur dessein ou ils l'abandonnent, selon les conseils qui leur sont donnés.

C'est une *cléricature*, pendant laquelle ils étudient tous les détails si nombreux, si compliqués de la profession qu'ils aspirent à embrasser.

C'est un *apprentissage*, pendant lequel ils pratiquent graduellement toutes les parties de leur art, afin d'en connaître les difficultés et les secrets.

Les Ecoles Normales ne sont donc pas moins utiles en *éloignant* de l'enseignement les sujets incapables, inhabiles ou dangereux, qu'en y préparant avec soin ceux qui semblent y être appelés.

Ce sont des établissements de la plus haute importance, du plus grand intérêt pour un pays, pouvant produire beaucoup de bien, s'ils sont conduits dans un bon esprit, pouvant causer incontestablement beaucoup de mal, s'ils sont soumis à une mauvaise direction.

Il est vrai que quelques personnes, douées d'un talent bien rare, réussiront à faire l'école sans préparation particulière ; mais ce n'est point là le cas ordinaire. Il est encore vrai que le séjour à l'Ecole Normale ne donnera pas le talent d'enseigner à celui qui en est totalement dépourvu ; mais pour peu qu'il ait de dispositions, l'élève les y verra se développer et s'affermir. Enfin, s'il a une grande aptitude naturelle, il ne sera que plus en état de profiter d'études suivies et spéciales sur l'art de conduire une école, sur la pédagogie.

CHAPITRE II.

AVANTAGES DES ÉCOLES NORMALES.

Les Ecoles Normales sont d'une grande utilité à ceux qui se destinent à l'enseignement. Outre celle d'éprouver leur vocation, les élèves trouveront des avantages 1° dans le Règlement, 2° dans le Cours, 3° dans l'Ecole d'application.

ARTICLE 1er.

RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE NORMALE.

Le Règlement qu'il faut suivre à l'Ecole Normale 1° *apprend à commander.*—Tous les hommes d'expérience reconnaissent que, pour bien commander, on doit avoir su obéir. C'est en se trouvant soumis à une règle sévère, que l'on voit les difficultés de l'obéissance, la meilleure manière de l'obtenir dans les diverses circonstances, et les moyens d'en adoucir la pratique.

2° *Il exerce à maîtriser la volonté.*—Se soumettre constamment à toutes les prescriptions d'une règle, faire à chaque instant des choses qui répugnent naturellement, se livrer à une étude longue et sérieuse, s'astreindre à un silence rigoureux, se contraindre même durant

les récréations, que d'occasions pour l'élève-maître de résister à ses inclinations, de réprimer ses penchants, d'acquérir par conséquent un grand empire sur sa volonté !

3° *Il accoutume à suivre un règlement toute la vie.*—En s'assujétissant à la règle de l'Ecole Normale, l'élève-maître ou maîtresse en voit les avantages. Ce règlement laisse du loisir pour chaque chose, fait mettre de l'ordre et de la suite dans les études, oblige à un calme, à un silence qui leur est très-favorable, ôte les inquiétudes, bannit l'ennui, suite ordinaire du désœuvrement, enfin conserve la santé. Par l'ordre matériel qu'il établit, il contribue également à l'ordre spirituel et à l'ordre moral. L'élève, à la vue de tels avantages, dont il fait chaque jour l'expérience, prend de lui-même la résolution de se les assurer pour sa vie entière, en s'imposant un règlement particulier dans sa carrière d'instituteur.

4° *Il démontre la nécessité d'une règle dans toute école.*—Les élèves d'une Ecole Normale s'aperçoivent, au bout de peu de temps, qu'il est impossible sans une discipline ferme de conduire une réunion quelconque d'hommes, de jeunes gens ou d'enfants. Sans cette discipline, désordre, perte de temps, anarchie. Des utopistes seuls peuvent se flatter de conduire une communauté, un pensionnat, une école, sans

les prescriptions d'un règlement. Convaincus de cette vérité par leur propre expérience, les élèves-maîtres ou maîtresses ne tardent pas à prendre la résolution de maintenir soigneusement une règle dans les écoles qui leur seront confiées par la suite ; ils apprennent en même temps les moyens de la faire fonctionner.

On peut objecter que le séjour dans toute communauté présente les mêmes avantages par rapport au règlement. C'est vrai jusqu'à un certain point ; mais, *dans une Ecole Normale seulement*, le Directeur profitera de toutes les occasions pour initier les élèves à tous les détails du fonctionnement de la règle, et pour attirer leur attention sur les divers expédients qu'il emploie à cet effet.

ARTICLE 2e.

COURS NORMAL.

S'il s'agit seulement, pour ceux qui se disposent à enseigner, d'apprendre la grammaire, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, sans doute ils peuvent étudier ces branches dans tout établissement d'éducation. Mais *ce qu'ils ne peuvent trouver que dans des Ecoles Normales*, c'est non-seulement un cours régulier de pédagogie, où le professeur entre dans tous les détails, dans toutes les particularités, mais encore l'enseigne-

ment de toutes les matières donné *au point de vue pédagogique*, c'est-à-dire, de manière à préparer les élèves à les enseigner eux-mêmes. Chacun de ceux-ci apprend donc à connaître les meilleures méthodes, à expliquer, à développer le sujet, à l'éclaircir par des exemples bien choisis, à poser convenablement des questions, à suivre un mode raisonné ; en un mot, ils étudient autant et plus comme maîtres que comme élèves. Et qu'on ne s'imagine pas qu'un traité de Pédagogie puisse tenir lieu de tout cela : non, pas plus qu'une bonne grammaire ne peut remplacer un professeur de grammaire, pas plus qu'un manuel du menuisier ou du charpentier ne peut exempter d'un apprentissage pour l'exercice de ces métiers.

ARTICLE 3e.

ÉCOLE D'APPLICATION.

A chaque Ecole Normale est attachée une école d'application. Là on reçoit à dessein des enfants de tout âge et de toute capacité ; là on enseigne et l'on fait enseigner aux élèves-maîtres ou maîtresses toutes les branches d'une instruction élémentaire, depuis les lettres jusqu'aux principes de la composition ; là ces futurs maîtres sont sous la surveillance de professeurs expérimentés, qui tiennent note de

tout, leur donnent de sages conseils, les avertissent de leurs manquements, les encouragent et les dirigent dans leurs efforts ; là, enfin, ils sont entourés de confrères animés d'une louable émulation et dont les fautes mêmes leur deviennent une leçon. Ils voient en même temps l'application constante de tout ce qu'on leur a recommandé en pédagogie. C'est ainsi qu'un élève d'Ecole Normale se trouve avoir fait un véritable apprentissage de l'enseignement pendant une année ou deux, et avoir joint la pratique à la théorie, qu'il reçoit dans le cours de pédagogie.

Mais, dira-t-on peut-être, le jeune maître le fait cet apprentissage, lorsqu'il prend une école. Oui, mais n'est-ce pas aux dépens des enfants ? Qui, d'ailleurs, lui fera remarquer ses fautes, blâmera ou redressera ses méthodes, lui indiquera le moyen de réparer ses bévues, en un mot, lui donnera les avis et les conseils si nécessaires dans cette carrière, surtout au début ? Il ne peut guère les attendre des commissaires ou des visiteurs d'écoles, qui ne voient ses classes que de loin en loin, qui n'ont très-souvent aucune expérience de l'enseignement, qui n'ont jamais fait une étude spéciale du sujet, et que leur peu de goût ou leurs autres occupations empêchent de s'occuper des écoles d'une manière suivie.

Ces considérations peuvent s'éclaircir encore par une comparaison. Il y a autant de différence entre un instituteur qui n'a jamais fréquenté une Ecole Normale et un autre qui a eu cet avantage, qu'entre un avocat ou un notaire qui a seulement étudié chez un patron, et un autre qui a suivi de plus tous les cours d'une Faculté de droit dans une Université.

CHAPITRE III.

ÉCOLES NORMALES DU BAS-CANADA.

Il y a une Ecole Normale dans le Haut-Canada, à Toronto ; il y en a trois dans le Bas-Canada, dont deux pour les Catholiques, l'une à Montréal, appelée *Ecole Normale Jacques Cartier*, l'autre à Québec, nommée *Ecole Normale Laval*, et une pour les Protestants, établie à Montréal sous le nom d'*Ecole Normale McGill.*

Elles ont été établies dans le Bas-Canada par l'Acte 19, 20 Victoria, Ch. 54, aujourd'hui Ch. XV des Statuts Refondus du Bas-Canada.

A l'Ecole McGill tous les Elèves, des deux sexes, sont externes ; à l'Ecole Jacques-Cartier il n'y a encore que des élèves-maîtres ; à l'Ecole Laval il y a des élèves-maîtres et des élèves-maîtresses, ces dernières sont pensionnaires au monastère des Dames Ursulines.

ARTICLE 1er.

DE L'ADMISSION AUX ÉCOLES NORMALES.

Celui qui veut être admis à l'étude doit s'adresser au Principal de l'Ecole Normale, qui, sur la production de l'extrait du registre des

baptêmes constatant l'âge de seize ans révolus, et du certificat de moralité du curé ou ministre de la croyance religieuse à laquelle appartient le candidat, et sous la jurisdiction duquel il a été en dernier lieu placé, l'examine lui-même, ou le fait examiner par un délégué (*a*).

Si le résultat de l'examen constate que le candidat sait lire et écrire d'une manière satisfaisante, et possède les éléments de la grammaire dans sa langue maternelle, l'arithmétique jusqu'à la règle de trois inclusivement, les notions élémentaires de la géographie, et (s'il est catholique-romain) les notions d'instruction religieuse contenues dans le petit catéchisme, le Principal lui donne un certificat.

Le candidat, muni de ce certificat, signe en présence de deux témoins (qui, ainsi que le Principal, doivent la contresigner), une demande d'admission, contenant une déclaration par laquelle il s'engage à se conformer à tous les règlements de l'école, à se présenter à l'examen pour l'obtention d'un diplôme, et après l'avoir obtenu, à enseigner tout de suite dans une école sous le contrôle du Surintendant de l'Edu-

---

(*a*) A Québec, cet examen préliminaire se fait par le Principal à la fin de Mai, au jour indiqué dans une annonce publiée dans les journaux. MM. les Inspecteurs sont ses délégués pour examiner ceux qui ne peuvent se rendre à l'Ecole Normale.

cation, ou dans quelque collége ou académie incorporée ou recevant un subside provincial dans le Bas-Canada, pendant au moins trois années consécutives ; et, dans le cas où il ne remplirait point ces conditions, à payer au Surintendant de l'Education une somme de quarante piastres courant pour indemnité des frais encourus inutilement par le Gouvernement pour le préparer aux fonctions d'instituteur, et en outre à rembourser tout ce qui aura été payé pour sa pension ou pour ses frais de voyage.

Cette demande d'admission est transmise au Surintendant de l'Education avec tous les certificats et documents requis ; et, si tout est correct, le Surintendant fait inscrire le nom du candidat dans un registre, et en donne avis au Principal.

Il y a 48 bourses pour chaque école : 23 bourses de $32 et 1 de $24 pour les garçons, et 23 bourses de $24 et 1 de $20 pour les filles.

Les candidats pour les bourses doivent faire ajouter au certificat de moralité, qu'ils n'ont pas les moyens de payer leur pension en entier.

Le prix de la pension est actuellement de $73.60 pour les garçons et de $55.20 pour les filles.

Les élèves externes qui ne résident point chez leurs parents, doivent indiquer la maison de

pension où ils veulent demeurer, et elle doit être approuvée par le Principal.

Un élève est censé avoir manqué à son engagement lorsqu'il est expulsé de l'Ecole Normale, ou qu'il n'a pas obtenu un diplôme, ou qu'après l'avoir obtenu, il en est privé par le Conseii de l'Instruction Publique d'après la loi.

Au contraire, un instituteur n'est pas censé manquer à son engagement lorsqu'il n'a pu trouver d'emploi, pourvu toutefois qu'il n'ait point refusé une offre d'emploi accompagnée d'un salaire jugé suffisant, d'après la classe de son diplôme, par le Surintendant de l'Education.

On doit expulser tout élève qui se serait enivré, ou aurait fréquenté les cabarets, ou aurait été vu dans un lieu de débauche, dans une maison de jeu, ou en compagnie d'une personne de mauvaise vie, ou qui se serait rendu coupable de quelque acte d'immoralité ou d'insubordination.

ARTICLE 2e.

DU COURS DES ÉCOLES NORMALES.

Le cours d'études de chaque Ecole Normale comprend, comme but principal, la pédagogie ou science de l'éducation. Il embrasse, comme

complément, l'instruction religieuse, la lecture raisonnée, les leçons de choses, l'élocution, la déclamation, la grammaire française et la grammaire anglaise, la composition littéraire, les éléments de la philosophie intellectuelle et morale, l'histoire en général, et en particulier l'histoire sacrée, l'histoire d'Angleterre, celle de France et celle du Canada, la géographie, l'arithmétique dans toutes ses branches, la tenue des livres, l'algèbre, les éléments de la géométrie, du mesurage, de l'astronomie, de la physique, de la chimie, de l'histoire naturelle, de l'agriculture et de l'horticulture, le dessin linéaire, la musique vocale et la musique instrumentale.

Le cours ordinaire se borne cependant à ce qui est essentiel à une bonne école élémentaire. Les autres matières ne sont enseignées qu'à ceux qui veulent obtenir un brevet pour école modèle ou pour académie.

D'après le règlement en vigueur, le cours ne doit pas être de plus de deux ans pour ceux qui aspirent à un diplôme donnant droit d'enseigner dans une école modèle, et il est arrangé de manière à ce que l'on puisse se présenter pour obtenir un diplôme donnant droit d'enseigner dans une école élémentaire, à la fin de la première année.

Le Surintendant de l'Education a cependant

permis qu'une troisième année fût ajoutée au cours ordinaire en faveur de ceux qui désirent un diplôme pour académies.

Toutes les branches s'enseignent d'après la méthode rationnelle (c'est-à-dire que les élèves sont obligés de rendre compte de tout ce qu'ils disent, de raisonner tout ce qu'ils apprennent), et au point de vue pédagogique (c'est-à-dire de façon qu'ils deviennent capables de les enseigner eux-mêmes).

L'instruction et l'usage des livres sont entièrement gratuits. Les élèves ont à leur disposition une bibliothèque, un cabinet de physique et un musée d'histoire naturelle.

Aux différents départements des Ecoles Normales sont annexées des écoles modèles, dites *écoles d'application.* Là les élèves-maîtres et maîtresses s'exercent à l'enseignement et à la conduite des enfants sous la direction de leurs professeurs, etc. Chacun est chargé d'un groupe formé d'un certain nombre d'écoliers.

ARTICLE 3e

DES DIPLOMES.

Les Diplômes ou brevets auxquels préparent les Ecoles Normales, sont de trois classes. Ceux qui donnent droit d'enseigner 1° dans les Aca-

démies, 2° dans les Ecoles modèles, 3° dans les Ecoles élémentaires.

Ils ne s'obtiennent qu'à la suite d'examens sévères, et lorsqu'on n'a rien remarqué dans les mœurs, la conduite ou le caractère du candidat qui le rende impropre à exercer les fonctions d'instituteur. Il faut de plus que celui-ci ait enseigné régulièrement à l'école annexe.

Les diplômes sont accordés par le Surintendant de l'Education, sur le certificat du Principal de l'Ecole où a étudié le candidat (*a*).

(*a*) Tout ce Chapitre est reproduit presque littéralement du *Règlement des Ecoles Normales*, approuvé par le Gouverneur en Conseil, et publié dans le *Journal de l'Instruction Publique*, Vol. I, page 27.

TROISIÈME PARTIE.

DE L'ÉDUCATION.

L'Education est l'art d'exercer, de développer et de fortifier les facultés du corps, de l'esprit et du cœur.

Ces facultés sont en germe dans l'enfant ; il faut travailler à les mettre au jour, il faut l'habituer à s'en servir, à en faire *un bon usage.* C'est, pour ainsi parler, une plante en embryon ; c'est par des soins constants, par une culture bien entendue qu'on parvient à la faire germer, sortir de terre, croître et rapporter. C'est encore, si l'on vent, un bloc de pierre ou de marbre brut ; il faut toute l'habileté de l'artiste, pour que son ciseau en tire une statue magnifique. Et voilà précisément l'étymologie du mot *éducation*, puisqu'il vient du latin, " *educere,* " *tirer de, faire sortir de.*

Il ne suffit cependant pas de cultiver, d'*exercer* les facultés de l'enfant, il faut encore tâcher de les *développer* avec l'âge, lui apprendre

à en faire tout l'usage qui répond aux vues de la divine Providence.

Mais une plante qui croît trop rapidement est grêle, faible et languissante ; elle n'a de force et de vigueur que si, tout en se développant en hauteur, elle augmente aussi en diamètre. Ainsi en est-il de l'enfant : son éducation ne sera solide que si l'on a soin de *fortifier*, en même temps que de développer, ses facultés diverses.

C'est de cette manière que l'éducation se complète, et que l'on parvient à élever un enfant. Dans la langue française, en effet, *donner l'éducation* et *élever* sont des termes synonymes, et l'on dit de quelqu'un qui a reçu *une bonne éducation*, qu'il est *bien élevé*. La véritable éducation doit donc réellement élever, agrandir tout dans l'homme : l'esprit, les idées, le cœur, les sentiments.

CHAPITRE I.

IMPORTANCE DE L'ÉDUCATION.

La première éducation doit se donner à l'enfant au sein de sa famille par les parents, qui en tiennent de Dieu le droit et le devoir, et plus particulièrement par la mère : on l'appelle *éducation domestique*.

Cette éducation est de la plus haute importance, puisque toute la vie s'en ressent. Les traces d'une bonne éducation de famille sont ineffaçables, tandis que ceux dont la première éducation a été manquée ou négligée, laissent percer ce défaut dans quelque situation qu'ils se trouvent placés dans la suite.

De bons parents, surtout une mère tendre, intelligente et vertueuse, voilà donc la plus grande grâce que le Ciel puisse faire à des enfants.

Pour ceux qui ont le malheur d'être privés des auteurs de leurs jours, ou dont la mère est forcée par l'indigence à gagner sa vie hors de la maison, la Religion a préparé, dans son immense charité, des orphelinats et des salles d'asile. Là, dans les soins délicats et assidus de Vierges consacrées au Seigneur, ces pauvres

enfants trouvent une seconde famille, de nouvelles mères.

Cette première éducation paraît convenir particulièrement aux femmes, de manière que de tout jeunes enfants doivent être confiés de préférence à des institutrices, lorsque les parents ne peuvent les diriger eux-mêmes.

Bientôt cependant les enfants atteignent un âge où il leur faut une éducation plus forte, et surtout pour les garçons une éducation plus virile. Alors se présente cette question si controversée du choix à faire entre l'éducation privée sous la conduite de précepteurs, et l'éducation publique dans les écoles. Chacune d'elles présente certainement des avantages et des inconvénients ; mais l'éducation publique paraît plus propre à former le caractère, à dompter l'humeur, et à accoutumer l'enfant à vivre avec ses semblables.

Les institutrices sont en général préférables pour une école de filles ; les instituteurs, pour une école de garçons lorsque ceux-ci ont dépassé la première enfance. Quant aux écoles composées d'enfants des deux sexes, la question est plus délicate. Les Supérieurs ecclésiastiques s'opposent avec grande raison à ce que des filles, surtout un peu âgées, soient conduites par des maîtres, particulièrement lorsqu'ils sont jeunes et non mariés.

L'Eglise, sentant l'importance extrême de bien élever la jeunesse, s'est de tout temps fortement préoccupée de l'établissement et de la direction de bonnes écoles. Elle a même encouragé, à différentes époques, la fondation d'Ordres religieux de l'un et de l'autre sexe, où les saines traditions d'un enseignement solide et convenable *soit aux hautes classes, soit aux enfants du peuple*, pussent se perpétuer. Les membres de ces diverses communautés se dévouent pour la vie à cette œuvre admirable sans aucun espoir de rénumération ici-bas ; leurs jours se passent dans l'obscurité, le silence, l'étude et les exercices pieux.

L'éducation peut se trouver quelquefois séparée de l'instruction, de même que celle-ci peut être dépourvue de la première. Supposons un homme profondément ignorant, qui n'a jamais eu l'occasion de s'instruire, mais intelligent, d'un jugement sain et solide, poli, honnête et religieux : voilà l'éducation sans instruction. Qu'un autre, au contraire, ait beaucoup étudié, beaucoup lu, beaucoup appris, il pourra être érudit, savant même ; mais qu'il n'ait ni civilité, ni empire sur ses passions, ni principes religieux, c'est un homme sans éducation.

S'il fallait donc opter entre les deux, sans aucun doute la préférence devrait être donnée à l'éduca-

tion sur l'instruction, puisque c'est la première qui fait l'honnête homme, l'homme vertueux, l'homme bien élevé, tandis que la seconde ne prépare que des hommes instruits et habiles dans les lettres, les sciences et les arts. Mais disons plutôt que l'une ne doit jamais être séparée de l'autre, puisqu'elles ont des rapports très-intimes, puisqu'elles se complètent mutuellement, puisque de leur union seule peut naître un tout harmonieux. Disons encore que, pour certains caractères, l'instruction peut être dangereuse, pernicieuse, tandis qu'une forte éducation leur est indispensable. Disons surtout que l'instruction doit toujours être accompagnée de l'éducation morale et religieuse. Dans tous les pays, les Pasteurs de l'Eglise ont condamné les écoles et toutes les maisons d'études où l'on prétend ne donner qu'un enseignement profane et séculier, où l'on ne parle jamais de dogme ni de morale, sous le prétexte que les enfants les apprennent des ministres de la Religion. Un tel système ne peut aboutir qu'à l'indifférentisme ou à l'athéisme.

Il faut donc que l'enfant puise chaque jour, dans les leçons qu'il reçoit, des principes chrétiens, capables de le guider sans cesse vers la fin pour laquelle il est créé : le salut de son âme, la volonté de Dieu ici-bas, la récompense dans un monde meilleur.

Tous les enfants, à quelque condition qu'ils appartiennent, ont besoin d'une éducation solide et soignée, ils y ont droit ; mais on sent qu'elle ne doit pas être la même dans les détails. Elle doit être calculée d'après les emplois que chacun devra exercer dans la suite, et propre à le préparer à s'en acquitter avec honneur pour lui-même et profit pour la société.

L'instituteur évitera donc de se préoccuper exclusivement de distribuer l'instruction à ses élèves ; il s'appliquera au contraire avec encore plus de soin à leur éducation. Les instruire, c'est bien, c'est important ; les élever, c'est mieux, c'est essentiel. Et quelle consolation pour un maître de voir des générations entières de gens de bien, d'honnêtes citoyens, de vertueux chrétiens, mettre à profit la bonne éducation qu'il leur aura départie ! quel bonheur pour lui d'entendre des parents venir le remercier des services qu'il aura ainsi rendus à leurs bien-aimés enfants ! quels mérites n'acquiert-il pas aux yeux de Dieu !

CHAPITRE II.

DIFFÉRENTES PARTIES DE L'ÉDUCATION.

L'Education, pour être complète, doit s'occuper de toutes les facultés de l'enfant ; elle doit tendre à perfectionner son être tout entier. On appelle *éducation physique* celle qui s'occupe spécialement du corps ; *éducation intellectuelle*, celle qui s'applique aux facultés de l'esprit ; enfin *éducation morale*, celle qui a rapport au cœur. La dernière est de beaucoup la plus importante ; disons cependant qu'elles ont entre elles une liaison d'autant plus étroite que l'âme est intimement unie au corps.

ARTICLE 1er.

ÉDUCATION PHYSIQUE.

L'éducation physique a pour but d'exercer, de développer et de fortifier les facultés du corps.

C'est aux parents, bien entendu, à la donner d'abord à leurs jeunes enfants, et c'est un devoir qu'ils ne devraient jamais négliger. Combien de personnes qui ont été infirmes toute leur vie, par suite d'accidents causés par l'im-

prudence de leur bonne! Combien d'autres ont contracté des façons ridicules ou des habitudes de malpropreté, faute d'avoir été reprises au sein de la famille!

Cependant les instituteurs peuvent avoir une grande influence sur l'éducation physique des enfants qui leur sont confiés, quoiqu'il ne leur appartienne pas d'entrer dans beaucoup de détails réservés aux parents.

Cette partie de l'éducation se donne d'une manière plus ou moins étendue, suivant la nature de l'établissement dont il s'agit. Après avoir énuméré les diverses choses que comprend en général l'éducation physique, nous dirons celles dont il convient de s'occuper dans une école.

1° *Le marcher.*—Accoutumez l'enfant à marcher sans traîner les pieds, sans trop agiter les bras, sans se balancer en avant, en arrière ou de côté, et sans faire trop de bruit.

2° *Le maintien.*—Qu'il ait la pointe des pieds un peu tournée en dehors; que les jambes ne soient pas trop ouvertes, ni les genoux trop écartés; qu'il se tienne habituellement ferme sur ses pieds, sans s'appuyer; qu'il évite de courber le dos et de se rapprocher les épaules en avant; qu'il ne porte point inutilement la main au nez, aux oreilles, à la bouche, aux cheveux. Il ne doit pas non plus s'asseoir sur

ARCHIVES
DE LA
Province de Québec

les reins, ni s'étendre sur la table, ni se croiser les jambes de manière à avoir un pied placé sur le genou opposé.

3° *La propreté.*—Le maître doit exiger que les enfants se lavent tous les matins le visage, le cou, les oreilles et les mains ; qu'ils se nettoient les ongles ; qu'ils se peignent et se brossent les cheveux ; que les habits soient nets, époussetés et raccommodés selon le besoin ; que les chaussures soient propres ; qu'ils aient à leur usage un mouchoir de poche ; qu'ils ne crachent jamais à terre ; qu'ils s'essuient ou se grattent les pieds avant d'entrer en classe. L'instituteur leur donnera lui-même l'exemple de cette grande propreté, tiendra son école très-nette, et leur fera comprendre l'avantage de ces soins personnels pour la santé.

4° *Le bon usage des sens.*—Comme on le sait, le corps humain est doué de cinq sens : la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût et le toucher. Chacun de ces sens a un organe qui lui est propre ; c'est l'œil pour la vue, l'oreille pour l'ouïe, le nez pour l'odorat, la bouche pour le goût, et la main principalement pour le toucher, quoique ce dernier sens soit répandu dans tout le corps.

Il est fort utile d'habituer les enfants à avoir un coup d'œil juste, à bien juger des distances, des hauteurs, des couleurs, des proportions et de la symétrie des objets ; à apprécier convena-

blement les sons et les notes musicales, etc. Par cette attention, on leur procurera des jouissances nombreuses ; ils auront une idée saine du beau dans la nature et les arts.

5° *L'hygiène.*—On désigne par ce mot l'art de conserver la santé. Il est bien à propos qu'un instituteur en possède quelques notions, pour lui-même et pour ses élèves. Les soins qu'il leur donnera sous ce rapport, les précautions qu'il leur recommandera, l'intérêt qu'il leur témoignera ainsi, lui mériteront leur reconnaissance et leur affection.

Mais qu'il se garde de développer chez eux une trop grande sensibilité, et de les porter à une attention trop minutieuse pour leur santé ; ce serait les rendre bien malheureux. La sensibilité, effet du système nerveux, est naturellement plus ou moins considérable chez les différents individus. Cependant l'éducation peut contribuer beaucoup à la développer ou à la diminuer. Tel enfant gâté, objet de précautions excessives, recherchera trop ses aises, ne pourra supporter la moindre émotion, se pâmera à la moindre douleur, pleurera et jettera les hauts cris à tout propos. Cette sensibilité outrée demande à être graduellement réprimée ; une éducation trop molle peut perdre le meilleur enfant. On voit encore ici combien le physique et le moral sont intimement liés.

Les soins hygiéniques ordinaires consistent à se tenir propre, à éviter le passage brusque du chaud au froid, à être chaussé sèchement et chaudement, à prendre une nourriture saine, sans excès sous le rapport de la quantité ou de l'apprêt, et un exercice régulier et modéré, à vivre enfin avec sobriété et mesure en tout. Ce sont là des règles importantes pour le maître et ses élèves.

6° *La gymnastique.*—Elle comprend généralement tous les exercices propres à donner de la force, de l'agilité et de la souplesse aux membres. Ainsi, soulever ou lancer des poids, monter le long d'un poteau ou dans une échelle de corde, prendre diverses postures gênantes et forcées, faire des sauts plus ou moins longs, des marches, des courses plus ou moins rapides : voilà autant d'exercices gymnastiques. Mais la prudence exige qu'ils soient faits avec modération et graduellement, et que le tempérament de chaque enfant soit pris en considération. Il serait téméraire pour un instituteur de tenter la plupart de ces exercices avec les enfants de son école, à moins d'en avoir suivi lui-même un cours spécial, et d'avoir obtenu l'approbation des parents.

Il est néanmoins quelques-uns de ces exercices qui, loin de présenter les mêmes inconvénients, offrent de véritables avantages dans le présent

et dans l'avenir, pourvu qu'ils soient pris modérément : ce sont les *exercices militaires*.

7° *La natation.*—L'art de nager peut mettre quelqu'un en état d'échapper à de graves périls, ou de rendre les services les plus précieux au prochain. Mais il doit s'apprendre de personnes prudentes et entendues, et les enfants doivent être avertis d'observer les règles de la modestie dans ces circonstances.

8° *L'équitation.*—L'art d'aller à cheval est encore un exercice agréable et salutaire lorsqu'il est contenu dans de justes bornes. Mais l'expérience apprend qu'il est dangereux pour un jeune homme d'aimer beaucoup les chevaux, car il perd bientôt par là le goût de l'étude.

9° *L'escrime.*—Faire des armes est un art très-utile au développement des forces physiques. Mais il faut inculquer aux jeunes gens que l'épée ne doit s'employer que dans le cas d'une légitime défense, et leur inspirer une horreur convenable du duel.

Quant à l'usage des armes à feu, on ne peut leur recommander trop de prudence lorsqu'ils les manient.

La *boxe* ou le *pugilat* est également un exercice qui peut avoir son utilité, mais qui ne doit servir que pour se défendre.

10° *La danse.*—Danser, c'est-à-dire, sauter

en cadence, n'a rien de mal en soi ; c'est au contraire un exercice propre à donner de la grâce à la personne, et une action utile au corps. Mais la danse devient souvent dangereuse aux mœurs, par les circonstances de manière, de lieu, de personnes, de toilette, de temps ; voilà pourquoi St. François de Sales compare les bals aux champignons : " *les meilleurs ne valent rien.*" Il est même certaines danses, telles que la *valse*, la *polka*, qui sont mauvaises par elles-mêmes et toujours défendues, de sorte qu'il n'est permis ni de les apprendre, ni de les montrer, ni de les exécuter, ni de les laisser danser chez soi.

Les instituteurs n'ont à s'occuper de l'éducation physique que d'une manière assez restreinte. Tout se borne à peu près pour eux à donner aux enfants un bon maintien, à leur enseigner à bien employer leurs sens, à les accoutumer à la propreté, et à diriger les jeux auxquels ils se livrent entre les classes. C'est ce qu'un maître sage peut faire sans se compromettre.

Dans les grands établissements, au contraire, où il est aisé de se procurer tous les appareils et les instruments nécessaires, on fait une beaucoup plus large part à l'éducation physique, et l'on a alors le nombre de professeurs requis.

ARTICLE 2e.

EDUCATION INTELLECTUELLE.

L'éducation intellectuelle s'applique à exercer, à développer et à fortifier les différentes facultés de l'esprit.

Il ne faut pas la confondre avec l'instruction ; celle-ci peut être médiocre, tandis que l'intelligence sera fort étendue par suite d'une culture convenable.

Remarquons d'abord que tous les esprits ne sont pas également susceptibles de cette culture ; quelques-uns y sont même tout-à-fait impropres.

Nous allons examiner successivement les principales facultés de l'âme.

1° *L'attention.*—L'enfant est naturellement léger et inconstant. Il faut donc un talent tout particulier pour arrêter son attention sur un objet, une idée, pour la fixer sur une explication, un raisonnement. Cependant c'est là une condition indispensable de succès dans l'enseignement. Vous ne devez donc être satisfait de vous-même que quand vous êtes parvenu à rendre les élèves ainsi attentifs.

Il y a deux sortes d'attention : l'une *extérieure*, qui souvent n'est qu'apparente, l'autre *intérieure*

et réelle. Faute d'expérience, vous pourrez facilement être trompé par la première. Des enfants vous sembleront bien écouter ; leur regard paraîtra fixé sur le tableau ou la carte, et pourtant leur pensée voyagera au loin.

Pour obtenir la première, l'attention des sens, il ne faut pas se contenter de parler aux oreilles des enfants ; il faut encore s'adresser à leurs yeux. On doit donc écrire autant que possible sur le tableau, ou montrer avec une baguette, lorsqu'on explique quelque chose, et réciproquement toujours parler, pendant que l'on écrit, ou que l'on montre sur la carte.

On obtient la seconde, l'attention de l'esprit, 1° en variant beaucoup les exercices, surtout avec les plus jeunes élèves ; 2° en changeant fréquemment la forme et le ton des explications ; 3° en faisant des questions à l'improviste, tantôt individuellement, tantôt simultanément ; 4° en promettant, comme prix de l'attention, quelque anecdote intéressante ou quelque leçon de choses pour la fin de la classe ; 5° enfin, en rendant l'enseignement attrayant.

2° *La mémoire.*—La mémoire est une faculté précieuse, et généralement bien vive chez les enfants. Il faut donc l'exercer et la développer soigneusement en eux, et prendre garde néanmoins de le faire d'une manière excessive. Si nous rencontrons un élève d'une mémoire très-

heureuse, cultivons-la, mais défions-nous de la forcer et de l'user par des tâches trop longues, pour la vaine satisfaction de faire briller cet élève, et de le montrer comme une sorte de petit prodige.

La mémoire a deux objets : les *mots* et les *choses*. Celle des mots doit toujours être accompagnée de celle des choses : autrement les enfants ressembleront à des perroquets, ils en réciteront bien long par cœur, sans y rien comprendre.

Pour exercer chez eux la mémoire des mots, il est utile de leur faire apprendre régulièrement par cœur et littéralement des leçons d'une longueur raisonnable, et, de temps à autres, des morceaux qui aient de l'intérêt pour eux, comme une pièce de poésie proportionnée à leur âge. Exiger le mot-à-mot, c'est leur rendre un vrai service.

Pour exercer chez les enfants la mémoire des choses, il faut les habituer à rendre compte du sens des différents mots, des lectures qu'ils font à haute voix ou qu'ils entendent pendant la classe, aussi bien que de l'usage des objets qu'ils rencontrent et qu'ils doivent s'accoutumer à remarquer.

3° *L'imagination.*—Certains enfants en manquent presque complétement, les uns naturelle-

ment, les autres par défaut de culture intellectuelle ; chez les premiers, c'est un mal sans remède, chez les seconds, il se guérit par la lecture et l'étude des bons modèles.

Certains autres enfants, au contraire, ont une imagination trop vive, trop ardente, et se laissent emporter par cette " folle du logis, " comme l'appelle Delille. Ce sont des têtes chaudes, qu'il faut calmer par la réflexion. Il y a ici ordinairement beaucoup de ressources ; c'est au maître à en tirer parti, tout en modérant l'exubérance de sève et de vigueur. La surabondance d'imagination cependant se trouve exister quelquefois aux dépens du jugement : c'est alors un défaut essentiel.

4° *Le jugement.*—Il est rare qu'un esprit soit absolument faux ; presque toujours ce défaut décroît sensiblement par les soins d'un instituteur intelligent. Mais quelle que soit la justesse de l'esprit, il faut beaucoup de pratique pour qu'il s'habitue à un raisonnement suivi et exact. L'analyse logique et les mathématiques peuvent contribuer puissamment à amener ce résultat si désirable.

Que tous les maîtres adoptent donc dans leur enseignement une méthode *rationnelle* ; qu'ils accoutument les élèves à rendre compte de tout ce qu'ils apprennent ; et, par ce moyen, ceux-ci acquerront une lucidité admirable de jugement

et de raisonnement. Des récapitulations, des résumés sont aussi bien propres à faire atteindre ce but.

5° *L'observation.*—Engagez les enfants à remarquer ce qu'ils voient, à distinguer ce qui est véritablement digne d'observation ; encouragez-les à vous faire des questions convenables, répondez-y avec bonté et prudence ; provoquez leurs réflexions sur les spectacles, les cérémonies, les accidents, les événements quelconques dont ils ont été les témoins. Approuvez, blâmez, corrigez, rectifiez selon le besoin. S'ils ont fait une promenade entre eux, avec leurs parents ou avec vous, tâchez de savoir ce qui les a le plus frappés. De cette manière, ils retireront un vrai profit de tout ce qui leur arrivera.

ARTICLE 3e.

ÉDUCATION MORALE.

L'éducation morale consiste à exercer, à développer et à fortifier les facultés du cœur ; c'est elle qui travaille à en déraciner les vices et les défauts, et à y implanter, faire germer et croître les vertus et tous les bons sentiments. Elle est évidemment la partie capitale de l'éducation. A quoi servirait en effet de donner un maintien convenable à un enfant, de le rendre

souple, agile et propre, de développer son intelligence, si l'on ne soigne avant tout son cœur ?

Pour réussir dans l'éducation morale, l'instituteur doit étudier le cœur humain, exercer une surveillance constante, employer le tact, la prudence, la patience et le zèle, surtout compter peu sur ses efforts, mais beaucoup sur la grâce divine, qu'il doit s'efforcer d'obtenir par la prière. Oui, ses peines seront vaines s'il ne demande souvent à Dieu de les bénir. Le cœur de l'enfant peut se comparer à une terre qu'il faut cultiver : " celui qui plante n'est rien, non plus que celui qui arrose ; c'est Dieu seul qui donne l'accroissement. "

1° *Etude du cœur.*—Cette étude, de la part de l'instituteur, doit se commencer par lui-même. En se connaissant intimement, il connaîtra mieux les autres, tous les hommes se ressemblant plus ou moins dans leurs penchants et leurs dispositions. Mais à cette connaissance générale des hommes, qui lui est si nécessaire, il doit encore joindre l'étude non moins importante de l'enfant. Car les premières époques de la vie se distinguent par certaines qualités et certains défauts qu'un maître ne doit pas ignorer, dont il doit tenir compte.

2° *Surveillance continuelle.*—Elle est de stricte rigueur, et doit s'étendre à tout : personnes,

lieux, études, livres, dessins, gestes, jeux, paroles, postures, etc. Si, par l'indifférence ou la négligence de l'instituteur, il se commet avant, pendant ou après la classe quelque faute contre la morale ou autre, il en sera responsable devant Dieu et sa conscience. Mais cette surveillance ne doit point devenir à charge aux élèves ; elle doit s'exercer si habilement qu'ils la sentent sans pour ainsi dire s'en apercevoir. Il faut qu'ils se sachent surveillés, mais quasi à leur insu.

Le maître doit ordinairement s'acquitter directement de cette surveillance, sans la confier à quelques enfants. Il doit cependant leur dire de l'avertir, lorsqu'ils sont témoins d'une faute grave et qui peut causer beaucoup de mal dans l'école. Mais qu'il se défie d'encourager les écoliers à l'espionnage et à la délation.

3° *Tact.*—Tout doit aider un maître habile à connaître et à conduire les élèves. Il saura louanger ou réprimander, encourager ou reprendre, récompenser ou punir à propos. L'éducation morale ne se donne pas à jour et à heure fixes ; l'instituteur met à profit pour cela toutes les occasions qui se présentent.

4° *Prudence.*—En reprenant certaines fautes, surtout contre les mœurs, le maître doit bien se garder de faire connaître à d'autres enfants le mal qu'ils ignorent. Dans ce cas il faut, tantôt

un avertissement privé, tantôt une réprimande à mots couverts. Certains élèves disent ou font des choses mauvaises, mais sans le savoir ; d'autres se scandalisent de paroles malséantes, mais non déshonnêtes.

C'est la prudence qui empêchera l'instituteur de mettre ses écoliers dans une fausse conscience, en leur faisant croire mortelles des fautes purement vénielles, en disant, par exemple, à celui qui a prononcé un léger mensonge, qu'il a mérité l'enfer. Ce serait les exposer à commettre alors de vrais péchés mortels.

La prudence exige encore que les enfants se tiennent habituellement les mains sur la table, et que les petits garçons ne s'habituent pas à les garder dans leurs poches de pantalons.

5° *Patience.*—Le maître ne doit pas s'attendre à corriger les défauts de ses élèves tout-à-coup. De même que les mauvaises habitudes ne se contractent pas subitement, mais par une longue suite d'actes répétés ; de même les bonnes habitudes demandent du temps pour se former et s'enraciner. Certain vice, longtemps entretenu, se change en une espèce de seconde nature : pour le faire disparaître, il faudra des semaines, des mois, peut-être des années d'efforts patients de la part de l'instituteur.

6° *Zèle.*— C'est surtout à corriger les enfants de leurs défauts et à les porter au bien, que doit s'exercer le zèle d'un instituteur. Nous avons déjà comparé le cœur de ces enfants à une terre qu'il s'agit de cultiver; or quels soins, quelle attention ne demande pas cette culture ? Il faut arracher les mauvaises herbes, qui étoufferaient le bon grain, ou nuiraient à sa croissance ; puis, le terrain étant bien nettoyé, il faut le préparer à recevoir la semence. De même, il faut détruire dans le cœur des élèves les mauvais penchants, les inclinations vicieuses, dont une seule suffirait à tout gâter, et ensuite y semer les vertus contraires.

Ces enfants sont encore comme de tendres plants, qu'il faut protéger et soutenir. Prenons garde que, par notre faute, ils ne prennent un mauvais pli ; comment redresser un arbre, lorsqu'il est parvenu à toute sa grosseur ?

L'éducation morale comprend le *sentiment religieux*, les *mœurs*, le *caractère* et la *civilité*.

Section 1ère.—SENTIMENT RELIGIEUX.

Nous n'entendons pas ici par sentiment religieux, un vague respect pour l'Etre Suprême, une sorte de déisme, que l'on appelle *religiosité ;* non, mais une vénération profonde et sincère de Dieu, de tout ce qu'il nous a révélé et pres-

crit. Ne donner aux enfants que des principes généraux d'une morale toute naturelle, c'est pour ainsi dire bâtir sur le sable. Si l'on veut construire quelque chose de solide, si l'on désire leur fournir des armes efficaces contre les dangers qu'ils rencontreront plus tard, si l'on souhaite en un mot que leur vertu soit forte et réelle, il faut l'appuyer sur la Révélation, sur les maximes chrétiennes, sur l'enseignement de l'Eglise. Apprenons-leur donc de bonne heure à aimer la Religion, ses mystères, ses commandements, ses fêtes, son culte ; que ce sentiment pénètre jusqu'au plus profond de leur âme, qu'il croisse avec eux, qu'il se fortifie de jour en jour par nos soins assidus. Ne formons pas seulement d'honnêtes gens suivant le monde ; faisons de bons et fidèles chrétiens.

Section 2ème.—MŒURS.

Par *mœurs* nous entendons ici les habitudes bonnes ou mauvaises.

Pour accoutumer les enfants à la vertu, on doit surtout compter, après la grâce divine, sur leur *volonté*. Il faut donc s'appliquer à la fortifier, et l'on y parviendra principalement en les obligeant à se ployer à la discipline, à résister à leurs penchants trop naturels, et à montrer de la force morale, de l'énergie de ca-

ractère dans les circonstances critiques ou pénibles.

Les principaux défauts qu'un instituteur doit bannir de son école, sont : l'immoralité, le mensonge, la dissimulation, le vol, la paresse, l'orgueil, l'insubordination, la grossièreté, la malpropreté et la dissipation.

1° *L'immoralité.*—Comme il suffit d'une brebis galeuse pour gâter tout un troupeau, de même un seul enfant perdu de mœurs peut corrompre toute une école. Il faut donc être impitoyable sur ce point. Si un élève, par ses paroles libres, ses discours licencieux, ses exemples scandaleux, est une pierre d'achoppement, une occasion de chûte pour ses condisciples, on doit le reprendre et le punir sévèrement et avertir ses parents ; puis, si le scandale continue, l'expulser sans miséricorde, quels que soient ses talents et ses succès, et en prévenir messieurs les commissaires.

Cependant si les fautes n'ont eu qu'un ou deux témoins, il est à propos de ne pas les ébruiter, et de tenir la cause de l'expulsion cachée aux autres enfants.

Si les fautes sont solitaires, il faut éviter soigneusement, si on le peut, d'attirer là-dessus l'attention même des voisins. Disons aussi que fréquemment les apparences sont plus graves que l'action.

La vigilance nécessaire pour empêcher l'immoralité de s'introduire dans une classe, doit encore être plus active lorsque celle-ci est composée d'élèves des deux sexes.

Les latrines, qui sont toujours indispensables pour le bon ordre, doivent être alors convenablement séparées. Les portes doivent être visibles de l'école même. Un maître sage ne laissera pas sortir deux enfants à la fois pendant l'école, comme règle générale.

Que l'instituteur ne croie pas pouvoir se relâcher sur l'article de la surveillance, sous le prétexte que ses écoliers sont bons. Il peut facilement se tromper ou être trompé ; mais admettons que cela soit : alors la vigilance servira à les conserver bons. Quels reproches ne devrait-il pas se faire si, par sa négligence, un seul de ces enfants venait à se gâter !

2° *Le mensonge.*—Défaut désolant, contagieux et bien difficile à extirper lorsqu'il a pris des racines un peu fortes dans une école ! Sans doute un léger mensonge n'est qu'une faute vénielle ; mais l'habitude du mensonge peut mener à des conséquences bien funestes. Répétez donc souvent à vos élèves qu'une faute avouée est à demi pardonnée, et que votre conduite réponde à vos paroles. Soyez indulgent pour celui qui vous déclare franchement sa faute, et si vous croyez devoir le punir,

punissez doublement celui qui a menti pour cacher la sienne. Faites comprendre aux enfants que le mensonge est une chose dégradante, et que celui qui en a pris l'accoutumance, ne mérite pas qu'on le croie, même quand il dit la vérité.

3° *La dissimulation.*—C'est le mensonge en actes. L'élève dissimulé vous le verrez, tantôt se cacher pour tâcher de vous attraper ; tantôt feindre devant vous la sagesse, la vertu, la soumission, tandis qu'en arrière il montrera tout le contraire. C'est quelque chose de détestable, qui répugne au naturel même des enfants. Leur âge n'est-il pas en effet celui de la candeur et de la naïveté ? Leurs traits ne doivent-ils pas réfléter une aimable franchise ? Montrez donc de l'horreur pour les hypocrites ; accoutumez les enfants à la droiture en les mettant à l'aise et en vous montrant vous-même ouvert avec eux.

4° *Le vol.*—Il est bien périlleux pour un enfant de s'habituer à voler ; il commencera par des bagatelles, une plume, un crayon, un jouet, pour finir souvent par des objets d'importance, dont la soustraction pourra le mener à la prison ou au pénitencier et attirer le déshonneur sur lui-même et sur sa famille. On ne saurait donc trop prémunir les élèves contre la propension à dérober ; on ne saurait arrêter trop tôt ce malheureux penchant.

5° *La paresse.*—Quand la paresse s'introduit parmi les écoliers, il n'y a plus de plaisir pour un maître, puisque tout son zèle, tous ses efforts se trouvent paralysés par l'apathie des enfants. C'est en même temps un défaut bien difficile à faire disparaître. Que l'instituteur cependant ne confonde pas un manque de talents avec la négligence : l'enfant sans capacité est bien assez malheureux déjà, sans qu'on l'accable de reproches et de punitions ; il demande bien plutôt à être encouragé. Le paresseux lui-même ne doit pas être réprimandé sans cesse ; on réussira mieux à le corriger en aiguillonnant sa volonté. Il ne faut pas non plus lui proposer une épreuve trop longue pour commencer ; mais le complimenter du moindre effort, qui, pour lui, peut être considérable. Qu'on lui fasse sentir enfin le plaisir qu'il causera par son application à tous ceux qui s'intéressent à lui, surtout à ses parents, et l'importance qu'il y a pour lui de s'instruire, afin de pouvoir remplir ses devoirs par la suite.

6° *L'orgueil.*—Une sotte vanité suffit pour gâter un enfant, doué même des plus belles qualités. Supposons qu'il ait de grands talents, une facilité merveilleuse pour comprendre et retenir : il se voit considéré partout, il s'entend louer dans sa famille, à l'école, au catéchisme, en tout lieu. Quel écueil pour son humilité ! et cependant la suffisance et la présomption

peuvent le rendre détestable. Il faut donc beaucoup de discrétion de la part du maître, pour ne pas encourager ce penchant à l'orgueil, si naturel à l'homme. Il rappellera donc aux élèves, surtout à ceux qui réussiront le mieux, que les talents viennent de Dieu, qui en demandera compte un jour; il leur dépeindra les charmes de la modestie, particulièrement dans un enfant, auquel elle sied si bien; enfin il accompagnera les éloges et les récompenses de quelques paroles propres à prévenir l'orgueil.

7° *L'insubordination.*—Impossible de parvenir à conduire une école, à moins d'habituer les enfants à l'obéissance. Il faut que vis-à-vis d'eux l'instituteur soit maître et seul maître. L'insubordination ou la révolte ne doivent donc jamais se tolérer dans une classe. Si un écolier gagnait un jour son point, le lendemain dix autres croiraient pouvoir user impunément de la même liberté, et alors licence, anarchie !

Si le refus de se soumettre vient de ce que l'enfant est fâché et hors de lui-même, il vaut presque toujours mieux lui donner le temps de se calmer et de réfléchir, pourvu qu'il finisse par céder. Si au contraire l'insubordination est préméditée, l'instituteur devra tâcher de garder son sang-froid, agir avec prudence, n'insister que sur ce qu'il peut obtenir, et ne point chercher à l'emporter de vive force. Une lutte

violente, même celle où le maître triomphe, est une sorte de spectacle pour tous les élèves et contribue à faire perdre à l'instituteur le respect, l'affection, l'ascendant moral qui lui sont indispensables. Si l'enfant désobéit, comme il arrive quelquefois, parce qu'il se croit la victime de l'injustice ou de l'arbitraire, il faut lui faire sentir que ce qu'on lui commande est juste, raisonnable et conforme à ses véritables intérêts.

8° *La grossièreté.*—L'éducation première, l'éducation de famille manque à tant d'enfants qu'un instituteur doit mettre tous ses soins à y suppléer. Peu de choses serviront autant à le faire estimer et apprécier que de les rendre polis. Pour y arriver, il se montrera lui-même très-civil envers eux ; il leur expliquera de temps à autre les règles du savoir-vivre ; il leur recommandera d'avoir beaucoup d'égards les uns pour les autres ; enfin il exigera d'eux une grande politesse dans les paroles et les actions. Mais ce sujet est si important qu'il fera la matière d'une section spéciale.

9° *La malpropreté.*—Elle est très-nuisible à la santé du maître aussi bien qu'à celle des écoliers ; elle engendre le dégoût et la négligence des devoirs, et elle fait contracter de regrettables habitudes pour toute la vie. L'instituteur fera donc chaque jour un examen de propreté pour la tête, les mains et les habits ;

il empêchera les enfants, autant que possible, de venir à l'école nu-pieds, et de se porter inutilement la main au visage, aux cheveux, ou aux pieds. Il exigera aussi qu'ils soient très-soigneux de leurs livres et de leurs cahiers.

10° *La dissipation.*—Ce serait en pure perte qu'un maître donnerait les plus belles explications, et n'épargnerait aucune peine pour que les élèves les comprissent bien, si ceux-ci se livraient à la dissipation et ne l'écoutaient pas : ce défaut leur nuirait donc considérablement. Mais l'instituteur en triomphera en dirigeant sa classe avec méthode, conservant de la modération, parlant ordinairement d'une voix médiocre, tenant les enfants toujours occupés et attentifs, et récompensant la sagesse. Son air seul doit d'ailleurs leur imposer, et leur imprimer une crainte salutaire.

Section 3*e.*—LE CARACTÈRE.

On peut presque dire qu'il y a autant de *caractères différents* que d'individus, tant les caractères offrent de nuances diverses. Chacun d'eux demande à être *dirigé*, aiguillonné ou réprimé suivant sa nature : le caractère bouillant doit être tenu en bride ; l'orgueilleux, le susceptible, modéré ; l'indifférent, le mou, excité, réveillé. Un seul de ces défauts peut empoi-

sonner toute une vie. *Chacun* de ces caractères demande donc à être pris *d'une manière particulière*, de même que chaque maladie physique exige un traitement spécial. Conséquemment, quelle attention de la part d'un maître pour *connaître* ces caractères dans leur diversité presque infinie, et les différents moyens de les conduire et de les corriger ! Car, remarquons-le, les qualités elles-mêmes deviennent des défauts, lorsqu'elles sont poussées à l'excès. Quelle nécessité encore d'*étudier* toutes ces natures si diverses, afin de parvenir à les bien connaître ! Quelques-unes sont franches et ouvertes, on les découvre à première vue ; d'autres au contraire sont cachées, sournoises, il faut des mois, des années pour les pénétrer.

On comprend le tact, la réflexion, le zèle, la patience, le dévouement que requiert une telle étude. On ne peut même parvenir au but si louable, mais si difficile, que l'on se propose, qu'en éloignant toute contrainte des enfants, en les mettant à l'aise, afin qu'ils ne songent pas à dissimuler leur caractère. Et cette étude doit être de tous les instants ; on doit profiter de toutes les occasions qui se rencontrent, particulièrement des récréations, où les élèves sont tout entiers au jeu et dévoilent davantage leurs sentiments intimes.

En un mot, l'instituteur doit se mettre en état de dresser un catalogue de ses écoliers, avec le

caractère, les penchants, les dispositions de chacun.

Section 4ème.—LA CIVILITÉ.

Le savoir-vivre est si important que l'on appelle celui qui le possède, un homme *bien élevé*. Il ne faut pas croire que les règles de la politesse ne soient que des formes vaines et arbitraires. Non, la civilité véritable n'est que la pratique de deux grandes vertus, l'humilité et la charité. Ne pas se préférer aux autres, traiter son prochain comme on voudrait être traité soi-même, tâcher d'être obligeant pour tout le monde : voilà l'abrégé, l'essence de tout cours de civilité.

Les principales observations à faire là-dessus aux élèves des écoles, sont les suivantes :

Assis.—Se tenir droit sur son siége ; ne point croiser les jambes à l'église, aux examens, et dans d'autres circonstances semblables ; se lever pour répondre à un supérieur, ou à son arrivée.

Debout.—Rester ferme sur ses pieds ; saluer avec grâce et déférence ; ne point passer devant une personne respectable ; lui céder le pas dans une porte ; avoir la tête droite, les yeux plutôt baissés que fixés sur quelqu'un ; ne pas présenter soi-même la main à un supérieur.

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

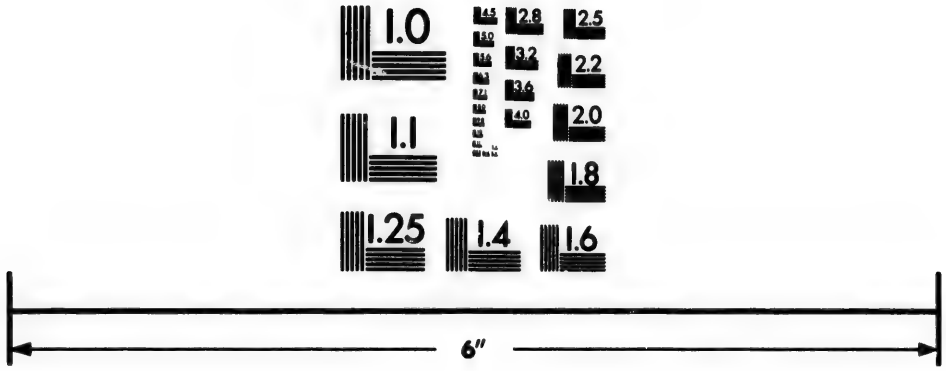

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
2.5
3.2
3.6
2.2
4.0
2.0
1.8
1.1
1.0

Dans la maison.—Garder la tête nue (pour les garçons) ; marcher avec le moins de bruit possible, sans traîner les pieds ; monter et descendre les escaliers une seule marche à la fois, et sans s'appuyer sur la rampe ; parler d'une voix modérée ; ne jamais cracher à terre ; ne pas toucher à l'épaule, à la tête, au visage d'un autre.

Dehors. —Ne point crier dans les chemins, ni incommoder les passants ; saluer les personnes respectables et plus âgées, surtout les membres du clergé ; les filles le font par une inclination de tête, les garçons, en portant la main au chapeau, et même en se découvrant, si le temps le permet ; ces derniers doivent aussi ôter leur chapeau pour parler à un supérieur. Toujours céder à celui-ci le haut du trottoir, c'est-à-dire le côté le plus rapproché des maisons ; si l'on est trois, placer le plus digne au milieu, en marchant.

En parlant.—Ne point interrompre un autre ; ne pas s'emparer de la conversation, quand on est jeune ; ajouter à ses réponses, surtout quand elles sont très-courtes, les mots : *monsieur, madame, mademoiselle* ; ne pas appeler une personne par son nom de famille dans le cours de la conversation ; éviter de dire trop souvent le titre de quelqu'un ; bien écouter son interlocuteur, afin de ne pas l'obliger à répéter ; si on ne l'a pas entendu, malgré toute l'attention possible,

s'en excuser, et ne jamais employer ces formules : *eh ? hein ? quoi ? comment ?* mais plutôt celles-ci : *s'il vous plaît ; plaît-il ; excusez-moi, je n'ai pas compris*, etc. ; ne point jurer.

A table.—S'y tenir droit, sans s'appuyer le dos sur sa chaise, ni les coudes sur la table ; éviter d'y cracher ou de s'y moucher ; employer la fourchette à porter la nourriture à la bouche, et non le couteau ; s'essuyer les lèvres, avant de boire, avec une serviette ou son mouchoir, non avec la nappe ; se tenir le corps près de la table ; mettre le bout du couteau et de la fourchette dans son assiette, et non pas les manches sur la table avec les pointes en haut ; rompre son pain, ne pas le couper sur la nappe, encore moins, mordre dedans ; éviter de parler et de boire lorsqu'on a la bouche pleine ; manger et boire proprement, sans avidité et sans bruit ; ne pas prendre dans le plat, mais se faire servir dans son assiette ; si l'on trouve quelque saleté, ne pas la montrer à ses voisins, mais la déposer, sans rien dire, sur le bord de son assiette ; si l'on reçoit des invités, faire en sorte de finir le dernier ; ne se retirer de table que sur le signal du maître de la maison.

Instituteurs, tenez soigneusement à ce que vos élèves soient très-polis envers vous, par rapport à la charge que vous remplissez ; envers leurs parents, par rapport à l'autorité dont ils

sont revêtus ; envers les ministres de Dieu, à cause de leur caractère sacré ; enfin envers les vieillards, à cause de leur âge. Qu'ils soient déférents pour les pauvres et les infirmes ; qu'ils ne se moquent jamais des difformités naturelles ; qu'ils soient remplis d'égards pour leurs compagnons : c'est dans cette pratique journalière de la politesse, qu'ils contracteront des habitudes de savoir-vivre qui les feront estimer et rechercher de tout le monde.

QUATRIÈME PARTIE.

DE L'INSTRUCTION.

L'Instruction est l'art d'orner l'esprit de connaissances. On entend aussi par Instruction ces connaissances elles-mêmes.

Il ne faut pas confondre l'Education intellectuelle avec l'Instruction. L'éducation intellectuelle prépare l'esprit à recevoir l'instruction, et réciproquement l'instruction est un excellent moyen de faire l'éducation de l'esprit. Par l'éducation intellectuelle on pose les bases, par l'instruction (du latin *instruere*) on élève l'édifice.

L'enseignement est l'instrument dont on se sert pour donner l'instruction ; c'est l'action d'orner l'esprit de connaissances, de lui signaler (du latin *insignire*), de lui expliquer ce qu'il doit savoir. L'instruction est donc le résultat de l'enseignement ; en enseignant on instruit.

La *didactique* est l'art d'enseigner (d'après son étymologie grecque).

Ainsi celui qui a des connaissances, possède de *l'instruction* ; il a obtenu cette instruction par *l'enseignement ;* cet enseignement doit lui avoir été donné selon les règles de la *didactique.*

Cependant dans la pratique, ces expressions s'emploient quelquefois les unes pour les autres, de même que le mot *éducation* se prend souvent pour l'ensemble des soins à donner aux élèves.

CHAPITRE I.

ORGANISATION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS LE BAS-CANADA.

L'Instruction Publique est organisée et réglementée principalement par le Chapitre XV des " Statuts Refondus pour le Bas-Canada."

Elle est sous la direction d'un haut fonctionnaire appelé " Surintendant de l'Education," et d'un " Conseil de l'Instruction Publique," composé d'au moins onze membres et pas plus de quinze, nommés par le Gouverneur.

Les affaires d'écoles de chaque Municipalité sont conduites par cinq Commissaires élus par les contribuables qui ont payé leur contribution alors due ; ils demeurent en charge pendant trois années (excepté la première fois). Les décisions sont légalement prises à la pluralité des voix. Ils doivent visiter toutes les écoles sous leur contrôle au moins une fois tous les six mois, et faire certains rapports au Surintendant à époques fixes. Ils se nomment un secrétaire-trésorier.

Ils font une répartition et cotisation, et prelèvent une somme égale au moins à la somme allouée par le Gouvernement à la municipalité, et trente pour cent de plus. Ils exigent en

outre une rétribution mensuelle pour tous les enfants de l'âge de sept à quatorze ans ; ceux de cinq à seize ans ont droit de fréquenter les écoles en payant la même rétribution.

Les habitants d'une municipalité ayant une croyance religieuse différente de celle de la majorité, peuvent mettre leurs écoles sous la conduite de trois syndics, et avoir leur part proportionnelle de l'octroi gouvernemental.

Dans chaque municipalité sont Visiteurs des écoles : 1° Les membres résidents du clergé, pour les écoles appartenant à leur croyance religieuse ; 2° les juges de la Cour du Banc de la Reine et de la Cour Supérieure ; 3° les membres de la Législature ; 4° les juges de paix ; 5° le maire ou préfet de la municipalité ; 6° les colonels, lieutenants-colonels, majors, et le plus ancien capitaine de milice, résidant dans la localité. Les écoles communes doivent être visitées par ces personnes au moins une fois dans l'année.

Des " Inspecteurs des écoles " sont nommés de temps à autre par le Gouverneur. Leur devoir est de visiter toutes les écoles de leur district d'inspection, d'examiner les comptes des secrétaires-trésoriers, et de faire rapport au Surintendant de tout ce qui concerne le fonctionnement des lois d'école. Tout Inspecteur

est d'office juge de paix du district pour lequel il est nommé.

A part les Universités, les Colléges classiques et les Colléges industriels, il y a trois espèces d'écoles : les *académies*, les *écoles modèles* et les *écoles élémentaires*. D'après la loi existante, toute personne (excepté les ecclésiastiques, les religieux et les religieuses) qui veut enseigner dans l'une de ces écoles, doit avoir obtenu d'un Bureau d'Examinateurs un certificat ou brevet de capacité (communément appelé diplôme), valide pour trois années (depuis le 4 mai 1859).

Cependant les Elèves des Ecoles Normales sont autorisés à enseigner avec un diplôme octroyé par le Surintendant sur le certificat du Principal, dans toute l'étendue du Bas-Canada.

Les Bureaux d'examinateurs (catholiques et protestants) de Québec, de Montréal, des Trois-Rivières et de Sherbrooke accordent des diplômes pour les trois espèces d'écoles susmentionnées. Les diplômes des Bureaux de Québec sont valides dans les districts judiciaires suivants : Trois-Rivières, Arthabaska, Québec, Beauce, Montmagny, Kamouraska, Rimouski, Chicoutimi, Saguenay et Gaspé.

Ceux des Bureaux de Montréal, dans les districts judiciaires suivants : Trois-Rivières, Arthabaska, Richelieu, Joliette, Terrebonne, St.

Hyacinthe, Iberville, Beauharnois, St. François, Bedford, Montréal et Ottawa.

Ceux des Bureaux des Trois-Rivières, dans les districts judiciaires des Trois-Rivières et d'Arthabaska.

Enfin, ceux du Bureau de Sherbrooke, dans les districts judiciaires de Bedford et de St. François.

Depuis le 1er juillet 1862, tous les autres Bureaux d'Examinateurs ne peuvent accorder de diplômes que pour les écoles élémentaires, et ces brevets ne sont valides que dans certains comtés.

Les diplômes de chaque degré sont, soit de première classe, soit de seconde classe.

Tous ces Bureaux ne s'assemblent que les premiers mardis de février, mai, août et novembre, à moins que, par défaut de quorum, ils ne soient ajournés à quinze jours plus tard, ou qu'ils n'aient assigné un délai à un candidat pour l'examiner de nouveau.

Tout candidat doit donner avis au secrétaire du Bureau, au moins quinze jours d'avance, de son intention de se présenter à l'examen, et doit envoyer, ou apporter avec lui un certificat de moralité et d'instruction religieuse, signé du curé ou du ministre de sa résidence, et un extrait

du registre des baptêmes prouvant que son âge est au moins de dix-huit ans accomplis.

Les candidats subissent d'abord une épreuve sur l'écriture, la dictée et la lecture raisonnée. Ils répondent ensuite aux programmes suivants, si les premières épreuves sont jugées suffisamment bonnes :

1° Pour le diplôme d'école élémentaire, " Grammaire (française ou anglaise) avec analyse, Géographie, Histoire Sainte, Histoire du Canada et Pédagogie ; " de plus, un problème sur les fractions, et un sur la règle d'intérêt simple. (Cédule F).

2° Pour le diplôme d'école modèle, en outre de ce qui précède, " Grammaire avec analyse, Histoire Sainte, Histoire du Canada, Histoire générale (ou, à volonté, Histoire de France et Histoire d'Angleterre), Littérature, Tenue des livres, Algèbre, Géométrie, Pédagogie et Agriculture ; " de plus, un problème sur la règle d'intérêt composé, un d'algèbre et un de mesurage, avec une composition littéraire sur un sujet indiqué par le Bureau. (Cédule G).

3° Pour le diplôme d'académie, outre ce qui précède, " Physique, Chimie, Histoire Naturelle, Algèbre, Géométrie, Trigonométrie, Astronomie, Histoire générale (ou, à volonté, Histoire de France et Histoire d'Angleterre), et Philosophie intellectuelle et morale ; " de plus,

traduire environ une demi-page des Commentaires de César et une fable d'Esope, avec analyse grammaticale. (Cédule H).

Les candidats du sexe féminin sont exempts du latin et du grec.

Le résultat de l'examen est indiqué par les chiffres 1, 2, ou 3 ; 1 signifie *très-satisfaisant* ; 2, *suffisant* ; 3, *insuffisant* ou *mal*.

Pour obtenir un diplôme de première classe, il faut le chiffre 1 sur les épreuves de dictée et de lecture, et sur au moins les deux tiers des autres matières d'examen.

Pour obtenir un diplôme de seconde classe, il faut au moins le chiffre 2 sur toutes les épreuves et matières d'examen.

Quant aux détails et aux exceptions, il faut voir la loi elle-même ou les règlements.

CHAPITRE II.

AVANTAGES DE L'INSTRUCTION.

Sans doute, comme nous l'avons déjà dit, l'éducation est plus nécessaire que l'instruction. Néanmoins, celle-ci est d'une très-haute importance aussi ; car elle est utile et agréable tout à la fois.

1° *Elle est utile.*—L'homme instruit entretient sa correspondance, prend ses notes, tient ses comptes lui-même, sans avoir besoin d'initier un étranger à ses secrets. Il est encore en état de remplir les diverses charges auxquelles il peut être appelé dans une paroisse. Marguillier, conseiller municipal, secrétaire-trésorier, sous-voyer, etc., il pourra signer les documents requis, prendre connaissance des papiers par lui-même, dresser un procès-verbal, préparer une requête, etc ; officier de milice, il lui sera facile de faire le rôle des miliciens ; commissaire d'écoles, il jugera de l'avancement des enfants, de l'exactitude de leurs réponses.

Tous les hommes ont besoin d'instruction, qu'ils exercent une profession libérale, ou qu'ils soient ouvriers et même serviteurs. Combien de fois ceux-ci ne sont-ils pas obligés de lire une enseigne, le numéro d'une maison, l'adresse

d'une lettre, etc ? L'instruction est également utile aux personnes du sexe, soit chez leurs parents, soit dans leurs maisons pour aider à leurs époux, soit chez les étrangers lorsqu'elles se mettent en service.

D'ailleurs, dans le temps où nous vivons, l'instruction est si généralement répandue, qu'un peuple qui la néglige, ne peut éviter d'être dans un état d'humiliante infériorité. Pour nous particulièrement, Canadiens, qui sommes environnés de gens possédant tous un certain degré d'instruction, il est indispensable de la répandre parmi nous, si nous voulons marcher de pair avec eux.

L'instruction a encore l'avantage d'ouvrir l'esprit, d'épurer le goût, d'élever les sentiments, lorsqu'elle est convenablement lirigée. Dans les traits d'un enfant qui à une éducation soignée et religieuse joint une instruction solide, on voit un air de distinction ; dans ses yeux perce une vivacité d'intelligence qui en fait pour ainsi dire un être tout différent. Il saisit mieux et plus vite tout ce qu'on lui explique : c'est là une remarque fréquente de ceux qui, par leur état, sont appelés à enseigner le catéchisme à des enfants dont les uns ont fréquenté de bonnes écoles, et les autres sont demeurés dans l'ignorance. On a donc eu raison de dire que l'instruction donne à l'homme comme un sixième sens.

2° *Elle est agréable.*—Quels plaisirs ne procure pas encore l'instruction ! quels agréables, passe-temps ! Quelle satisfaction de pouvoir par la lecture, se mettre en rapport d'idées et de sentiments avec les plus beaux génies de tous les siècles, et admirer ce qu'ils nous ont laissé de grand, de noble, de vrai dans leurs écrits ! Quelle charmante récompense pour un père qui a fait des sacrifices pour donner l'instruction à ses enfants, lorsque ceux-ci tour-à-tour viennent par des lectures à haute voix édifier, intéresser la famille durant les longues soirées d'hiver, ou la mettre au courant des événements remarquables de la patrie et des pays étrangers !

Avouons cependant que l'instruction pourrait être bien pernicieuse, si elle avait une mauvaise tendance, ou si l'on venait à en abuser, comme il arrive trop souvent. Mais alors c'est l'abus qu'il faudrait condamner, et non pas la chose elle-même ; c'est la mauvaise tendance qu'il faudrait corriger, et non pas l'instruction qu'il faudrait rejeter.

Reconnaissons encore que le degré d'instruction doit beaucoup varier suivant les différentes classes de la société. Il ne faut pas du tout les mêmes connaissances aux jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique ou aux professions libérales, et à ceux qui doivent devenir

des artisans ; à ceux qui embrasseront une carrière industrielle ou commerciale, et à ceux qui auront à se livrer à l'agriculture. Répétons-le après beaucoup d'hommes sages et de vrais patriotes : c'est un malheur pour le pays que la haute éducation soit si répandue, et que la moyenne le soit si peu ; c'est une chose regrettable que les professions dites libérales soient encombrées de jeunes gens qui, au lieu de faire des cours d'études, auraient dû suivre l'état de leurs parents ; ce serait la ruine d'un peuple qu'il fût composé de savants, ou plutôt de demi-savants. Il ne s'agit donc pas, pour le bien du pays, d'augmenter *indéfiniment* les connaissances des masses, d'étendre *sans cesse* le programme des écoles ; ce serait une erreur et un grand péril : mais ce qu'il faut, c'est de répandre partout des connaissances *élémentaires, pratiques, calquées sur les besoins de chacun ;* c'est que, de nos jours, il ne se trouve pas un enfant qui ne puisse lire, écrire, chiffrer, et qui n'ait quelques notions de l'Histoire du Canada ; que les colléges classiques ne se multiplient pas suivant le zèle mal entendu de chacun ; qu'ils ne soient fréquentés que par des jeunes gens capables de profiter de leurs études et qui aient un dessein sérieux de les compléter ; qu'enfin dans les écoles, comme dans toutes les autres maisons d'éducation, on ne vise pas uniquement à montrer beaucoup de branches en peu de temps,

mais que l'on enseigne *bien* les choses que les élèves doivent étudier, et qu'on leur donne le loisir de les digérer, de s'en nourrir.

CHAPITRE III.

QUALITÉS DE L'ENSEIGNEMENT.

L'enseignement, pour produire tous ses fruits, doit être *clair*, *méthodique*, *gradué*, *proportionné à la classe*, et *intéressant*.

ARTICLE 1er.

ENSEIGNEMENT CLAIR.

La *clarté* est la qualité qui fait saisir facilement aux autres ce que l'on dit. Elle est la plus nécessaire, pour ainsi dire l'unique qualité de l'enseignement ; car toutes les autres peuvent se rapporter à celle-ci. Un maître s'explique clairement, 1° lorsqu'il *possède* bien son sujet. Boileau nous dit :

> Ce que l'on conçoit bien, s'énonce clairement,
> Et les mots, pour le dire, arrivent aisément.

Souvent, quand on s'exprime obscurément, c'est que l'on n'a pas une idée nette, définie de la matière à développer. L'expérience apprend qu'il faut savoir une chose à fond, il faut la savoir doublement, lorsqu'on est obligé de l'enseigner. Ceci suppose donc que l'instituteur prépare ses classes par une étude consciencieuse

de ses matières ; qu'il prévoit les difficultés, les objections, ainsi que la meilleure manière de les éclaircir.

2° Lorsqu'il emploie les termes *propres*, c'est-à-dire, ceux qui rendent bien l'idée. Pour cela, il faut parfaitement connaître la valeur des mots, étudier les synonymes, ne pas s'exprimer au hasard et être bien exact dans les définitions et les règles, s'appliquant à les donner, et à les faire répéter par les élèves constamment de la même manière. Tout cela demande beaucoup d'attention et de réflexion.

3° Lorsqu'il a soin d'éviter les *équivoques*, ou les tours de phrases qui présentent plusieurs sens. Rien n'est plus propre à embrouiller les enfants et à laisser de l'indécision dans leur esprit.

ARTICLE 2e.

ENSEIGNEMENT MÉTHODIQUE.

La *méthode* est l'ordre, la régularité que l'on met dans l'enseignement. Elle est nécessaire dans toutes les branches d'instruction, et elle contribue singulièrement à y répandre de la clarté. Elle est sans doute le résultat naturel d'un esprit méthodique, mais elle peut aussi s'acquérir avec du soin et de l'application. Elle

doit s'étendre à tout : explications, exemples, manière de placer chaque chose sur le tableau noir, etc. Celui qui n'est pas méthodique, mêle tout, confond tout : il réussit à embrouiller son enseignement par le désordre qu'il y introduit. Il ne faut donc pas considérer comme des minuties ces détails qui paraissent fort peu importants à l'observateur superficiel ou au jeune homme sans expérience. L'objet le plus précieux n'a toute son utilité que lorsqu'il est à sa place.

ARTICLE 3e.

ENSEIGNEMENT GRADUÉ.

L'enseignement est *gradué* lorsqu'il ne se donne que par degrés, lorsque les difficultés sont prévues et amenées graduellement, lorsqu'il n'y a pas de passage brusque, de lacune, de saut considérable et toujours nuisible dans le développement d'une branche d'étude, en un mot lorsque les explications sont données successivement dans leur ordre naturel. Il y a défaut de gradation, par exemple, si l'on ne commence pas par définir les différents mots que l'on emploie ; si, dans la lecture, on n'accoutume pas les enfants à connaître et à séparer les syllabes ; si, dans l'arithmétique, on enseigne les quatre règles simples avant que les élèves sachent poser des nombres ; si on les met à

écrire en fin, avant qu'ils connaissent les éléments de l'écriture, ou si on leur fait omettre les notions préliminaires en géographie. Passer à l'adjectif avant que le nom soit bien appris, faire lire aux écoliers la quatrième page lorsqu'ils ne savent pas suffisamment lire les trois premières, enseigner l'histoire des pays étrangers à des enfants qui ignorent celle de leur pays : voilà encore des manquements regrettables et trop communs dans la gradation.

ARTICLE 4e.

ENSEIGNEMENT PROPORTIONNÉ A LA CLASSE.

L'enseignement doit être proportionné—

1° *A l'âge des élèves.*—Ce n'est pas une des moindres difficultés de ceux qui commencent à instruire les enfants, de se mettre à leur portée, de se faire comprendre d'eux, tout en s'exprimant correctement, surtout lorsque, par des études préalables, on a pris l'habitude d'un tout autre langage. Il ne suffit pas en effet, on le conçoit, de donner de belles et savantes explications ; il faut de toute nécessité que les auditeurs les saisissent, et combien de choses qui paraissent parfaitement claires à un maître et qui ne le sont pas pour les écoliers ! Avec les petits, il faut donc savoir se faire petit. La nourriture

du corps se proportionne à l'âge des individus ; la viande succulente qui soutient les forces de l'homme fait, serait un mets beaucoup trop fort, trop substantiel pour un jeune enfant ; elle l'étoufferait. Il en est de même de la nourriture de l'esprit : un enseignement qui conviendrait bien à des jeunes gens, serait trop élevé pour des enfants d'un âge tendre ; il passerait au-dessus de leur tête.

2° *A l'avancement des élèves.*—Beaucoup d'explications doivent être réservées pour les élèves qui repassent ou qui approfondissent leurs matières, et être omises avec ceux qui les voient pour la première fois. Le maître d'ailleurs doit acquérir bien des connaissances qu'il n'est pas à propos de communiquer aux écoliers. Au reste, que de manières différentes de donner des explications sur la grammaire, l'histoire, la géographie ! Une leçon sur un sujet quelconque se donnera-t-elle de la même façon dans une université que dans un collége, dans une académie que dans une école élémentaire ?

3° *Au genre d'école que l'on tient.* — C'est une manie bien déplorable parmi nous, que cette ambition de chaque école, de chaque maison d'éducation, de s'élever au-dessus de son niveau. Tout ce que l'on voit faire, tout ce que l'on voit enseigner aux autres, on veut le faire, l'enseigner soi-même ; et c'est ainsi que l'on déclasse les élèves, qu'en leur donnant une

instruction qui ne convient pas aux circonstances où ils se trouvent, on prépare le malheur de toute leur vie. Que chaque instituteur tienne donc strictement à n'enseigner dans son école que les matières indiquées par la loi et par les règlements ; qu'il ne se rende pas ridicule en introduisant dans sa classe des branches qui n'ont aucune proportion avec l'âge, la capacité, la destination de ses élèves, avec l'état, les moyens de leurs parents, et le temps qu'ils peuvent passer à l'école. C'est à peine si l'on peut faire quelques exceptions bien rares pour des enfants d'un talent et de dispositions extraordinaires ; encore vaudrait-il mieux, dans ce cas, envoyer les élèves à un établissement d'un genre supérieur.

Le défaut que nous signalons ici, se fait peut-être plus sentir dans les maisons destinées à l'instruction des jeunes filles, que dans les écoles de garçons ; l'effet du moins en est plus désastreux. Donnez à une fille d'ouvrier, appelée à gagner sa vie par la couture ; donnez à une fille de cultivateur, destinée à s'occuper de jardinage et de tous les travaux domestiques ; donnez-leur l'éducation convenable aux jeunes personnes de la plus haute société ; apprenez-leur le piano, la harpe, la broderie, l'astronomie, la rhétorique, etc. etc : est-ce leur rendre service ? est-ce travailler à leur bonheur ? Non, bien certainement. C'est au contraire les rendre mécon-

tentes de leur sort, honteuses de leur condition, incapables d'être utiles à leur famille. Lorsqu'elles viendront à s'établir, elles chercheront à prendre pour époux un homme d'une condition qu'elles s'imagineront être au-dessus de la leur, et trop souvent dissipé, peu religieux, ou sans industrie, très-fort en suffisance et en étalage, et sans doute aussi léger et prodigue. Si elles se marient à un ouvrier, à un cultivateur comme leurs parents, trop souvent elles mépriseront son occupation, elles s'ennuieront en sa compagnie, elles négligeront le soin de leur ménage. Voilà le triste avenir qu'on leur prépare par cette instruction déplacée qu'on leur donne ; voilà les mères frivoles et indifférentes que l'on réserve à la génération future ! Qu'on y réfléchisse avant qu'il soit trop tard ! Que les institutrices tâchent de s'opposer à ce torrent, au lieu de se laisser entraîner par lui !

ARTICLE 5e.

ENSEIGNEMENT INTÉRESSANT.

Il ne suffit pas que l'enseignement ait toutes les autres qualités ; il faut encore, pour que les élèves s'y attachent, qu'il soit attrayant.

Pour le rendre tel, un maître doit—

1° *Y mettre lui-même beaucoup d'intérêt.*—S'il enseigne sans goût, sans zèle, les enfants s'en

apercevront, et ils prendront en aversion l'instituteur et ses explications. Mettez donc de l'âme dans ce que vous dites, dans ce que vous faites en classe ; que ce soit pour vous une œuvre de prédilection.

2° *Eviter la monotonie dans le ton et la forme.*— Les plus belles choses deviennent ennuyeuses, surtout pour des enfants, lorsqu'elles sont dites d'une voix trop uniforme. Prenez un ton naturel, changez-le selon ce que vous avez à répéter, faites de votre leçon une sorte de conversation instructive et agréable avec vos élèves. Il ne s'agit pas, bien entendu, d'ôter complétement son aridité à l'étude. Vouloir que les écoliers apprennent tout en s'amusant, est une utopie qui peut leur être bien nuisible, puisque c'est leur donner des habitudes de légèreté et d'irréflexion, puisque c'est négliger leur éducation intellectuelle. Mais épargnez-leur au moins une partie des épines qu'ils doivent nécessairement rencontrer en cueillant le fruit de la science. Surtout si vous en avez de très-jeunes à instruire, usez de ces admirables expédients que l'on emploie dans les salles d'asile, de ces stratagèmes de dévouement des bonnes Sœurs qui les dirigent.

Les enfants sont naturellement agités, remuants : puisque, pour le bon ordre, vous êtes obligés de réprimer ce penchant, qui leur est

inné, donnez-lui occasion de s'exercer un peu dans la variété des formes que prendra votre enseignement. Tantôt donc vous parlerez, tantôt (et le plus souvent possible) vous ferez parler les élèves ; tantôt vous les placerez en rang, tantôt vous les renverrez à leurs pupitres. A un moment donné, vous les appellerez au tableau noir ; à un autre moment, vous les ferez travailler sur leurs ardoises. Vous changerez ainsi fréquemment leur posture, ce qui se prêtera beaucoup mieux à la mobilité de leur âge.

3° *Varier les exercices.*—Ayez, pour chaque chose, un temps déterminé qui ne soit pas assez long pour lasser l'attention des élèves. Qu'un exercice moins sérieux succède à un exercice qui fatigue davantage. C'est par cette agréable variété que l'esprit des enfants pourra s'appliquer successivement aux divers sujets, sans trop d'efforts de leur part. Rappelez-vous qu'un arc trop bandé perd son élasticité.

Nous parlerons ailleurs plus en détail de la division du temps et de la distribution des matières d'études.

4° *Entremêler les explications de questions, d'exemples, d'applications et quelquefois d'anecdotes.*—Rien ne coupe mieux la monotonie du discours, rien ne réveille mieux l'attention, un instant endormie, que des questions faites à

propos ; mais nous allons traiter ce sujet important dans l'article suivant. Rien non plus n'éclaircit mieux les définitions et les règles que des exemples bien choisis ; rien ne fait mieux voir aux écoliers la nature pratique, le côté utile de ce qu'on leur enseigne, que les applications. Quant aux anecdotes, il ne faut pas trop les multiplier ; ce serait une perte de temps et une cause de dissipation. Mais elles sont très-convenables comme récompense d'une sagesse et d'un travail soutenus, ou comme moyen de faire l'éducation morale des enfants. Pour vous convaincre de l'intérêt qu'elles excitent généralement, rappelez-vous le redoublement de silence et d'attention qui a lieu dans le cours d'un sermon, lorsque le prédicateur annonce une anecdote, le récit de quelque fait remarquable.

ARTICLE 6e.

ART DE QUESTIONNER.

Bien questionner est un grand art ; assez peu de personnes le possèdent. Il est aisé de s'en apercevoir aux examens publics. Des questions mal posées ne sont propres qu'à troubler, qu'à embrouiller les élèves les mieux préparés. Les hommes qui interrogent bien, sont ceux qui ont un esprit net, méthodique, et qui sont maîtres du

sujet. N'acceptez donc jamais un programme sur une matière que vous ne connaissez pas, ou que vous ne connaissez qu'imparfaitement ; autrement, vous ferez rire de vous par les gens entendus, et vous aurez la confusion, tout en vous compromettant, d'embarrasser ceux qui seront appelés à vous répondre, quelque capables qu'ils soient.

Les interrogations ont pour but de faire connaître deux choses : 1° Si les élèves écoutent ; 2° s'ils comprennent. Souvent ils paraissent attentifs, et ne le sont pas ; ils semblent comprendre, et ils n'ont pas saisi les explications. Le moyen de s'en assurer, c'est de les interroger.

Il faut poser les questions—

1° *D'une manière claire et qui ne cause pas d'équivoque.*—L'élève doit comprendre tout de suite ce que vous lui demandez, et ne pouvoir pas se tromper sur la portée de ce que vous désirez savoir. N'interrogez donc pas d'une façon vague, ou sur des choses que vous n'avez pas expliquées et que probablement les enfants ne savent pas. Evitez aussi de répéter vous-même chaque réponse que vous recevez, comme le font certains maîtres.

2° *Vivement.*—Rien ne donne plus d'entrain à une classe que des questions faites avec vivacité. Sans doute, laissez à l'écolier le temps de réfléchir, si la réponse suppose quelque rai-

sonnement, et dites-lui souvent avec Boileau :

Avant que de parler, apprenez à penser.

Mais si c'est simplement une affaire de mémoire, soyez prompt à passer de l'un à l'autre. Cette activité oblige les élèves à mieux écouter, et en même temps accoutume leur esprit à plus de souplesse.

3° *Sous des formes très-variées.*—Cette précaution brise la monotonie, et découvre mieux l'intelligence des enfants. Combien répondent fort exactement lorsque la question est posée de telle manière, et s'embrouillent complétement ou restent cois, pour peu que l'on en change la forme ?

4° *D'une façon méthodique.*—Que vos interrogations s'enchaînent, qu'elles se suivent naturellement, qu'elles découlent les unes des autres. C'est un excellent moyen pour que les élèves mettent de l'ordre et de la liaison dans leurs connaissances. Ayez même souvent en vue, par les questions que vous leur posez, de leur faire découvrir des vérités ou tirer des conséquences : c'est ce que l'on appelle *méthode socratique* ou *euristique.* (*Voir* page 110).

5° *Tantôt à un seul élève, tantôt à tous ensemble.*—La seconde manière de questionner est en général trop bruyante, et n'est pas aussi franche que l'autre. Qu'il est aisé en effet de faire ainsi

briller une classe au moyen de quelques écoliers capables et doués d'une forte voix, qui répondent sans cesse hardiment pour tous les autres ! Il est néanmoins bon de ne pas adopter exclusivement l'une de ces méthodes. Vous questionnerez donc plus souvent un élève en particulier, tantôt en suivant l'ordre de la classe, tantôt en désignant de côté ou d'autre celui qui doit répondre. Quelquefois cependant vous adresserez vos demandes à la classe entière, pour exciter davantage l'attention et l'émulation. Dans ce cas, vous recommanderez aux enfants de ne pas trop élever la voix.

Leur permettrez-vous de vous faire un signe pour vous engager à les interroger ? Oui, pourvu qu'ils n'agissent pas ainsi uniquement par coutume et sans pouvoir répondre. Avant d'encourager cette habitude, vous devez donc voir s'ils font des efforts réels pour vous satisfaire.

CHAPITRE IV.

FORMES D'ENSEIGNEMENT.

Il y a deux formes générales d'enseignement, auxquelles peuvent se rapporter les diverses méthodes particulières que l'on a imaginées en différents temps : ce sont la forme *synthétique* et la forme *analytique*.

ARTICLE 1ER.

DE LA SYNTHÈSE.

La Synthèse (mot qui signifie *composition*) est une méthode qui descend des principes aux conséquences, des causes aux effets, des règles aux applications, du connu à l'inconnu, du simple au composé. C'est d'elle que l'on se sert pour exposer un sujet, et voilà pourquoi on l'appelle encore *forme d'exposition*. Tout traité sur une science quelconque procède d'après cette méthode, qui est la plus régulière. Elle convient mieux aux premières notions que l'on donne sur une matière, et qui se trouvent par là avoir plus de suite.

Montrons maintenant comment l'on fait usage de cette forme d'enseignement ; mais auparavant disons ce que c'est qu'une *définition*.

Définir, c'est énumérer les propriétés d'une chose de manière à la faire distinguer de toute autre, ou donner le sens d'un mot. Il y a donc deux sortes de définition : celle de *choses*, et celle de *mots*. Une définition doit être claire et précise, c'est-à-dire ne renfermer aucune expression superflue. Il faut aussi éviter d'employer dans la définition le mot même qu'il s'agit de définir, ou quelqu'un de ses dérivés.

Quand on emploie la forme synthétique, on commence par définir les mots propres au sujet, ou mots *techniques*, ainsi que les choses dont on veut traiter. Mais comme ces définitions renferment presque toujours des termes dont les enfants ne connaissent pas la valeur, il est indispensable de les leur expliquer, et souvent d'en éclaircir la signification par des exemples.

On pose ensuite les principes fondamentaux de la science que l'on veut enseigner. Les uns sont incontestables et évidents par eux-mêmes : on les appelle *axiomes*. D'autres, quoique certains, ont besoin de preuves : ils se nomment *propositions* ou *théorèmes*, et la preuve, *démonstration*. D'autres enfin sont appuyés sur l'usage, sur une convention, ou bien sur un système, une théorie, ou une hypothèse.

Puis on indique les divisions et les subdivisions du sujet, et on donne les *règles générales*, c'est-à-dire celles qui s'appliquent au plus grand

nombre de cas. Des exemples nombreux les font comprendre aux élèves. Remarquons ici qu'il est essentiel dans l'enseignement de répéter et de faire répéter beaucoup : c'est le seul moyen de graver les choses dans la mémoire des enfants.

Le maître passe ensuite aux règles particulières, ou *exceptions*, qui ne conviennent qu'à un moindre nombre de cas. Aux exemples, qu'il explique lui-même à ses écoliers, il joint des applications ou des problèmes, qu'il leur propose afin de les habituer à tirer les conséquences des principes.

L'enseignement est *continu* ou *interrompu*.

Dans l'enseignement continu, l'instituteur parle seul : c'est pourquoi on nomme aussi cet enseignement *oral*. Le maître développe le sujet, et les élèves prennent des notes, qu'ils rédigent plus tard, et sur lesquelles ils subissent des examens. Cet enseignement suppose un professeur possédant à fond la matière et doué d'une élocution nette et facile, et des élèves assez âgés et assez avancés pour profiter de semblables leçons. Comme système ordinaire, il ne peut donc convenir qu'à de hautes maisons d'éducation, où les élèves sont assez réfléchis pour prêter une attention suivie pendant des heures entières.

Dans l'enseignement interrompu, le maître coupe de temps en temps ses explications par des interrogations, c'est-à-dire qu'il adopte alors la forme *catéchétique*, par demandes et par réponses. Plus les enfants sont jeunes, plus souvent il faut ainsi s'interrompre.

L'enseignement oral ne suppose guère que le professeur se serve d'un ouvrage particulier pour texte de ses leçons, mais plutôt qu'il les rédige à sa propre manière. Il doit cependant éviter soigneusement de les lire, sous peine d'ennuyer et de dégoûter ses auditeurs, à moins qu'il ne lise avec un talent extraordinaire. Il serait bien préférable pour lui de si bien étudier son sujet qu'il en fût tout-à-fait maître, et qu'il pût parler sur de simples notes (*a*).

ARTICLE 2e.

DE L'ANALYSE.

L'Analyse (mot qui signifie *décomposition*) est une méthode qui remonte des conséquences aux principes, des effets aux causes, des applications aux règles, de l'inconnu au connu, du composé au simple. C'est par l'analyse qu'on peut mieux s'assurer si les élèves ont bien

(*a*) Des auteurs, partisans de noms bizarres, ont appelé *acroamatique* la forme continue, et *érotématique* la forme interrompue.

compris ce qu'on leur a expliqué, et qu'on exerce davantage leur jugement, en les obligeant à trouver la raison des choses, à arriver jusqu'aux principes, jusqu'aux éléments, et voilà pourquoi on la désigne encore sous le nom de *méthode d'invention.*

La synthèse et l'analyse s'appliquent à toutes les branches des connaissances humaines. Pour mieux les faire distinguer l'une de l'autre, donnons quelques exemples.

Si, en grammaire, je définis d'abord le nom ; puis je donne la division des noms en noms propres et noms communs ; j'explique les distinctions de genre et de nombre ; je pose la règle générale pour former le pluriel, avec des exemples à l'appui, et je développe les exceptions que je fais également saisir au moyen d'applications : je fais de la synthèse. Si j'interroge suivant le même ordre, je questionne synthétiquement, et c'est ainsi que sont toujours formulés les programmes pour les examens. Au contraire, si j'écris un mot sur le tableau noir, soit : *les maisons* ; si je dis que c'est un nom, et pour quelle raison ; un nom commun, et pourquoi ; un nom féminin, au pluriel, et pourquoi, &c.; je fais alors de l'analyse, et en questionnant de la même manière, j'en fais faire aux élèves.

Pareillement, en arithmétique, si je définis la multiplication, et les différents termes que l'on

emploie dans cette opération ; puis si j'explique aux enfants la règle pour la faire, en leur en donnant des exemples ; c'est de la synthèse. Ce sera au contraire de l'analyse, si, après qu'ils ont fait une multiplication, je leur demande compte de tout, en les obligeant à remonter aux principes, aux règles et aux définitions que je leur ai donnés.

L'analyse est indispensable à un maître qui veut s'assurer si ses écoliers ne se sont pas contentés d'apprendre leur leçon par cœur, et s'ils la comprennent parfaitement. Malheureusement cette partie de l'enseignement a été, et est encore beaucoup trop négligée. En arithmétique, en géographie, en histoire, du mot-à-mot, rien de plus !

ARTICLE 3e.

DE QUELQUES MÉTHODES SPÉCIALES.

Nous allons dire un mot de quelques méthodes imaginées et pratiquées dans des circonstances toutes particulières. Faisons cependant à ce propos la remarque générale que, dans chacun de ces systèmes, se trouve le germe de quelque vérité précieuse, mais poussée jusqu'à l'exagération.

1° *Méthode de Socrate.*—Ce célèbre philosophe athénien, mort 400 ans avant J. C., enseignait ses disciples au moyen de questions propres à les conduire aux connaissances qu'il voulait leur communiquer. Comme on le voit, cette méthode suppose des élèves capables d'une grande réflexion : elle peut néanmoins s'employer avantageusement dans des limites restreintes.

2° *Méthode de Platon.*—Cet illustre disciple de Socrate, mort 347 ans avant J. C., avait principalement adopté la forme du dialogue, c'est-à-dire d'une sorte d'entretien entre le maître et l'élève. Mais il faut alors deux interlocuteurs d'une capacité à peu près égale, et qui cherchent à s'instruire mutuellement. Ce système n'est pas applicable à une école.

3° *Méthode de Pestalozzi.* — Originaire de Zurich et mort en 1827, âgé de 82 ans, Pestalozzi réunit autour de lui, vers 1775, un grand nombre d'enfants pauvres des Cantons suisses voisins, et commença en leur faveur une maison d'éducation, qu'il transporta en dernier lieu à Yverdun. Il crut devoir appliquer à cet Institut les principes de l'éducation maternelle, prenant pour type de tout instituteur la mère de famille. Il voulut aussi que les écoliers raisonnassent exactement tout : c'était pousser trop loin la rigueur mathématique du calcul.

4° *Méthode de Fellenberg.*—Vers le commencement du siècle, Fellenberg, natif de Berne, entreprit de fonder une série complète d'Instituts, répondant à tous les degrés de l'enseignement, et il considéra l'agriculture comme le grand moyen d'instruction. L'idée était bonne, au moins pour les écoles placées à la campagne, mais était suivie au delà certainement des limites ordinairement possibles. Fellenberg est mort en 1844, à l'âge de 73 ans.

5° *Méthode du Père Girard.*—De même que Pestalozzi avait pris le calcul, et Fellenberg, l'agriculture, ainsi le Père Grégoire Girard, cordelier, adopta la grammaire pour base de son système d'enseignement. Il rapportait toutes les connaissances à l'étude de la langue maternelle, et prétendait faire de celle-ci un instrument continuel d'éducation intellectuelle et morale. Le principe est excellent, mais il ne faut pas en abuser. Né à Fribourg en 1765, le P. Girard est décédé en 1850.

6° *Méthode de l'Abbé Gaultier.* — Préoccupé de la sécheresse de l'étude, qui rebute tant d'enfants, l'Abbé Gaultier, né en Italie en 1746, et mort à Paris en 1818, imagina de changer l'enseignement en amusement. Il eut donc un jeu pour apprendre les lettres, un autre pour épeler, un autre pour calculer, un autre pour savoir l'orthographe, et ainsi de suite. Il

voulut encore que l'étude fût toujours accompagnée de mouvement, d'action. C'est à peu près ce système, trop absolu dans la pensée de son auteur, que l'on a mis en pratique, avec tant d'avantage, dans les salles d'asile.

7° *Méthode de Jacotot.* — Si cette méthode (supposé qu'on puisse lui donner ce nom) vient en dernier lieu, elle n'en est pas pour cela moins remarquable par son originalité. Elle s'appuie sur un certain nombre de paradoxes, tels que ceux-ci : *Toutes les intelligences sont égales* ; *Tout est dans tout* ; *Qui veut peut* ; *On peut enseigner ce qu'on ignore.* Dans le système de Jacotot, point de maître pour expliquer les choses ; les élèves se forment, s'instruisent tout seuls ; le maître n'est utile que pour les diriger, pour stimuler leur volonté. Il suffit de vouloir apprendre une chose pour réussir ; il suffit de posséder une connaissance, et ensuite d'y rapporter tout le reste. Prenez un enfant qui ne sache pas lire : vous prononcez une syllabe devant lui, vous la lui montrez dans un livre, vous la lui faites répéter jusqu'à ce qu'il la reconnaisse : vous faites de même pour les syllabes, pour les mots suivants ; il sait lire ! Vous attirez son attention sur l'orthographe de ces mots ; vous les comparez les uns avec les autres ; au bout de quelque temps, tout élève, sans avoir étudié la grammaire, la saura parfaitement ! Et pour

atteindre ce résultat, le premier livre venu est bon !

Prenez donc *Télémaque* en deux langues. Voilà un jeune homme qui ne connaît pas un mot de latin. Sur une page, vous lui faites lire une phrase en français ; sur la page en regard, la même phrase en latin, et ainsi de suite. A force de comparer les phrases latines entre elles et avec les phrases françaises, il vient à remarquer les diverses terminaisons des mots et à savoir décliner et conjuguer ; en un mot il se trouve avoir appris la langue de Cicéron. C'est avec la même facilité qu'il se rendra familier avec celle d'Homère ; car c'est une méthode d'*enseignement universel*, comme la nomme Jacotot lui-même, ou plutôt disons, une absence de toute méthode, de toute gradation. A peine peut-elle suffire à quelques personnes d'un grand talent et que les circonstances forcent à étudier seules. Joseph Jacotot, né à Dijon en 1770, est mort à Paris en 1840.

CHAPITRE V.

PROCÉDÉS.

Les *Méthodes* sont les manières générales d'enseigner toutes les branches d'instruction.

Les *Procédés* sont les manières d'enseigner chaque branche particulière.

Comme de raison, l'application de ces règles varie un peu avec chaque individu. Ce que l'un préfère, ne cadre point avec les vues, avec le caractère de l'autre ; tel moyen qui réussit bien à un instituteur, donne à un autre des résultats beaucoup moins satisfaisants. Il est cependant un grand nombre de points fixés par l'usage et l'expérience.

ARTICLE 1er.

DE LA LECTURE.

La lecture est une des branches fondamentales à enseigner dans une école. Comme elle comprend bien des degrés, nous allons les parcourir successivement.

Section 1ère.—DE L'ALPHABET.

L'enseignement de l'alphabet (mot composé des deux premières lettres grecques, *alpha, bêta,*) est une chose fort ennuyeuse, et conséquemment fort négligée dans la plupart des écoles. On dit bien aux petits commençants : " Etudiez vos lettres ; " mais on les abandonne ensuite à eux-mêmes, sur un banc, pendant des heures entières. Est-il surprenant que, par cette conduite, on dégoûte à tout jamais ces jeunes enfants de l'école et de l'étude ? Est-il étonnant qu'ils ne connaissent pas leurs lettres après de longs mois ?

Le maître dévoué s'y prend d'une toute autre manière. 1° Il n'effarouche pas les enfants par la nécessité d'apprendre et de retenir *tout* l'alphabet d'un seul coup. Il ne leur propose que quelques lettres à la fois, disons quatre. Quand les élèves les savent bien, il passe aux quatre suivantes, et ainsi jusqu'à la fin. Par ce procédé, tout l'alphabet peut s'apprendre dans une semaine.

2° Au lieu de faire suivre les enfants dans un livre, il leur montre les lettres *sur un tableau*, afin de mieux parler aux yeux. Il s'applique surtout à varier les exercices, précisément à cause de l'âge très-tendre de ces petits écoliers. Tantôt donc il nomme et montre les lettres lui-

même ; tantôt il les montre et les enfants les nomment ; à un autre moment, c'est lui qui les nomme, et il les fait indiquer à mesure sur le tableau ; puis il les leur fait copier sur leurs ardoises, à leurs places ; il peut ensuite les rappeler autour du tableau, et en désigner trois ou quatre pour y copier quelques lettres, tandis que tous les autres les regardent, prêts à les critiquer s'ils se trompent. C'est le seul moyen de conserver l'attention de ces enfants.

3° Pour mieux graver les lettres dans leur mémoire, l'instituteur ne doit pas se contenter de leur en faire retenir *le son*. Il doit particulièrement insister à leur en faire remarquer *la forme*, ainsi que celle des accents. Il commence, bien entendu, par les lettres imprimées, les majuscules d'abord ; puis, lorsque celles-ci sont bien sues, les minuscules, en les plaçant auprès des premières, afin que la comparaison soit plus facile.

Quand les enfants suivent dans leurs livres, il est bon qu'ils emploient une fiche de bois pour se guider.

Remarquons que la mauvaise prononciation de certaines lettres, une fois contractée, se corrige avec peine ; aussi, que pour mettre de la gradation dans ce procédé, on fait d'abord apprendre quatre lettres, huit lettres *de suite ;* puis on les montre et on les fait répéter dans un ordre *interverti.*

Section 2ème.—DE L'ÉPELLATION.

Epeler correctement, c'est-à-dire nommer et assembler les différentes lettres qui composent les syllabes, n'est pas chose aussi aisée qu'on pourrait le croire. En français, il y a deux méthodes d'épellation, l'ancienne et la nouvelle.

1° *Ancienne méthode.*—Le maître doit avoir soin—1° de faire *prononcer* chaque lettre et chaque accent *bien distinctement.* Pour vouloir aller trop vite, les enfants sont sujets à nommer l'accent sans prononcer la lettre qu'il affecte ;—2° de faire *assembler* successivement chaque syllabe, puis le mot entier, ce qui peut se faire de plusieurs manières : un même élève épelle la première syllabe, puis la suivante, puis la troisième, et à la fin il prononce le mot entier ; ou bien, chaque élève épelle successivement l'une des syllabes, et l'élève suivant prononce le mot ; ou bien, le même élève épelle le mot entier, en répétant à chaque syllabe, toutes les syllabes précédentes ; ou bien encore, un écolier assemble une syllabe, le second assemble la suivante et répète la première, le troisième assemble la troisième syllabe et répète les deux premières, et ainsi de suite ; ou enfin, les élèves épellent le mot tous ensemble, le maître leur indiquant la vitesse, ou battant la mesure ; —3° de commencer par les mots *les plus courts et*

les plus aisés. Il suffit pour cela de suivre l'ordre d'un bon syllabaire;—4° de faire épeler beaucoup *par cœur.* A cet effet, il faut donner une petite leçon à apprendre préalablement.

Il serait à propos de dire aux enfants un peu avancés que les mots renferment *une* ou *plusieurs* syllabes; les premiers s'appellent *monosyllabes*, et les seconds, *polysyllabes.* Ceux de deux se nomment aussi *dissyllabes.*

Remarquons ce qui suit.—1° Les voyelles sont simples: *a, e, i, o, u, y,* ou combinées (composées): *au, eu, ou, eau, ai, ei,* &c., ou nasales *an, en, in, ain, ein, on, un,* &c.—2° Il ne faut pas confondre les voyelles combinées avec les diphthongues: les premières se prononcent par une seule émission de voix ; dans les secondes, quoiqu'il n'y ait aussi qu'une syllabe, on entend cependant deux sons, comme *oi* dans *loi, ieu* dans *lieu, ien* dans *rien, oin* dans *coin, ion* dans *action, mission,* &c.—3° Parmi les consonnes ou articulations, les unes sont *labiales* (des lèvres): *b, p, f, ph, v, m ;* d'autres *dentales* (des dents): *d, t, th, n ;* d'autres *gutturales,* (du gosier): *h* aspiré, *g* dur (comme dans *gond*), *c* dur (comme dans *cap*), *k, q, ch* dur (comme dans *chaos*) ; d'autres *palatales* (du palais) : *l, r, l* ou *ll* mouillé (comme dans *ail, paille*) ; d'autres enfin *sifflantes : s, z, c* doux (comme dans *ce*), *sh, ch* doux (comme dans *chou*), *j, g* doux (comme dans *gens*).—4° Les

articulations *m*, *n*, *gn*, sont quelquefois *nasales* (du nez), comme dans *emporter*, *incapable*, *onde*, *digne* ; d'autres fois elles ne le sont pas, comme dans *immortel*, *item*, *inhabile*, *specimen*, *agnus*.— 5° *X* est une lettre composée, équivalant à *cs*, *gz*, etc. (*réflexion*, *exil*), ou à *z* (*sixième*), ou à *ss* (*soixante*, *Bruxelles*).

Remarquons encore—1° que les différents sons de *e*, *é*, *è*, *ê* doivent être donnés très-correctement quand on épelle ;—2° que plusieurs lettres sont muettes en certains cas ; ainsi *p* et *s* dans *comptes*, *x* dans *cieux*, *t* dans *aspect*, etc ;—3° que plusieurs autres changent leur son propre suivant leur position ; par exemple, *s* entre deux voyelles, qui se prononce comme *z* (*asile*) ; *c*, qui est dur devant *a*, *o*, *u*, à moins qu'il ne soit marqué d'une cédille, et doux devant *e*, *i* ; *t*, qui se prononce comme *s* dans *action*, *martial*, *essentiel*, *vénitien* ;—4° que *e* dans *j'aime*, *es* dans *tu aimes*, *ent* dans *ils aiment*, sont autant d'*e* muets ; pareillement *è* dans *zèle*, *ès* dans *accès*, *ef* dans *chef*, *el* dans *autel*, sont des *e* ouverts ; de même *é* dans *aimé*, *er* dans *aimer*, *léger*, *ez* dans *nez*, sont des *e* fermés ;—5° que *y* entre deux voyelles équivaut à deux *i* ; ainsi *payer* pour *pai-ier* ; *moyen* pour *moi-ien*, *ployons* pour *ploi-ions*.

Lorsqu'une consonne se trouve entre deux voyelles, elle commence toujours une syllabe.

Ainsi *anatomie* s'épelle *a-na-to-mie*, et non pas *an-at-om-ie*.

Lorsqu'il y a deux consonnes de suite, la première termine la syllabe précédente, et la seconde appartient à la syllabe suivante (comme dans *opportun*, qui s'épelle *op-por-tun*), excepté quand la *seconde* est une des palatales ou liquides *l* ou *r*, et est précédée d'une labiale, d'une dentale ou d'une gutturale. Exemples : *abri*, *a-bri* ; *effroi*, *ef-froi* ; *atroce*, *a-tro-ce* ; *digression*, *di-gression*, *etc.* Cependant l'étymologie peut aussi modifier cette règle ; ainsi, *in-sti-tu-teur*, *con-science*, etc.

Quand *gn* a le son nasal, ces deux lettres appartiennent à la même syllabe ; ainsi *cognée* s'épelle *co-gnée*, au lieu que l'on épelle *ignition*, *ig-ni-tion*.

Dans l'ancienne méthode, toutes les consonnes qui se prononcent comme si elles étaient précédées d'un *e* muet, sont du genre féminin : une *f*, une *l*, une *m*, etc ; les autres sont du genre masculin : un *b*, un *c*, etc.

2° *Nouvelle méthode*—appelée aussi *Méthode de Port-Royal.* — Dans cette méthode, 1° on ne nomme point les accents, mais on prononce immédiatement les voyelles avec leur son modifié par ces accents ; 2° les diphthongues et les voyelles combinées, nasales ou non, se prononcent tout de suite, sans que l'on nomme les lettres ; 3° toutes les consonnes se prononcent comme si elles étaient suivies d'un *e* muet : *be*,

ce ou *ke*, *de*, *fe*, *ge* ou *gue*, *je*, *ke*, *le*, *me*, *ne*, *pe*, *que*, *re*, *se*, *te*, *ve*, *xe*, *ze* ; 4° les lettres muettes ne se prononcent point du tout.

On épellera donc *bateau : be-a*, *ba ; te-o*, *to* ; bateau ; — *jardins : je-a-re*, *jar* ; *de-in*, *din ;* jardins.

Cette méthode est plus rationnelle, puisqu'elle donne le son le plus faible possible aux consonnes, qui n'en ont pas par elles-mêmes. Elle se rapproche aussi beaucoup plus du son définitif que doivent avoir les syllabes. Ainsi *be-a* ressemble plus à *ba*, que *bé-a ; je-a-re* à *jar*, que *ji-a-erre*, etc.

Dans la nouvelle méthode, toutes les consonnes sont du genre masculin.

3° *Méthode sans épellation.*—On a imaginé une troisième méthode, qui consiste à ne point épeler du tout, mais à prononcer les syllabes tout de suite. En répétant sans cesse, les enfants pourront ainsi parvenir à prononcer un certain nombre de mots, ou à lire un certain nombre de pages, mais ils n'auront certainement aucune idée nette des éléments des mots et des syllabes, et ils éprouveront une immense difficulté à déchiffrer ce qu'ils ne seront pas accoutumés à lire. Cette méthode convient tout au plus à ceux qui savent déjà très-bien épeler, et qui lisent couramment. Au reste elle doit nuire à l'étude de l'orthographe.

Section 3ème.—DE LA LECTURE COURANTE.

Pour bien lire, il faut—

1° *Faire les liaisons convenables.*—Ce serait une aussi grande faute pour le moins de faire des liaisons mal à propos, que d'omettre celles qui sont requises. Le plus souvent il y a des règles fixes; dans certains cas néanmoins l'oreille seule décide. Il est bon de dire aux élèves que *d* à la fin de plusieurs mots se prononce comme *t : grand homme, entend-il?* etc ; et *s* comme *z* : *petits enfants étourdis* ; que *f* se prononce comme *v* à la fin de *neuf* adjectif numéral : *neuf arbres* ; et que *n* change de son à la fin de certains mots, devant d'autres mots qui commencent par une voyelle, et qui sont immédiatement et nécessairement unis aux premiers : *vain espoir, bon ami, divin agneau* (prononcez *vain nespoir*, ou *vai-nespoir ; bon nami* ou *bo-nami*, etc). Mais empêchez les enfants de marquer la liaison après avoir fait une pause, comme : *ils estiment . ...tà un haut prix les objets qu'ils.....zachetèrent.....*etc.

2° *Observer les pauses indiquées par les signes de ponctuation.*—A la virgule, on prend haleine ; au point et virgule, et aux deux points, on s'arrête un peu plus longtemps ; au point final on s'arrête complétement. Ceci est très-important, et malheureusement trop négligé.

Quand une phrase est bien longue et sans aucun signe de ponctuation, il faut faire attention au sens, afin de déterminer les endroits où il conviendra de s'interrompre un instant, ce que l'on ne doit pas se permettre sans raison et à tout moment.

3° *Ne lire ni trop vite ni trop lentement.*—Le premier défaut fait que l'on bredouille, que l'on mange ou que l'on répète des mots, et que l'on n'est pas compris des auditeurs ; le second leur cause de l'ennui et du dégoût. Ce n'est certainement pas un signe qu'on lit bien, que de lire très-rapidement, quoi qu'en pensent beaucoup de personnes.

4° *Prendre un ton de voix modéré,*—qui ne soit ni perçant (ce qui fatigue), ni languissant (ce qui endort), ni chantant, ni monotone.

Avec les enfants de votre école, visez à ce qu'ils lisent correctement, et non à ce qu'ils en lisent très-long : peu à la fois, mais bien. Pour cela, faites-leur *répéter souvent* les mêmes phrases, et gardez-les sur une page jusqu'à ce qu'ils la lisent d'une manière satisfaisante.

Revenez aussi fréquemment sur l'épellation, même avec les plus avancés. Vous devez les faire tous lire sans y manquer, les jeunes plus souvent, les autres un peu moins. Considérez cette partie de l'enseignement comme essen-

tielle, et ayez à cœur de vous distinguer par la manière dont vos différentes classes sauront lire.

Ayez soin de ne point faire commencer la lecture au milieu d'une phrase, et, si vous l'interrompez ainsi, que ce ne soit que pour surprendre un élève inattentif. Faites lire, soit un mot à chaque enfant successivement, soit une phrase différente à chacun, soit la même phrase à plusieurs de suite.

Quant à la prononciation en général, elle ne doit pas être affectée ; mais il ne faut pas craindre de l'amender lorsqu'elle est défectueuse.

Section 4e.—DE LA LECTURE EXPRESSIVE ET RAISONNÉE.

Il est bien désirable que les élèves lisent avec intelligence, et qu'ils prouvent qu'ils comprennent, par le ton de leur lecture, qui sera alors *expressive.* Sans cela, ils n'y verront qu'un exercice fort ennuyeux, et ils ne sentiront jamais aucun goût pour s'y livrer. Il faut donc les habituer à ne pas lire les mots séparément, mais à les lier dans leur esprit de manière à avoir un sens complet, en d'autres termes, à embrasser d'un seul coup d'œil une proposition entière. On doit, en commençant, leur expliquer soi-même la valeur des mots rares ou difficiles et le sens des phrases, et ensuite leur

en demander compte, ce que l'on appelle *lecture raisonnée.* Ce compte-rendu consiste, pour les plus petits, à donner la signification des mots qu'ils épellent, et, pour les autres, soit le sens d'une phrase particulière, soit le résumé de tout un paragraphe ou de tout un chapitre. Il est bon, dans ce dernier cas, de les empêcher de s'attacher au mot-à-mot.

Ceux qui savent bien lire à haute voix sont extrêmement rares. Quand vous serez appelés à le faire, évitez de mettre votre livre devant la bouche, et de tenir la tête trop basse ; parlez assez haut pour être entendu des parties les plus éloignées de la chambre ; prenez un ton naturel, à peu près celui de la conversation, mais que les inflexions soient un peu moins marquées ; enfin élevez la voix et appuyez sur les mots les plus saillants de chaque phrase.

Section 5e.—DES LIVRES DE LECTURE DANS LES ÉCOLES.

1° *Faut-il que les enfants changent fréquemment de livres de lecture?*—Répondons à cette question comme suit : pas assez rarement pour qu'ils aient la facilité d'apprendre le livre par cœur, comme cela arrive quelquefois ; pas assez souvent pour que les parents aient droit de se plaindre. Règle générale, ne changeons les élèves de livre que lorsqu'ils lisent très-bien dans celui qu'ils ont entre les mains, et faisons-leur envisager ce

changement comme une récompense. Alors, au lieu de le redouter, ils le hâteront de leurs vœux.

2° *Quels livres faut-il adopter pour la lecture dans les écoles ?*—En attendant que le Conseil de l'Instruction Publique ait approuvé une série de livres de lecture pour nos écoles, nommons les suivants : d'abord un *syllabaire ;* puis le petit et le grand *catéchisme*, d'après le mandement de nos Seigneurs Evêques. Quant aux autres, à part la *Nouvelle Méthode* qui est graduée et qui indique les liaisons à faire, il y a peu à choisir. Le *Nouveau Traité des Devoirs du Chrétien*, les *Instructions pour les jeunes gens*, le *Psautier de David*, la *Doctrine chrétienne* par Lhomond, la *Morale en action*, l'abrégé de *l'Histoire du Canada*, la *Géographie*, &c. sont les plus répandus. Tous ces livres, et beaucoup d'autres, suffisent à cette fin, lorsqu'un bon maître surveille la lecture.

Pour le latin, qu'il est important d'apprendre à lire à cause des prières de la liturgie, on peut choisir un *Psautier* ou un *Office de la Vierge.*

Quand on veut faire lire l'écriture aux enfants, on peut leur faire acheter un *Manuscrit* lithographié, ou les obliger à échanger leurs cahiers, ou encore leur donner à déchiffrer des lettres de différentes personnes, qui ne contiennent rien de privé.

Les élèves doivent s'habituer à avoir un grand soin de leurs livres ; les tenir des deux mains, ou avec une seule main, mais sans laisser pendre l'un des côtés du livre ; n'en pas rouler les coins ; ne pas les tourner à l'envers ; ne point plier les pages, mais placer un signet de papier ; ne pas s'appuyer dessus en récitant leurs leçons, &c.

Section 6e.—TEMPS À CONSACRER À LA LECTURE.

C'est l'avancement de chaque classe qui détermine le temps pendant lequel elle doit lire. Pour les plus jeunes enfants, la lecture est un des exercices les plus importants ; par conséquent, il faut les faire lire matin et soir, à plusieurs reprises. Les autres lisent moins fréquemment, mais personne, même parmi les plus avancés, ne doit passer une semaine sans lire deux ou trois fois pendant au moins une demi-heure.

ARTICLE 2e.

DE L'INSTRUCTION RELIGIEUSE.

Voici ce que prescrivent Nos Seigneurs les Evêques de la Province de Québec, dans leur Mandement du 8 Septembre 1853, au sujet du catéchisme :

"5° Les maîtres et les maîtresses d'écoles le feront en tout temps, deux fois par semaine; et, aussitôt que les enfants seront capables de lire, nous désirons que le petit et le grand catéchisme soient leurs premiers livres d'école."

C'est donc une *obligation* pour tous les Instituteurs de faire le catéchisme deux fois par semaine dans leurs écoles. Les jours ordinairement choisis sont le mardi et le vendredi, pendant une heure.

Le *Catéchisme* est une instruction familière sur la Religion *par demandes et par réponses.*

Pour bien faire le catéchisme, il faut—

1° *Y attacher une haute importance.*—Convainquez-vous bien, et faites comprendre aux enfants, que la connaissance de la Religion est la première et la plus nécessaire de toutes les connaissances. Durant cet exercice, mettez en pratique les plus puissants moyens d'émulation, afin que les élèves s'y appliquent avec zèle

2° *S'y préparer soigneusement.*—Si vous avez de l'enseignement religieux l'estime que vous devez en avoir, vous le prouverez par le soin que vous apporterez à vous y préparer. Etudiez donc toujours d'avance le chapitre que vous devez expliquer; aidez-vous pour cela de quelque auteur approuvé, comme Couturier, Collot, Guillois, Gaume, etc., la *Doctrine chrétienne*

de Lhomond, le *Nouveau Traité des Devoirs du Chrétien*, les *Instructions pour les jeunes gens*, etc.

Mais comprenez bien qu'il ne vous appartient pas d'entrer dans de longs développements sur la doctrine de l'Eglise ; vous n'avez pas mission pour cela, et vous vous exposeriez, faute de science suffisante, à commettre beaucoup d'erreurs. Vous vous bornerez donc à faire bien apprendre et comprendre la lettre du catéchisme aux enfants, et à leur en donner des applications pratiques.

3° *Rendre attrayant l'enseignement de la Religion.*—Donnez-le avec foi, avec plaisir, avec intérêt ; mêlez-y des anecdotes pieuses et des traits de l'Histoire Sainte, que vous trouverez indiqués ou rapportés dans le Grand Catéchisme même, dans la *Morale en action*, dans les *Devoirs du Chrétien*, etc. ; récompensez l'attention et les bonnes réponses ; et vous inspirerez ainsi facilement aux enfants un grand goût pour l'étude de leur Religion.

Nos Seigneurs Evêques ajoutent : " L'abrégé du petit catéchisme préparera les petits enfants à leur première confession ; le petit catéchisme disposera à leur première communion ceux qui auront l'âge de la faire ; le grand catéchisme sera pour ceux qui, l'ayant faite et se préparant à la confirmation, voudront s'instruire à fond des vérités de la religion."

1° Aux plus jeunes enfants donc, c'est-à-dire à ceux de l'âge de 5, 6 et 7 ans, l'instituteur fera étudier l'*Abrégé*, et il insistera pour qu'ils le sachent parfaitement mot-à-mot, ainsi que l'Oraison Dominicale, la Salutation Angélique, le Symbole des Apôtres et les Actes de Foi, d'Espérance, de Charité et de Contrition. Il devra surtout tenir à ce qu'ils connaissent bien les trois principaux mystères, et à ce qu'ils apprennent à se bien confesser. Il ne suffit pas pour cela de leur dire la manière de le faire ; il faut leur donner souvent des exercices, et alors on leur explique la façon d'entrer et de se tenir au confessionnal, le moyen d'examiner sa conscience, de commencer et de finir sa confession, le soin de dire le nombre des péchés et les circonstances qui en changent l'espèce, etc.

Que l'instituteur se rappelle que tout enfant parvenu à l'âge de raison est strictement obligé de connaître ces mystères et ces prières, et de se confesser au moins une fois dans l'année.

2° Pour les élèves qui se préparent à la première communion, le maître leur fait apprendre exactement la lettre du *Petit Catéchisme*, et la leur développe ; mais qu'il évite soigneusement de les mettre dans une fausse conscience, en leur donnant pour graves des fautes légères, comme un petit mensonge, un petit vol, une petite désobéissance, etc. ; qu'il leur inspire

cependant beaucoup de crainte du péché véniel.

Le bon maître ne borne pas là ses soins ; il leur inculque une haute idée de la sublime action à laquelle ils se disposent ; il les engage, il les aide à se corriger de leurs défauts ; il leur suggère des pensées pieuses, de courtes et ferventes pratiques de dévotion, et plus le moment de la première communion approche, plus il redouble de zèle et de soin à leur égard.

S'il se rencontre quelque enfant à intelligence bien obtuse, le maître ne doit pas se décider de lui-même à ne lui faire apprendre que l'Abrégé ; mais il doit en parler à M. le curé et suivre sa direction.

Les écoliers qui pensent à faire leur première communion au printemps, doivent, depuis au moins l'automne précédent, y être préparés spécialement par une leçon de catéchisme tous les jours, matin et soir.

C'est un bien mauvais service à rendre à un enfant que de chercher à le faire communier *très-jeune*, par exemple, à 8 ans (même une fille), sous prétexte qu'il est précoce, qu'il sait tout son catéchisme par cœur, qu'il le comprend bien, qu'il est pieux et sage, etc. Cet enfant regrettera toujours de n'avoir pas communié un peu plus tard, alors qu'il aurait mieux senti

toute l'importance de la grande action qu'il faisait. (*a*)

3° Quant aux élèves qui ont communié, l'instituteur devra leur faire étudier le *Grand Catéchisme*, et surtout le chapitre que M. le curé leur aura donné à apprendre pour le dimanche suivant, afin qu'ils soient en état de le bien réciter et de mieux comprendre les explications du pasteur.

Nos Seigneurs Evêques font, à cette occasion, la remarque suivante : " Cette étude constante du grand catéchisme, jointe aux explications suivies que les pasteurs en donnent tous les dimanches et les fêtes de l'année, est ce qu'on appelle le *catéchisme de persévérance*, qui a produit de si heureux fruits de salut, partout où il a été introduit, et que pour cela nous aimons à voir s'établir dans notre province."

Il est grandement désirable que les instituteurs et les institutrices assistent régulièrement au catéchisme du curé, 1° afin de donner bon exemple au reste de la paroisse ; 2° pour apprendre à le mieux faire ; 3° pour voir si les enfants de leurs écoles y sont assidus et attentifs, et s'ils y répondent bien ; 4° pour insister, dans le cours de la semaine suivante, sur les expli-

---

(*a*) Voir *Ordonnances Synodales*, p. 30, et *Second Concile de Québec*, p. 70.

cations du pasteur, et s'assurer que les enfants les ont bien saisies.

Rien ne peut être plus honorable pour un maître que si ses élèves se distinguent, par leurs réponses modestes et exactes, au milieu des autres enfants du catéchisme, et si ceux qu'il prépare à la première communion, sont généralement admis à la faire.

ARTICLE 3e.

DE L'ÉCRITURE.

Avec la lecture, l'écriture doit être considérée par un maître comme une branche fondamentale d'instruction. Négliger l'une ou l'autre, sous prétexte d'ennui ou de dégoût, serait donc de sa part une faute impardonnable. Mais, si peu d'instituteurs peut-être négligent totalement l'écriture dans leurs écoles, un nombre considérable parmi eux semblent ignorer que c'est un art, qui s'appuie sur des principes, et doit s'enseigner d'après des règles fixes : voilà pourquoi l'écriture est généralement si mauvaise.

Section 1ère.—TEMPS ET MANIÈRE DE COMMENCER L'ÉCRITURE.

Il est bien à propos de commencer à faire écrire les enfants aussitôt qu'ils commencent à

épeler, afin de trouver dans cet exercice une diversion à la monotonie de la lecture.

Pour ne pas les exposer à des dépenses inutiles, il est mieux de les faire d'abord écrire sur une ardoise, et plus tard avec un crayon sur une feuille de papier réglé.

Commencez par des *barres* : ceci les accoutumera à donner à leur écriture l'inclinaison et l'espacement convenables, pourvu que vous y veilliez de près. Cette inclinaison et cet espacement peuvent s'indiquer par des lignes que vous leur tracerez au crayon. Il ne faut cependant pas leur faire faire des barres trop longtemps de suite, cela les dégoûterait d'écrire ; mais ils devront y revenir souvent dans les commencements.

Donnez-leur ensuite à copier les lettres minuscules détachées, en ayant soin de graduer les difficultés. Tracez-les d'abord devant eux snr le tableau noir, en leur montrant soigneusement *par où commencer* chaque lettre. Viennent en premier lieu celles qui n'ont qu'un corps, puis celles qui ont une tête ou une queue, enfin celles qui présentent le plus de difficulté. Voici à peu près l'ordre que vous pouvez suivre : *i, u, n, m, v, w, r, s, c, e, a ; t, l, b, j, g, h, d ; f, p, q, y, k, s, x, z.*

Apprenez aux enfants, aussitôt qu'ils se

servent de la plume, à distinguer entre le *plein* et le *délié* des lettres. Dans les parties droites, le plein doit être de largeur uniforme dans toute la longueur ; dans les parties courbes, il doit commencer et finir graduellement. Il faut apporter un soin tout particulier au tracé des *boucles*, et à la longueur relative des têtes et des queues.

Si vous voulez que vos élèves parviennent à bien écrire, insistez sans cesse sur les règles suivantes pour les cahiers d'application :

1° *Position du corps.*—Le buste *droit*, ainsi que la tête ; le côté gauche un peu tourné vers le pupitre, et *à une faible distance* de la table ; la jambe droite *perpendiculaire* au plancher, la gauche en avant.

2° *Position des bras.*—Le coude gauche appuyé sur le pupitre, l'avant-bras étendu vis-à-vis la main droite ; le coude droit un peu rapproché du corps, les deux tiers de l'avant-bras appuyés sur la table.

3° *Position des mains et des doigts.*—La main gauche sert à tenir le papier ; le poignet droit s'appuie sur le pupitre, ainsi que les deux derniers doigts, appelés respectivement *l'annulaire* et *l'auriculaire.* C'est le pouce et le plus long doigt, nommé *majeur*, qui tiennent la plume ; *l'index* appuie dessus pour le tracé des *pleins.*

4° *Position de la plume.*—Le manche doit être assez long, passer vis-à-vis la troisième phalange de l'index, et se diriger vers l'épaule droite. Le bout du majeur étendu se place à environ un pouce de la pointe d'un côté du manche, mais *jamais dessous ;* le pouce, un peu plié, vis-à-vis de la première jointure du majeur. La plume doit être tenue *légèrement.*

5° *Position du papier.*—Le papier se place carrément devant celui qui écrit, un peu à sa droite.

Il y a trois principales manières d'écrire : la première, *à main posée*, le poignet fixe, par le seul mouvement du pouce, de l'index et du majeur ; la seconde, par le mouvement de la main et de l'avant-bras, ce dernier glissant légèrement sur le bord de la table ; la troisième enfin, *à main levée*, n'appuyant absolument que la pointe de la plume. Cette dernière manière d'écrire ne peut guère s'employer que pour les lettres capitales et les signatures.

Les premières fois qu'un enfant écrira, on pourra lui faire passer une plume sèche ou un crayon sur les lettres de l'exemple, sans marquer aucunement le papier, afin que sa main s'habitue à la forme de ces lettres.

Lorsqu'il commencera à se servir d'encre, il sera bon de lui donner des plumes d'acier bien molles, afin de prévenir la pesanteur de la main.

Quand l'enfant aura copié pendant longtemps des lettres séparées, on lui apprendra à faire les liaisons et à écrire des mots. Aussitôt enfin qu'on le trouvera assez ferme sur les lettres minuscules, on lui donnera les majuscules à tracer.

Section 2e.—OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.

L'écriture à main posée est de trois sortes, en *gros*, en *demi-gros*, et en *fin*. Elle doit être dirigée par deux lignes parallèles, que les enfants doivent suivre scrupuleusement. Si, pour le *fin*, il n'y a qu'une seule ligne, l'instituteur devra en tirer une seconde en crayon, au moins jusqu'à ce que l'enfant soit accoutumé à beaucoup de régularité dans son écriture.

Le *gros* et le *demi-gros* donnent de la fermeté à la main, et permettent de mieux voir les défauts. On devra donc tenir les élèves *bien longtemps* à ces deux sortes d'écriture, et résister à l'empressement qu'ils montrent généralement à écrire en *fin*.

Recommandez-leur aussi de *ne point séparer* les lettres d'un même mot, ou les parties d'une même lettre. Pour cela, il serait désirable qu'ils écrivissent tout un mot sans lever la plume pour mettre les points et les accents, croiser les *t*, etc ; autrement les reprises seront

sujettes à paraître. Veillez encore à l'espacement des mots, au moyen de lignes au crayon, tirées de haut en bas dans chaque page.

Quant aux plumes, celles d'acier semblent bien préférables, dans les écoles, à celles d'oies.

Pour ce qui regarde les exemples, ceux qui sont imprimés ont un grand avantage sur ceux que le maître pourrait donner lui-même. S'il n'a pas une très-bonne main, il fera contracter aux enfants ses propres défauts. S'il a même une excellente écriture, il ne pourra jamais surpasser la perfection des exemples imprimés.

Ces exemples peuvent être en tête de chaque page, si le cahier est bien court ; mais pour peu qu'il soit long, les élèves seront exposés à négliger de regarder l'exemple, et il arrivera alors que les dernières lignes d'une page seront moins correctes que les premières. Il faut donc, dans ce cas, mettre l'exemple sur une bande de papier séparée, que l'élève aura toujours sous les yeux, et qu'il pourra descendre à mesure qu'il écrira, de manière qu'il le suive exactement.

Pendant le temps consacré à cet exercice, le maître donne d'abord les principes à toute la classe, et les éclaircit par des exemples qu'il pose sur le tableau noir. Puis il en surveille l'application, soit d'une manière générale, debout en face des enfants, soit plus souvent

d'une manière particulière, en faisant le tour des pupitres, si la disposition des tables le permet. A chaque ligne il attire l'attention de l'élève sur les fautes qu'il a commises, de sorte que l'on voie rarement la même faute répétée plusieurs lignes de suite.

C'est encore une bonne chose de faire signer leur nom aux enfants au bas des pages de loin en loin, pourvu qu'on leur apprenne à le signer correctement. On peut y ajouter la date, le nom de la paroisse, etc.

Section 3ème.—SOIN DES CAHIERS.

Les longs cahiers (papier *foolscap* ou *pot*) sont bien difficiles à conserver sans que les pages en soient fripées et les coins roulés. Il vaudrait donc mieux les couper en deux.

Ayez soin pour garder les cahiers propres, 1° d'obliger les enfants à avoir les mains bien nettes, et à se mettre sous les mains un morceau de papier commun ; 2° de ne pas leur permettre d'emporter *habituellement* leurs cahiers chez leurs parents ; 3° de déposer ces cahiers dans une armoire, ou au moins dans un tiroir, et de les faire distribuer par des moniteurs au moment de l'écriture ; 4° de récompenser la propreté et de punir la négligence ; 5° d'exiger que dans chaque cahier se trouve un morceau

de papier *buvard ;* 6° de voir à ce que les encriers soient fixés dans les tables, et celles-ci au plancher.

C'est une chose qui donne une bonne réputation à une école, que des cahiers propres et soignés.

Il est utile de montrer aux examens le premier et le dernier cahier de chaque enfant pour le semestre ou l'année entière, afin que les parents et les autorités scolaires puissent faire la comparaison et voir les progrès que les élèves ont faits.

Section 4ème.—IMPORTANCE DE LA CALLIGRAPHIE.

L'art de bien écrire s'appelle *calligraphie.* Il est d'une grande importance, puisqu'on en fait beaucoup de cas dans les bureaux publics, dans le commerce, etc. On voit même assez souvent des personnes obtenir des situations avantageuses et gagner honorablement leur vie, uniquement par leur belle écriture.

D'ailleurs ceux qui n'ont pas eu l'occasion de s'instruire, ne seront pas en état de juger d'un examen sur la grammaire ou l'arithmétique ; mais ils s'apercevront facilemeut si les enfants lisent bien, et si leur écriture est soignée et régulière, et leurs cahiers en bon ordre.

Attachez donc une haute importance à ce que vos élèves aient une belle main. Tous n'ont pas les mêmes dispositions naturelles pour la calligraphie ; mais en vous y appliquant, vous réussirez à donner à tous une écriture passable. Exigez pour cela que tous les devoirs soient bien écrits ; si l'on vous en présente de négligés, de préparés trop à la hâte, faites les recommencer. N'en imposez pas non plus de trop longs à ceux dont la main n'est pas encore bien formée.

Mais, pour les besoins ordinaires de la vie, il ne suffit pas d'apprendre aux enfants à bien écrire à main posée ; tenez surtout à leur donner une bonne *expédiée*, ou écriture courante et pratique. Les dictées, pourvu qu'elles ne soient pas trop rapides, peuvent contribuer beaucoup à ce résultat.

L'écriture cursive généralement employée dans le pays est l'*anglaise*. Quant aux autres, telles que la *ronde*, la *bâtarde*, la *gothique*, on ne s'en sert guère que pour les titres. L'écriture féminine est ordinairement anguleuse.

ARTICLE 4e.

DES EXERCICES DE MÉMOIRE.

Comme nous l'avons déjà dit, il est avanta-

geux d'exercer, chez les enfants, la mémoire des mots, en leur faisant apprendre des leçons par cœur. Mais pour que ces exercices de mémoire leur soient bien profitables, il faut :

1° *Donner des leçons d'une longueur raisonnable.*—Trop courtes, elles n'emploieraient pas assez les élèves ; trop longues, elles les fatigueraient, et finiraient par user leur mémoire. Cette faculté est comme toutes les autres ; elle ne doit pas être mise à des épreuves excessives. Il ne faut donc point exiger des enfants des efforts extraordinaires pour apprendre leurs leçons. Des maîtres sans expérience essaient quelquefois de surcharger ainsi leurs écoliers. C'est très-mal calculé : mieux vaut en donner moins long et que le tout soit bien su.

2° *Enseigner aux enfants à apprendre par cœur.*—Ceci est généralement trop négligé, et il en résulte que, malgré leur bonne volonté, plusieurs élèves ne parviennent pas à retenir leurs leçons. Qu'ils en lisent attentivement une phrase plusieurs fois de suite ; qu'ils la répètent, le livre fermé, à plusieurs reprises ; qu'ils en fassent autant pour les phrases suivantes, en ayant soin de repasser souvent les premières ; ils apprendront ainsi facilement leurs leçons, et développeront singulièrement leur mémoire.

3° *Exiger que les leçons soient soigneusement apprises.*—Dans plusieurs écoles, c'est plaisir d'en-

tendre réciter les leçons, tant elles se disent avec exactitude et aplomb. Encouragez vos élèves à faire de même, en notant et récompensant ceux qui les savent bien et les répètent imperturbablement, et en punissant les autres. Mais ici prenez garde d'être injuste : sans doute, beaucoup d'enfants paresseux s'excusent sur leur mauvaise mémoire ; néanmoins il y a certainement des mémoires tout-à-fait ingrates, et ce défaut naturel ne doit pas être confondu avec la négligence.

4° *Permettre aux enfants de repasser leurs leçons, mais non, pour l'ordinaire, de l'apprendre en classe.*—Il est très-désirable que les élèves apprennent leurs leçons à la maison ; mais s'ils ne le peuvent absolument pas, par la pauvreté ou la mauvaise volonté des parents, ou à cause de l'exiguité du local, fixez alors un certain temps pendant la classe pour les étudier. Dans tous les cas, permettez-leur de les revoir *un peu* avant la récitation, mais défiez-vous de ceux à qui quelques instants suffisent pour les retenir.

5° *Demander les leçons de préférence au commencement de la classe.*—Si vous attendez trop, les enfants, occupés d'autres études, seront exposés à les oublier, à les réciter d'une manière moins satisfaisante, ou peut-être à ne les apprendre qu'en classe.

6° *Expliquer ordinairement la leçon d'avance.*—Ce qui rebute souvent les enfants dans l'étude

de leurs leçons, et ce qui leur rend cette tâche bien difficile, c'est qu'ils ne les comprennent point. Essayez vous-même à apprendre une leçon dans une langue que vous ne possédez pas ; quel ennui cette étude ne vous causera-t-elle pas ? quelle difficulté n'y rencontrerez vous point ? Si, au contraire, vous avez eu le soin d'expliquer clairement *d'avance* toutes les parties de la leçon *suivante*, les bons élèves y trouveront facilité et plaisir. Vous ne pouvez vous exempter de cette attention que lorsque la leçon se comprend d'elle-même, et n'a pas besoin d'éclaircissements particuliers.

7° *Ne pas vous laisser tromper par les enfants durant la récitation.*—Ceux-ci ont mille moyens de vous attraper ; soyez sur vos gardes, et ayez les yeux bien ouverts. Commandez-leur surtout de tenir leurs livres fermés, pendant que les leçons se récitent, et faites les leur déposer sous votre vue. Empêchez-les aussi strictement de *se souffler* les uns aux autres ; quand cette malheureuse habitude s'introduit dans une école, elle devient un supplice insupportable pour l'instituteur. Que tout enfant surpris à souffler soit donc sévèrement puni ; si vous ne pouvez découvrir ceux qui soufflent, menacez toute la classe de quelque châtiment, comme d'être privée d'un congé, d'une fête, etc., ou d'être soumise à une tâche extraordinaire.

Faites aussi quelquefois mettre celui qui récite à part des autres.

8° *Ne point dire soi-même les mots aux enfants.*— Le contraire est une coutume blâmable, suivie par plusieurs maîtres. Ils disent un mot, l'enfant le dit après eux ; ils disent un autre mot, l'enfant le répète de même, et ainsi de suite. Cependant il n'est pas défendu de suggérer à un élève qui sait bien sa leçon, un mot qui lui manque pour reprendre le fil de la récitation.

9° *Ne point faire réciter les leçons trop rapidement.*—Quand ce défaut pénètre dans une école, les enfants bredouillent, se répètent, parlent indistinctement et disent leurs leçons comme de vrais perroquets, sans faire la moindre attention au sens.

10° *Ne demander la leçon chaque fois qu'à un certain nombre d'élèves.*—De cette manière on ménage le temps, sans que les enfants apprennent moins bien leurs leçons, pourvu que l'on ait soin de ne pas suivre l'ordre d'une liste invariable, et que l'on demande de temps à autre la leçon plusieurs fois de suite au même élève.

ARTICLE 5e.

DE LA GRAMMAIRE.

Bien connaître sa propre langue est certainement une des conditions essentielles d'une instruction solide. Boileau nous le dit formellement :

> Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
> Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.

Or c'est la grammaire qui apprend à parler et à écrire correctement. Appliquez-vous donc d'une manière toute particulière à la bien enseigner. Si les enfants n'ont pas le temps d'en étudier très-long, qu'ils sachent au moins parfaitement ce qu'ils pourront en voir.

Dans les écoles élémentaires, il suffit d'enseigner les élément de la grammaire. Nous regardons la *Grammaire de Lhomond*, non pas comme la plus exacte peut-être, mais comme la mieux appropriée aux jeunes enfants, pourvu que le maître y fasse de vive voix quelques corrections. (*Voir* l'édition de Leroy).

Dans les écoles modèles, on devra revoir les éléments plus en détail, et y ajouter la syntaxe. Il existe beaucoup de bons ouvrages qui peuvent être adoptés dans ces écoles, avec l'approbation du Conseil de l'Instruction Publique, entre autres : les *Grammaires* de Bonneau, Leroy,

Victor Boreau, Poitevin, sans compter celles des Frères des Ecoles chrétiennes (dernière édition), de Noël et Chapsal, etc.

Enfin, dans les Académies, tout en repassant les Eléments et la Syntaxe, on s'occupera des principales difficultés de la langue.

Section 1*ère*.—PRINCIPES DE GRAMMAIRE.

Il est tout naturel que, pour enseigner les principes de la grammaire, vous suiviez la méthode synthétique. Comme nous l'avons déjà expliqué, vous donnez d'abord la définition de la partie du discours dont il s'agit, et vous l'éclaircissez. Vous posez ensuite les divisions et subdivisions ; puis, sur chaque point, vous exposez la règle générale, avec force exemples à l'appui, et plus tard, lorsque les élèves la comprennent bien, les exceptions, aussi avec beaucoup d'exemples. Vous développez le tout plus ou moins suivant l'âge et l'avancement des enfants, et l'espèce d'école que vous tenez.

Faisons quelques remarques particulières. 1° Ne manquez pas d'expliquer les divers degrés de signification dans les adjectifs ; 2° faites bien distinguer les adjectifs des pronoms, les adverbes des prépositions ; 3° insistez fortement sur la conjugaison des différentes espèces de verbes, sous forme affirmative, négative et in-

terrogative ; 4° appuyez beaucoup sur la formation des temps ; 5° rappelez-vous que tous les cas possibles des participes passés se réduisent à trois ; 6° mettez les élèves en état de distinguer promptement l'antécédent, le sujet, le régime direct et l'indirect, et l'attribut ; 7° apprenez-leur encore à connaître dans quelles circonstances certains mots sont de telle nature plutôt que de telle autre ; par exemple : *que* pronom relatif, *que* pronom indéfini, *que* conjonction, *que* adverbe de quantité, etc.

Section 2ème.—EXERCICES GRAMMATICAUX.

Avec les enfants, ce n'est qu'à force de répéter que l'on parvient à faire retenir les principes. Ne vous contentez donc pas de leur donner les règles de la grammaire, ni même d'éclaircir celles-ci par quelques exemples ; mais faites les leur mettre en pratique à eux-mêmes au moyen d'exercices nombreux et convenablement gradués. Les petits et les grands *Exercices* de Bonneau sont bien bons à cette fin. Vous indiquez aux élèves un nombre, ou une partie de nombre, à corriger pour la prochaine classe. Ils transcrivent proprement ce nombre en y faisant les corrections requises, d'après les règles *qu'ils ont déjà apprises*. Pendant la classe, lorsque le temps en est venu, ils échangent entre eux ces devoirs, sur votre ordre ; puis, celui que vous

désignez prend le livre et épelle convenablement tous les mots qui étaient mal écrits, tandisque les autres suivent sur les devoirs qui leur sont échus, et corrigent les fautes qu'ils peuvent y découvrir. Vous faites ensuite reprendre à chaque enfant son propre devoir et vous vous assurez qu'il comprend ses fautes. Si le devoir est généralement mal fait, vous le faites recommencer par toute la classe, et cela jusqu'à ce qu'il soit à peu près exempt d'erreurs.

Défendez strictement que les fautes soient corrigées dans le livre même.

Section 3ème.—ORTHOGRAPHE.

On entend par *orthographe* l'art d'écrire correctement les mots d'une langue. Il y en a de deux sortes : *l'orthographe absolue*, qu'on nomme aussi *usuelle*, et *l'orthographe grammaticale*. La première n'est appuyée que sur l'usage ou sur *l'étymologie* (origine d'un mot, source dont il dérive) ; la seconde est régie par la grammaire. Elles sont toutes deux bien importantes, et ne doivent jamais être négligées.

1° *Orthographe usuelle.*—Lire avec attention et prendre bien garde à la manière dont sont épelés les mots, est l'un des meilleurs moyens d'apprendre l'orthographe usuelle. Il est encore fort utile de faire épeler souvent les élèves

par cœur et de leur donner des *dictées* fréquentes. Quand une dictée est écrite, qu'ils échangent leurs devoirs, et que l'un des plus capables épelle lentement tous les mots à haute voix, pendant que les autres suivent et corrigent à mesure sur vos indications. S'il se trouve beaucoup de fautes, faites leur recommencer la même dictée, jusqu'à ce qu'elle en soit quasi exempte.

Ces dictées ne doivent pas être les mêmes pour tous les enfants d'une école, mais proportionnées à l'avancement de chaque division.

2° *Orthographe grammaticale.*—Les exercices dont nous avons déjà parlé, sont un moyen fort efficace d'habituer les enfants à appliquer les règles de la grammaire qu'ils étudient, pourvu que ces exercices correspondent bien aux règles.

Faites encore écrire souvent à quelque élève une phrase sur le tableau noir, et envoyez un de ses compagnons la corriger, en donnant la raison de sa correction.

Mais le moyen le plus puissant de faire apprendre l'orthographe grammaticale est incontestablement d'accoutumer les enfants à *analyser*, afin qu'ils se rendent bien compte à eux-mêmes de toutes les règles à appliquer.

Section 4ème.—ANALYSE GRAMMATICALE.

Il est *indispensable* de faire analyser les enfants, si l'on veut *s'assurer* qu'ils *comprennent* les règles de la grammaire et sont en état d'en faire l'application. Car ce n'est pas véritablement enseigner la grammaire, que d'en faire simplement répéter les règles aux élèves, ou de leur donner seulement quelques exemples et quelques exercices. Non, en grammaire, ne nous contentons pas de synthèse ; insistons en même temps et surtout sur l'analyse. Beaucoup d'enfants répondront admirablement aux questions d'un programme, et réciteront, sans en omettre un mot, toutes les règles de grammaire avec leurs exceptions, qui seraient fort en peine de les appliquer aux différents cas, même les plus simples, qu'on pourrait leur proposer.

Il ne faut pas croire que ceux-là seuls doivent analyser, qui sont bien avancés en grammaire, et qui ont vu au moins les verbes. C'est là une erreur : l'analyse peut et doit se pratiquer avec les commençants mêmes, pourvu qu'elle soit graduée, c'est-à-dire, qu'elle ne s'étende pas au delà de ce qu'ils ont appris. Ainsi, dès que des enfants ont étudié le nom, donnez-leur quelques *noms* à analyser. Les premières fois, vous les questionnez comme suit :

" Quelle espèce de mot ? Pourquoi ?
" Quelle sorte de nom ? Pourquoi ?
" Quel genre ? Pourquoi ?
" Quel nombre ? Pourquoi ?

Vous les accoutumez ensuite à dire tout cela seuls.

Vous ajoutez plus tard l'article, puis des adjectifs, toujours en commençant par questionner les enfants pour les habituer à analyser ensuite eux-mêmes.

Par exemple : " *Un grand livre.*"

" Quelle espèce de mot est *un ?* Pourquoi ?
" Quelle sorte d'adjectif ? Pourquoi *numéral* ?
Pourquoi *cardinal ?*
" Quel genre ? Pourquoi ? Quel nombre ? Pourquoi ?
" Quelle espèce de mot est *grand ?* Pourquoi ?
" Quelle sorte d'adjectif ? Pourquoi ?
" Quel genre ? Quel nombre ? Pourquoi ?
" Quelle espèce de mot est *livre* ? Pourquoi ?
" Quelle sorte de *nom* ? Quel genre ? Quel nombre ? Pourquoi ?

Autre exemple : " *Les beaux chevaux.*"

Faites les mêmes questions, et ajoutez-y celles-ci : " Pourquoi *beaux* avec *x* au pluriel ? " Pourquoi *chevaux* en *aux*, au pluriel ? "

La *méthode* est tout particulièrement nécessaire dans l'analyse : si vous n'y suivez pas un ordre simple, rationnel, et constamment le même, vous serez sujet à omettre beaucoup de choses essentielles et à vous embrouiller tout-à-fait. Il est presque impossible qu'une analyse soit complète sans une bonne méthode.

Voici celle que nous conseillons de suivre.

1° Pour le *Nom*;—"Nom propre (ou commun), ...genre...nombre...sujet (ou régime, ou attribut)."

2° Pour l'*Article* :—" Article simple (ou composé)...genre...nombre (à cause de tel nom qu'il détermine)." S'il est composé, analysez séparément la préposition et l'article. Ajoutez s'il donne au nom *le sens partitif.*

3° Pour l'*Adjectif* :—" Adjectif qualificatif (ou déterminatif, et quelle sorte)...genre...nombre (à cause de tel nom, ou pronom, qu'il qualifie ou qu'il détermine)." S'il est employé substantivement, analysez-le comme un nom..." Degré de signification, et quelle sorte ? "

4° Pour le *Pronom* :—" Pronom personnel (ou autre)...personne...genre...nombre (à cause de son antécédent, que vous nommez, ou à cause de tel nom qu'il remplace)...sujet (ou régime, ou attribut)."

5° Pour le *Verbe* :—" Verbe actif (parce qu'il a un régime direct, que vous nommez), ou passif, etc...conjugaison...régularité (ou irrégularité)...mode...temps...personne...nombre (à cause de son sujet, que vous nommez)." Si le verbe est à l'infinitif, mentionnez son rôle dans la phrase, c'est-à-dire, s'il est sujet, régime ou attribut.

6° Pour le *Participe* :—" Participe présent (ou passé, ou futur)." S'il est *présent*, dites quel mot il détermine. S'il est *passé* et *sans auxiliaire* : " Participe adjectif...genre...nombre (à cause de tel mot, auquel il se rapporte)." Accompagné de l'auxiliaire *être* : " Le participe passé (*nommez-le*), étant accompagné de l'auxiliaire *être*, est à tel genre et tel nombre, pour s'accorder avec tel mot, sujet du verbe." Si c'est l'auxiliaire *avoir* : " Le participe passé (*nommez-le*), étant accompagné de l'auxiliaire *avoir* (ou *être* mis pour *avoir*, dans les verbes pronominaux), reste invariable (parce qu'il n'a pas de régime direct, *ou bien*, parce qu'il est suivi de son régime direct, que vous nommez), ...ou, tel genre, tel nombre, (parce qu'il s'accorde avec tel mot, son régime direct, dont il est précédé.)

7° Pour l'*Adverbe* :—" Adverbe de temps (ou de lieu, ou de manière, ou de quantité, ou d'ordre, etc.), qui modifie tel mot (verbe, adjectif

ou autre adverbe)." Ajoutez, si c'est nécessaire, le degré de signification.

8° Pour la *Préposition :*—" Préposition qui sert à faire rapporter tel mot *qui suit* à tel mot *qui précède.*" Quant à exprimer le genre de rapport, c'est trop difficile pour la plupart des enfants. Si la préposition indique que le nom est pris dans le sens partitif, ou si elle est euphonique, mentionnez-le.

9° Pour la *Conjonction :*—" Conjonction qui lie tel mot (ou tel membre de phrase) *suivant*, à tel mot (ou à tel membre de phrase) *précédent.*"

10° Pour l'*Interjection :*—" Interjection." Si les enfants en sont capables, faites leur dire quelle espèce : " de surprise, de joie, etc."

Par rapport aux *gallicismes*, c'est-à-dire aux expressions ou aux constructions particulières à la langue française, mais contraires aux règles de la grammaire, quoique autorisées par l'usage, il est mieux en général de les détruire. Par exemple : " *Nous allons partir ;*" tournez : " *Nous partirons bientôt* "..." *Il nous est nécessaire de réfléchir,* " ou " *Il nous faut réfléchir* " ; tournez : " *Réfléchir nous est nécessaire ;* " etc.

Remarquons encore que *de* s'emploie pour ce qui est constant, et *à* pour ce qui est variable. Ainsi, pour un verbe, on dit qu'il est *de* telle conjugaison, et *à* tel temps ; pour un nom, qu'il est *de* tel genre et *à* tel nombre.

Nous croyons être utile en ajoutant quelques modèles d'analyse grammaticale.

1er Modèle.—*L'enfant qui aura bien étudié, en sera récompensé.*

ANALYSE.

L' pour *le*.....	Article simple, masc. sing. qui détermine *enfant.*
enfant.....	Non commun masc. sing. sujet de *sera récompensé.*
qui.....	Pronom relatif de la 3ème pers. masc. sing. à cause de son antécédent *enfant*, sujet de *aura étudié.*
aura étudié.....	Verbe actif employé comme neutre, de la 1ère conjugaison, régulier, indicatif, futur passé, 3ème pers. du sing. à cause de son sujet *qui.*
	Le participe passé *étudié*, étant accompagné de l'auxiliaire *avoir*, reste invariable parce qu'il n'a pas de régime direct.
bien.....	Adverbe de manière (ou de quantité), qui modifie *aura étudié.*
en pour *de cela*...	Pronom relatif, masc. sing. régime indirect de *sera récompensé.*
sera récompensé.	Verbe passif, 1ère conjugaison, régulier, indicatif, futur simple, 3ème pers. sing. à cause de son sujet *enfant.*
	Le participe passé *récompensé*, étant conjugué avec l'auxiliaire *être*, s'accorde en genre et en nombre avec le sujet *enfant.*

2nd. modèle.—*Cette bonne mère désire que son fils soit le modèle des autres élèves par sa conduite.*

ANALYSE.

Cette	Adj. démonstratif, f. sing. à cause de *mère* qu'il détermine.
bonne.....	Adj. qualificatif, f. sing. à cause de *mère* qu'il qualifie.
mère	Nom commun f. sing. sujet de *désire*.
désire	Verbe actif (ayant pour régime direct le reste de la phrase), 1e. conj. régulier, indicatif, présent, 3ème. personne, sing. à cause de son sujet *mère*.
que	Conjonction qui lie tout le reste de la phrase à *désire*.
son.....	Adj possessif, masc. sing., à cause de *fils* qu'il détermine.
fils.....	Nom commun, masc. sing. sujet de *soit*.
soit.....	Verbe substantif, 4ème. conj. irrégulier, subjonctif, présent, 3ème. personne sing. à cause de son sujet *fils*.
le.....	Article simple, masc. sing. qui détermine *modèle*.
modèle.....	Nom commun, masc. sing. attribut de *fils*.
des pour *de les*.	Article contracté, masc. pl. qui détermine *élèves*.
de.....	Préposition qui fait rapporter *élèves* à *modèle*.
les.....	Article simple, masc. pl. qui détermiue *élèves*.
autres	Adj. indéfini, masc. pl. à cause d'*élèves* qu'il détermine.
élèves.....	Nom commun, masc. pl. régime de la préposition *de*.
par.....	Préposition qui fait rapporter *conduite* à *soit*.
sa.....	Adj. possessif f. sing. à cause de *conduite* qu'il détermine.
conduite	Nom commun, f. sing. régime de la préposition *par*.

Section 5ème.—ANALYSE LOGIQUE.

Si l'analyse grammaticale doit être enseignée à tous les enfants qui apprennent la grammaire, *l'analyse logique* doit être réservée à ceux auxquels l'âge permet de réfléchir, de raisonner, et qui sont assez avancés pour en profiter.

La première décompose une phrase, pour considérer un à un les différents mots dont elle est formée, ainsi que les rapports grammaticaux qu'ils ont entre eux ; la seconde décompose la phrase en propositions, et chaque proposition en ses parties essentielles et secondaires. On voit que celle-ci exige un jugement plus mûri que l'autre.

Dans l'analyse logique, il est avantageux d'adopter une méthode tout à la fois exacte et assez simple. Ainsi reconnaître trois sortes de propositions, la *principale* (*absolue* ou *relative*), l'*incidente* (*déterminative* ou *explicative*) et la *subordonnée*, nous paraît suffire, de même que, parmi les *compléments*, distinguer le *direct*, *l'indirect* et le *circonstanciel*. Il ne faudrait qu'ajouter, en certains cas, si la proposition est *elliptique* ou *implicite*.

Il est encore utile de renfermer entre parenthèses tous les mots qui appartiennent à une même proposition.

Enfin il est à propos, dans les exercices d'analyse logique, de graduer les difficultés, afin que les élèves se familiarisent insensiblement avec elles.

Voici deux modèles d'analyse logique.

1er. modèle.—(*Celui (qui craint Dieu) honore son père et sa mère*).

1ère. proposition.—*Celui..honore son père et sa mère.*—Principale absolue.

Celui..Sujet, simple (étant exprimé par un seul pronom) et complexe (ayant pour complément *qui craint Dieu*).

Est..Verbe.

Honorant..Attribut, simple (étant exprimé par un seul participe présent) et complexe (ayant pour complément *son père et sa mère*).

2de. proposition.—*Qui craint Dieu.*—Incidente déterminative.

Qui..Sujet, simple et incomplexe.

Est..Verbe.

Craignant..Attribut, simple et complexe (ayant pour complément *Dieu*).

2nd. modèle.—(*Quand je les ai vus,*) (*Louis et François, (qui sont deux bons enfants,) jouaient ensemble à la balle*).

1ère. proposition.—*Quand je les ai vus.*—Subordonnée.

Je..Sujet, simple et incomplexe.

Ai été..Verbe.

Voyant..Attribut, simple et complexe (ayant pour complément *les*).

2de. proposition.—*Louis et François jouaient ensemble à la balle.*—Principale absolue.

Louis et François..Sujet, composé (étant exprimé par deux noms) et complexe (ayant pour complément *qui sont deux bons enfants*).

Etaient..Verbe.

Jouant..Attribut, simple et complexe (ayant pour complément *ensemble à la balle*).

3ème proposition.—*Qui sont deux bons enfants.*—Incidente explicative.

Qui..Sujet, simple et incomplexe.

Sont..Verbe.

Enfants..Attribut, simple et complexe (ayant pour complément *deux bons*).

Section 6ème.—PONCTUATION.

Voici une partie de la grammaire généralement trop peu étudiée : on sait mal, on ne possède que vaguement les règles, on les applique sans discernement. Sans doute la vraie ponctuation est quelquefois douteuse, peut-être arbitraire ; mais le plus souvent les règles sont formelles, et l'application en est claire et incontestable. Le bon goût et le jugement droit contribuent puissamment à rendre la ponctuation correcte, ainsi que la lecture attentive des meilleurs auteurs. Cependant, pour les élèves, l'étude de l'analyse logique est probablement ce qui leur fera faire les progrès les plus rapides et les plus assurés dans la ponctuation. Si vous corrigez aussi un peu strictement les fautes de ponctuation qu'ils pourront faire, ils s'y appliqueront davantage.

Remarquons de plus qu'une ponctuation exacte et bien raisonnée répand une grande clarté

dans les phrases, tandis qu'une ponctuation défectueuse et inintelligente peut en altérer totalement le sens.

ARTICLE 6e.

DES LANGUES ÉTRANGÈRES.

Parmi les langues étrangères vivantes, la langue anglaise seule s'enseigne dans un certain nombre de nos écoles. Avec beaucoup d'hommes bien pensants et amis de leur pays, nous croyons à l'existence d'une espèce de manie dangereuse là-dessus. Que ceux qui en ont besoin apprennent l'anglais, très-bien ; mais vouloir l'introduire dans les moindres écoles de la campagne, c'est une chose ridicule, autant qu'une perte de temps. Dans les villes, l'enseignement de cette langue est devenu une nécessité, *au moins pour les garçons ;* dans les campagnes, il est à peine utile dans quelques localités plus importantes ou plus rapprochées des villes, *et pour les garçons seulement.* Alors même il pourrait se borner à la lecture et à la traduction.

Ah ! comprenons-le bien : si nous voulons conserver nos institutions et nos mœurs canadiennes-françaises, nous ne devons pas mettre de côté la belle langue de nos pères, pour

adopter uu autre langage. Ce sont surtout les hommes influents de chaque paroisse, qui devraient se constituer les gardiens et les protecteurs de notre langue.

Par rapport aux écoles où l'on se trouve dans l'obligation d'enseigner un peu d'anglais, disons quelques mots de la prononciation et de la traduction.

Section 1*ère.*—PRONONCIATION ANGLAISE.

Une condition essentielle pour bien prononcer l'anglais, est d'observer *l'accentuation*, c'est-à-dire, la syllabe, dans chaque mot, sur laquelle il faut élever la voix. L'accent est ordinairement marqué dans les syllabaires anglais ; il change quelquefois complétement le sens des mots. Exemple : *pres-ent* (avec l'accent sur la 1ère syllabe) est un adjectif ; *pre-sent* (avec l'accent sur la 2de.) est un verbe.

Une autre chose qu'il faut bien remarquer, est la longueur des voyelles. Ainsi, *sheep* est un *mouton*, et *ship* un *vaisseau ; heat* veut dire *chaleur*, et *hit*, *frapper ;* etc.

L'*aspiration* doit aussi se faire sentir dans beaucoup de mots où se trouve la lettre *h ;* autrement le sens est tout-à-fait changé. Ainsi *as* signifie *comme*, et *has*, *a ; heat*, *chauffer*, et *eat*, *manger*.

Il est assez aisé d'habituer les enfants à prononcer correctement le *th*, en leur faisant placer le bout de la langue entre les dents.

Rappelons-nous encore qu'une consonne entre deux voyelles se prononce très-souvent en anglais avec la syllabe *précédente*. Ainsi *é-co-no-mie* en français, *ec-on-o-my* en anglais ; *é-lé-va-tion* en français, *el-ev-a-tion* en anglais, etc.

N'oublions pas enfin qu'en anglais il n'y a pas de son *nasal*.

Section 2ème.—TRADUCTION DE L'ANGLAIS.

Pour apprendre aux enfants à mettre de l'anglais en français, ou réciproquement, on peut leur faire dire un certain nombre de phrases dans le *Vocabulaire ;* on peut aussi leur donner à traduire des exercices gradués. Dans ce dernier cas, l'élève lit d'abord la phrase ; puis il la traduit mot pour mot, en ayant soin de faire les transpositions nécessaires ; enfin il donne le *bon français*.

Par exemple : " *He who is a virtuous man, lives happy.*" Il faut transposer *virtuous*, et dire : " *He*, celui ; *who*, qui ; *is*, est ; *a*, un ; *man*, homme ; *virtuous*, vertueux ; *lives*, vit ; *happy*, heureux." Ensuite le *bon français*.

Quant aux anglicismes, n'essayez pas de les traduire littéralement, mais rendez en le sens

tout d'un coup. De même pour les auxiliaires *will*, *shall*, *do*, &c.

Evidemment, les enfants doivent avoir un dictionnaire, et savoir y faire des recherches. Expliquez-leur donc qu'il est arrangé par ordre alphabétique, non-seulement par rapport à la première lettre, mais par rapport à toutes les lettres suivantes. Ainsi *absent* vient avant *abstrait*, à cause des quatrièmes lettres *e* et *t* ; *longitude* avant *longueur* à cause de *i* et de *u* ; *percepteur* avant *perception* à cause des huitièmes lettres *e* et *i*, etc. Ne vous contentez pas de ces explications, mais faites leur chercher beaucoup de mots devant vous dans le dictionnaire.

Section 3ème.—LANGUES MORTES.

Le latin et le grec sont les seules langues mortes qui s'enseignent communément. Elles sont indispensables à tout homme qui prétend à une instruction tant soit peu complète : elles le mettent en état d'étudier les chefs-d'œuvre que nous avons dans ces langues ; elles lui servent à trouver l'étymologie de beaucoup de mots ; elles l'obligent à comparer ces langues anciennes à la langue moderne dans laquelle il les traduit, et par conséquent à en étudier la nature et le génie ; elles développent son intelligence, agrandissent le cercle de ses con-

naissances, et le mettent au courant de la civilisation antique.

Quant à la question des auteurs payens et des auteurs chrétiens, elle est heureusement terminée, et elle a eu le bon effet de pousser davantage à l'étude des derniers.

Comprenons bien néanmoins que vouloir répandre partout sans discernement la connaissance du grec et du latin, c'est rendre un mauvais service, c'est causer un tort réel à notre pays. Déjà le nombre de ceux qui étudient ces langues, est bien trop considérable, vu le chiffre de notre population ; déjà nos professions libérales sont encombrées ; déjà beaucoup de jeunes gens ont abandonné la campagne pour venir végéter et se perdre dans les villes.

N'introduisons donc pas le latin et le grec dans nos écoles. On commence par une institution bien modeste, uniquement préparatoire ; bientôt on la convertit en collége plus ou moins classique. Ce qu'il nous faut, ce sont de bonnes écoles commerciales et industrielles dans les villes, agricoles et pratiques dans les campagnes. Au nom du Ciel, ne visons plus *de sitôt* à accroître le nombre de nos colléges : ceux que nous possédons offrent à la jeunesse tous les avantages désirables et toutes les garanties possibles de dévouement, de savoir et d'habileté ; et la proportion de ces hauts établis-

ments d'éducation dépasse celle que l'on trouve dans les pays les plus anciens. Craignons, par un faux zèle, d'abaisser le niveau des études régulières.

Instituteurs, si, dans vos écoles, vous rencontrez quelques élèves doués de talents remarquables, et possédant le goût et les moyens de suivre un cours classique, présentez-les à monsieur le Curé, et, si vous êtes capable de vous en charger, sur l'avis de votre pasteur donnez-leur quelques leçons *particulières* de latin, pour leur épargner l'ennui des premières classes; mais encore une fois, ne cédez jamais à l'ambitieuse tentation de changer votre école en collége, même préparatoire.

ARTICLE 7e.

DES MATHÉMATIQUES.

Les Mathématiques, qu'on appelle aussi *Sciences exactes*, s'occupent des *grandeurs* ou *quantités*, c'est-à-dire de tout ce qui est susceptible d'augmentation ou de diminution, ou, en d'autres termes, de tout ce qui peut être nombré ou mesuré. Nulle part l'exactitude et la méthode ne sont plus nécessaires qu'ici, et elles doivent se faire remarquer aussi bien dans l'expression que dans toutes les opérations. Chaque chose

donc avec son nom propre et sa place déterminée ; une lettre ou un chiffre mal posé, mal écrit, ou mal effacé, suffit pour tout gâter.

Les quantités qui se nombrent font l'objet du *calcul*, *numéral* ou *algébrique* ; celles qui se mesurent, celui de la *géométrie*.

Section 1*ère*.—ARITHMÉTIQUE.

Une partie bien importante de l'Arithmétique est trop fréquemment négligée : c'est la Numération. Elle est pourtant la base de toute opération sur les nombres. Enseignez donc soigneusement aux élèves à les poser, ce qu'on appelle *notation*, ou *numération écrite*, et à les lire, ce qui constitue la *numération* proprement dite, ou *parlée*. Aussitôt qu'ils connaissent parfaitement les *chiffres*, accoutumez-les à poser et à lire des *nombres* de deux et de trois chiffres. Avec la lecture et l'écriture, c'est un excellent moyen d'occuper les jeunes enfants et de diversifier leurs exercices. Mais tenez à ce qu'ils fassent bien leurs chiffres, et qu'ils les placent convenablement par rapport aux signes +, —, ×, =, etc.

Quand les nombres renferment plus de trois chiffres, vous leur faites observer de les séparer par tranches de trois, en partant de la

droite, et vous leur donnez le nom de chaque tranche comme suit :

1ère tranche	- - -	Unités simples.
2e "	- - - -	Mille.
3e "	- - -	Millions.
4e "	- - - -	Billions.
5e "	- - -	Trillions.
6e "	- - - -	Quatrillions, &c.

Vous leur dites de plus que chaque tranche doit toujours renfermer trois chiffres, excepté la première à gauche, et que ces trois chiffres sont celui des *unités*, celui des *dizaines*, et celui des *centaines*. Ainsi,—

1*ère. tranche*—Unités, dizaines et centaines *d'unités* ;

2e—Unités, dizaines et centaines de *mille*;

3e—Unités, dizaines et centaines de millions ; etc. Des zéros remplacent les chiffres qui manquent.

Dans les différentes opérations, faites *toujours* placer les unités sous les unités, les dizaines sous les dizaines, etc.

Ne donnez jamais une opération que les écoliers n'ont pas encore vue, pour *preuve* de l'exactitude d'une opération précédente. Ainsi ne prouvez pas *tout d'abord* une addition par une soustraction, une multiplication par une division.

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

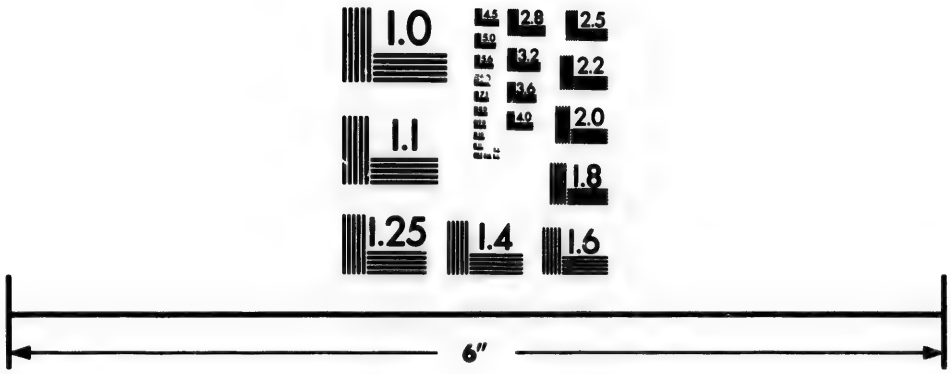

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
3.2
2.5
3.6
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

MODELE D'ADDITION : *Soit à ajouter*

456
809
731
285
———
2281
——— Ajoutez comme suit :

5 et 1 donnent 6, et 9, 15, et 6, 21 ; je pose 1 et je retiens 2. 2 de retenue et 8 donnent 10, et 3, 13, et 5, 18 ; je pose 8 et je retiens 1. 1 de retenue et 2 donnent 3, et 7, 10, et 8, 18 et 4, 22 : je pose 22.

Dites aux enfants qu'à la première colonne, vous retenez 2, parce que 21 renferment 2 dizaines et 1 unité. Vous posez l'unité sous les unités, et vous ajoutez les 2 dizaines à la colonne des dizaines, et ainsi de suite.

Dans la soustraction, expliquez-leur que, quand on a emprunté une unité sur le chiffre supérieur précédent, il se trouve diminué d'un.

Faites faire la multiplication d'une manière abrégée, tant que le multiplicateur ne dépasse pas 12. Empêchez les enfants de nommer comme multiplicateur l'un des chiffres du multiplicande.

Aussi longtemps que le diviseur ne dépasse pas 12, faites également abréger la division.

Exigez encore une abréviation lorsqu'il y a des zéros à la fin des facteurs dans la multiplication, ou à la fin du diviseur.

Expliquez ce qu'on entend par *nombre abstrait*, *concret* et *complexe*.

Insistez sur ce que les unités du *produit* sont toujours de même espèce que celles du *multiplicande*.

Si le multiplicateur, dans la multiplication composée, dépasse 12, ayez soin de le résoudre en ses facteurs. Ainsi $23=7\times3+2$;...$59=7\times8+3$; etc.

Appuyez sur l'explication des fractions tant ordinaires que décimales. Pour ces dernières, faites comprendre que c'est la même numération qui se continue, et que la valeur des chiffres va toujours en diminuant de 10 de gauche à droite.

Etendez-vous beaucoup sur la manière de réduire les louis, schellings et deniers en piastres et centins, et réciproquement.

Dès que les élèves savent bien une règle et l'appliquent de même, occupez-vous à la leur faire raisonner. Ne vous contentez pas d'ailleurs de donner une nouvelle règle, mais rendez-la immédiatement compréhensible aux enfants par des exemples, *avant* de leur faire résoudre aucun problème.

Habituez aussi vos élèves à *parler* continuellement *en opérant* au tableau noir. Tantôt ils opèrent ainsi, tantôt ils travaillent sur leurs ardoises. Dans ce dernier cas, lorsqu'ils ont fini, vous faites le tour de la classe pour examiner les ardoises, qu'ils tiennent devant leur poitrine. Même alors, il est bon d'envoyer un enfant travailler au tableau noir le même problème, tandis que les autres suivent sur leurs ardoises.

Quand ils sont rendus à la *Règle de trois*, vous donnez des détails sur les *rapports* et les *proportions*.

Dans les écoles élémentaires, on peut arrêter là. Dans les écoles modèles, il convient de faire voir en outre toutes les Règles de commerce.

Tâchez de donner surtout pour exercices aux élèves, des problèmes qui puissent leur être pratiquement utiles.

Lorsqu'ils savent bien calculer, accoutumez-les à le faire avec célérité ; récompensez même ceux qui finissent les premiers, *pourvu que* leurs réponses soient correctes.

N'oubliez pas d'expliquer aux élèves avancés la manière de lire les *chiffres romains ;* car ils auront occasion d'en rencontrer assez souvent.

Section 2ème.—CALCUL MENTAL.

Par *Calcul mental* on entend celui qui se fait uniquement dans l'esprit : on l'appelle aussi *calcul spontané* ou *de mémoire.* Il est bien important pour exercer la mémoire des enfants, les accoutumer à retenir les dates, et leur faire faire promptement beaucoup d'opérations usuelles et pratiques en arithmétique.

Voici la manière d'y habituer les élèves. Qu'ils apprennent graduellement les tables d'*addition*, de *soustraction*, de *multiplication*, de *monnaies*, de *poids*, de *mesures*, etc. Puis, faites leur réduire des louis en schellings, des schellings en deniers, et *vice versâ.* Vous leur montrerez ensuite à trouver *de mémoire* le prix d'une douzaine, d'une vingtaine, d'une centaine, d'une grosse, etc., en connaissant celui de l'unité, et réciproquement.

Section 3ème.—TENUE DES LIVRES.

C'est une bien bonne chose que d'enseigner la Tenue des livres dans les écoles ; car il n'est personne qui n'ait besoin, de temps à autre, de prendre des notes sur l'état de ses affaires. Or, il vaut bien mieux savoir le faire avec ordre et régulièrement, et c'est ce qu'apprend la tenue des livres. Elle est donc utile non-seulement

aux marchands, mais encore aux cultivateurs, aux artisans, aux hommes de profession, à tous en un mot.

Les livres de comptes se tiennent de deux manières : *en partie simple* et *en partie double*. La première pourrait suffire pour les écoles élémentaires ; la seconde conviendrait aux écoles modèles et aux académies.

La méthode doit varier selon les personnes qui doivent en faire usage. Ainsi, dans un commerce considérable ; il faut une méthode beaucoup plus compliquée que dans un négoce de peu d'importance ; les marchands en général ont besoin de tenir plus de livres et d'une manière plus régulière que les gens qui en tiennent pour leur utilité particulière.

Appliquez-vous surtout à faire faire aux élèves des entrées ordinaires et pratiques, et cela avec le plus de netteté et d'exactitude qu'il est possible. Apprenez-leur aussi à balancer les divers comptes, à préparer un inventaire, ou une facture, à rédiger un billet ou une traite, à donner un reçu ou à faire le compte courant d'une personne.

Section 4ème.—ALGÈBRE.

L'Algèbre, en opérant sur les quantités dont la valeur est indéterminée, abrége les calculs,

généralise les résultats, et fournit les formules les plus utiles. Néanmoins, elle devrait être réservée aux écoles modèles et aux académies, et pour les élèves qui possèdent déjà bien l'arithmétique.

Nous conseillons de suivre les formules algébriques pour élever les nombres aux différentes puissances, pour extraire les racines, et résoudre les problèmes des progressions géométriques et arithmétiques (par quotient et par différence). Sans l'intelligence de ces formules, les jeunes gens ne comprendront nullement la raison des règles que vous leur donnerez.

Ici surtout soyez bien particulier à mettre chaque chiffre et chaque lettre à sa place.

Section 5ème.—TOISÉ.

Le Toisé, c'est-à-dire l'art de mesurer les pièces de bois, les différentes parties d'une construction, comme les ouvrages en maçonnerie, en plâtre, en brique, en peinture, etc., le tonnage d'un vaisseau, etc., est, on le conçoit, d'une grande utilité. Il suppose quelques notions de géométrie, et, en Canada, la connaissance du calcul duodécimal. Donnez aux élèves une idée claire des mesures de superficie et de solidité ; expliquez-leur bien la différence entre un pied carré et un pied cube, entre un

pied carré et un pied-pouce, et entre celui-ci et un pouce carré, etc.

Le toisé est encore fort utile pour trouver la superficie d'un terrain de forme régulière ou irrégulière, l'étendue d'une nappe d'eau, d'une chambre, etc.

Section 6ème.—DESSIN LINÉAIRE.

Le dessin en général est un art à la fois utile et agréable, et l'on doit beaucoup encourager les enfants chez qui ce talent se manifeste.

Le dessin *linéaire*, appelé aussi *géométrique*, ne s'occupe à tracer que le contour des objets. Il est d'une application fréquente ; car quel est l'homme qui n'a souvent besoin de décrire le plan d'une concession, d'une rue, d'un terrain ou d'une maison, soit pour se faire comprendre des autres, soit pour se rendre mieux compte des choses à lui-même ?

Le dessin linéaire est de deux sortes, *à main levée* ou *à vue*, et *avec des instruments*. Il est très-désirable de se rendre habile dans le dessin à vue, et d'acquérir une grande sûreté de la main, puisque l'on n'a pas toujours, ni même ordinairement, des instruments mathématiques à sa portée. Accoutumez donc les enfants à tracer ainsi à vue des lignes droites et

courbes, à mener des perpendiculaires et des parallèles, à diviser des lignes en un certain nombre de parties égales, etc. Exercez-les pareillement à se servir d'instruments, s'ils peuvent s'en procurer. Vous n'éprouverez aucune peine à inspirer aux élèves du goût pour cet exercice, car il leur plaît généralement. Rendez-les soigneux de leurs instruments, surtout des compas et des tire-lignes. Des tables horizontales sont les plus commodes pour le dessin.

Quelques notions de *perspective* seraient encore bien utiles aux élèves.

Section 7ème.—GÉOMÉTRIE ET TRIGONOMÉTRIE.

Les raisonnements géométriques sont très-propres à exercer, à développer et à fortifier le jugement des élèves, pourvu qu'ils soient parvenus à un âge convenable. Nous croyons cependant que l'on ne devrait s'occuper un peu de démonstrations géométriques que dans les académies ; ailleurs il nous semble qu'elles seraient déplacées.

Quant à la Trigonométrie, soit rectiligne, soit à plus forte raison sphérique, elle ne devrait s'enseigner qu'à des jeunes gens qui ont un talent particulier pour les Mathématiques, ou qui se destinent à l'arpentage. Il faudrait alors se

procurer des tables de logarithmes, et même, s'il était possible, un graphomètre et un niveau.

ARTICLE 8e.

DE LA GÉOGRAPHIE.

Les élèves ont un grand besoin de connaître la Géographie pour avoir une idée correcte des divers pays, de leur étendue, de leur climat, de leurs productions, de leurs objets de commerce, de leur forme de gouvernement, de leurs mœurs et de leur religion. Sans cette connaissance ils ne pourront profiter de la plupart de leurs lectures. Il y a trois principales espèces de géographie : la géographie *physique*, qui décrit la configuration de chaque pays, ses montagnes, ses rivières, son climat, ses productions, la race d'hommes qui l'habitent, etc. ; la géographie *politique*, qui s'occupe des gouvernements, des mœurs et des religions ; et la géographie *historique*, qui a pour objet les différents noms que les lieux ont successivement portés, les divers peuples qui les ont habités, les partages que les différentes contrées ont subis, &c. Les deux dernières éprouvent des changements fréquents, et doivent être étudiées surtout dans les écoles modèles et les académies. On s'y servirait avec avantage de la *Géographie* de feu le Révérend M. Holmes, qui est certainement

la meilleure qui existe pour l'Amérique. Dans les écoles élémentaires on pourrait se contenter de *l'Abrégé* publié par la Société d'Education du District de Québec. En anglais *l'Atlas* de Lovell est assez approprié.

Dans nos écoles canadiennes, l'enseignement de la géographie doit commencer (après les Notions préliminaires) par l'Amérique, et particulièrement par le Canada.

Section 1ère.—CARTES GÉOGRAPHIQUES.

Il n'y a guère moyen d'enseigner la Géographie sans cartes. Faute de mieux, on pourrait se servir d'un atlas ; mais, s'il y a beaucoup d'enfants, la chose deviendra bien incommode. Il serait préférable d'avoir des cartes dites *murales*, destinées à être placées sur un mur. Pendant, en effet, qu'un élève montre sur une telle carte avec une baguette, tous les autres peuvent suivre.

Placez près de la carte ceux qui ont la vue courte. Expliquez d'avance la leçon, et montrez tous les lieux. Soyez très-soigneux des cartes, et roulez-les avec précaution. Veillez à ce que les enfants ne grattent pas trop et ne percent point la carte avec la baguette, et qu'ils ne s'appuient pas à terre sur celle-ci. Habituez-les à montrer correctement les *lieux*, et non pas

seulement les *noms* ; à indiquer avec soin, et non vaguement, les bornes des pays, le cours des rivières, etc. ; et à bien connaître les latitudes et les longitudes. Pour les bornes, qu'ils distinguent entre les bornes *naturelles* et les bornes *artificielles* ou *conventionnelles*, et que, pour les montrer, ils suivent les lignes qui les indiquent, et ne montrent pas les pays limitrophes. Pour les rivières, qu'ils en suivent le cours en partant de la source et en allant vers l'embouchure.

Il est aussi très-utile de faire répéter souvent les définitions aux élèves, et de leur faire comprendre l'importance de la géographie.

Apprenez-leur encore à distinguer les diverses sortes de cartes : mappe-monde, cartes générales et cartes particulières.

Dans les écoles ordinaires, bornez-vous à faire réciter sur la carte la lettre même du livre, et à poser quelques questions pour vous assurer que les enfants comprennent ce qu'ils disent. Dans les plus hautes écoles, le maître pourra laisser l'élève à lui-même, pendant que celui-ci dira tout ce qu'il connaît d'un pays, en suivant un ordre bien rationnel. Celui-ci serait assez bon : Bornes, divisions, montagnes, volcans, rivières, lacs, presqu'îles, baies, îles, capitale, principales villes, climat, sol, productions, objets de commerce, gouvernement, population et religion.

Pour les élèves les plus avancés, les cartes *muettes* sont préférables : ce sont celles où les noms ne sont pas écrits, ou ne le sont qu'en abrégé ou en caractères trop fins pour être lus d'un peu loin.

Il faut encore exercer les élèves à réfléchir et à raisonner en Géographie. Ainsi, vous ferez bien de leur demander la route à suivre pour aller de tel lieu à tel autre, les divers objets d'échange entre certains pays (ce qu'ils peuvent connaître jusqu'à un certain point par la zône où ils sont situés) ; la position des montagnes d'après le cours des rivières ; le climat et la fertilité du sol, d'après la latitude, les cours d'eau, la proximité de la mer, et la configuration physique de la contrée, etc.

Section 2ème.—GLOBE TERRESTRE.

Si l'instituteur peut se procurer un globe terrestre, il y trouvera un grand avantage pour faire comprendre aux élèves la forme de la terre, les latitudes et les longitudes, les zônes, etc. Il pourra même exercer les plus capables à résoudre beaucoup de problèmes intéressants sur l'usage de ce globe, par exemple :—trouver l'heure du lever et du coucher du soleil pour un lieu et un jour donnés ; la longueur du plus

long jour et du plus court pour un lieu particulier ; la différence d'heures entre deux lieux, etc.

Cet instrument a besoin d'être manié avec précaution.

Section 3ème.—DESSIN DES CARTES.

C'est un art aussi utile qu'agréable de savoir dessiner une carte géographique. Pour commencer, les élèves les plus avancés et les plus adroits peuvent être exercés à *copier* une carte. Ils tracent d'abord les degrés de latitude et de longitude, au moyen de parallèles et de méridiens, soit avec un compas, soit avec une règle pliante ; ils décrivent ensuite, dans chaque compartiment, le contour des pays, en suivant le modèle. Ils pourront plus tard être accoutumés à *réduire* les cartes, en augmentant ou diminuant l'échelle. Enfin, s'ils viennent à posséder suffisamment la Géographie, ils devront être appelés à tracer les cartes *par cœur*.

Qu'ils évitent d'y mettre des couleurs, s'ils ne savent pas bien les appliquer.

Quant aux différentes espèces de projections, c'est un sujet trop difficile pour la généralité des élèves.

ARTICLE 9e.

DE L'HISTOIRE.

Il est facile de faire comprendre aux élèves combien il est instructif et intéressant tout ensemble d'étudier ce qui s'est passé sur ce globe avant nous, les mœurs, les coutumes, les actions des différents peuples qui l'ont habité, les progrès des arts et des lettres, l'état politique et religieux, les succès et les revers de ces diverses nations.

Mais pour que les écoliers le fassent avec fruit, le maître ne doit pas se contenter de leur faire apprendre par cœur et mot-à-mot une leçon d'Histoire, comme malheureusement la chose se pratique trop communément ; il doit chercher à exercer, dans l'étude de cette branche, au moins autant leur intelligence que leur mémoire. Il les habituera donc à en rendre aussi compte à leur manière. Les phrases seront sans doute moins correctes, l'expression moins châtiée ; mais en revanche *les choses* se graveront mieux dans leur esprit. Nous ne rejetons pas la récitation littérale, que l'on nous comprenne bien ; mais nous désirons que l'on aille au delà, et que l'on fasse *réfléchir* les enfants sur l'Histoire.

Faites toujours marcher de pair l'Histoire et la Géographie ; elle se prêteront un mutuel

secours. Obligez donc les élèves à indiquer sur la carte tous les lieux mentionnés dans la leçon. Ajoutez-y la *Chronologie*, ou science des dates. Mais prenez garde de mettre de la confusion dans leurs notions historiques ; guidez-les au contraire au milieu de ce labyrinthe d'événements et de dates à retenir, en les accoutumant à distinguer les faits principaux des faits secondaires, et en leur donnant une idée claire des époques *les plus importantes*.

Comme des leçons détachées d'Histoire peuvent empêcher les élèves d'y mettre de l'ensemble, faites leur faire des récapitulations fréquentes, et même des résumés écrits, s'ils en sont capables, afin qu'ils lient mieux les faits les uns aux autres.

Le choix des auteurs est important et extrêmement difficile. Beaucoup d'historiens ont écrit dans un mauvais esprit et dénaturé l'histoire par leurs fausses appréciations ; d'autres, dans leurs romans prétendus historiques, la défigurent de manière à la rendre méconnaissable. Ce choix demande donc un grand soin. La loi divine, aussi bien que la loi civile, réserve les droits du curé sur le choix de tout livre qui intéresse la foi ou les mœurs.

Section 1ère.—HISTOIRE SAINTE.

Il serait honteux pour des jeunes gens possédant une certaine instruction, d'ignorer l'histoire de la religion ; il serait plus qu'étrange qu'ils apprissent l'histoire profane et négligeassent l'histoire sacrée. Il est impossible de bien comprendre le catéchisme sans étudier en même temps l'Histoire Sainte ; cette étude ne devrait donc être omise dans aucune école.

La meilleure manière de la rendre attrayante aux enfants est de se servir de tableaux représentant les différentes scènes de la Bible, et de leur faire de nombreuses questions sur ces gravures. Avec les plus jeunes élèves, on devrait même se borner à ce procédé jusqu'à ce qu'ils lisent bien couramment. Ensuite tout en expliquant les gravures à leur manière, ils réciteront la lettre de l'histoire, aussitôt qu'ils en seront capables. Les plus avancés devront voir non-seulement l'Ancien Testament, mais aussi le Nouveau. A propos de chaque fait, exprimez quelques réflexions morales, qui produiront sur eux d'autant plus d'impressions, que vous semblerez moins vouloir leur donner une leçon. Lorsque les élèves de votre première classe posséderont bien toute l'Histoire Sainte, vous pourrez avec avantage leur demander ce qu'ils savent

de tel ou tel personnage, de tel ou tel événement.

Si vous y mettez tant soit peu de bonne volonté et d'adresse, les enfants ne manqueront pas de concevoir pour cette étude si attachante un goût considérable.

Dans les écoles modèles, on pourrait encore enseigner l'histoire de l'Eglise.

Section 2ème.—HISTOIRE DU CANADA.

C'est une chose surprenante, et c'est cependant un fait, qu'on ne s'occupe sérieusement parmi nous de l'histoire du Canada que depuis une vingtaine d'années (1864). Auparavant, un petit nombre d'amateurs seuls l'étudiaient ; mais il n'en était guère question ni dans les colléges ni dans les écoles. Tout au plus, dans les premiers, lisait-on une fois le P. de Charlevoix. Heureusement les choses sont bien changées, et on comprend généralement aujourd'hui l'importance de connaître l'histoire du pays. Quoiqu'elle n'embrasse qu'une période relativement restreinte, elles présente néanmoins des faits du plus vif intérêt, les scènes les plus émouvantes et les plus glorieuses pour notre peuple. Les instituteurs doivent donc se faire un devoir patriotique de l'enseigner dans leurs écoles à tous les enfants au moins

qui savent l'Histoire Sainte. Si les circonstances ne permettent pas de l'enseigner au long, il serait cependant à propos d'en exposer de vive voix les époques les plus saillantes. Ne l'oublions pas, ce ne sont point des *mots*, mais des *faits* que les enfants doivent retenir.

Vous parviendrez facilement à ce résultat, en employant un bon *tableau* des principaux événements de l'histoire du Canada. (*a*) Servez-vous-en de deux manières : mentionnez les faits et demandez les dates ; ou bien, citez les dates, et faites rapporter les faits correspondants.

L'histoire du Canada peut s'apprendre par deux fois : la première, en abrégé et en ne s'attachant qu'aux événements principaux ; la seconde, d'une façon plus détaillée et plus approfondie. Le premier procédé convient aux écoles élémentaires ; le second, à celles d'un degré supérieur.

Section 3ème.—HISTOIRE DES PAYS ÉTRANGERS.

Il nous est impossible de ne pas regarder comme un abus l'enseignement de l'histoire des pays érangers dans les écoles élémentaires. Certainement on devrait s'y contenter de celles

---

(*a*) Nous en avons publié un, en 1860, aussi soigné qu'il nous été possible. Il se vend 8 sous.

de la Religion et de la patrie : elles suffisent au temps que les élèves peuvent y consacrer et à leurs besoins futurs.

Ce sont donc seulement les élèves des académies, et ceux des écoles modèles qui pourraient apprendre, *d'une manière abrégée*, l'histoire de France, l'histoire d'Angleterre et celle des Etats-Unis, à condition toutefois qu'ils sachent très-bien l'histoire de notre pays. Les premiers, s'ils restaient assez de temps à la classe, pourraient même voir un peu d'histoire générale.

Mais, nous aimons à le répéter, il faut, en enseignant l'Histoire, exercer en même temps l'intelligence et la mémoire des jeunes gens. A cet effet, la méthode orale conviendrait bien, pourvu qu'on les obligeât à rédiger des cahiers.

Profitons encore des leçons que nous donne si souvent l'Histoire, pour travailler à leur *éducation* intellectuelle et morale, en rectifiant leurs idées sur certains événements et sur leurs causes, et en sachant en tirer des réflexions salutairs.

ARTICLE 10e.

DE LA LITTÉRATURE.

Quels que soient les avantages et les charmes des études littéraires, il est de toute impossibilité

de s'en occuper *d'une manière suivie* dans les écoles. Les élèves qui les fréquentent ne les requièrent ni par le temps qu'ils pourraient y consacrer, ni par leur avancement dans les connaissances préparatoires, ni par la maturité de leur esprit, ni enfin par le genre de vie auquel ils se destinent. Ces études littéraires proprement dites doivent donc être laissées à ceux qui suivent un cours classique complet.

Cependant tout le monde a besoin de quelques légères notions de style, ne serait-ce que pour écrire parfois des lettres d'affaire ou d'amitié.

Dans les écoles élémentaires, il est donc bon d'accoutumer les plus avancés des enfants à écrire quelques lettres, en leur donnant des sujets *simples* et *pratiques* à traiter, par exemple : une lettre de bonne année, une lettre à leurs parents pour leur annoncer un succès en classe, un examen, etc., une lettre de remercîment, une lettre adressée à un ami éloigné, etc.

Dans les écoles modèles, on pourrait proposer des sujets un peu plus difficiles, comme une lettre de condoléance, de félicitation, de reproche, d'excuse, de demande, etc. On pourrait même ajouter de petites narrations badines ou touchantes.

Enfin, dans les académies, il serait désirable de joindre à ces exercices des descriptions assez

faciles de certains lieux, de certains édifices, de certains spectacles.

Quant aux principes de style, il est mieux de les inculquer à ces jeunes élèves, plutôt en leur faisant des remarques sur leurs faibles essais et sur leurs lectures, qu'en développant longuement les préceptes mêmes de la Littérature.

Un autre bon moyen de les former à la composition, est la rédaction de leurs cahiers de notes, pourvu que l'instituteur ait soin de les examiner et de les critiquer.

Des lectures à haute voix, accompagnées d'observations claires et sans prétention, peuvent également contribuer à les former un tant soit peu à l'art d'écrire.

A propos de lectures, vous ne sauriez trop leur recommander de choisir de bons ouvrages (et vous pourrez leur en indiquer quelques-uns vous-même), et de rejeter les livres frivoles ou mauvais. Tout en leur inspirant le goût de la lecture, vous les prémunirez donc contre les écueils qu'ils y rencontreront si fréquemment, surtout de nos jours.

La bibliothèque paroissiale, s'il en existe une dans le lieu où vous enseignez, pourra vous fournir les livres nécessaires, et servir à faire aimer les bonnes lectures aux élèves. (*a*).

(*a*) *Ordonnances Synodales*, page 112.

Quant à l'Art Epistolaire, ne négligez pas de faire connaître aux enfants le *cérémonial* des lettres : ceci est bien plus important qu'on ne croirait à première vue. Un homme est souvent jugé par la façon dont il a commencé et fini, daté et plié, cacheté et adressé une lettre ; s'il l'a fait contrairement aux usages, il passera pour n'avoir pas de savoir-vivre, et pour être impropre aux affaires. La qualité et la grandeur du papier, le genre d'enveloppe, la matière employée pour cacheter : voilà encore autant de points à expliquer, sans compter les égards dus à telle et telle personne, les cas où il faut affranchir une lettre, etc.

ARTICLE 11e.

DE L'AGRICULTURE.

Notre population est surtout agricole ; la plupart des instituteurs sont destinés à instruire des enfants de cultivateurs : il est donc important qu'ils aient certaines connaissances en Agriculture, afin de les communiquer à leurs élèves.

Ce serait rendre un service éminent au pays, que d'inspirer aux jeunes gens de la campagne l'estime et le goût de l'état de leurs pères, et de leur faire sentir combien il est honorable et

heureux. Oui, détournons-les de l'envie d'abandonner le séjour paisible et moral des champs pour les dangers et les séductions des villes ; encourageons-les à embrasser vaillamment la vie de laboureurs, et à ouvrir, s'il le faut, de nouvelles terres ; enfin, prêchons-leur sur tous les tons l'*importance vitale* pour les Canadiens-Français de s'emparer des terres vacantes et d'y fonder de nouvelles paroisses. Faisons leur envisager cette *colonisation* de nos terres incultes comme une entreprise patriotique, comme une question de vie ou de mort pour notre race. Sachons leur faire aimer les mœurs si douces de l'homme des champs ; ses travaux, qui se succèdent avec les saisons ; la nourriture, l'habillement, la satisfaction de tous leurs besoins, qu'ils peuvent trouver si aisément dans la maison paternelle, plutôt que de recourir aux importations souvent ruineuses. Que nos élèves aient donc le *luxe* en horreur, qu'ils le regardent comme un des grands ennemis de la prospérité de notre peuple. (*a*)

Mais vous ne vous contenterez pas de donner aux jeunes gens dont vous serez chargé, le goût de l'Agriculture ; vous leur en ferez aussi connaître les principes fondamentaux, vous leur donnerez des conseils salutaires, vous travaillerez

---

(*a*) Lisez sur ce sujet " *Jean Rivard,* " publié par M. Gérin-Lajoie, dans le " *Foyer Canadien.* "

à déraciner chez eux des préjugés nuisibles au progrès. En leur développant ces principes, en leur donnant ces idées d'une culture améliorée, gardez-vous bien cependant de leur laisser croire que ces enseignements viennent de vous ; ils les recevraient avec défiance, et ils auraient raison. Mais donnez-les comme le fruit de l'expérience des plus habiles cultivateurs ; faites leur comprendre que, si la prudence conseille de ne pas adopter sans examen toutes les innovations, le bon sens veut de même que l'on ne s'attache pas aveuglément à la routine, uniquement parce que c'était la coutume de nos pères, et qu'on ne rejette pas les améliorations réelles que le temps a amenées dans la culture de la terre.

Appuyez particulièrement sur les labours profonds, sur la nécessité des engrais, sur les avantages de la rotation des récoltes, sur l'assainissement du sol, sur l'utilité de connaître les diverses espèces de terrains, sur les amendements, etc. Surtout ne paraissez pas vouloir critiquer la conduite des parents de vos élèves ; mais dites tout cela sous forme de conseils, et citez des exemples à l'appui de vos avancés.

Vous ferez encore bien d'introduire, s'il y a moyen, parmi les livres de lecture, quelque ouvrage élémentaire sur l'Agriculture. (*a*)

ARTICLE 12e.

DES CONNAISSANCES USUELLES.

C'est rendre un grand service aux enfants, que de leur inculquer des connaissances sur les choses usuelles. On peut y parvenir en donnant des explications sur ces choses, 1° lorsque le nom s'en rencontre dans les livres de lecture, dans la géographie, l'histoire, etc.; 2° dans les promenades que l'instituteur peut faire quelquefois avec eux. De cette manière, ces promenades, tout en restant une récréation et un délassement, deviennent une source d'instruction et une mine inépuisable de connaissances.

On peut leur expliquer ainsi les procédés des arts et des sciences, les merveilles de l'industrie, ainsi qu'une foule de choses qu'ils auront à mettre en pratique tous les jours. Il faut, bien entendu, proportionner ces détails à l'âge et à l'avancement des élèves, et ne pas viser à

(*a*) Il y a plusieurs ouvrages de ce genre. Nous avons nous-même publié, en français et en anglais, des *Réponses* sur l'Agriculture, qui ont été approuvées par le Conseil de l'Instruction Publique. Elles se vendent $ 0. 25.

en faire des encyclopédies vivantes, ce qui est un des travers du siècle.

ARTICLE 13e.

DES LEÇONS DE CHOSES.

On entend par *Leçons de choses* des détails donnés par l'instituteur sur différents objets et entremêlés de questions adressées aux élèves. Ces leçons peuvent se faire principalement sur les objets les plus ordinaires dans une école, dans une maison quelconque, dans les travaux de l'agriculture, aussi bien que sur des êtres appartenant aux différents règnes de la nature, tels qu'animaux, plantes, minéraux, etc.

Voici quelques sujets de leçons de choses :

Une plume.	Un livre.	Du pain.
Un crayon.	Du papier.	La pluie.
Un encrier.	Un canif.	La neige.
Une table.	Une pendule.	Le tonnerre.
Une chaise.	Une cloche.	La chaleur.
De l'encre.	La reliure.	Du verre.
De la craie.	Le blé.	Du linge.

Faisons quelques remarques sur les leçons de choses. 1° Proportionnez les détails à la capacité et à l'âge des élèves ; 2° commencez par donner les explications vous-même, puis

de temps en temps, interrompez-vous pour questionner, tantôt un seul enfant, plus souvent toute la classe ; 3° préparez-vous soigneusement à ces leçons, et ne vous risquez jamais à en faire, sans en avoir étudié le sujet ; 4° suivez-y un ordre déterminé ; par exemple, pour les animaux : le nom, l'espèce, la grosseur, la forme, la couleur, la peau, la chair, le cri, la nourriture, etc. ; 5° réservez ces leçons pour la fin d'une classe, afin de ne pas couper le fil du sujet, et de ne point distraire les élèves ; 6° présentez-les comme un délassement à la suite d'études plus sérieuses, et une récompense de la sagesse et de l'application ; 7° évitez certains détails inconvenants pour des enfants ; 8° autant que possible, montrez l'objet dont vous parlez, ou offrez en au moins la représentation : ces tableaux fixent mieux l'attention ; 9° enfin, ne cherchez pas à faire parade de votre savoir, mais seulement à être utile à vos élèves.

Par ces leçons, en effet, vous leur communiquez, sur une quantité de choses, des notions intéressantes, que vous n'auriez guères l'occasion de leur procurer autrement ; vous leurs faites accepter volontiers beaucoup d'explications qui les fatigueraient et qu'ils ne retiendraient peut-être pas, si vous les présentiez sous forme didactique ; et vous brisez ainsi la monotonie des matières ordinaires de la classe, par un exercice

qu'ils viendront à regarder comme une vraie récréation.

ARTICLE 14e.

DES SCIENCES NATURELLES.

Il est aisé de comprendre qu'il ne s'agit nullement dans les écoles d'un cours régulier des Sciences naturelles. Tout ce qu'il est bon de faire à cet égard dans celles d'un degré supérieur, c'est de fournir aux élèves quelques principes d'une utilité pratique, sans entrer aucunement dans l'exposition des différentes hypothèses ou dans de longues démonstrations.

Section 1ère.—PHYSIQUE ET CHIMIE.

De légères notions de Physique et de Chimie sont utiles dans une foule de circonstances. Nous vous engageons à appuyer surtout sur les points suivants :

1° *En Physique.*—Propriétés de la matière ; pesanteur et chute des corps ; balances ; capillarité ; pression atmosphérique ; aérostats ; pompes ; son ; thermomètres ; corps, bons et mauvais conducteurs de la chaleur ; modes de chauffage ; machines à vapeur ; lumière ; lentilles ; microscopes ; lunettes terrestres et cé-

lestes ; arc-en-ciel ; aimants ; paratonnerres ; piles galvaniques ; télégraphe électrique ; phénomènes atmosphériques.

2° *En Chimie.*—Cohésion et affinité ; corps simples, corps composés ; métaux et métalloïdes ; composition de l'eau ; composition de l'air ; combustion, flamme ; gaz d'éclairage ; allumettes phosphoriques ; chaux ; chlore ; soufre ; carbone ; soude ; potasse ; alumine ; silice.

Mais, encore une fois, de grâce, pas de prétentions scientifiques !

N'ayant pas d'instruments à votre disposition, il vous sera avantageux d'en fabriquer vous-même quelques-uns d'une construction simple et peu coûteuse. Ce sera une source d'amusement pour vous et pour vos écoliers.

Section 2ème.—ASTRONOMIE.

Il est hors de question d'introduire l'Astronomie proprement dite parmi les branches d'enseignement dans les écoles. Tout au plus peut-on parler de *Cosmographie* dans les plus élevées. Un globe céleste et une sphère armillaire seraient bien désirables à cette fin.

On pourrait donc, mais d'une manière tout-à-fait élémentaire, expliquer aux élèves les plus

forts le système solaire ; leur parler du soleil, des planètes et des comètes, des marées et des éclipses ; leur apprendre à distinguer les principales constellations, et leur donner à résoudre quelques problèmes sur le globe céleste.

Il ne faudrait pas manquer l'occasion de leur faire remarquer la puissance et la sagesse infinies du Créateur dans l'admirable organisation de l'univers.

Section 3ème.—HISTOIRE NATURELLE.

L'Histoire Naturelle présente un champ immense à celui qui veut le parcourir en entier. Bien peu de personnes en ont le goût et le loisir. Cependant il est certaine connaissance des merveilles de la nature utile, nous dirions presque indispensable, à tout homme capable d'observation et de réflexoin, et particulièrement aux agriculteurs. Les leçons de choses fourniraient un moyen tout naturel de donner cette connaissance aux élèves des écoles, et d'exciter chez eux un vif intérêt pour cette étude. Il nous semble que l'on pourrait s'attacher surtout aux points qui suivent :

Règne animal.—Quelques notions d'anatomie et de physiologie ; grandes divisions, principales subdivisions ; quelques détails sur les mœurs des animaux les plus connus, mammifères, oiseaux,

poissons, reptiles. En tout cela, il faut beaucoup de *réserve* sur certaines choses avec les enfants.

Règne végétal.—Parties constitutives d'une plante; organes et vie; nourriture; divisions et subdivisions; soins à donner aux arbres, art de les planter et de les greffer; herborisation. Ici encore, *grande réserve.*

Règne minéral.—Métaux les plus communs; métallurgie; cristaux; quelques notions de géologie.

Il serait intéressant pour le maître et ses écoliers de préparer un herbier et de faire une petite collection de minéraux.

ARTICLE 15e.

DE LA MUSIQUE.

La Musique est un art toujours agréable, bien souvent utile. Elle peut s'enseigner avantageusement dans les écoles, lorsqu'elle demeure restreinte dans de justes et raisonnables limites.

Musique instrumentale.—Les circonstances où se trouvent la plupart des enfants qui fréquentent les écoles, rendent *inopportun* l'enseignement de la musique instrumentale. Nous le répétons ici : c'est nuire aux enfants, c'est travailler à leur malheur, que de leur faire contracter des goûts

qu'ils ne sont pas à même de satisfaire par la suite. Seulement, si un instituteur ou une institutrice se trouvent en état de donner des leçons de piano, de violon, de flûte ou de clarinette, et s'il se rencontre quelques enfants dont les parents plus à l'aise désirent leur faire étudier ces instruments, peut-être pourront-ils leur donner quelques leçons privées.

Musique vocale.—Il n'en est pas de même de la musique vocale ; nous engageons fortement tous les instituteurs à l'introduire dans le programme régulier de leurs écoles, en faveur de tous les enfants qui ont de la voix. Qu'ils les habituent à chanter des cantiques, soit à l'unisson, soit en parties ; qu'ils leur expliquent les principes de la Musique sur le tableau noir ; qu'ils apprennent même le plain-chant aux petits garçons, afin de les rendre capables de chanter à l'église.

Pour décider les enfants à chanter des cantiques, il est mieux d'en exercer séparément deux ou trois des plus capables à faire les solos ; étant bien fermes sur l'air, ils inspireront de la hardiesse aux autres.

C'est un défaut commun d'entonner trop haut ; faites donc sentir aux élèves combien ce chant forcé est disgracieux.

ARTICLE 16e.

DE L'ECONOMIE DOMESTIQUE.

Tout le monde se plaint avec droit qu'il manque quelque chose d'essentiel dans l'éducation des jeunes filles de nos jours. On leur donne mille connaissances, excepté précisément celles dont elles auraient le plus besoin : les détails de l'économie domestique. Qu'une de ces jeunes filles se trouve, au bout de quelques années, à la tête d'une maison, elle ne saura comment conduire son ménage, préparer les repas, tailler, coudre ou raccommoder les habits, soigner la basse-cour et la laiterie, veiller sur tout. Lors même qu'elle aurait les moyens de se faire servir, ne lui faut-il pas diriger les domestiques, voir à ce que tout soit en ordre, que tout se fasse avec économie, que rien ne se perde ? Et comment s'occuper de soins si multipliés, quand elle n'y a pas été préparée par une éducation convenable ?

Aussi le public applaudit-il aux établissements qui font des efforts dans ce sens, qui introduisent, dans leur programme pour les jeunes filles, la couture et toutes les branches de l'économie domestique. Moins de peinture, de broderie, d'ouvrages en laine et en cire, et plus de travaux d'aiguille véritablement pratiques, plus de connaissances culinaires. Ainsi se formeront

" des femmes fortes, plus précieuses que les
" pierreries," dit Salomon au livre des Proverbes. " Leurs époux verront les richesses
" s'accroître dans leur maison. Elles travail-
" leront le lin et la laine ; elles se lèveront la nuit
" pour distribuer l'ouvrage à chacune de leurs
" servantes. Elles porteront la main à la que-
" nouille, et leurs doigts tourneront le fuseau.
" Elles ne craindront pas l'hiver pour leur fa-
" mille, parce que tous leurs serviteurs auront
" deux vêtements. Les œuvres de leurs mains
" en feront partout l'éloge." (XXXI, 10 à 31)

CINQUIÈME PARTIE.

DE L'ORGANISATION ET DE LA DIRECTION D'UNE ÉCOLE.

Nous voilà arrivés à la partie vraiment pratique de la Pédagogie, à celle où il s'agit d'appliquer tous les principes et toutes les règles exposés jusqu'ici, où toutes les qualités d'un bon instituteur doivent tour à tour être mises à l'épreuve, où, en un mot, il faut passer de la théorie à la réalité. On comprend facilement que nous ne pouvons nous exempter d'y entrer dans beaucoup de détails. Ces détails peuvent sembler futiles tout d'abord ; mais ils ne sauraient être indifférents pour quiconque a une certaine expérience du fonctionnement d'une école.

Nous allons donc suivre l'instituteur depuis le moment où il choisit une situation jusqu'à celui où l'âge et la fatigue le forcent à se retirer de l'enseignement.

CHAPITRE I.

CHOIX D'UNE ÉCOLE.

Nous supposons d'abord que vous avez un diplôme ; car il est requis pour toute école placée sous le contrôle des Commissaires.

Le choix d'une place n'est pas chose indifférente. Voyez avant tout si la situation vous convient, et si vous convenez à la situation. Il vous faut pour cela connaître la localité, l'esprit de ses habitants, les ressources et les obstacles que vous y rencontrerez. Examinez en même temps vos dispositions et votre capacité. Tel endroit plus important, plus central, requiert un instituteur ou une institutrice qui soit à la hauteur de ces circonstances ; tel autre, au contraire, moins populeux, plus récemment établi, en demande un dont les connaissances soient plus modestes. Telle localité, où les gens sont querelleurs ou susceptibles, exige un maître ou une maîtresse de beaucoup d'énergie, de patience et de tact ; tel autre, dont les habitants sont paisibles et faciles à contenter, conviendra à une personne douce et timide.

En général, préférez une école placée dans une paroisse autre que celle de vos parents ; *personne n'est prophète dans son pays.* Dans votre

propre endroit, vous aurez rarement de la satisfaction ; on sera plus exigeant et l'on aura moins d'égards pour vous. Vous y rencontrerez des compagnons d'enfance et d'école, qui rappelleront avec malice les moindres étourderies de vos premières années ; ceux de votre âge seront trop familiers avec vous, et les personnes plus âgées croiront toujours voir en vous un enfant. Si donc vous avez, d'un côté, la consolation d'être auprès de votre famille, de l'autre, vous éprouverez l'inconvénient d'être trop connu, et peut-être vous trouverez-vous, en dépit de vous-même, enveloppé dans des disputes de partis, ou même de voisins. Il n'y aurait d'exception que si vous étiez éloigné de la paroisse depuis longtemps, ou si vos parents demeuraient dans un arrondissement différent.

Sur la question de savoir si votre caractère cadrera avec l'esprit particulier de la localité, ne vous fiez pas entièrement à vous-même ; consultez votre curé, ou quelque autre personne sage qui vous connaisse bien : il ne convient jamais d'être juge dans sa propre cause.

CHAPITRE II.

DEMANDE D'UNE SITUATION.

Pour que vous demandiez convenablement une situation, il faut qu'elle soit vacante. Vous devez donc être certain que celui qui l'occupe doit la laisser, avant de faire aucune démarche pour l'obtenir. Si vous intriguiez pour la lui faire perdre, vous commettriez une faute contre la conscience et contre l'honneur, et soyez sûr que vous en seriez tôt ou tard puni. Vos propres remords empoisonneraient vos jours.

Evitez aussi, autant que possible, de vous présenter quelque part en opposition aux désirs du curé du lieu : il vous serait très-difficile de faire aucun bien, s'il vous voyait de mauvais œil.

Fuyez également les paroisses où règne la division ; vous y serez rarement heureux et tranquille.

Ayez encore soin *de ne pas vous offrir au rabais ;* c'est vous déprécier et causer un tort considérable à tous ceux de votre état. Les instituteurs se plaignent fréquemment de la modicité du traitement ; mais cette insuffisance de la rétribution ne peut-elle pas s'attribuer en grande partie à ceux et à celles qui s'engagent

au rabais ? N'acceptez donc point un prix inférieur à celui de votre prédécesseur, ni à votre salaire de l'année précédente, à moins de circonstances tout-à-fait exceptionnelles.

Ecrivez *soigneusement* votre lettre de demande : c'est par elle que vous donnerez une idée favorable ou défavorable de vous-même. Soignez-en l'écriture, l'orthographe, la ponctuation et le style. Qu'elle soit claire, précise et polie ; qu'elle renferme en même temps tous les renseignements désirables, de manière à épargner le prolongement de la correspondance. Mettez-y donc votre âge ; si vous êtes marié ou non ; quelle espèce de diplôme vous avez, et où vous l'avez reçu ; où et comment vous vous êtes préparé à l'enseignement ; si vous avez déjà fait l'école, et dans quelles paroisses ; quelquefois, le prix que vous accepterez ; les autres conditions ; enfin votre adresse. Ajoutez les certificats requis, surtout si vous avez déjà enseigné. Soyez en tout cela d'une parfaite franchise, et ne vous vantez pas au delà de votre mérite.

CHAPITRE III.

ENGAGEMENT.

Si vous recevez une réponse favorable à votre demande, vous feriez bien de vous rendre personnellement sur les lieux, si ce n'est pas trop éloigné, pour prendre les derniers arrangements, voir les choses de vos yeux et conclure votre engagement. Il serait peut-être mieux de choisir un dimanche, afin de pouvoir rencontrer les Commissaires réunis et moins occupés. On s'entend toujours plus aisément de vive voix que par écrit sur les préliminaires d'un marché.

ARTICLE 1er.

DE L'ÉPOQUE DE L'ENGAGEMENT.

Le meilleur temps de passer un engagement est pour l'époque même fixée par la loi, c'est-à-dire le 1er. Janvier et le 1er. de Juillet. La raison en est facile à saisir ; car si vous vous engagez pour un an à toute autre époque, vous courez risque, à l'expiration de votre marché, de ne pouvoir trouver de situation. Si donc vous êtes obligé de commencer l'école en quelque autre temps, ne vous engagez que pour jusqu'au 1er.

Juillet suivant, quitte à continuer votre marché, si tout va bien.

Il est aussi beaucoup préférable que l'engagement soit conclu et signé *avant* l'ouverture des classes : ceci préviendra un grand nombre de difficultés.

ARTICLE 2e.

DES CONDITIONS DE L'ENGAGEMENT.

L'engagement doit être *mutuel*, c'est-à-dire accepté par vous-même et par les Commissaires. Quant à ceux-ci, trois au moins doivent le signer. La signature du seul commissaire de l'arrondissement ne suffirait pas, à moins qu'il ne fût spécialement autorisé par une résolution formelle des Commissaires, et que cette autorisation ne fût mentionnée dans l'engagement.

Cet engagement doit encore *être fait en double* ; de cette manière, vous en aurez une copie, et les Commissaires, l'autre, ce qui obviera aux malentendus qui pourraient s'élever à cet égard dans le cours de l'année.

Enfin il doit être suffisamment *explicite*, c'est-à-dire renfermer toutes les conditions nécessaires. Rappelez-vous que ce sont les arrangements clairs qui font les bons amis. N'omettez donc pas les conditions suivantes :

1° Vous ferez l'école dans *tel* arrondissement de *telle* municipalité scolaire, suivant la loi et les règlements *alors en force*, de telle date à telle autre inclusivement ;

2° Vous ferez *tant* d'heures de classe le matin, et *tant* d'heures le soir, en commençant ordinairement à *telle* heure ;

3° Vous aurez congé une journée par semaine, le samedi ; vous pourrez changer quelquefois le jour avec le consentement de M. le curé, ou avec celui du Commissaire de l'arrondissement ;

4° Vous aurez encore congé le matin du jour des morts, du mercredi des cendres, des trois derniers jours de la semaine sainte, et de celui de la première communion des enfants ; lors de la visite épiscopale ; *tant* de jours, ou de demi-journées, dans les retraites, neuvaines, quarante-heures, etc. qui auront lieu dans la paroisse, et pour assister aux conférences d'instituteurs ;

5° Si vous manquez quelquefois d'autres classes par maladie, ou avec permission pour d'autres raisons, vous devrez les rendre en temps ou sur votre traitement, à moins que la maladie ne dépasse pas tel nombre de jours par semestre ;

6° Vous serez logé et chauffé dans la maison d'école, ou bien le contraire ;

7° Les Commissaires vous fourniront *telle* quantité de *tel* bois de chauffage pour l'école, et *telle* quantité pour vous-même. (Alors eux seuls sont responsables de la qualité du bois, au lieu que, si vous l'achetiez, vous recevriez peut-être des reproches). Ils le feront scier, fendre et entrer.

8° Ils feront balayer et épousseter la classe tant de fois par semaine (par les enfants ou autrement), et la feront laver et blanchir tant de fois par mois ou par année ;

9° Ils feront faire à la maison d'école toutes les réparations nécessaires pour la tenir chaude, close et couverte. Les menues réparations se feront sur votre demande par les ordres du Commissaire de l'arrondissement ;

10° Vous recevrez *tel* traitement annuel, payable par parts égales tous les trois mois ou tous les six mois, lorsque l'octroi gouvernemental sera reçu. Vous pourriez être autorisé à retenir à compte la rétribution mensuelle.

11° Les vacances auront lieu de *telle* époque à *telle* autre, pas moins d'un mois et demi.

12° Si vous êtes éloigné de l'église, les Commissaires pourront s'engager à vous y faire mener, et à vous en faire remmener après les vêpres, les dimanches et fêtes ;

13° Enfin, si c'est la coutume dans la paroisse, ils vous procureront l'argent nécessaire pour acheter les livres et fournitures d'école selon le besoin.

Si le matériel n'est pas suffisant, vous pourrez exiger quelque promesse de leur part dans l'engagement même.

Le tout doit être daté, et signé en double par les Commissaires et par vous. Il est encore bon que le Secrétaire-Trésorier le contresigne.

CHAPITRE IV.

ARRIVÉE DANS UNE PAROISSE.

Le succès d'un instituteur dans une paroisse dépend beaucoup de la première impression qu'il y crée ; il est donc important qu'elle lui soit favorable.

A votre arrivée, montrez une modeste assurance, aussi éloignée d'une timide gaucherie que d'une sotte prétention. Soyez lent à juger des personnes et des choses, et gardez ces jugements pour vous-même. Observez-vous sur vos paroles et sur vos démarches : tout peut être décisif pour ou contre vous.

Voyez d'abord à vous installer dans votre logis, et à mettre tous vos effets en ordre. Si vous avez quelques meubles, qu'ils soient d'une grande simplicité et d'une parfaite propreté.

Il est désirable que l'instituteur loge dans la maison d'école, 1° pour en avoir plus de soin ; 2° pour tenir la classe chaude en hiver à l'arrivée des écoliers ; 3° pour être plus à portée de surveiller ceux-ci ; 4° pour vivre plus isolé ; 5° pour jouir d'une tranquillité favorable à l'étude. S'il n'est pas marié et s'il n'a pas sa mère, une sœur, une tante, ou quelque autre parente âgée, pour tenir sa maison, il devrait

tâcher de trouver un ménage respectable, où il n'y eût pas de jeunes enfants. Ceci est absolument nécessaire pour la conservation de sa santé et le bien de son école ; car, s'il entreprend de préparer lui-même ses repas, il devra négliger inévitablement, soit sa classe, soit sa table.

Si, d'un autre côté, l'instituteur se met er pension à quelque distance de la maison d'école, il pourra se bien trouver de l'obligation où il sera de prendre l'air et de faire cette marche. Il lui faudra alors choisir une pension dans une famille privée, et consulter le curé du lieu pour ce choix. Qu'il ait soin de se réserver une chambre où il puisse étudier sans être dérangé.

Empressez-vous ensuite de faire quelques visites indispensables, c'est-à-dire à Monsieur le Curé et au Commissaire de l'arrondissement : c'est à vous de les prévenir. Vous présenterez vos hommages à Monsieur le Curé, vous solliciterez sa bienveillante protection et vous lui demanderez ses avis. Il pourrait être quelquefois nécessaire de voir quelques autres personnes influentes ; mais prenez garde de blesser par là de justes susceptibilités, et de vous faire autant d'ennemis que d'amis.

CHAPITRE V.

MAISON D'ÉCOLE.

C'est une chose qui nuit grandement aux progrès de l'éducation dans plusieurs paroisses que des maisons d'école insuffisantes, ou même le défaut total de telles maisons. Alors les Commissaires se contentent de louer à bon marché une misérable pièce à moitié éclairée, où les enfants sont entassés pendant de longues heures, au milieu d'une atmosphère empestée et d'une chaleur étouffante. Même lorsque la maison appartient aux Commissaires, trop souvent elle est bâtie sans égard aux besoins d'une école et sans les conditions d'air et de lumière requises.

Un instituteur placé dans ces circonstances pénibles a rarement l'occasion d'améliorer sa position ; cependant si, par un heureux hasard, il s'agissait de réparer, ou mieux de construire une maison d'école, voici les principales choses qu'il faudrait observer :

1° *Choisir un site central.*—Ceci empêche bien des criailleries.

2° *Préférer un local un peu élevé.*—Le voisinage d'eau stagnante est malsain.

3° *Placer la maison à une certaine distance du chemin, et loin de toute bâtisse qui, par le bruit ou la mauvaise odeur, troublerait l'école.*—Il est bien à désirer que la maison soit construite dans l'intérieur d'un terrain d'environ un arpent carré, de manière qu'il puisse y avoir quelques arbres dans le voisinage de l'école, une cour pour la récréation des enfants, et un jardin pour le plaisir et le profit du maître, où les élèves apprennent aussi un peu d'horticulture pratique.

4° *Proportionner la grandeur de la maison à celle de l'arrondissement et au nombre d'enfants.*—Il importe sous tous les rapports que la classe soit spacieuse.

5° *Avoir soin que la chambre soit haute, bien éclairée et bien aérée.*—Il est préférable que l'entrée soit à un bout, et que la classe soit éclairée des deux côtés par une double rangée de fenêtres. Celles-ci ne doivent pas néanmoins être trop multipliées, afin que, dans les trumeaux, puissent se placer les cartes et les tableaux noirs. S'il doit y avoir, dans la même maison, deux écoles, l'une élémentaire et l'autre modèle, ou l'une pour les garçons et l'autre pour les filles, il peut se pratiquer deux entrées séparées à chaque extrémité de la bâtisse. On ne doit pas oublier les moyens de ventilation et de chauffage.

6° *Réserver un logement pour le maître ou la maîtresse dans le haut de la maison.*—Comme nous l'avons déjà dit, il est mieux qu'ils l'habitent eux-mêmes. Cependant si la maîtresse y loge, et si le maître n'est pas marié, il doit prendre sa pension ailleurs.

7° *Placer un clocher et une cloche sur le haut de la maison.*—C'est le meilleur moyen de hâter les retardataires.

8° *Tâcher d'avoir un vestibule.*—Les élèves y déposeront leurs coiffures et leurs redingotes, et pourront y attendre le commencement des classes.

9° *Construire des latrines à quelque distance de la maison.*—Elles doivent être divisées pour les enfants des deux sexes, et placées de manière que le maître puisse les apercevoir de sa place. (*a*)

(*a*) Plusieurs de ces observations sont empruntées à de bien bons articles publiés sur ce sujet dans le *Journal de l'Instruction Publique*, années 1857 et 1858.

CHAPITRE VI.

MATÉRIEL DE L'ÉCOLE.

Un matériel suffisant contribue puissamment à l'organisation convenable d'une école et au maintien du bon ordre. Nous le répétons d'ailleurs, l'ordre matériel influe beaucoup sur l'ordre dans les études, et même sur l'ordre moral.

Voyons donc quels sont les principaux objets dont une école doit être pourvue.

1° *Un crucifix.*—C'est conforme à l'esprit de l'Eglise, qui cherche à frapper les yeux par des représentations sensibles, afin de causer une impression plus vive sur l'esprit et le cœur. Vous pouvez joindre quelques images à ce crucifix; mais que tout cela soit bien fait, et ne ressemble pas à des caricatures.

2° *Un siége pour l'instituteur.*—Ce siége doit être placé sur une estrade élevée d'une couple de degrés, afin que le maître puisse mieux voir partout. Devant le siége doit être une table avec un pupitre et des tiroirs fermant à clef. Il est bon que cette table soit fixée sur l'estrade, afin qu'elle ne soit pas renversée par les enfants. Que ceux-ci soient accoutumés à ne jamais toucher à rien de ce qui est à l'usage du

maître. A la proximité de l'instituteur pourraient se trouver les rayons d'une petite bibliothèque consultative.

3° *Des bancs et des tables.*—Il est bien à désirer que ces bancs soient à dossier, pour mieux conserver la santé des écoliers ; fixés dans le plancher, pour n'être pas renversés ; et assez courts, pour que les élèves puissent sortir de leurs places sans trop déranger leurs compagnons, et que le le maître puisse arriver à eux plus commodément. Si chacun avait une chaise solidement vissée, ce serait encore mieux.

Quant aux tables, elles devraient être inclinées en forme de pupitre, avec une tablette en dessous pour recevoir les livres qui ne servent pas dans le moment. Répétons que les encriers, munis de couvercles, doivent être assujétis dans ces tables, et celles-ci au plancher, afin que l'encre ne soit pas renversée et que les élèves ne soient pas dérangés en écrivant. On éviterait plus sûrement ces accidents, en ayant des pupitres qui ne serviraient qu'à deux élèves ; mais on ne peut adopter ce système de tables que lorsque l'espace est abondant.

L'estrade du maître devrait être au fond de la classe, vis-à-vis de l'entrée ; et les tables des élèves *en face de l'instituteur*. Les pupitres, les chaises et les crochets pour les habits devraient porter des numéros.

4° *Des tableaux noirs.*—Voici un objet indispensable ; sans lui, impossible de faire faire des progrès rapides aux écoliers, ou de mettre de l'ensemble dans l'enseignement. Il en faut au moins un ; mais il est préférable d'en avoir trois ou quatre, afin que plusieurs classes puissent travailler à la fois. Ils peuvent consister en quelques planches liées ensemble et noircies, et s'appuyer sur le mur, ou mieux se placer sur un support ou espèce de chevalet. Si l'on pouvait cependant préparer certaines parties de la muraille même à recevoir un enduit particulier et quelques couches de peinture noire, ce serait encore plus avantageux.

On y écrit avec de la craie ou *blanc d'Espagne*, et l'on efface avec un linge, ou avec une brosse faite de peau d'agneau.

Le maître doit donner la craie nécessaire à chaque groupe en commençant, et reprendre ce qui en reste à la fin de la classe.

5° *Des cartes géographiques.*—Il est bien à souhaiter que la classe soit assez vaste pour que l'on puisse laisser les cartes toujours déployées, et que l'on ne soit pas obligé de les rouler et dérouler chaque fois. Elles se pendent au mur, ou s'accrochent sur un support posé sur un pied. On montre sur la carte avec une baguette.

6° *Une pendule.*—C'est là un meuble excessivement utile pour régler tous les mouvements et tous les exercices.

7° *Une clochette.*—Combien de fois l'instituteur n'aura-t-il pas à la remercier d'avoir rétabli l'ordre, en ménageant ses propres poumons !

8° *Un signal*, pour donner des avertissements aux élèves, sans être forcé de parler.

9° *Une armoire.*—Elle devrait être divisée en plusieurs compartiments, pour recevoir 1° les cahiers d'écriture, 2° les ardoises, 3° les modèles d'écriture, 4° les bons points des enfants, 5° les cartes géographiques, si on ne peut les laisser suspendues, 6° les baguettes. Le maître garde la clef de cette armoire.

10° *Un bassin*, avec de l'eau, du savon et un essuie-mains pour les écoliers.

11° *Un vase plein d'eau*, avec une tasse pour boire, et un bassin pour y jeter le reste de l'eau.

12° *Un gratte-pieds et un paillasson*, à la porte, pour que les enfants y nettoient leurs chaussures.

CHAPITRE VII.

OUVERTURE DE L'ÉCOLE.

Il convient qu'un instituteur soit installé par quelqu'un des commissaires d'école, qui lui présentera les enfants. Ceux-ci ne manqueront pas de l'examiner de très-près, afin de découvrir son humeur et sa manière d'agir ; que lui, de son côté, se tienne donc sur ses gardes, pour leur donner une idée favorable de sa vigilance, de son énergie et de sa capacité, et qu'il évite en même temps de laisser percer certains défauts, comme la colère, la susceptibilité, la timidité, la nonchalance, etc. *Quelques mots* qu'il leur adresserait d'un ton doux et ferme tout à la fois, pourraient produire un bon effet.

Qu'il travaille adroitement à connaître *chacun* de ses élèves en particulier, sous le rapport de l'intelligence et du caractère ; mais qu'il tâche d'abord de s'assurer de *l'esprit général* et de *l'avancement de l'école.*

Pour connaître ce que les élèves ont appris, et de quelle manière ils l'ont appris, il peut les questionner sur les branches les plus intéressantes, et les faire travailler au tableau. Mais il ne faut pas toujours se fier aux premières apparences: la timidité de leur part, ou la ma-

nière toute différente d'interroger du nouveau maître peuvent les troubler et les empêcher de montrer toute l'étendue de leurs connaissances. Quel que soit le résultat de cette épreuve, l'instituteur doit éviter soigneusement de faire aucune réflexion désagréable sur personne.

Dans certains cas, il pourrait être à propos de faire cet examen préliminaire devant le curé, les commissaires et quelques parents, afin qu'ils sachent dans quel état vous avez reçu l'école.

Après avoir pris le nom de tous les écoliers, avec leur âge et le nom de leurs pères, vous devrez profiter du petit examen que vous leur aurez fait subir, pour assigner à chacun la classe et la place qui lui conviennent, au moins provisoirement. Il importe beaucoup que vous organisiez promptement votre école ; cette activité donnera de vous une opinion avantageuse.

Cependant laissez ordinairement les enfants prendre leurs places habituelles et agir un peu comme ils ont coutume, afin de mieux voir ce qu'il y aurait à changer ; mais toute réforme est difficile à opérer, et exige de la patience et du tact. Certaines améliorations ne peuvent s'obtenir qu'après des semaines et des mois d'efforts ; d'autres ne doivent être amenées qu'avec prudence et par une voie détournée. Quand on ne peut emporter une position de front, on réussit souvent par un mouvement de

flanc ; de même vous gagnerez plus facilement certains points par des moyens indirects, qu'en cherchant à triompher de vive force.

Il est particulièrement certains changements dans la régie ou dans le matériel de l'école dont il ne serait pas prudent de parler tout d'abord, mais que vous obtiendrez aisément au bout de quelque temps, lorsque vous aurez su vous concilier le bon vouloir des commissaires et des parents.

Evitez, par dessus tout, de paraître vouloir tout changer, tout bouleverser : ceci déplairait généralement. Que vos réformes ne se fassent donc que successivement et sans bruit.

Enfin, c'est en prenant une nouvelle école qu'il faut travailler à dresser une sorte de catalogue du caractère et des dispositions des différents élèves. Ce travail demande de l'étude et de la réflexion.

CHAPITRE VIII.

ENTRÉE DES ÉLÈVES.

Il est très-important qu'un instituteur commence toujours sa classe ponctuellement à l'heure convenue. Des retards tant soit peu fréquents seraient préjudiciables aux enfants, engageraient la conscience du maître et lui nuiraient beaucoup.

Quand le temps est beau, les élèves pourront jouer sur le terrain de l'école, sous la surveillance du maître ou de la maîtresse ; quand il est froid ou pluvieux, ils devront entrer en arrivant. En hiver, à la campagne surtout, où les enfants viennent quelquefois de loin et ont bien chaud, il ne faut pas les laisser attendre dehors ; s'ils ont froid, il faut leur permettre de se réchauffer.

Une fois dans la maison, les élèves ne devraient jamais être libres de faire du tapage. S'ils ont joué dehors, qu'ils entrent tranquillement deux par deux, au signal donné par la cloche, en ayant soin de se nettoyer les pieds, s'il y a de la boue.

Il est tout à fait à propos qu'ils satisfassent certain besoin naturel avant la classe à un

moment marqué ; par là on épargnera ces sorties continuelles qui troublent tant quelques écoles.

Aussitôt que les écoliers sont entrés, qu'ils déposent, à leur crochet respectif, leur coiffure et leur redingote ou manteau. Quand il y en a des deux sexes, le vestiaire devrait être double. S'il n'y a pas de vestiaire spécial, les habits pourront se pendre à des crochets dans l'école même, ou, si c'est impossible, se placer avec ordre sur une table.

Si les enfants arrivent bien d'avance, ils pourront converser entre eux à voix modérée ; mais environ un quart d'heure avant la classe, ils s'occuperont à repasser leurs leçons, soit assis sur des bancs dans le vestibule ou la salle d'attente, soit à leurs propres places dans l'école.

Qu'aucun ne soit admis à demeurer hors de sa place, ni à s'asseoir ou à se mettre debout sur les pupitres, ni à monter sur l'estrade du maître.

Pour parvenir à leurs places, jamais les enfants ne doivent escalader les bancs et les tables ; mais qu'ils passent avec ordre et régularité dans les allées.

Un véritable fléau pour les écoles est l'arrivée tardive de certains élèves ; c'est un abus auquel il faut vous hâter de remédier. Il trouble l'ordre de la classe et nuit même aux élèves

exacts à l'heure, par les interruptions qu'il cause inévitablement. Cependant est-il bon de fermer la porte au bout d'un court délai, et de renvoyer tout enfant qui arrive plus tard ? La chose peut se pratiquer dans les villages, où toutes les habitations sont assez rapprochées de la maison d'école ; mais elle ne peut guère se faire dans les lieux où les élèves ont beaucoup de chemin à parcourir. Dans tous les cas, il faudrait faire approuver cette mesure par les commissaires, et n'agir que d'après l'esprit de la localité.

CHAPITRE IX.

COMMENCEMENT DE LA CLASSE.

Il y a trois principales choses à faire au commencement de la classe : la prière, l'appel et la revue de propreté.

ARTICLE 1er.

DE LA PRIÈRE.

La Religion nous apprend que toutes les grâces viennent de Dieu : "*Omne datum optimum, et omne donum perfectum desursum est, descendens à Patre luminum*" (St. Jac. I. 17); qu'il est le maître des sciences : "*Deus scientiarum dominus est*" (I Rois, 2); et, en même temps, que nos œuvres ne sont méritoires à ses yeux que si nous les lui offrons avec une grande pureté d'intention. Il est donc bien juste et bien convenable que les enfants s'habituent, dans les écoles, à recourir à la prière, et à sanctifier leurs études et toutes leurs actions par l'offrande qu'ils en font au Seigneur. Que cette prière soit vraiment une élévation de leur esprit et de leur cœur vers lui.

Faites la prière au commencement et à la fin de la classe avec recueillement, foi et piété, et

non pas seulement par routine, ou comme une vaine formalité, prescrite par le règlement. Tournez-vous vers le Crucifix, mais mettez-vous un peu de côté, afin de pouvoir surveiller les enfants. Ne souffrez pas qu'ils s'étendent sur les pupitres, ni qu'ils s'asseyent sur leurs talons. Faites convenablement le signe de la Croix, et prononcez les paroles distinctement et assez lentement. Exigez de même que les élèves répondent posément et sans bredouiller.

Contentez-vous d'une courte prière ; ce n'est pas le lieu de vous livrer à un accès de dévotion. Récitez le *Veni Sancte* et *l'Ave Maria* ; cela suffit. Si les enfants ne sont pas capables de répondre, et jusqu'à ce qu'ils soient en état de le faire, dites *Notre Père* et *Je vous salue, Marie.* Inspirez-leur, à cette occasion, une vive et tendre piété envers la Mère de Dieu.

ARTICLE 2e.

DE L'APPEL ET DU JOURNAL D'ÉCOLE.

Pour s'assurer de la présence régulière des élèves et pour pouvoir démontrer sa propre régularité à faire l'école, il est nécessaire que l'instituteur tienne un *Journal.* Ce journal doit être *fidèle*, afin que tous puissent s'y fier et que le maître ne puisse pas être soupçonné de super-

cherie ; il doit aussi être *propre*, vu qu'il doit être soumis à l'examen de l'Inspecteur, des Visiteurs et des Commissaires.

L'Instituteur, au commencement de la classe, fait l'appel nominal des écoliers, qui répondent : *présent* ; personne ne doit répondre pour les absents. Il marque dans le Journal *à la propre date* tous ceux qui sont présents ; il adopte des signes qui lui fassent connaître, à première vue, si un élève a manqué l'école le matin ou l'après-midi, ou même s'il est arrivé tard, après l'appel de son nom.

A la classe du soir, il n'est pas toujours nécessaire de répéter l'appel ; ordinairement il suffit au maître de jeter un rapide regard sur les élèves pour s'apercevoir de ceux qui manquent et tenir son Journal en conséquence.

Messieurs les Commissaires devraient fournir en outre à chaque école un cahier destiné à recevoir les remarques de l'Inspecteur et des Visiteurs.

ARTICLE 3e.

DE LA REVUE DE PROPRETÉ.

Cette revue de propreté peut se faire de deux manières, soit après l'appel, lorsque les enfants sont rendus à leurs places, soit à leur entrée, en

les faisant mettre en deux rangs, entre lesquels passe le maître.

Elle consiste à examiner si les élèves se sont lavé le visage, y compris les oreilles, et nettoyé les mains, y compris les ongles; s'ils se sont peigné et brossé les cheveux ; enfin si les habits et les chaussures sont propres. Lorsque les enfants sont obligés de se livrer à des travaux manuels, ils auront peut-être les mains rudes, et même calleuses ; mais rien ne les empêche de les avoir nettes. S'ils sont pauvres, leurs habits seront quelquefois usés et rapiécés ; mais pourquoi seraient-ils troués et en lambeaux ?

Faites aussi *tous vos efforts* pour que vos écoliers ne viennent jamais en classe *nu-pieds* ; c'est une coutume dégoûtante, qui heureusement (espérons-le) n'existe que dans un petit nombre de paroisses.

Profitez encore de l'occasion pour voir si tous les enfants sont pourvus de *mouchoirs de poche*, afin qu'ils n'aient jamais la tentation de se moucher avec les doigts.

Si des élèves ont négligé de se débarbouiller et de se nettoyer, envoyez-les se laver, devant tous leurs compagnons, au bassin destiné à cela. S'ils se présentent plusieurs jours de suite avec des vêtements déchirés, n'en jetez pas la faute sur les parents (quoi que vous en pensiez) ; dites-leur au contraire que vous êtes sûr que leur mère

serait bien humiliée, si elle les voyait dans cet état. Vous pourrez même quelquefois les renvoyer se faire raccommoder, au moins après vous être consulté là dessus.

Cette revue de propreté doit se faire tous les matins, et souvent, quoique non toujours, le soir. Il est si important que les écoliers contractent des habitudes de respect d'eux-mêmes et de tenue convenable !

CHAPITRE X.

DISCIPLINE.

La *Discipline* est le maintien du bon ordre : c'est la partie *essentielle* dans la direction d'une école. La discipline en effet est indispensable, —1° pour que l'instituteur ne ruine pas sa santé en de vains efforts afin de dominer de la voix le bruit continuel qui se ferait dans la classe ;—2° pour que ses explications soient utiles : en vain donnerait-il l'enseignement le mieux préparé, le plus clair et le plus complet, si la dissipation empêchait les élèves de l'écouter ;—3° pour que le temps soit mis à profit : combien, dans une classe où règne le désordre, ne s'en perd-il pas, en effet, simplement à gronder et à punir ?—4° pour que les élèves puissent faire du progrès : lorsque la dissipation est l'état habituel d'une classe, elle est presque toujours accompagnée de paresse. D'ailleurs les enfants qui jouent et qui s'amusent, n'entendent point les explications du maître et ne peuvent en profiter, tandis que ceux qui veulent être sages, sont sans cesse dérangés et distraits par les autres. Comment les progrès n'en seraient-ils pas considérablement retardés ?—5° enfin, pour que l'école acquière une bonne renommée : rien ne donne une meilleure réputation à un

instituteur ou une institutrice que l'habileté à établir ou à maintenir la discipline. Beaucoup de personnes préfèrent avec raison un maître d'une instruction médiocre, mais qui a le don de se faire écouter, à un autre qui est bien plus instruit, mais qui n'a pas le talent de conduire les écoliers.

Quand on prend une nouvelle école, il faut y *établir* la discipline à tout prix. Si c'est une ancienne école où elle règne déjà, il suffit de travailler à la *maintenir* ; si, au contraire, l'école a été mal conduite par le prédécesseur, il faut de toute nécessité y *rétablir* la discipline.

La *maintenir* est ce qu'il y a de plus aisé ; l'*établir* solidement présente bien des difficultés ; mais la *rétablir*, quand elle est disparue d'une école, demande une adresse toute particulière.

Ne considérez cependant pas comme un vrai désordre une certaine liberté de mouvement, inhérente à la nature de l'homme, *et surtout à celle de l'enfant.* N'entreprenez donc point de faire de vos élèves des espèces de statues immobiles pendant des heures entières, ou des esclaves tremblant sous les yeux d'un tyran impitoyable.

Il y a en effet deux sortes de discipline : la discipline *matérielle*, que l'on pourrait appeler militaire, et qui s'arrête au bon ordre extérieur et apparent, et la discipline *morale*, qui modère

et dirige l'esprit et le cœur, aussi bien que le corps. C'est celle-ci qu'il faut tâcher d'obtenir parmi les élèves.

Voyons, dans autant d'articles séparés, les principaux moyens d'établir ou de conserver la discipline.

ARTICLE 1er.

DE L'AFFECTION.

L'affection, lorsqu'elle est sincère et profonde, est un solide fondement de la discipline. Un maître qui est aimé de ses écoliers, est comme un père au milieu de ses enfants. Ils craignent de lui déplaire par leurs étourderies, de l'affliger par leur mauvaise conduite, de mériter ses reproches par quelque faute grave. Pour tout obtenir d'eux, il suffit à un tel instituteur de leur montrer que telle ou telle chose lui ferait plaisir, que telle ou telle autre le contrarierait.

Mais vous ne pouvez gagner ainsi le cœur de vos élèves, que s'ils *sentent* que vous avez pour eux une affection paternelle, que vous prenez un intérêt vif et réel à leurs succès, à leur avancement, à leur santé, à tout ce qui les concerne. Il ne s'agit pas ici d'un attachement factice, qui ne consisterait qu'en quelques bonnes paroles,

ni d'une amitié qui s'appuierait uniquement sur quelque agrément extérieur ou quelque amabilité de caractère ; non, mais bien d'une affection solide, que ne rebutent point les défauts des enfants, ni même trop souvent leur ingratitude. Ayez en vue leur bonheur temporel et éternel ; qu'ils s'en aperçoivent, qu'ils en soient convaincus, et ils ne sauront rien vous refuser.

ARTICLE 2e.

DU RESPECT.

Il ne suffit pas que les enfants vous aiment ; il faut encore qu'ils vous respectent. A l'amour doit donc se joindre la retenue, de manière qu'ils soient animés envers vous d'une affection révérencielle et d'une crainte filiale. Ce ne sont pas les coups qu'ils doivent redouter ; vous ne voudriez sans doute pas paraître vis-à-vis d'eux comme un régisseur au milieu d'une troupe d'esclaves. Il est cependant des maîtres de cette espèce, devant lesquels les élèves n'osent ni lever les yeux, ni ouvrir la bouche, ni permettre le sourire à leurs lèvres ; sorte de tyrans, qui parviendront à obtenir un certain ordre matériel, mais qui ne règneront jamais sur les cœurs. Ce qui subjugue les volontés et les entraîne, ce qui donne à un maître une autorité morale,

un ascendant irrésistible sur ses écoliers, c'est un admirable composé de bonté et d'énergie, de gravité et de tact, auquel doivent céder les natures les plus brusques et les plus rebelles.

ARTICLE 3e.

DE LA MODÉRATION.

La Modération est un des grands moyens d'obtenir la discipline. Qu'un instituteur l'observe dans le diapason de sa voix, dans son humeur, dans ses paroles, dans ses gestes, dans ses menaces, dans ses punitions ; étant maître de lui-même, il le deviendra bientôt de toute sa classe. " *Est modus in rebus,* " disait le poète latin ; il y a une mesure à garder en toutes choses. L'égalité d'âme surtout, la parcimonie de mots, le respect de soi-même et de l'enfant : voilà ce qui ne devrait jamais abandonner l'instituteur, voilà la condition essentielle du succès dans la direction des autres. Que les élèves ne réussissent point à vous faire sortir de votre assiette, qu'ils ne puissent pas vous soupçonner d'agir quelquefois par passion ou par caprice, qu'ils ne vous aperçoivent jamais hors de vous-même, et vous n'aurez presque aucune peine à les dominer et à les retenir dans les bornes du devoir. Ils sont meilleurs observateurs que vous ne seriez porté à le croire, et s'ils reconnaissaient en vous

un caractère irascible ou rancunier, ils prendraient plaisir à vous attaquer par votre côté faible.

ARTICLE 4e.

DE LA GRADATION.

D'après Théry, savoir graduer les moyens de discipline est tout à la fois un secret et une puissance. C'est un secret ignoré d'un trop grand nombre d'instituteurs ; c'est une puissance, car l'essentiel est d'avoir toujours en réserve quelque nouvelle ressource, lorsque les premiers moyens n'ont pas réussi. Il n'est donc pas *ordinairement* à propos d'employer tout d'abord les grands instruments de discipline.

D'ailleurs ayez soin de proportionner sans cesse les punitions aux fautes, et, parmi celles-ci, distinguez soigneusement celles qui sont graves de celles qui sont légères.

1° Les fautes les plus graves sont celles qui sont directement contraires à la loi de Dieu ; les plus légères, celles qui sont simplement opposées au règlement de l'école. Ainsi, un mensonge, un vol, un jurement, quelque légers qu'ils soient, doivent être punis plus sévèrement qu'un manquement au silence ou à l'attention.

La conduite contraire est pourtant celle de beaucoup de maîtres.

2° Les fautes les plus graves sont encore celles qui sont commises avec réflexion, avec préméditation, avec malice ; les plus légères ne sont que le résultat de l'étourderie ou de l'imprévoyance. Un enfant, dans un moment de grande colère, répond une parole très-grossière à son maître ; il est moins coupable que celui qui lui dirait une impertinence à mots couverts, mais qui l'aurait complotée longtemps d'avance. Pareillement, de deux enfants qui cassent chacun une vitre, l'un par colère, et l'autre par légèreté, il n'est pas difficile de discerner le plus coupable. Il ne suffit donc pas de considérer l'action extérieure de l'écolier en faute ; il faut encore et surtout chercher l'intention, autant qu'on peut la connaître, puisque celle-ci seule détermine la moralité de l'action et le degré de culpabilité.

3° Les fautes les plus graves sont enfin celles qui sont répétées, et passées, par cette répétition, à l'état d'habitude. Ainsi il n'y a pas d'injustice à traiter avec plus ou moins d'indulgence deux enfants qui ont commis la même faute, si pour l'un c'est un premier manquement, tandis que l'autre y tombe continuellement. Supposons, par exemple, qu'ils aient tous deux négligé de faire leur devoir : pour

l'un cependant, c'est la première fois, il a coutume d'être bien laborieux ; l'autre est un paresseux de profession ; quelle différence dans leur culpabilité ! Quelle injustice, par conséquent, y aurait-il à les reprendre de la même manière ! Plusieurs maîtres s'en rendent néanmoins coupables, précisément pour ne pas faire de passe-droit.

Mais comprenez bien que les fautes d'habitude sont les plus difficiles à corriger, parce qu'elles sont plus profondément enracinées dans le cœur. Prenez donc *le temps nécessaire* pour y parvenir ; encouragez les premiers efforts, quelque faibles qu'ils soient, que font ces pauvres enfants pour se défaire de ces mauvaises habitudes, et n'exigez pas qu'ils arrivent tout d'un coup à la perfection.

ARTICLE 5e.

DES MARQUES DE DÉSAPPROBATION.

La gradation, dont nous venons de parler, doit commencer à s'observer ici. Au lieu de disputer, de menacer, de frapper des enfants qui se dissipent, tenez-vous d'abord dans une parfaite sérénité d'humeur et de figure ; en d'autres termes, *possédez votre âme dans la patience.* Par cette gravité inaltérable, par ce

calme, cette tranquillité pleine de dignité, vous imposerez aux élèves qui seraient disposés à s'oublier, et d'autant mieux que vous aurez eu un prédécesseur plus bruyant et plus emporté.

Vous joindrez, quand il sera nécessaire, à ce maintien imposant un regard fixe, quelquefois sévère. Mais un enfant qui manque rarement, vous semblerez vouloir l'épargner, et ne fixer la vue sur lui qu'à l'insu de ses confrères. Ajoutez ensuite à cela un signe plus marqué des yeux, de la tête ou de la main, même un petit bruit des lèvres, ou de la langue contre les dents, et quelques légers coups du bout du doigt sur la table.

D'ordinaire, commencez à imposer le silence d'une manière *générale* par un bruit des lèvres, par le mot *chut*, *silence*, ou *attention*, ou par un faible coup de clochette, et répétez ces avertissements de temps en temps, à de longs intervalles. Si cela ne suffit par pour arrêter certains écoliers plus dissipés, vous annoncerez d'un air de regret que vous allez être forcé d'en désigner et gronder *nommément* quelques-uns. La crainte d'être ainsi repris par leur nom les retiendra peut-être. Si pourtant la légèreté les entraîne à de nouvelles fautes contre le bon ordre, vous ferez bien de les nommer tout haut devant leurs compagnons, en disant, par exemple : *silence*, *un tel*, mais

d'un ton qui fasse impression. Tâchez que les enfants attachent une grande idée de déshonneur à ces avertissements directs.

Avec certains caractères cependant, des avis particuliers et secrets produiront plus d'effet.

N'oubliez jamais que *le ton fait la chanson.* Variez donc celui avec lequel vous donnerez ces avertissements, d'après l'humeur et les dispositions de chaque élève, et la nature du délit.

ARTICLE 6e.

DES REPROCHES.

Un maître se trouve dans l'obligation d'adresser des reproches à un grand nombre de ses écoliers, mais que ces reproches ne soient pas trop fréquents, surtout *pas continuels.* Il est des maîtres qui grondent, qui disputent sans cesse, comme il est des parents qui querellent, qui menacent leurs enfants du matin au soir : ce sont ceux qui réussissent le moins dans la grande œuvre de l'éducation. Les enfants s'habituent à ces criailleries sans fin, à ce tapage sans bornes, et ils viennent à n'en pas faire le moindre cas, ou bien à se fatiguer et à se décourager.

Que les reproches ne soient pas non plus trop longs ; ce n'est pas le grand nombre de paroles qui produit le plus de fruit. Quelques mots partis du cœur et appropriés à l'âge et aux circonstances du coupable, sont toujours sûrs de faire impression. Evitez donc que les écoliers puissent vous accuser de leur adresser *des sermons ;* c'est ainsi qu'ils désignent malignement des exhortations à perte de vue et, pour ainsi dire, en plusieurs points que certains maîtres infligent.

Si la faute a été secrète, faites ordinairement votre réprimande en secret ; si elle a été publique, examinez-en la nature, consultez le caractère du délinquant, et décidez-vous ensuite à le reprendre publiquement ou privément, selon le cas.

Par les reproches il faut chercher à exciter chez les élèves :—

1° *Les remords de la conscience.*—Le sentiment religieux doit être le plus puissant sur des enfants élevés chrétiennement. Voir qu'ils ont manqué à un devoir essentiel, qu'ils ont transgressé la loi divine, qu'ils ont donné mauvais exemple, scandale à leurs compagnons, qu'ils sont devenus les véritables esclaves de quelque passion, comme la paresse, la colère, l'orgueil, l'envie, le mensonge, la gourmandise, etc. : c'en devra être assez pour leur in-

spirer du regret de leur conduite passée, et un ferme propos pour l'avenir.

2° *La sensibilité.*—C'est un bon signe chez un enfant que la sensibilité, pourvu qu'elle ne soit pas portée à l'excès, comme nous en avons déjà fait la remarque, qu'il ne soit pas un pleureur. S'il verse des larmes sur les remontrances que vous lui faites, il prouve qu'il a du cœur, des sentiments, supposé toujours que ce ne soit pas les coups qu'il craigne. De même, s'il déplore ses fautes à cause de la peine qu'elles causent à ses parents, il se montre par là même un fils affectueux.

3° *Le sentiment de l'honneur.*—Faites lui sentir que par ces défauts, l'inattention, la négligence, le mensonge, la vanité, etc., il se rend un objet de pitié, presque de mépris, pour ses compagnons ; qu'il se trouve à la queue de sa classe, ou exposé à être fréquemment grondé et puni ; qu'il fait la honte de sa famille, et votre désespoir ; peut-être parviendrez-vous ainsi à raviver chez lui ce sentiment de l'honneur si puissant sur tout cœur bien né, à le faire rougir de sa conduite et à le remettre dans la bonne voie.

4° *Le sentiment du devoir.*—Inculquez profondément dans le cœur des élèves le sentiment du devoir ; qu'ils agissent, non par la crainte du regard de leur maître, mais parce que le devoir

parle. Heureux, si vous pouvez leur faire prendre pour devise cette admirable maxime : " Fais ce que dois, advienne que pourra ! " Alors, ils s'assujétiront au travail, parce que Dieu le prescrit, parce que vous le leur commandez en son nom, parce que faire autrement, ce serait gaspiller, voler l'argent de leurs parents.

5° *L'intérêt.*—Ce motif, qui est la cause de tant de fautes et même de crimes, peut aussi porter à l'accomplissement du devoir, quoiqu'il ne soit pas le plus parfait qu'on puisse désirer. Que l'enfant comprenne donc qu'en manquant à ses obligations, il perd, pour le présent, des places honorables dans la classe, l'occasion de paraître avantageusement aux examens et d'y recevoir des récompenses, et surtout son temps, les plus belles années de sa vie, qui ne reviendront pas : *Time is money*, disent nos voisins. Qu'il sente que, pour l'avenir, il se condamne à une ignorance honteuse ; il se met dans l'impossibilité de remplir convenablement aucune charge publique ; il nourrit des habitudes qui feront tout probablement le malheur de sa vie entière.

Quant aux reproches en général, défiez-vous du défaut trop commun de prendre certains enfants en aversion, et d'être à les disputer sans cesse : rien n'est plus propre à aigrir leur caractère, à les décourager complétement, et à les dégoûter du maître, de l'école et de l'étude.

ARTICLE 7e.

DES PUNITIONS.

Impossible de conduire les enfants, de même que les hommes, uniquement par les sentiments : un théoricien seul peut s'imaginer le contraire. Des utopistes l'ont essayé dans des écoles et des colléges, mais l'expérience est venue promptement donner un démenti à leur spéculation sentimentale. Autant vaudrait abolir les tribunaux et les prisons au sein de la société ; autant vaudrait prétendre que les lois peuvent se passer de sanction. N'oublions pas que l'observation de la loi divine elle-même s'appuie sur des récompenses et des châtiments.

Examinons quels doivent être le but et le mode de toutes les punitions, quelles en sont les différentes espèces, enfin quelle est la série de punitions qu'il convient d'adopter.

Section 1*ère*.—DU BUT DES PUNITIONS.

Le but général des punitions est double : procurer l'amendement du coupable et le bien général des élèves. Ainsi il faut avoir en vue, en punissant quelqu'un,—

1° De le *corriger*, de le châtier, en d'autres termes, de prévenir de semblables fautes de sa

part à l'avenir, et non précisément, comme beaucoup de personnes le pensent, de lui faire racheter le passé, puisque le passé ne lui appartient plus. Par le châtiment que vous lui imposez, décidez donc le délinquant à changer de conduite, et, pour cela, que la peine soit *médicinale* autant que possible, c'est-à-dire, prescrivez le silence à celui qui a abusé de sa langue, quelque travail spécial au négligent, etc.

2° Quand même le coupable serait sincèrement converti, et que vous seriez convaincu qu'il ne retombera plus dans la même faute, si cette faute est grave et scandaleuse, il est presque toujours nécessaire de la punir *pour donner une leçon salutaire à toute la classe*, réparer le mauvais exemple et empêcher les autres, par la crainte des châtiments, de l'imiter.

Concluons de ce qui précède :—1° qu'il vaut beaucoup mieux, quand on le peut, *prévenir* les fautes que de ne songer qu'à les *réprimer*, lorsqu'elles sont commises ;—2° que les punitions, pour être efficaces, doivent être *rares* ; autrement les élèves s'y accoutumeraient et en feraient peu de cas ;—3° qu'elles doivent être considérées comme une mesure *extrême*, regrettable en soi, et comme un dernier moyen de prévenir ou de réprimer le mal.

Section 2ème.—DE LA MANIÈRE DE PUNIR.

1° En punissant, on doit toujours observer la *justice*, c'est-à-dire, traiter chaque élève suivant son mérite. La punition doit donc être proportionnée—1° à la *gravité* de la faute, d'après ce que nous avons dit à l'Article 4e. de ce Chapitre ;—2° à la *conduite ordinaire* de l'élève : on traite avec plus d'indulgence celui qui a coutume de bien faire, c'est une récompense qui lui est due ;—3° à son *âge* : il est certaines punitions qui ne conviendraient pas du tout à des écoliers plus vieux, et qui seraient parfaitement appropriées à de jeunes enfants ; on s'adresse de préférence à la raison, lorsqu'elle est suffisamment développée ;—4° à la *position* de l'écolier dans la classe : il est important de *ménager l'honneur* des premiers élèves, de ceux qui appartiennent aux classes les plus élevées ; c'est là un puissant levier de discipline, quand on sait s'en servir : non pas qu'on doive tout leur passer, puisque, quand ils manquent, ils sont plus coupables que les autres ; mais qu'on s'efforce de réveiller en eux le sentiment de l'honneur ;—5° assez souvent même, à l'*éducation première* de l'écolier : telle punition serait convenable pour un enfant robuste et élevé durement, qui serait excessive à l'égard d'un autre de tempérament faible, élevé délicatement

et qui n'est pas habitué à être puni. La capacité de l'élève doit donc être prise en considération, aussi bien que son état de santé ou d'infirmité. N'oublions pas, par exemple, que telle tâche ne demanderait qu'une demi-heure d'ouvrage à un élève avancé, et exigerait d'un petit enfant plusieurs heures de travail.

2° Ne croyez pas devoir *tout punir*. Beaucoup de fautes isolées, qui ne proviennent que de la légèreté ou de l'irréflexion, pourvu qu'elles ne soient pas propres à introduire le désordre dans la classe, ne demandent qu'un signe de déplaisir, un regard sévère, tout au plus un mot d'avertissement ou de réprimande. L'autorité d'un maître s'userait bientôt s'il cherchait à la déployer à tout propos.

3° Corrigez *avec calme* de votre part et de celle de l'enfant. Nous disons *de votre part*, parce que la colère vous exposerait à perdre votre gravité et le sentiment de votre dignité, et à outre-passer les bornes, et aussi parce que les enfants s'en apercevraient, et que la passion qui vous emporterait, ôterait à la punition toute efficacité. Nous ajoutons *de la part de l'enfant*, parce que, si l'élève est en colère et hors de lui-même, il ne se trouve pas en état de pouvoir profiter du châtiment que vous lui imposez. Pour l'ordinaire donc, attendez, avant de corriger un élève, que vous soyez de sang-froid et

que lui-même soit calme. Cette règle ne souffre d'exceptions que bien rarement.

4° Autant que possible, que l'élève *accepte* la punition de bonne volonté, c'est-à-dire, qu'il en sente l'opportunité, la nécessité ; qu'il soit convaincu que *votre devoir* vous force à le châtier et que le bon ordre le demande. A quoi servirait-il de faire comme certains maîtres qui vont jusqu'à employer la force brute, et même jusqu'à engager une sorte de combat pour réduire un écolier à se soumettre ? Sans doute, vous ne devez pas reculer ; mais retarder n'est pas céder, montrer plus de raison que lui ne peut nuire à votre autorité.

5° En donnant une punition quelconque, il faut toujours rester dans les bornes de *la modération.*—1° Modération dans les *paroles* : ne jamais employer de termes trop bas et grossiers, n'avoir point recours à des expressions insultantes. Ainsi l'on peut appeler un élève *dissipé*, *paresseux*, *impoli*, *malpropre*, selon le cas ; mais comment excuser les mots, *cruche*, *bête*, *âne*, et autres semblables ?—2° Modération dans la *matière* de la punition : la proportionner, comme nous l'avons dit plus haut, à l'âge, à la santé, à l'éducation et à la capacité de l'écolier, ainsi qu'à la faute même ; ne point lutter avec un enfant qui s'obstine et qui raisonne, de façon à lui augmenter indéfiniment une punition, et à

être obligé plus tard de la lui diminuer. Nous entrerons un peu plus loin dans les détails. —3° Modération dans *le mode :* prouver à l'élève que ce n'est point par vengeance ou par mauvaise humeur qu'on le châtie ; se montrer affligé de la nécessité où l'on se trouve ; tempérer la punition par quelques paroles affectueuses ; enfin en restreindre l'effet à l'enceinte de la classe et à la maison paternelle.

6° Gardons-nous bien encore, par nos punitions, d'*avilir* un élève à ses propres yeux et de le dégrader à ceux de ses compagnons. Quelque coupable qu'il soit, ménageons son amour-propre, conservons dans son cœur une étincelle d'honneur ; autrement quel ressort nous resterait-il pour agir sur sa volonté ? Faisons lui entrevoir qu'il peut toujours se réhabiliter par le repentir et une meilleure conduite.

7° Comprenons que des punitions continuelles, ou même simplement fréquentes, sont propres à *décourager* les écoliers. Combien parmi eux se corrigeraient de leurs défauts, si, au lieu de les punir sans cesse, le maître les *encourageait* à faire des efforts vers le bien, leur indiquait les moyens de s'amender, leur aidait même à s'en servir ? Oh ! comme ils trouveraient bonne une telle parole amicale et paternelle, eux qui ne sont accoutumés qu'à des rebuffades et à des châtiments !

Section 3ème.—DIVERSES ESPÈCES DE PUNITIONS.

Les punitions en général se divisent en deux espèces : punitions naturelles et punitions positives. Par punitions *naturelles* on entend celles qui résultent nécessairement d'une faute, par exemple, la honte, l'ignorance, la perte de l'estime, le chagrin et le déplaisir des parents, etc. Il est salutaire d'attirer l'attention des élèves sur ces suites funestes de leurs manquements ; tout enfant qui a bon cœur, y sera certainement très-sensible. Par punitions *positives* on entend celles qui sont imposées par la volonté du maître.

Parmi ces dernières, on peut distinguer les châtiments *moraux*, destinés à provoquer uniquement la honte et à réveiller le sentiment de l'honneur, et les punitions *corporelles*, qui ont pour but d'exciter la sensibilité physique ; ces punitions corporelles cependant emportent aussi toujours avec elles une idée de déshonneur et de flétrissure.

Mais ici se présente une grande question : les punitions corporelles doivent-elles être employées souvent, ou faut-il complétement les condamner ? Nous croyons être dans le vrai en nous tenant éloigné des deux opinions extrêmes qui se rencontrent sur ce sujet, et en ré-

pondant qu'*il peut être quelquefois à propos d'y recourir*. Nous appuierons notre sentiment sur les raisons suivantes, qui nous semblent concluantes :—1° Dieu dit au livre des Proverbes : " Celui qui épargne la verge, hait son fils " (XIII, 24), et plus loin : " N'épargnez point la correction à l'enfant ; car si vous le frappez avec la verge, il ne mourra point. Vous le frapperez avec la verge, et vous délivrerez son âme de l'enfer." (XXIII, 13, 14) Or, il s'agit ici d'une véritable punition corporelle, infligée même avec une *verge*, et c'est la Sagesse divine qui en fait une obligation aux parents et à tous ceux qui élèvent les enfants.—2° L'enfant, n'étant pas un pur esprit, mais étant composé d'une âme et d'un corps, doit être conduit, repris, corrigé d'une manière qui atteigne l'une et l'autre.—3° L'expérience de tous les temps nous parle d'enfants corporellement punis par leurs parents et par leurs instituteurs. Or, la nature et le caractère des enfants n'ont point changé ; ce qu'ils étaient autrefois, ils le sont encore aujourd'hui. Mais, dit-on, de telles punitions répugnent aux idées de notre siècle, elles n'y sont plus de mise. Cette objection, nous l'avouons, est faite quelquefois par des personnes ordinairement bien pensantes, mais elle ne saurait nous en imposer. Elle n'est, après tout, que du genre de ces prétentions trop communes de nos jours, qui ne vont à rien

moins qu'à abolir la peine de mort pour les criminels, et à changer les prisons et les pénitenciers en simples maisons de réforme, où l'on puisse trouver toutes les aises de la vie. Depuis quand les hommes peuvent-ils donc être conduits uniquement par les sentiments, et n'y a-t-il plus besoin de sanction stricte aux lois ?

Cependant, afin que le lecteur ne se méprenne pas sur nos principes en cette matière délicate, hâtons-nous d'en venir aux explications.

1° Les punitions corporelles ne doivent s'employer que comme *un remède extrême*, lorsque tous les autres moyens ont été vainement épuisés. L'âme étant la partie la plus noble de l'enfant, c'est d'abord à elle qu'il faut s'adresser ; c'est par les sentiments, par les principes du devoir et de l'honneur qu'il faut le prendre, autant que possible. Ce n'est donc que dans le cas où tous ces efforts seraient inutiles, où ces cordes ne vibreraient plus dans le cœur de l'élève, que l'on pourrait tenter l'effet de quelques corrections corporelles. Elles ne peuvent, elles ne doivent donc s'employer qu'avec certaines natures rebelles, intraitables, endurcies, presque animales, qui se rencontrent rarement, grâce à Dieu. Mais même à l'égard de ces êtres à part qui ne paraissent sensibles qu'aux coups, souvent la bonté réussira mieux que la rigueur ; souvent ils ont été ainsi abrutis par les mauvais

traitements, et, si vous les prenez par la douceur et par la raison, vous en obtiendrez tout ce que vous désirez. Tout ceci se comprendra mieux par la lecture de la Section suivante de cet Article.

2° Les punitions corporelles doivent être *très-rares* dans une école : c'est la conséquence de ce que nous venons de dire. Un remède extrême, en effet, ne s'emploie que dans des cas désespérés, et ce serait une imprudence bien coupable que d'en faire un fréquent usage. Que penser donc de ces maîtres qui ont continuellement un fouet à la main, qui en menacent sans cesse leurs écoliers et qui les en frappent à tout propos? Ah! pour vous, au contraire, qu'une de ces corrections soit une chose assez rare, assez inouïe, pour constituer un véritable événement dans la classe ; qu'elle soit réservée pour quelque faute d'une grièveté tout exceptionnelle ; qu'elle soit pour l'enfant qui la reçoit, comme une tache bien difficile à effacer.

3° Les punitions corporelles doivent être *modérées*. Que l'élève ne redoute pas le nombre des coups, mais la honte de s'attirer un châtiment si dégradant, qui suppose un sujet quasi incorrigible. Ne vous obstinez donc pas à faire pleurer le coupable à force de coups : il est des tempéraments froids, qui ont peu de sensibilité physique ; il est surtout des élèves

qui se feront un point d'honneur de ne pas verser de larmes pendant que vous les corrigerez, particulièrement devant leurs compagnons. Si vous savez vous y prendre cependant, ces écoliers, qui semblaient d'airain tandis que vous les battiez, pleureront à chaudes larmes si vous leur adressez une parole bien vive, que vous tirerez de votre cœur et qui leur ira aussi au cœur, si vous leur exprimez combien vous êtes affligé, humilié, de leur donner un seul coup.

Ayez encore soin de ne jamais frapper ailleurs qne *dans la main étendue*, pourvu qu'elle n'ait pas de blessures. Car c'est imprudent, souvent dangereux, de frapper à la tête, dans le dos, etc., sans s'occuper où portent les coups.

Montrez enfin votre modération dans *l'instrument* dont vous vous servez. Que ce ne soit jamais ni le poing, ni le pied, ni une baguette, ni une règle ; une bande de cuir, communément appelée *férule*, est l'instrument le moins dangereux.

4° Evitez absolument toute punition corporelle qui pourrait compromettre la *santé* des élèves, les blesser ou les estropier. Vous aurez donc soin de ne pas trop les priver de récréation et de pas les assujétir à un travail trop long ; de ne point les faire tenir debout ou à genoux pendant un espace de temps déraisonnable. Ne les condamnez jamais à supporter une chaleur

ou un froid considérable comme punition, ni à demeurer dans un lieu obscur, pour peu qu'ils soient timides et nerveux. Vous devez également vous interdire toute correction qui laisserait des marques sur le corps ; si elles étaient même légères, avec quel empressement malin le coupable ne les étalerait-il pas aux yeux de ses parents et peut-être à ceux du public ? quel orage une telle conduite n'amasserait-elle pas sur la tête de l'instituteur ? Il se verrait sans doute traîné sans pitié devant les tribunaux, et condamné ignominieusement. Il nous répugne d'entrer dans de tels détails, qui peuvent blesser le très-grand nombre des maîtres et maîtresses ; mais malheureusement il s'en rencontre qui semblent avoir la vocation de bourreau plutôt que celle d'instituteur.

5° Enfin, qu'aucune punition corporelle que vous seriez obligé d'infliger, soit publiquement, soit privément, ne puisse offenser *la modestie*, même de loin.

Pour nous résumer, disons donc qu'il est désirable, qu'il est souvent possible, qu'un maître acquière assez d'ascendant moral sur ses élèves pour ne jamais les punir corporellement ; néanmoins, s'il s'y trouve forcé par quelque caractère extraordinairement difficile, qu'il ne s'y décide qu'à la dernière extrémité, après avoir épuisé tous les autres moyens de répres-

sion, et qu'il le fasse avec tout le sang-froid et toute la modération possible, et très-rarement.

Quant aux menaces, il ne faut faire que celles que l'on peut et que l'on veut exécuter ; communément même il faut les accomplir, afin que les élèves ne les traitent pas légèrement. Si l'on a promis une punition on ne doit en exempter l'écolier que si, par son repentir et sa bonne conduite, il s'est rendu digne de cette indulgence.

Section 4ème.—SÉRIE DES PUNITIONS.

Nous croyons devoir le répéter : pour le maintien de la discipline il faut *tout un système* de châtiments et de punitions ; il faut même en ménager l'emploi, afin de n'être jamais dépourvu de ressources et de ne pas user son autorité en y ayant recours trop fréquemment. Chacun de ces moyens de discipline doit même revenir bien des fois, pour qu'on ne soit pas obligé d'arriver subitement aux mesures extrêmes. Qu'on ne s'étonne pas du reste que les enfants oublient vite les avertissements et les réprimandes ; la légèreté de l'âge en est la cause, et non pas en général la mauvaise volonté.

Voici à peu près la série que l'on peut adopter, sauf à la modifier suivant les circonstances.

1° Donner de *mauvaises marques* aux délinquants.—Que chaque faute un peu considérable soit notée vis-à-vis le nom de l'enfant, dans un petit cahier tenu exprès.

2° Leur *ôter de bons points* ; c'est une chose à laquelle les enfants sont généralement fort sensibles.

3° Leur attribuer de *mauvaises notes*.—Ces notes peuvent être envoyées aux parents tous les mois, ou être communiquées au curé et aux commissaires lors de leurs visites ou d'un examen privé.

4° Leur assigner de *mauvaises places*.—Il est bon d'attacher une idée de déshonneur à certaines places dans l'école, et d'y faire asseoir les paresseux, les dissipés, etc., ou bien de faire passer à la queue de la classe ceux qui arrivent tard, ou qui manquent l'école sans de bonnes raisons.

5° Les soumettre à des *privations*.—Soit que vous leur enleviez pour un temps quelque charge de confiance, comme celle de moniteur ; soit que vous leur refusiez une permission, que vous leur interdisiez un jeu qui leur ferait grand plaisir ; soit que vous leur raccourcissiez une récréation ou un congé (ce qui doit se faire rarement, pour ne pas nuire à leur santé), ou que vous le leur fassiez passer en silence.

6° Leur imposer des *pensums* ;—mais nous y mettons plusieurs conditions : 1° que le pensum puisse être *utile* à l'élève ; 2° qu'il ne soit pas *trop long ;* 3° qu'il soit *bien écrit* et *bien travaillé* ; 4° qu'il soit *en rapport* avec la capacité de l'élève. Recommencer un devoir mal fait, avoir quelques phrases à analyser, quelques problèmes d'arithmétique à résoudre, répéter une leçon mal sue, rédiger des notes qui ont été négligées, etc. : voilà autant de tâches extraordinaires que l'on impose aux écoliers avec avantage, et qui les punissent par où ils ont péché.

7° Inscrire leurs noms sur un *tableau* ou dans un *cahier de déshonneur* ;—mais mettez-y des conditions bien définies, et environnez cette inscription de formalités imposantes. Qu'elle se fasse *très-rarement*, que l'élève soit sujet à certaines humiliations, à la perte de certains priviléges pour tout le temps que son nom demeure sur cette liste, et qu'il ait tous les motifs du monde pour s'en faire effacer au plus tôt.

8° Obliger les coupables à des *postures humiliantes*.—Etre assis seuls dans un coin, ou par terre, ou le visage au mur ; rester quelque temps debout ou à genoux, etc. Ces punitions cependant, pour produire de l'effet, ne doivent pas être communes, fréquentes, ni imposées pour des bagatelles.

9° Soumettre les élèves à des *retenues*.—Dans les écoles de la campagne, où les élèves viennent souvent de loin, il est rarement praticable de les retenir après la classe. Dans les autres, avant de recourir à ce moyen, qui peut déplaire aux parents, il est bon de consulter. Si l'on retient quelques enfants, on ne doit pas les laisser seuls. Un maître doit éviter aussi de garder quelque petite fille après l'école.

10° Donner des *punitions corporelles*.—Au risque de nous répéter à satiété, disons de nouveau que, loin de les prodiguer, un bon instituteur doit en être très-avare, et y observer une extrême modération.

11° Prononcer un *renvoi* temporaire ou définitif.—Ne vous déterminez point au dernier sans avoir obtenu l'approbation des commissaires, ni sans être appuyé sur les raisons les plus graves, comme l'immoralité bien constatée. Quant au renvoi temporaire, n'y ayez recours que dans des cas extraordinaires, comme une insolence habituelle ou préméditée, une insubordination opiniâtre, etc. L'expulsion est toujours une mesure odieuse et grave, qui demande à être mûrement considérée.

Avant de terminer l'Article des Punitions, voyons s'il est à propos d'en donner quelquefois de générales à toute une école. Cela est rarement opportun, et doit être rarement juste,

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

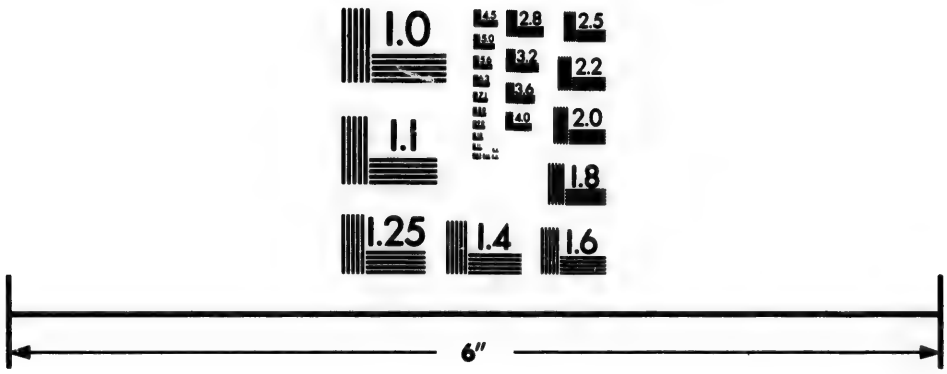

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
2.5
3.2
3.6
4.0
2.2
2.0
1.8
1.6
1.1
1.0

puisqu'il doit être rare que tous les élèves, soient coupables. Néanmoins ce peut être nécessaire dans quelques cas exceptionnels ; mais alors vous pourriez peut-être profiter de l'occasion pour récompenser ceux qui ont coutume de vous satisfaire, en les exemptant de la punition commune.

élèves,
re né-
mais
e l'oc-
utume
de la

CHAPITRE XI.

MODES D'ENSEIGNEMENT.

Par *Modes d'enseignement* on entend les différentes manières de disposer et de classer les élèves pour leur donner l'enseignement. Il y en a quatre, qui sont *l'individuel*, le *simultané*, le *mutuel* et le *mixte*. Nous allons les expliquer séparément, et dire du même coup ce que chacun présente, dans son fonctionnement, d'avantages et de défauts. Mais remarquons d'abord qu'aucun mode d'enseignement n'est absolument parfait, ni ne peut convenir dans toutes les circonstances. D'ailleurs, ce qui importe surtout, c'est *le bon instituteur* ; avec celui-ci les défauts d'une méthode disparaissent, ou se font peu sentir ; la meilleure méthode, au contraire, ne saurait réussir avec un maître qui n'a pas de talent administratif.

En général, une bonne méthode doit avoir pour effet de tenir les enfants sages et attentifs, d'exciter parmi eux une louable émulation, de ménager le temps, ainsi que la santé de l'instituteur, tout en faisant faire aux élèves des progrès constants.

ARTICLE 1er.

DU MODE INDIVIDUEL.

Le mode individuel consiste à enseigner séparément à chacun des enfants d'une école. Il peut se pratiquer de deux manières : soit en appelant les élèves à soi, les uns après les autres, soit en faisant soi-même le tour des bancs.

Ce mode n'a guère qu'un avantage: c'est que l'instituteur peut plus facilement se proportionner à la capacité de chaque élève. Il a pour inconvénients :—1° qu'il est plus fatigant pour le maître, puisqu'il l'oblige à des répétitions continuelles ;—2° qu'il ne lui permet de donner que très-peu de temps à chaque enfant ; car que deviennent même trois heures, partagées entre quarante, soixante, quatre-vingts écoliers ?—3° qu'il présente beaucoup de difficultés pour le maintien de la discipline, puisque l'instituteur, étant toujours occupé de quelque élève en particulier, est exposé à ne pas voir suffisamment ce que font les autres ;—4° enfin, et surtout, qu'il ne peut aucunement exciter l'émulation parmi les écoliers, vu que chacun travaille tout à fait indépendamment de ses condisciples.

Ces inconvénients sont tels, qu'ils doivent détourner tout bon maître d'employer *habituelle-*

ment ce mode d'enseignement dans son école. Tout au plus convient-il à celui qui doit faire l'éducation de quelques enfants dans une famille privée, lorsque la différence d'âge et de capacité ne permet pas de les réunir. Il est encore inévitable dans l'enseignement de certaines branches spéciales, comme l'écriture, le dessin, etc. ; même alors les principes devraient se donner autrement.

On peut néanmoins faire une exception en faveur de quelques écoliers dont l'intelligence tardive demande des explications plus multipliées, supposé toutefois qu'un maître puisse la faire sans ôter le temps nécessaire aux autres élèves.

ARTICLE 2e.

DU MODE SIMULTANÉ.

Le mode simultané (du latin *simul*, ensemble) consiste à enseigner à la fois à tous les enfants d'une classe. Il a pour principaux avantages : —1° d'obliger le maître à moins de répétitions, puisque ses explications sont données à toute la classe ;—2° de faire profiter les enfants de tout ce qui se dit et de tout ce qui se fait dans la classe. Ainsi les remarques adresées à un seul servent à tous ; les fautes mêmes, commises par quelques-

uns, sont utiles à tous leurs confrères ;—3° d'exciter puissamment l'émulation parmi les élèves : ne formant qu'une classe, tendant tous au même but, ils doivent nécessairement chercher à se distinguer, pour peu qu'ils aient du cœur.

Ce mode a pour inconvénient que les explications ne peuvent être proportionnées à toutes les capacités. Mais il y a un moyen facile d'obvier à cet inconvénient : c'est, quand une classe est composée d'élèves forts et d'élèves faibles (ce qui est presque toujours le cas), de se proportionner à la capacité *du plus grand nombre.* L'instituteur ne doit donc point passer trop rapidement d'une chose à une autre, parce que les élèves faibles ne pourraient le suivre ; il ne doit pas non plus avancer trop lentement, vu que ce serait une injustice envers les élèves forts. S'il y avait moyen même de faire monter ou descendre ces élèves dans une autre division, ce serait encore mieux.

Le mode simultané est celui qui fonctionne avec succès dans tous les colléges et les couvents, où l'on peut se procurer autant de professeurs ou de maîtresses que l'on forme de classes. Malheureusement il ne peut s'employer que d'une manière restreinte et sous une forme bien modifiée dans les écoles. Là, en effet, se trouvent agglomérés des enfants d'âges, de capacités, de talents très-disparates, et un seul maître

pour les diriger, pour les instruire tous. Voilà aussi le grand écueil du succès. Et combien de fois ne trouve-t-on pas réunies, sous la direction d'un même instituteur, une école élémentaire, une école modèle, voire même une académie ! Ne faut-il pas alors, de toute nécessité, recourir à quelque expédient ? Plusieurs ont cru le trouver dans le mode mutuel ; voyons ce qu'il faut en penser.

ARTICLE 3e.

DU MODE MUTUEL.

L'essence du mode *mutuel*, comme son nom l'indique, est que les élèves s'enseignent les uns les autres. Il consiste à partager les enfants de l'école par *groupes*, et à confier ces groupes à la conduite de quelques-uns des écoliers les plus capables, qui portent le titre de *moniteurs*, de sorte que, dans ce mode, l'instituteur n'enseigne pas lui-même, mais il prépare les moniteurs à remplir leur tâche, et surveille l'ouvrage des divers groupes.

Ce mode a pour avantage de tenir tous les enfants de l'école continuellement occupés à la fois. Il présente néanmoins le grave inconvénient—1° que les élèves des différents groupes sont dirigés exclusivement par des moniteurs,

qui ne sont que des enfants comme eux. Malgré tout le soin du maître, souvent ceux-ci passeront pour trop peu instruits et incapables d'enseigner convenablement ; ils seront généralement légers et sujets à se dissiper avec ceux qu'ils devraient instruire ; ou bien ils s'en feront trop accroire, étant trop enflés de leur petite autorité ; ou enfin ils se laisseront aller à faire des passe-droit. Les autres enfants se plaindront, les parents murmureront, ils accuseront l'instituteur de vouloir faire faire son ouvrage par d'autres et de ne pas gagner son salaire.—2° Les moniteurs eux-mêmes, enseignant sans cesse, n'ont pas assez de temps pour étudier, et leurs parents ne manqueront pas de dire qu'ils payent pour faire instruire leurs enfants. Sans doute, ils n'ont pas complétement raison, puisque, en enseignant, les moniteurs apprennent et se perfectionnent ; mais l'objection est spécieuse.

Reconnaissons donc qu'il est difficile 1° de trouver des élèves capables, par leur sagesse, leurs connaissances et leur tact, de faire de bons moniteurs ; 2° de les préparer suffisamment à leur besogne ; 3° d'en avoir un nombre assez grand pour qu'ils puissent étudier pour leur propre compte ; 4° de les changer souvent, sans nuire aux divers groupes. Loin donc de laisser l'instituteur oisif, le mode mutuel demande un homme d'une activité surprenante, d'un coup d'œil remarquable, *d'un talent extraordinaire.*

ARTICLE 4e.

DU MODE MIXTE.

Comme nous venons de le voir, le mode simultané seul ne peut suffire dans les écoles, telles que généralement constituées. Pendant que le maître instruit une classe, comment peut-il surveiller assez les autres ? Comment peut-il les tenir suffisamment occupées? Comment y maintiendra-t-il l'ordre ? Tandis que toute son attention est absorbée par l'enseignement qu'il donne à une classe, comment peut-il la diviser, et en accorder une partie au reste de l'école ?

D'un autre côté, le mode purement mutuel ne peut guère convenir, puisque l'enseignement *tout entier* y est confié à des moniteurs, et que le maître ne se réserve que la direction générale.

Il est donc désirable de trouver un composé de ces deux modes, de sorte qu'ils puissent se corriger, se suppléer l'un l'autre. Aussi le *mode mixte* ou *simultané-mutuel* paraît-il être le plus convenable à toute école tant soit peu nombreuse : c'est celui dans lequel l'instituteur enseigne lui-même *successivement* à chaque groupe, tandis que les autres groupes sont sous la conduite de moniteurs.

Dans ce mode il est plus aisé de maintenir la discipline, vu que les enfants qui, dans le moment, ne sont pas sous la direction immédiate du maître, sont surveillés par les moniteurs, et de faire faire des progrès rapides aux élèves, puisqu'ils sont *toujours* occupés et *toujours* dirigés, soit par l'instituteur lui-même, soit par les moniteurs.

Ajoutons quelques remarques fort importantes.—1° L'instituteur ne doit jamais s'occuper si exclusivement du groupe qu'il instruit, qu'il ne puisse en même temps avoir l'œil à ce qni se passe dans toute l'école; en d'autres mots, il ne doit pas abandonner les moniteurs entièrement à eux-mêmes.—2° Il doit se réserver toutes les explications *nouvelles*, et ne charger les moniteurs que de faire lire, écrire, réciter les leçons, répéter les explications du maître, et faire faire des applications et des exercices.—3° Que l'instituteur ne partage pas son école en un trop grand nombre de classes; car il lui faudrait trop de moniteurs, et il y aurait moins d'émulation parmi les enfants.—4° Cependant, qu'il ne fasse pas des classes trop nombreuses, parce que les moniteurs auraient de la peine à les conduire. De dix à quinze élèves par groupe, ce serait suffisant.—5° Les moniteurs doivent être *choisis* avec soin. L'âge et la taille sont à considérer un peu, mais surtout le caractère, la sagessse et le talent.—6° Ils doivent

être de plus *préparés* à leur besogne. Le maître leur expliquera donc leurs droits, leurs devoirs, et la manière de *conduire* leur groupe. Il n'est pas nécessaire qu'ils soient *tous* très-avancés: des enfants qui lisent bien, par exemple, suffisent pour faire dire les lettres, épeler, lire couramment même. Mais pour les premiers groupes, il faut plus de qualités chez les moniteurs.—7° Ceux-ci ne doivent jamais êtres autorisés à punir, encore moins à frapper les enfants qu'ils surveillent. Qu'ils prennent note des manquements, et qu'ils en fassent rapport. Le maître doit regarder comme un devoir de soutenir les moniteurs et de faire respecter leur autorité, excepté dans le cas évident de prévarication.—8° Les mêmes moniteurs doivent être habituellement chargés des mêmes groupes; un changement arbitaire, surtout fréquent, causerait un grand dommage aux écoliers. —9° Il doit y avoir assez de moniteurs pour que chacun n'ait à diriger un groupe que de temps en temps, et qu'il ait le loisir d'étudier beaucoup pour lui-même et de suivre régulièrement ses propres classes.—10° L'instituteur ne doit pas omettre de surveiller *personnellement* tous les groupes, et d'en faire fréquemment le tour, afin de s'assurer par lui-même de la manière dont les moniteurs s'acquittent de leur tâche.—11° Ordinairement, qu'il les reprenne et les gronde *privément*, afin de ne pas leur faire

perdre la considération des autres élèves.— 12° Si les dimensions de l'école le permettent, ce qui est grandement à désirer, les enfants sortent des tables pour se placer en groupes, soit en un rang, soit en plusieurs (les plus petits en avant), soit en ligne droite, soit mieux en demi-cercle. Le moniteur se met de façon à les voir *tous*, et à avoir la tête de la classe *à sa gauche*. De cette manière, les enfants se délassent, tantôt demeurant à leurs siéges, tantôt se groupant debout en dehors des tables. Si néanmoins l'espace ne se prête point à cet arrangement, on ne fait sortir qu'un groupe à la fois, tandis que les autres travaillent à leurs pupitres avec les moniteurs.

Le mode simultané-mutuel exige presque nécessairement plusieurs tableaux noirs; cependant, lorsque la chose est absolument impossible, on peut y suppléer en faisant écrire les élèves sur leurs ardoises.

CHAPITRE XII.

PLAN D'ÉTUDES.

On entend par *Plan d'études* la distribution des matières à enseigner pendant un certain nombre d'années : ainsi le cours peut être de trois ans ou triennal, de quatre ans ou quatriennal, etc. On doit aussi prévoir ce que l'on devra enseigner dans chaque partie de l'année, et même chaque semaine.

Il est nécessaire pour l'instituteur d'avoir un Plan d'études, afin qu'il consacre à chaque branche un temps convenable, et que les exercices soient mieux variés. Ce plan ne doit pas être trop compliqué, doit accorder à chaque matière le temps que requièrent sa nature et son importance, et être proportionné au nombre d'années que les enfants passent à l'école.

Pour la plupart des écoles, un cours de quatre ans paraît être le plus convenable. Les élèves seront donc divisés en quatre classes, que vous numéroterez, en partant de la plus haute, *Première*, *Deuxième*, *Troisième*, *Quatrième Classe*. Quand, à la fin d'une année, certains enfants ne seront pas capables de monter dans une classe plus élevée, ils feront une seconde année dans la même classe.

Vous déterminerez ce que chaque classe devra voir pendant chaque semestre en lecture, en écriture, en catéchisme, en grammaire, en arithmétique, en géographie, en histoire, etc., et vous en ferez un tableau pour vous guider.

Si vous avez une école modèle ou une académie à diriger, et que les enfants y demeurent plus longtemps, votre plan devra se modifier en conséquence, et embrasser cinq ou six années.

Déterminez ensuite combien chaque groupe aura de classes par semaine sur telle ou telle branche.

CHAPITRE XIII.

DIVISION DU TEMPS.

Non-seulement il faut avoir un plan général d'études, il est encore nécessaire de coordonner les matières à enseigner, afin qu'il soit consacré à chacune un temps proportionné à sa nature et à son importance, qu'il se perde moins de temps en passant d'un exercice à un autre, enfin que les enfants puissent mieux se préparer pour leurs classes. En général, les matières doivent être coordonnées selon le degré de l'école que l'on tient, l'âge et la capacité des enfants, et le temps que chaque branche d'étude exige soit par jour, soit par semaine. C'est une des choses qui présentent le plus de difficultés, et qui demandent le plus de réflexion.

Voyez d'abord l'ensemble des branches que vous avez à enseigner, puis le temps qu'il faut consacrer à chacune par semaine dans chaque classe ; assignez-leur ensuite une heure convenable le matin ou le soir de certains jours. Mais vous avez à arranger les choses de manière à pouvoir enseigner vous-même successivement aux enfants de chaque groupe, et de sorte que, lorsque vous êtes très-occupé à expliquer certaines branches qui absorbent toute

votre attention, les autres groupes se livrent à des études qui puissent être surveillées par de simples moniteurs.

Remarquez de plus que, si vous devez une partie de votre temps à tous vos élèves, vous ne devez pourtant pas le partager *également :* il n'y a aucune injustice de votre part à donner beaucoup plus de temps aux classes qui ont un grand nombre de matières à apprendre qu'aux autres.

Le temps même assigné à une branche doit souvent être divisé : ainsi, supposons que vous consacriez une heure à la grammaire ; un quart d'heure sera pour la répétition de la leçon précédente, un autre quart pour la correction du devoir, et la seconde demi-heure pour l'explication de la leçon suivante ; ou bien, un autre jour, une demi-heure pour la correction d'un exercice, et le reste du temps pour l'analyse. Vous ferez de même pour les autres branches.

CHAPITRE XIV.

ÉMULATION.

L'*Emulation* est un désir d'égaler ou même de surpasser les autres. Ce désir est louable, il est noble, aussi longtemps qu'il est contenu dans de justes bornes ; car s'il allait jusqu'à une soif excessive, immodérée des honneurs et des distinctions, il deviendrait un vice, qu'on appelle *ambition.*

Il ne faut pas confondre l'émulation avec l'*envie*, la jalousie : autant l'une est une grande et belle chose, autant l'autre est vile et odieuse, puisque c'est un chagrin que l'on conçoit du succès des autres. On ne saurait trop tôt mettre les enfants en garde contre cette basse et dégradante passion, maladie des petits esprits, des cœurs mal faits. Dites-leur souvent que l'envieux est capable de tout, médisance, calomnie, injustice, parjure, meurtre ; citez-leur les exemples de Caïn, des frères de Joseph, des princes des prêtres qui ont demandé la mort de Notre-Seigneur.

Il est indispensable de créer l'émulation parmi les élèves d'une classe,—1° pour y conserver l'ordre ; car comment maintenir dans le devoir des enfants qui seraient indifférents

aux reproches et aux menaces, insensibles aux récompenses et aux punitions ?—2° pour leur faire aimer l'étude; une classe, en effet, où règne l'apathie, une sorte de sommeil léthargique, ne devient-elle pas bientôt un lieu d'ennui et de dégoût insupportable ?—3° pour que les élèves fassent du progrès, puisque sans ce mobile tout-puissant de l'émulation, un bien petit nombre d'entre eux travailleront uniquement par devoir et par intérêt.

Voyons un peu en détail les principaux moyens d'exciter l'émulation parmi ceux qui composent une classe.

ARTICLE 1er.

DE L'ACTIVITÉ ET DU ZÈLE DE L'INSTITUTEUR.

Nous l'avons déjà dit, mais c'est ici le lieu de le répéter : impossible d'attendre des élèves de l'activité et du zèle, si le maître n'en déploie pas tout le premier. Qu'il soit indifférent à leur conduite, à leur application, à leur avancement, et il ne trouvera aussi en eux qu'indifférence et absence de volonté ; qu'il manque de nerf, et les écoliers seront également sans énergie ; qu'il soit endormi, engourdi, et la classe toute entière sera privée de vie et d'animation. Supposez au contraire un instituteur

plein de feu et d'ardeur, qui désire sincèrement les progrès de ses élèves ; il obtiendra d'eux des prodiges de travail, des merveilles de succès. La différence est frappante lorsqu'à un maître ou une maîtresse du calibre du premier, en succède un qui a l'activité du second : quel changement, quel contraste ! Ce ne sont plus, pour ainsi dire, les mêmes enfants ; ils semblent avoir pris une autre nature, des sentiments tout opposés. Avant donc d'accuser l'extrême apathie des élèves, il est bon que l'instituteur examine s'il met dans son enseignement toute l'ardeur et tout le zèle qu'il devrait y déployer : c'est ce zèle du maître qui ranimera celui des écoliers.

ARTICLE 2e.

DES MARQUES D'APPROBATION.

L'instituteur doit être aussi économe des moyens d'émulation que des moyens de discipline, et mettre dans l'emploi des premiers la même gradation que dans celui des derniers. Il ne prodiguera donc point à tout propos les marques d'approbation ; il ne s'en servira que sobrement. Trop multipliées, elles ne produiraient aucun effet.

Il ne dira donc pas : *c'est bien*, à propos de rien. Ordinairement il commencera à montrer à un

élève qu'il est content de lui, en le regardant d'un œil bienveillant, avec un air de satisfaction, ou en lui faisant un signe de tête approbateur. Quelquefois, assez rarement, il ajoutera : *c'est bien*, *c'est très-bien*, et il accentuera ces paroles plus ou moins, selon le mérite de l'enfant. Alors elles aurout tout leur poids, elles constitueront un encouragement que tous les élèves envieront, précisément parce que le maître ne les adresse pas indifféremment à tous. Elle pourront parfois se remplacer par ces autres : *continuez*, *ne vous laissez pas passer*, *conservez votre place*, etc.

ARTICLE 3e.

DES TÉMOIGNAGES DE SATISFACTION.

Lorsque le travail, l'application, les succès sont plus marqués, l'instituteur ne doit plus se contenter de signes d'approbation ; mais il doit donner aux élèves des témoignages de sa satisfaction. Ainsi,—1° il les place dans l'école selon leur capacité, et il a soin de le faire remarquer aux visiteurs ; il les met selon le même ordre dans leurs classes respectives, et fait passer les meilleurs en avant des autres ; il peut même donner certains siéges d'honneur aux premiers de l'école.—2° Il accorde des preuves de confiance, en nommant les uns moniteurs,

en chargeant quelques autres d'avoir soin des encriers, de distribuer les cahiers d'écriture ou les ardoises, de tenir certaines listes, etc.—3° Il marque des bonnes notes aux élèves pour *tout* ce qu'ils font bien : *bonne lecture, bonne récitation, bons devoirs, bonnes réponses, attention, sagesse, assiduité*, etc. Quand rien n'est oublié, que tout compte, les enfants sont singulièrement encouragés. Ces points sont plus nombreux à proportion de l'importance des matières. Cette espèce de comptabilité est à la vérité un peu onéreuse pour le maître, mais elle produit des fruits merveilleux.—4° Il inscrit avec solennité, dans un cahier ou sur un tableau d'honneur proprement encadré, les noms de ceux qui ont rempli les conditions voulues et promulguées d'avance.—5° Il envoie aux parents un billet ou un bulletin de satisfaction, une ou deux fois par mois.—6° Il fait porter des médailles ou des croix d'honneur attachées à l'habit, pour les petits garçons, ou suspendues au cou par un ruban, pour les petites filles.—7° Pour les morceaux ou les discours à réciter, les drames à représenter, les dialogues à répéter, il choisit les élèves les plus méritants pour leur faire remplir les premiers rôles.

ARTICLE 4e.

DES ÉLOGES.

Les éloges accordés avec discernement sont un puissant instrument d'émulation. Mais, pour produire cet heureux effet, ils doivent être—1° *rares*; car ils ne seront précieux qu'en raison de leur rareté;—2° *décernés au vrai mérite;* autrement ils ne seraient qu'une marque de préférence indue;—3° *courts et modérés*, surtout si c'est en présence de l'élève que vous louez;—4° enfin, assaisonnés d'une réflexion propre *à arrêter les saillies de l'orgueil.* Que d'enfants ont été gâtés, perdus par trop de louanges! Ils recevaient des compliments continuels à l'école, au catéchisme; ils s'en voyaient accablés à la maison; on leur avait tant répété qu'ils étaient des prodiges, des phénix, qu'ils ont fini par le croire; ils sont devenus entichés d'eux-mêmes, et ils n'ont fait que des fats et des suffisants. Prenez garde de contribuer à un résultat si déplorable: quand donc vous louez un enfant, rappelez-lui soigneusement que tout talent vient de Dieu, qui en demandera compte un jour, et que la vanité suffirait à ternir l'éclat des plus brillants succès.

ARTICLE 5e.

DES CONCOURS.

Il est très-utile, pour exciter l'émulation parmi les élèves d'une classe, de les faire *concourir*, c'est-à-dire, de leur donner à faire un même devoir d'après lequel on leur assigne des places. Ces concours peuvent avoir lieu dans toutes les classes, même parmi les plus petits enfants ; ainsi ceux qui commencent à lire, concourent en récitant le même nombre de lettres, en épelant le même nombre de mots, en lisant le même nombre de lignes ; ceux qui écrivent, en écrivant les même mots ou les mêmes lettres, etc.

Ajoutons quelques remarques.—

1° Il ne faut pas faire concourir *trop tôt*, afin que les élèves aient le temps d'apprendre les choses nécessaires, et que ceux qui étaient entrés à l'école mieux préparés, n'aient pas trop d'avantage sur les autres.—2° Les concours ne doivent être ni trop communs ni trop rares : un par semaine peut suffire pour les enfants qui étudient plusieurs branches, parce que le sujet sera tantôt sur une matière, tantôt sur une autre.—3° Les élèves doivent être surveillés de près pendant les concours, afin que tout se passe franchement ; ceux qui tricheraient d'une ma-

nière quelconque, devraient être punis sévèrement.—4° Le sujet du concours ne doit être ni trop difficile, pour ne pas décourager les écoliers, ni trop facile, pour qu'il n'y ait pas un trop grand nombre de premiers.—5° Que l'instituteur *s'empresse* de corriger les devoirs, et de faire connaître le résultat du concours : rien n'anime plus les enfants que cet empressement. —6° Qu'il corrige ces devoirs avec impartialité ; qu'il se défie de lui-même et du penchant presque imperceptible de favoriser quelque élève aux dépens de ses confrères.—7° Il paraît plus juste d'apprécier le mérite absolu d'un devoir, que sa valeur relative ; en d'autres termes, de faire compter les fautes ou le nombre de points conservés, plutôt que de computer la place de chaque écolier par rapport à ses compagnons. —8° Si monsieur le Curé y consent, ce sera un immense encouragement pour le premier, chaque semaine, d'avoir l'insigne honneur de présenter la liste de la classe à son pasteur.

ARTICLE 6e.

DES RÉCOMPENSES.

Jusqu'ici il n'a été question que de marques d'approbation, de témoignages de satisfaction, de concours, en un mot de moyens d'émulation qui n'exigent quasi aucun déboursé. Venons-

en maintenant aux *Récompenses* proprement dites, mais observons d'abord qu'à la rigueur c'est aux commissaires d'école à faire les dépenses nécessaires pour récompenser les enfants ; cependant, à leur défaut, un maître zélé ne devrait pas hésiter à fournir quelque chose de sa poche pour cet objet, sûr qu'il est d'en être amplement dédommagé par les progrès de ses écoliers.

Ces récompenses consistent 1° en bons points, 2° en objets destinés à les racheter, 3° en prix.

1° *Bons points.*—Après avoir marqué régulièrement de bonnes notes aux élèves pendant deux mois ou plus, comme nous l'avons conseillé plus haut, vous fixez un jour pour la distribution des bons points. Vous faites, pour le jour indiqué, l'addition de toutes les notes, et vous vous pourvoyez de bons points. Ils peuvent être de diverses sortes : des petits carrés de papier blanc, jaune, vert, bleu ou rouge, valant un nombre plus ou moins grand de points ; et des cartes de différentes couleurs, auxquelles vous donnerez divers noms, *Carte de mérite, de grand mérite, de distinction, de grande distinction, d'excellence*, etc. Vous avez soin d'y mettre un signe qui ne puisse pas être facilement contrefait. Ces bons points sont conservés dans une armoire en classe, pour chaque enfant, sous une enveloppe fermée.

2° Cependant ils n'auraient pas tout le prix désirable aux yeux des élèves, si ceux-ci n'étaient pas assurés d'obtenir, par leur moyen, une valeur réelle deux ou trois fois dans l'année. Vous annoncerez donc, pour ces circonstances, un rachat général des bons points, et vous pourrez l'effectuer par encan ou autrement. La vente par encan excite beaucoup plus l'intérêt des enfants, mais demande plus de temps. Si donc vous êtes pressé, vous pourrez vous contenter d'attribuer une image, une médaille, ou un petit livre à tel nombre de centaines ou de milliers de points, ou même donner ces récompenses d'après le total des points gagnés par chacun.

3° *Prix.*—Les prix proprement dits ne se décernent qu'une fois par année, dans une séance publique ou semi-publique. Observons là-dessus —1° que ces prix, pour avoir de la valeur morale aux yeux des enfants, et pour être un moyen d'émulation, ne doivent pas être *trop nombreux ;* encore moins les élèves doivent-ils en recevoir *tous* sans exception. La chose est tout bonnement absurde, un maître ne doit jamais s'y prêter. Si les commissaires insistent à le faire, ils en sont les maîtres ; mais que l'instituteur ou l'institutrice ne prenne aucune part à une semblable distribution, contraire au sens commun.—2° Ne gâtez pas les élèves en leur

donnant de trop beaux prix : le luxe, qui envahit tout, s'est déjà insinué ici, et l'on cherche trop à rivaliser dans la beauté des volumes avec les hautes maisons d'éducation. D'un autre côté, en autant que la chose pourra vous concerner, empêchez que l'on n'agisse mesquinement pour l'achat des prix.—3° Les élèves devraient apprendre à estimer les objets qu'on leur donne, non à cause de leur valeur intrinsèque, mais par rapport au motif qui les leur fait donner, c'est-à-dire, comme une preuve de travail, d'application et de succès, et comme témoignage de satisfaction de la part de leurs supérieurs.—4° C'est aux commissaires à fournir les livres de prix ; mais si vous avez quelque chose à dire dans le choix de ces livres, faites en sorte qu'ils soient *proportionnés* au genre de votre école et à l'âge aussi bien qu'à l'avancement des enfants. Ceux qui contiennent des histoires tirées de la Bible, des vies de Saints, des traits moraux, quelques applications des sciences à l'agriculture et à l'industrie, paraissent être ceux qui conviennent le mieux à la plupart des écoles. —5° Déterminez la liste des prix et des accessits d'après un certain nombre de concours : ceci vous exemptera de les décider selon votre sentiment particulier, et vous sauvera les reproches de partialité que l'on ne manquerait pas autrement de vous adresser. Ces concours pour les prix peuvent avoir lieu vers la fin de l'année

scolaire ; mais nous croyons sincèrement qu'il vaut mieux les disperser dans le cours de l'année, afin de donner plus de chance aux élèves d'y être bien disposés, et de les porter davantage à travailler constamment.—6° Prenez garde, dans la distribution des prix, de surexciter l'amour-propre de vos écoliers ; apprenez-leur plutôt à demeurer modestes au milieu des plus brillants succès.

Avant de terminer cet Article si intéressant des Récompenses, répondons à une question fort importante : "Que faut-il surtout récompenser ?"

Le talent *seul*, ne constituant aucun mérite, étant un simple don naturel, n'appelle certainement pas de récompenses. C'est donc surtout le travail et l'application qu'il faut couronner ; mais réservons aussi des prix pour la sagesse, l'assiduité, la docilité et la conduite régulière. Ajoutons qu'un mot encourageant et flatteur de la part de celui qui les présente, donne une double valeur aux prix.

CHAPITRE XV.

L'INSTITUTEUR PENDANT LA CLASSE.

L'Instituteur, pendant la classe, a de grands devoirs à remplir : les principaux concernent la *Morale*, le *Travail*, l'*Ordre* et l'*Hygiène*. Nous allons les parcourir rapidement.

ARTICLE 1er.

DE LA MORALE.

Veiller sur la morale des enfants est l'une des premières obligations d'un instituteur ; elle demande beaucoup d'attention de sa part, surtout dans les écoles où se trouvent réunis des élèves des deux sexes, comme nous en avons fait l'observation en parlant de l'Education morale.

Il doit—1° les placer de manière que les garçons ne soient *pas en face* des filles, mais qu'ils occupent des bancs les uns derrière les autres, ou à côté ;—2° voir à ce que les élèves gardent habituellement les mains *sur* la table, ou, lorsqu'il sont debout, les bras croisés, si les mains ne tiennent rien dans le moment ;—3° empêcher qu'ils ne se passent rien des uns aux

autres en secret ;—4° ne leur permettre de sortir pendant la classe *qu'un à un*, jamais surtout un garçon en même temps qu'une fille ;—5° être lui-même très-réservé à l'égard des enfants, et ne se permettre aucune caresse, même avec les plus petits.

La vigilance de l'instituteur ou de l'institutrice doit s'étendre à tout : signes, habits, chansons, lectures, rires, regards même ; mais elle doit s'exercer de façon à ne pas provoquer l'idée du mal chez les enfants innocents, ou de mauvaises pensées chez les autres. Il vaut mieux corriger une posture immodeste, par exemple, sous prétexte de civilité que pour raison de bonnes mœurs.

On doit quelquefois défendre à un élève de faire société avec d'autres, mais ceci demande beaucoup de prudence pour ne pas diffamer ceux qn'on ostracise ainsi.

ARTICLE 2e.

DU TRAVAIL.

Il est toujours vrai que le *temps est précieux* ; mais nulle part on ne doit plus se rappeler cette vérité que dans une école. Le maître doit s'appliquer à n'en pas perdre une minute. Que tout soit donc prévu, réglé, préparé ; que les

enfants soient continuellement occupés à quelque ouvrage. Ne vous contentez pas de leur dire vaguement : *travaillez, étudiez vos leçons, faites quelques problèmes d'arithmétique*, etc. ; mais assignez-leur une tâche *déterminée*, et voyez ensuite s'ils s'en sont acquittés convenablement. Dans combien d'écoles malheureusement, aussitôt que les enfants ont fini de lire, ou de réciter leurs leçons, ne sont-ils pas abandonnés à eux-mêmes pour le reste de la classe, le maître se bornant à jeter un cri, ou à faire une menace de temps à autre ? C'est un système absurde, ou plutôt c'est une absence de système.

Mais on ne perd pas seulement le temps *en ne faisant rien*, on le perd encore *en faisant autre chose que ce que l'on doit faire*. Tel est le cas de l'instituteur qui emploie une grande partie de la classe à gronder, à disputer et à punir, faute de discipline ; tel est aussi le cas de celui qui se laisse aller à son imagination mal réglée, et qui est sans cesse en digressions, et en dissertations étrangères au sujet.

Enfin, on perd le temps *en faisant mal ce que l'on fait*. Chez l'instituteur, ce peut être quelquefois apathie, quelquefois paresse, d'autres fois ignorance : *apathie*, n'ayant point de zèle, pas de goût pour l'enseignement, aucune vocation, ne remplissant ses fonctions que pour gagner son salaire tellement quellement, avec

une totale indifférence pour les progrès des élèves ; *paresse*, ne se donnant pas la peine de préparer ses classes, ne prévoyant pas les explications et les exemples, ne sachant guère que dire, ménageant trop ses paroles aux dépens des enfants ; *ignorance*, ne possédant pas les connaissances suffisantes, n'ayant aucune idée des meilleures méthodes, ne mettant aucun ordre dans le peu qu'il sait.

Que le maître n'oublie pas que chaque minute perdue doit être multipliée par le nombre des élèves, et que, par cette perte de temps, il leur cause un dommage irréparable, puisque les années destinées à apprendre passent bientôt, pour ne jamais revenir.

Une chose très-digne de l'attention d'un maître est le langage correct des élèves ; qu'il s'applique donc à reprendre leurs fautes de prononciation, leurs barbarismes et leurs solécismes.

ARTICLE 3e.

DE L'ORDRE.

Mettre *de l'ordre* en tout, voilà le grand secret des bons instituteurs : c'est le fruit d'une âme calme, d'une humeur égale, d'un esprit droit et méthodique, d'un cœur bien réglé. Dignité dans le maintien, gravité dans la voix et les

paroles, autant de moyens faciles de maintenir l'ordre.

1° *Ordre matériel.*—Que chaque chose ait sa place marquée dans l'école, et que chaque chose soit constamment à sa place ; qu'on ne voie jamais à terre de papier déchiré, de débris de livres ou de cahiers ; que rien ne traîne sur les bancs, sur les pupitres, sur les alléges de fenêtres ; que la classe soit régulièrement balayée, époussetée, lavée ; qu'il n'y ait point de carreaux brisés ou manquants ; que les cartes et les tableaux soient placés droits ; que les meubles soient propres et solides ; en un mot, que l'école tout entière soit une image de la régularité.

2° *Ordre personnel.*—Que chaque enfant ait sa place déterminée dans la classe ; que personne ne soit libre d'en sortir sans permission ; qu'on n'autorise pas les élèves à aller boire à tout instant ; qu'on ne tolère point de conversations avec les voisins, ou avec les moniteurs, ou avec le maître lui-même ; qu'en allant se mettre par groupes, les enfants s'y rendent en silence et avec le moins de bruit possible des pieds ; qu'ils évitent même d'étudier les leçons à demi-voix, et de remuer les pieds lorsqu'ils sont assis ; que debout ils ne s'appuient pas les uns sur les autres ; que tous leurs effets, livres, cahiers, ardoises, etc., soient marqués à leur nom ; enfin, que tout en leur personne annonce la modestie,

la politesse, la discipline, en même temps que le contentement et le naturel.

3° *Ordre didactique.*—Qu'il y ait un temps fixe et bien connu pour chaque matière ; qu'un exercice succède à un autre sans que les enfants soient admis à parler ou à se dissiper ; qu'il n'y ait que l'interruption absolument nécessaire pour changer de livre ou de place ; que le maître soit prêt à entreprendre sans délai sa besogne, aussi bien que les moniteurs, soit au commencement, soit dans le cours de la classe ; enfin, que cette succession d'exercices soit si variée, si habilement combinée, qu'elle produise chez les élèves une vive et constante ardeur pour l'étude.

Ajoutons que l'instituteur doit tenir le premier au règlement, s'il veut que les enfants s'y assujétissent.

ARTICLE 4e.

DE L'HYGIÈNE.

C'est un point important, dans la direction d'une école, que le soin de conserver la santé des enfants, en même temps que celle du maître lui-même.

1° Que l'école soit donc *aérée.* La science nous apprend combien l'air devient vicié dans

une chambre tant soit peu étroite, lorsque beaucoup de personnes y sont rassemblées, et quels dangers résultent de cette atmosphère chargée de gaz impropres à la respiration, et l'expérience ne nous en démontre que trop les graves inconvénients. Plus donc l'école est petite, plus il faut être soigneux d'en renouveler l'air fréquemment ; mais on ne doit pas oublier certaines précautions essentielles. Dans les temps froids, n'établissez jamais un courant d'air de manière que les enfants s'y trouvent exposés ; n'ouvrez pas non plus une fenêtre ou un carreau vis-à-vis d'eux. Profitez, pour vous occuper ainsi de la ventilation, des moments où ils sont éloignés des ouvertures, et des instants qui précèdent et qui suivent les classes. Ce serait encore mieux d'avoir des appareils spéciaux, appelés *ventilateurs*.

2° Que *la température* soit toujours *modérée*. Il ne faut pas en hiver que les enfants trouvent l'école glacée, surtout quand ils viennent de loin et qu'ils ont bien chaud ; mais il est une autre chose plus commune, et aussi dangereuse pour le moins, c'est de trop chauffer. Voyez donc à ce que le poêle répande à peu près uniformément sa chaleur partout, et, pour que les élèves les plus rapprochés ne soient pas incommodés, ayez soin de faire poser un écran de leur côté. Maintenez une température égale au moyen

d'un thermomètre, que vous placerez près de votre siége, et chargez un écolier en particulier de l'entretien du poêle.

3° Il serait utile qu'un instituteur connût *les principaux soins* à donner en cas d'accident ou de maladie subite, avant l'arrivée du médecin. Ce qui importe le plus dans ces circonstances, c'est de ne pas se troubler, de se posséder parfaitement. Surtout faites en sorte que de semblables malheurs n'aient jamais lieu par votre négligence.

CHAPITRE XVI.

FIN DE LA CLASSE.

De même que l'instituteur doit commencer sa classe à l'heure précise, de même aussi il ne doit pas en anticiper la fin : ce serait une injustice, en même temps qu'une preuve de négligence et de dégoût. Mais qu'il évite également l'excès contraire : prolonger souvent l'heure des classes est sans doute un indice de zèle ; mais c'est aussi propre à lasser les élèves et à incommoder les parents. En général, les commissaires imposent des classes trop longues ; ils vont jusqu'à exiger six heures et plus. Les écoliers profiteraient beaucoup mieux de quatre heures et demie, ou cinq heures. Les plus jeunes surtout ne peuvent que souffrir d'une contrainte si prolongée, et, quand les contribuables y consentent, il y a certainement un avantage à les renvoyer à la maison au bout d'un certain temps. Tous y gagnent : ces petits enfants se dégoûtent moins de l'école, les autres sont plus tranquilles, moins dérangés, et le maître peut donner toute son attention aux plus grands.

Vers la fin de la classe, il faut s'occuper à faire remettre chaque chose à sa place, et à in-

diquer aux élèves ce qu'ils doivent préparer pour la prochaine fois. Tout cela se fait avec ordre et sans que personne se dissipe.

Le soir, il serait bien bon de faire chanter aux enfants quelques couplets de cantique, ordinairement appropriés à l'époque de l'année où l'on se trouve. Ils apprendraient ainsi sans effort ces chants pieux, qui remplaceraient avantageusement des chansons parfois assez peu convenables.

On fait ensuite avec respect et dévotion une courte prière : le *Sub tuum* ou la *Salutation angélique* suffit.

CHAPITRE XVII.

SORTIE DES ÉLÈVES.

Ce n'est qu'après la prière que les élèves doivent recevoir le signal de prendre leurs habits et leurs coiffures. Ils le font sans confusion et sans bruit ; puis, sur l'ordre de l'instituteur, ils sortent en silence deux par deux, et continuent ainsi par les rues ou les chemins, en conversant tranquillement entre eux. Ceux du même quartier ou du même arrondissement marchent ensemble sous la conduite d'un moniteur ou gardien, choisi parmi les plus sages. Le maître appelle chaque troupe l'une après l'autre, afin qu'elles partent successivement, et non toutes à la fois. Les moniteurs doivent être tenus responsables de tout désordre, s'ils n'en font pas rapport régulièrement. Rien ne donne une meilleure idée de la discipline d'une école, et du talent de l'instituteur pour la maintenir, que la bonne conduite des enfants dans les chemins. C'est un abus intolérable que de voir les élèves d'une maison d'éducation se grouper à la porte en sortant, interrompre la circulation du public par leurs querelles ou leurs jeux, et heurter ou renverser les passants avec rudesse et étourderie.

Si l'école se compose d'enfants des deux sexes, il convient de les congédier séparément, les garçons quelques minutes après les filles.

Qu'ils soient tous exacts à saluer respectueusement les membres du Clergé et des Ordres religieux ; si c'est à la campagne, ils recevront la recommandation de conserver la belle et louable coutume de saluer aussi poliment tous ceux qu'ils rencontreront.

CHAPITRE XVIII.

RÉCRÉATIONS, CONGÉS ET VACANCES.

Loin qu'il y ait de l'inconvénient à laisser aux enfants quelques moments de récréation avant la classe, nous croyons qu'il y a un grand avantage à leur fournir ainsi l'occasion de s'agiter un peu, et qu'ils n'en seront ensuite que mieux disposés à l'étude. Mais il ne faut pas, pour cela, qu'ils prennent un exercice trop violent, ni qu'ils s'y livrent avec passion.

Pour de telles récréations, il est bien désirable qu'il se trouve devant l'école, ou en arrière, un terrain vaste et uni, où les écoliers puissent prendre leurs ébats en toute liberté sous l'œil de l'instituteur. Ce terrain devrait être divisé par une clôture élevée, lorsqu'il y a des enfants des deux sexes.

On doit interdire aux élèves tous les jeux peu décents, périlleux, nuisibles à la santé, ou qui exigeraient un trop grand déploiement de force physique. Les sauts sont souvent dangereux, à moins qu'on ne se bande le corps, et qu'on ne s'y accoutume graduellement.

La récréation est un temps ordinairement critique pour la morale ; voilà pourquoi nous demandons que le maître ou la maîtresse y exerce

une surveillance intelligente et continuelle. C'est aussi un temps bien favorable pour étudier les caractères, pour que les enfants, au milieu de l'entraînement du jeu, y découvrent mieux leurs inclinations.

Serait-il à propos d'accorder quelques minutes de répit au milieu de la classe, pour que les élèves y conversent, et qu'ils en profitent en même temps pour boire et satisfaire à des besoins naturels ? Nour croyons qu'une semblable pratique, prudemment suivie, ne présenterait que des avantages, pourvu qu'elle rencontrât les vues des commissaires.

Quant aux congés, ils ne devraient pas être trop multipliés, et devraient être donnés à jour fixe, autant que possible. Rarement l'instituteur devrait-il en priver les élèves, et jamais sans s'y faire autoriser. Le Surintendant de l'Education ou son député, l'Inspecteur, les Commissaires, et peut-être les Visiteurs, sont les seuls, croyons-nous, qui aient *légalement* le droit d'accorder un congé dans les écoles sous contrôle. On s'aperçoit facilement du tort que de longs et fréquents congés causent aux écoliers, en les interrogeant le lendemain d'une de ces interruptions d'école ; ils répondent généralement mal, et ont beaucoup moins d'application et de goût pour l'étude.

L'époque des vacances se fixe par les commissaires ; mais il serait fort à souhaiter qu'un règlement uniforme fût imposé à cet égard. Les uns les partagent en deux ou trois parties ; d'autres les donnent en des saisons extraordinaires, par exemple, au milieu de l'hiver ; d'autres enfin les raccourcissent ou les prolongent sans mesure, ou cherchent à les déduire du salaire de ceux qui enseignent, en les engageant à des époques différentes de celles que la loi indique. Tout ceci est extrêmement désavantageux aux enfants, qui sont par là soit trop détournés de leurs études, soit privés de jouir complétement de cet utile repos, et surtout à l'instituteur, qui se voit ainsi injustement frustré d'une partie de sa modeste paye, ou mis dans l'impossibilité de profiter de cette saison de délassement, dout il a pourtant si grand besoin. Ces fantaisiés de certains commissaires exposent encore les Inspecteurs à faire des voyages inutiles et à trouver les écoles fermées lors de leur passage. Six semaines de vacances semblent être le *minimum* qui puisse être raisonnablement alloué.

CHAPITRE XIX.

EXAMENS.

Les Examens présentent plusieurs avantages considérables.—1° Ils forcent les élèves *à travailler :* les moins diligents eux-mêmes, pour peu qu'ils aient de sentiments, se sentent entraînés au travail comme irrésistiblement, par la prévision de l'épreuve à subir.—2° Ils obligent à *revoir* les matières d'étude, et par là même à les approfondir, à les savoir, à les comprendre davantage.—3° Ils font mettre *plus d'ensemble* dans les connaissances : quand on repasse les choses en détail pour un examen, on voit mieux la liaison qu'elles ont les unes avec les autres.—4° Ils fournissent le moyen *d'apprécier* la valeur d'une école ; car les intéressés n'ont guère d'autre occasion de connaître ce que l'on y enseigne, ou de s'assurer des progrès des enfants.—5° Ils portent les parents à faire des sacrifices *pour l'Education*, lorsqu'ils en voient les heureux et utiles résultats dans le savoir dont leurs enfants y font preuve.—6° Ils sont des jours de *triomphe* pour l'instituteur ou l'institutrice, dont les modestes labeurs apparaissent alors au grand jour, et pour les élèves sages, attentifs et travaillants.

ARTICLE 1er.

DIVERSES SORTES D'EXAMENS.

On peut dire qu'il y a trois sortes d'Examens : les examens *privés*, qui se font devant le Curé, l'Inspecteur et les Commissaires ; les examens *semi-publics* où se trouvent en outre les parents des élèves ; enfin les examens *publics et solennels*, auxquels sont invités les amis de l'éducation dans la paroisse, quelquefois même dans les paroisses voisines.

Un examen de la première espèce est prescrit par la loi deux fois dans l'année, pendant les mois de janvier et de juillet. Nous sommes d'avis que ce dernier devrait être au moins semi-public, afin que les parents aient la satisfaction de constater par eux-mêmes le degré d'avancement de leurs enfants.

Ce second examen devrait-il être même entièrement public ? Quelques-uns répondent négativement dans la crainte de surexciter l'amour-propre des écoliers. Mais à ce compte-là, il faudrait condamner également tous les autres moyens d'émulation, car ils exposent aussi au même danger. Pour nous, nous croyons qu'un examen solennel peut souvent offrir de grands avantages, lorsque les élèves y sont convenablement préparés, et que l'on a soin de prévenir en eux la vanité.

On dit encore que cette sorte d'examen n'est pas sérieuse, et n'est calculée qu'à décevoir le public sur la force réelle des classes. Cette objection est grave, et peut être vraie dans certains cas ; mais nous indiquerons un peu plus loin des moyens faciles de la faire disparaître. Cependant nous n'hésitons pas à le déclarer : ces exercices solennels devraient être assurément proscrits dans toute école où l'on aurait en vue d'éblouir et de tromper les intéressés : ce serait une tentative indigne d'un maître qui se respecte. Mais parce que quelques-uns abusent de ces exercices, nous ne voyons pas que l'on puisse raisonnablement les condamner d'une manière générale. D'ailleurs la loi prescrit formellement *un examen public* par année. (Statuts Refondus B. C., Ch. XV, 90, 5).

ARTICLE 2e.

DE L'ÉPOQUE DES EXAMENS.

L'époque de l'examen public doit être fixée par les Commissaires d'accord avec Monsieur le Curé et l'instituteur ou l'institutrice. Elle ne peut être la même dans tous les lieux, vu la diversité des conjonctures et des occupations. Il est néanmoins désirable, en thèse générale, que cet examen se fasse dans le temps où tout le monde a le plus de loisir. Dans les arrondisse-

ments habités principalement par des cultivateurs, on retire la plupart des enfants de l'école pour les travaux ; il est donc mieux de faire l'examen auparavant, c'est-à-dire, vers la fin d'avril. Au contraire, dans les villages, il est préférable que ce soit en juin ou en juillet. Il faut surtout avoir grand soin que ces exercices ne coïncident pas avec la première communion, afin que le curé ne soit pas empêché d'y assister. La visite de l'Inspecteur peut aussi quelquefois modifier l'époque de l'examen ; il serait juste, dans tous les cas, qu'il en fût prévenu d'avance.

ARTICLE 3e.

PRÉPARATION DE L'EXAMEN PUBLIC.

Une autre objection que l'on fait aux examens publics, est la longue préparation que l'on y apporte dans certaines écoles ; mais ce n'est encore là qu'un abus. Employer un mois à repasser les matières suffit ordinairement, et, comme nous l'avons déjà dit, c'est loin d'être un temps perdu. Jamais les élèves ne sauront rien mieux que ce qu'ils auront ainsi revu pour les examens.

Le maître doit rédiger ses programmes, ou séries de questions, avec clarté et méthode, et

les faire copier soigneusement sous le rapport de la calligraphie aussi bien que de l'orthographe. Il doit aussi choisir pour cet objet du papier très-propre.

Qu'il se donne beaucoup de peine pour que les élèves sachent imperturbablement leurs réponses par cœur, et qu'il les habitue en même temps à rendre compte du fond, à répondre hors du livre, c'est-à-dire, qu'il cultive également la mémoire des mots et celle des choses.

L'instituteur doit aussi préparer les cahiers d'écriture, ainsi que les échantillons de calligraphie et de dessin linéaire.

Il doit enfin exercer les enfants à se présenter avec assurance et modestie tout ensemble, à saluer gracieusement, et à répondre lentement, distinctement et surtout *à voix haute.* Faites leur donc comprendre que c'est une impolitesse impardonnable d'inviter un auditoire respectable à un examen, lorsque les élèves parlent si bas qu'on ne peut réussir à les entendre. C'est quelquefois timidité de leur part, mais très-souvent aussi *c'est geste et affectation.*

Il est mieux de ne préparer les élèves que sur un certain nombre de branches, auxquelles on pourra accorder un temps suffisant, que de surcharger l'examen de matières auxquelles on ne pourra consacrer que quelques instants. C'est

la qualité, et non la quantité qu'il faut ambitionner dans ces occasions.

ARTICLE 4e.

DE LA DIRECTION DE L'EXAMEN.

Des élèves ont toujours un grand avantage à être interrogés par leur instituteur lui-même : il connaît le point fort et le point faible de chacun, ainsi que les parties sur lesquelles la classe est le mieux préparée ; il peut par conséquent disposer ses questions de manière à faire briller considérablement les écoliers. Mais l'examen se fait plus franchement et plus sérieusement lorsque les programmes sont mis entre les mains des auditeurs, et tout instituteur un peu sûr de ses élèves ne manque point de les présenter ainsi au président de l'assemblée. Celui-ci devrait être attentif à ne choisir absolument que des interrogateurs *capables* de questionner convenablement sur chaque branche ; autrement ils troubleront les enfants par leurs demandes mal posées et souvent absurdes, et un examen pourra se trouver complétement gâté.

Le maître, autant que possible, ne doit pas intervenir dans les interrogations des auditeurs, à moins que ce ne soit absolument nécessaire de les rectifier délicatement pour les rendre intelligibles.

Il doit faire placer les enfants par rangs bien réguliers, et ne tolérer aucunement l'habitude de *souffler*, rien ne donnerait une plus mauvaise idée de l'école.

Une classe doit succéder à une autre sans interruption et sans désordre. Les élèves qui ne subissent pas l'examen dans le moment, doivent se tenir bien tranquilles, afin de donner une bonne opinion de la discipline ordinaire de l'école.

L'ordre de l'examen, qui doit avoir été préparé de façon à n'être pas chargé et fort diversifié, doit généralement être suivi scrupuleusement. Dans les écoles élémentaires une demi-journée suffit, et une journée partagée en deux séances, pour les autres.

ARTICLE 5e.

DISCOURS, DIALOGUES, RÉCITATIONS ET DRAMES.

Nous venons de parler de *ce qui constitue proprement l'examen*, c'est-à-dire des différentes branches d'instruction sur lesquelles les élèves doivent être interrogés ; mais parce que le reste n'est qu'accessoire, faut-il le bannir entièrement des exercices publics ? Nous ne le croyons pas ; nous pensons au contraire qu'il est toujours

avantageux de mêler l'agréable à l'utile. Sans doute, on a quelquefois poussé les choses à l'excès, et l'on a consacré une partie déraisonnable de ces exercices à des récitations littéraires et à des représentations dramatiques, même à de simples farces ; mais, parce que l'on est ainsi tombé dans un excès, est-ce une raison de se jeter dans l'excès contraire, et de ne plus vouloir que d'un examen tout sec ? A notre avis, c'est vouloir dégoûter la plupart des gens d'assister à ces fêtes de l'esprit, et l'on n'y a déjà que trop réussi : on fait les examens à huis clos, aucun étranger ne s'y rend à cause de l'aridité insupportable qui y règne, puis on se contente d'une distribution de prix faite publiquement. On semble par là méconnaître les avantages réels qui existent dans cette partie secondaire des exercices ; en voici les principaux : 1° on développe et fortifie la mémoire des enfants, tout en l'ornant de choses utiles ; 2° on les habitue à se présenter en public avec aisance ; 3° on les initie à la déclamation ; rien n'est négligé, posture, expression, ton, geste ; 4° on leur donne une faible connaissance de la vie humaine, qui a bien son côté pratique ; 5° on leur inspire de bons sentiments, en leur montrant la morale en action.

Mais, dit-on, c'est s'exposer à donner aux élèves le goût du théâtre. Avouons que ce danger est bien éloigné à la campagne ;

d'ailleurs il est toujours facile de leur représenter la différence essentielle qu'il y a entre un drame bien moral, et une pièce où tout inspire le vice. Il nous semble que l'objection aurait la même force au sujet du chant, de la lecture, etc. En apprenant la musique pour chanter des psaumes ou des cantiques, les enfants sont également exposés à s'en servir pour chanter de mauvaises chansons ; en contractant le goût de la lecture, ils peuvent aussi s'accoutumer à lire des romans, et ainsi du reste. De cette façon, il faudrait mettre de côté presque toutes les bonnes choses, par la crainte d'abus possibles.

Autre objection : on perd trop de temps à préparer ces dialogues et ces drames. Mais est-ce bien réellement du temps perdu, celui que l'on emploie à exercer les élèves à déclamer ? Au reste, il faut ici comme partout se tenir dans de justes bornes : prendre une partie des classes, surtout pendant des mois entiers, à se livrer à cette préparation, évidemment ce serait un abus ; mais qu'est-ce qui empêcherait de placer ces exercices après l'école deux ou trois fois par semaine, pendant quelque temps, particulièrement si l'on donne les rôles comme une récompense accordée au mérite ?

Nous nous permettrons d'offrir ici quelques conseils, qui nous semblent importants.

1° *Décorations.*—Faites préparer une estrade élevée de quelques marches et solidement construite ; couvrez-la de tapis, et suspendez en avant des rideaux propres. Ayez soin de n'y point placer trop d'objets capables d'éteindre la voix. Mettez dans les coins de la chambre des têtes d'arbres résineux, pour y répandre une bonne odeur. Que les enfants s'avancent autant que possible au bord de l'estrade pour parler.

2° *Discours.*—Un discours d'ouverture et un autre de remerciement suffisent. Le maître ou la maîtresse aura soin de les *proportionner à l'âge* de ceux qui doivent les prononcer, *au genre* de l'école, et *à la qualité* des personnes qui forment l'auditoire. Diction simple, posture et ton naturels, geste aisé, allusions délicates : voilà ce qui plaît davantage.

3° *Récitations.*—Elles doivent être également proportionnées à l'école et aux enfants qui la fréquentent. Une *fable*, une *anecdote*, voilà ce qui convient aux plus petits ; une *narration*, une *description* animée, aux autres ; dans les acamédies, on pourrait ajouter quelques stances de *poésie lyrique*, ou un extrait de *discours*. Ces morceaux doivent être *sus parfaitement* : il ne faut pas que la mémoire fatigue. Que l'élève soit sobre de grands éclats de voix, qu'il ne se permette point de gestes outrés, mais qu'il entre bien dans son sujet, qu'il s'en pénètre profondément. Des exercices fréquents devant une

personne entendue sont indispensables au succès.

4° *Dialogues et Drames.*—Encore ici, nous le répétons, tout doit être à la portée des acteurs : la *convenance* est une qualité essentielle. C'est donc ridicule de donner à de bien jeunes enfants des rôles de grandes personnes, de faire représenter dans les écoles des scènes où ne figurent que rois, empereurs, ducs, marquises et comtesses, et d'entreprendre avec de petits débutants la répétition des chefs-d'œuvre du théâtre français ou anglais, surtout avec des costumes incroyables. Voici, selon nous, les sujets les plus convenables : des dialogues sur quelque vertu ou quelque défaut des écoliers, des scènes de la vie ordinaire où l'on voit le devoir aux prises avec des épreuves et finissant par triompher, ou bien quelque branche d'étude, comme la géographie ou l'histoire, présentée sous forme dramatique. Nous l'avouons cependant, il est assez difficile de se procurer ces sortes de pièces, et encore plus difficile d'en composer. Aussi faut-il ordinairement se contenter de la récitation de fables ou autres morceaux appris par cœur. Nous croyons à propos d'ajouter quelques observations.

1° Parce que une pièce aura réussi passablement dans une haute maison d'éducation, ce n'est pas une raison de vouloir l'essayer dans une école quelconque : c'est tout bonnement

téméraire et risible.—2° Les rôles doivent être adaptés à l'âge et au caractère des élèves.—3° Ils doivent être sus à la perfection, et récités d'un ton naturel.—4° Les costumes doivent être appropriés au temps, et à la qualité des personnages.—5° Jamais il ne devrait y avoir des personnages des deux sexes, même des enfants, dans une même pièce.—6° De simples bouffonneries devraient être interdites.—7° Il suffit d'une seule pièce assez courte pour la fin de la dernière séance.—8° Enfin, que tous comprennent, élèves et spectateurs, que la *chose* essentielle est *l'examen*, et que le drame n'est que l'accessoire.

CHAPITRE XX.

CHANGEMENT D'ÉCOLE.

Quand un instituteur ou une institutrice réussit bien dans son enseignement, qu'il est aimé et respecté de ses élèves, estimé des commissaires et des parents, il doit s'efforcer de conserver sa position, même en sacrifiant l'espoir d'avoir ailleurs un salaire un peu plus élevée. Les succès qu'il obtient, la paix et le contentement dont il jouit, font plus que compenser la faible augmentation de prix à laquelle il pourrait aspirer. Quelle satisfaction ne doit-ce pas être pour un maître, de pouvoir, pendant les longues années qu'il passe dans la même paroisse, instruire les enfants de ceux qui ont été ses élèves, de vieillir au milieu de ces générations dont il a fait l'éducation, et de se voir environné de la vénération, honoré de la confiance universelle! N'est-ce pas là la réalisation d'un magnifique idéal, l'image du véritable bonheur?

D'un autre côté, celui qui change d'école à peu près chaque année se donne la renommée d'un homme inconstant, ou d'un maître qui ne peut parvenir à contenter ceux qui l'emploient. Ces déplacements multipliés l'exposent aussi à des dépenses assez considérables et à

l'ennui de déménagements répétés; ils le mettent en présence de figures nouvelles, de caractères qu'il ne connaît point, et, aussitôt qu'il commence à s'y habituer, aussitôt qu'il a fait faire à ses écoliers assez de progrès pour qu'il ait du plaisir à les instruire, le voilà qui les abandonne, pour aller reprendre ailleurs la même besogne ingrate.

Quant aux enfants, rien de plus nuisible non plus que ces mutations fréquentes d'instituteurs. Chacun de ceux-ci, surtout lorsqu'ils ne sortent pas des Ecoles Normales, a sa méthode particulière ; il faut un temps passablement long aux élèves pour s'y accoutumer, et, lorsqu'ils ont à peine commencé à s'y faire, n'est-il pas regrettable qu'ils aient à changer de maître ? De cette façon, le temps se perd, les progrès sont retardés, la confusion se met dans l'esprit des écoliers, par suite de ce passage continuel d'une méthode à une autre. C'est donc l'avantage de tous, des maîtres, des parents et des enfants, que les écoles soient aussi longtemps que possible sous la direction des mêmes personnes, lorsque celles-ci remplissent bien leur devoir. Les commissaires eux-mêmes passeront pour des gens difficiles, impossibles à contenter, si, chaque année, ils cherchent à changer leurs maîtres et leurs maîtresses d'écoles pour une raison ou pour une autre. Qu'ils comprennent aussi combien il est désagréable et pénible,

pour celui qui s'est dévoué avec zèle à ses fonctions d'instituteur, de recevoir l'avis qu'on n'a plus besoin de ses services : quelle incertitude sur son avenir, quel découragement dans ses efforts généreux, quelle cruelle déception dans ses nobles projets pour le bien de ses élèves !

Cependant vient un moment où la fatigue et les infirmités forcent un maître à abandonner l'enseignement. Il faut savoir se résigner à cette retraite aussitôt qu'il en est temps ; l'intérêt de l'école le demande. Heureux alors celui qui a pu faire des économies, et s'abonner au Fonds de pension des Instituteurs !

CHAPITRE XXI.

DIRECTION D'UN PENSIONNAT.

Dans plusieurs écoles, l'instituteur ou l'institutrice se trouve obligé de recevoir des pensionnaires ; c'est une responsabilité considérable, qui exige un grand dévouement et une vigilance exacte. Qui dit pensionnat, dit règlement scrupuleusement observé. Pendant l'étude, que les élèves emploient bien tous les instants ; pendant les prières, qu'ils ne perdent pas en communauté la piété qu'ils ont puisée au sein de leur famille ; durant les repas, qu'ils pratiquent tout ce que demandent la propreté et la politesse. Mais il est deux choses qui requièrent une attention particulière de celui qui dirige un pensionnat : les *Récréations* et le *Dortoir*. Ce sont les lieux et les moments les plus critiques pour les enfants. Du zèle, du tact, de la discrétion, une surveillance sans relâche, mais qui ne pèse point aux élèves : voilà ce qu'il faut surtout. Que le Directeur voie tout, qu'il devine ce qui peut lui échapper, qu'il mûrisse toutes ses démarches, toutes ses paroles, toutes ses décisions, qu'à une bonté paternelle il joigne une fermeté, une volonté inébranlable : alors les émeutes seront inconnues, les révoltes impossibles, les désordres graves bien rares.

Les préférences trop marquées, les amitiés particulières doivent être sévèrement proscrites, mais toujours avec prudence : on ne doit pas non plus ordinairement permettre à des élèves de se séparer de la communauté.

Le dortoir doit être suffisamment spacieux et bien aéré ; ne prenez donc pas plus de pensionnaires que vous ne pouvez en coucher commodément. Conservez invariablement une lumière toute la nuit dans le dortoir, et veillez soigneusement à la propreté des lits et des personnes.

SIXIÈME PARTIE.

DE LA CONDUITE DE L'INSTITUTEUR.

Quoique cette Partie regarde spécialement les instituteurs et les institutrices, elle intéresse cependant tous ceux qui, par leur position, se trouvent à avoir des rapports plus ou moins éloignés avec eux. Nous osons donc en recommander la lecture à tous. Si les avis qui y sont contenus, si les conseils que nous y donnons sont fidèlement suivis ; si chacun des instituteurs se tient dans les bornes que nous y indiquons, nous croyons sincèrement qu'il en résultera une harmonie, une satisfaction générale, qui ne pourra manquer de tourner au profit de la grande cause de l'Education.

Nous diviserons cette Partie en deux Chapitres, où nous traiterons successivement de la *Conduite publique* et de la *Conduite privée* de l'Instituteur.

CHAPITRE I.

CONDUITE PUBLIQUE DE L'INSTITUTEUR.

L'Instituteur est un fonctionnaire public, et comme tel il a des relations presque quotidiennes avec une foule de personnes. Il importe donc qu'il connaisse bien ses devoirs et ses droits, ces deux choses étant toujours corrélatives. Nous allons les considérer séparément, dans autant d'Articles différents.

ARTICLE 1e.

DES RAPPORTS DE L'INSTITUTEUR AVEC L'AUTORITÉ RELIGIEUSE.

Il est de la plus haute conséquence, sous tous les rapports, que l'instituteur se conserve dans un accord parfait avec l'Autorité Religieuse. Sans cela, impossible pour lui de faire le bien, et de jouir de la confiance nécessaire. Nous disons *sous tous les rapports ;* car cet accord importe aux parents et aux enfants, à la paroisse tout entière aussi bien qu'à l'instituteur lui-même, à son succès, à son bonheur et à ses intérêts temporels.

Remarquons ici qu'il est fort difficile, dans nos paroisses, que les affaires scolaires puissent

prospérer à moins que le curé ne les dirige, et que c'est un grand malheur pour l'éducation lorsqu'on le force quelque part à ne point s'en mêler.

L'instituteur doit voir dans son Curé un pasteur, dont il est le faible auxiliaire pour la propagation de la morale et des bons principes ; un père, qu'il doit affectionner ; un protecteur, toujours prêt à le défendre contre l'injustice ; un conseiller, pour l'éclairer dans ses difficultés.

Que dans toutes les circonstances il lui témoigne donc un profond respect, et qu'il inspire ce respect à ses écoliers ; qu'il ambitionne l'honneur de sa visite, et qu'il en fasse un événement aux yeux de ceux-ci ; qu'il n'attende pas que le Curé lui donne des avis, qu'il les lui demande lui-même, et les reçoive avec docilité et reconnaissance, lors même qu'ils prendraient un peu le ton du reproche ; enfin, qu'il se montre empressé à seconder ses vues pour le bien des enfants.

L'instituteur religieux et prudent ne se permettra jamais non plus aucune réflexion sur la conduite, les sermons ou les recommandations du Pasteur ; jamais il ne critiquera ses remarques ni ses décisions ; jamais il ne favorisera un parti qui lui serait hostile. S'il croit devoir différer d'opinion avec lui sur quelque point, il gardera pour lui-même cette divergence de sen-

timents ; s'il ne peut partager en tout sa manière de voir, il n'en sera pas moins déférent envers lui ; si les idées et l'humeur de l'homme ne lui vont point, il n'oubliera jamais ce qu'il doit au caractère sacré du prêtre.

Les visites de l'instituteur au presbytère seront plus ou moins fréquentes, selon la manière dont il y sera accueilli ; qu'elles ne se prolongent point assez pour constituer une indiscrétion ou une importunité. Si monsieur le Curé veut bien mettre sa bibliothèque à la disposition du maître, que celui-ci n'use de cette offre bienveillante qu'avec mesure.

Les institutrices surtout doivent se rappeler toujours la modeste réserve que leur prescrit la Religion, et pour la fréquence, et pour la longueur de ces visites.

Disons enfin que le Curé doit être consulté sur tout ce qui regarde la direction morale des enfants et l'enseignement religieux. Ayez donc vivement à cœur de mériter son approbation sur ces points essentiels. Prêtez-vous encore avec plaisir à remplir à l'église ou à la sacristie les fonctions de confiance dont il voudrait bien vous honorer.

ARTICLE 2e.

DES RAPPORTS DE L'INSTITUTEUR AVEC LES AUTORITÉS SCOLAIRES.

L'Instituteur est un fonctionnaire qui jouit de certains droits que la loi lui assure, et qui a certains devoirs à remplir envers ceux qu'elle lui impose pour supérieurs, ou auxquels elle assigne quelque part dans la direction de l'Instruction Publique. Ces personnes sont le Surintendant de l'Education, l'Inspecteur et les Visiteurs, les Commissaires et leur Secrétaire-Trésorier.

Section 1ère.—LE SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION ET LE CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

La loi, comme nous l'avons vu précédemment, a placé à la tête du Département entier de l'Instruction Publique un haut fonctionnaire auquel elle a donné le titre de *Surintendant de l'Education.* Il se trouve, par la nature même de son emploi, l'intermédiaire des instituteurs avec le Gouvernement, le protecteur le plus puissant de leurs intérêts, le juge ordinaire des difficultés qui peuvent surgir entre eux et les Commissaires, en même temps que le principal surveillant de leur mode d'enseignement. Mériter son approbation, éviter sa censure, doit

donc être leur désir constant; recevoir sa visite, être l'objet de ses éloges, sera donc pour eux le plus grand honneur, le plus vif encouragement. C'est avec une respectueuse confiance qu'ils s'adresseront à lui dans leurs embarras et leurs tribulations, sûrs de le trouver toujours favorablement disposé à leur égard, chaque fois que son devoir ne s'y opposera point.

S'il juge à propos de se nommer quelque député, celui-ci aura vis-à-vis d'eux la même autorité, le même ascendant.

Depuis quelques années, la loi a établi un *Conseil de l'Instruction Publique*, dont le Surintendant de l'Education est membre *ex-officio*. Ce Conseil a des pouvoirs très-amples pour organiser tout ce qui concerne les écoles; il peut aussi sommer devant lui tout instituteur accusé de mauvaise conduite, et, s'il le trouve coupable, le priver de son diplôme. Les décisions de ce Conseil, en ce qui regarde la direction des écoles et généralement en tout ce qui est de son ressort, doivent être reçues avec la déférence que mérite la plus haute autorité légale en matière d'Instruction Publique.

Section 2e.—L'INSPECTEUR ET LES VISITEURS D'ÉCOLES.

L'instituteur doit considérer l'Inspecteur comme le représentant du Surintendant de l'Education, par conséquent, lui témoigner une soumission respectueuse. Dans tout Inspecteur digne de ce nom il trouvera un ami pour lui offrir des conseils utiles, pour remonter son courage défaillant, et un appui contre d'injustes persécutions. Son école doit être tenue de telle manière qu'il puisse recevoir la visite de l'Inspecteur en tout temps. Si cependant cette visite lui est annoncée d'avance, il devra s'y préparer d'une façon spéciale. Le journal de l'école, les cahiers d'écriture, les devoirs des enfants seront prêts à être exhibés ; et le maître se tiendra en état de fournir les renseignements nécessaires. Si l'Inspecteur lui demande de faire la classe en sa présence, il tâchera de s'en acquitter avec ordre et sans timidité ; si, au contraire, l'Inspecteur interroge lui-même les élèves, il évitera de s'immiscer dans cet examen.

Quant aux Visiteurs, ils ont droit d'attendre les égards convenables de la part des maîtres et des maîtresses d'écoles. Ceux-ci ne manqueront jamais de se lever à leur arrivée, aussi bien que les èves. Leurs remarques seront

reçues avec respect, lors même qu'elles ne seraient pas parfaitement justes ou praticables. Ce sera à l'instituteur de les appliquer autant qu'il sera possible.

Section 3ème.—LES COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

Les Commissaires d'écoles forment l'autorité scolaire locale : d'eux dépend la division de la municipalité en arrondissements, ainsi que la perception et l'administration des deniers, l'engagement, la surveillance et le changement des maîtres. L'instituteur les considèrera donc comme ses supérieurs immédiats, et jamais il ne s'oubliera vis-à-vis d'eux, quand même ils manqueraient envers lui. Bien des difficultés peuvent être étouffées dans leur germe avec un esprit de modération et de conciliation ; bien des misères seront évitées moyennant quelques concessions faites à propos. Sans doute trop souvent il arrive que des Commissaires n'ont aucune instruction, et c'est infiniment regrettable, puisque ce sont alors des aveugles chargés de juger des couleurs ; mais ils n'en sont quelquefois que plus prétentieux et plus susceptibles. Il faut donc ménager leur amour-propre et leur autorité légitime. Mais si, d'un autre côté, un instituteur a l'avantage d'avoir pour Commissaires des hommes instruits et bien intentionnés, il ne saurait trop s'en féliciter, ni leur témoigner trop de déférence.

S'il y a des plaintes contre lui, qu'il expose poliment ses raisons aux Commissaires, qu'il leur présente sa défense sans passion et sans fiel, puis qu'il attende justice de la bonté de sa cause, s'il n'est point coupable. Il ne doit pas néanmoins souffrir ordinairement que l'on fasse son procès dans l'école en présence des élèves.

Quand nous disons que l'instituteur doit se montrer soumis et respectueux, nous n'entendons pas qu'il soit obséquieux et rampant : nous voulons, au contraire, qu'il soit jaloux de sa dignité et de son honneur. Qu'il respecte les droits de tout le monde, mais qu'il sache aussi faire respecter les siens. Qu'il n'accepte donc jamais des règlements absurdes, humiliants pour lui, ou contraires aux vrais principes de la pédagogie : mieux vaut alors se retirer.

Les Commissaires qui veulent cesser d'employer un maître ou une maîtresse, doivent leur donner avis de cette intention au moins trois mois avant la fin de l'année scolaire, à moins de raisons très-graves ; s'ils ne le font pas, ils sont exposés à payer un dédommagement aux maîtres congédiés, et à se voir refuser l'octroi du Gouvernement. Un avis général, donné simplement *par forme* aux différents instituteurs d'une municipalité, ne suffit pas et est comme non avenu. Mais, de son côté, le maître ne doit pas, après son année finie, garder *de force* possession de la

maison d'école ; il doit se contenter de son recours contre les Commissaires.

Section 4e.—LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER.

Le Secrétaire-Trésorier des Commissaires d'écoles n'a pas de rapports *directs* à avoir avec les instituteurs et les institutrices; il est seulement chargé de les payer sur l'ordre des Commissaires. Il a encore le devoir de leur faire signer le rapport semestriel; mais les maîtres et les maîtresses doivent se rappeler que c'est *un reçu* qu'ils donnent ainsi, et par conséquent *ne jamais signer* que lorsqu'ils *ont réellement reçu* le montant mentionné dans le rapport vis-à-vis leur nom. Agir autrement, ce serait se rendre coupables d'une lâche complaisance envers la Municipalité scolaire et d'une fraude indigne envers le Gouvernement ; ce serait participer à un mensonge déshonorant. S'il y a des instituteurs capables d'une telle supercherie, ils ne doivent pas s'étonner d'être à la merci des Commissaires et d'en être fort mal payés.

Quant aux renseignements convenables sur leurs écoles, il doivent être prêts à les fournir chaque fois qu'ils en sont requis par l'autorité compétente.

Remarquons que la loi interdit aux instituteurs les fonctions de Commissaire d'écoles et de Secrétaire-Trésorier de la municipalité scolaire.

ARTICLE 3e.

DES RAPPORTS DE L'INSTITUTEUR AVEC L'AUTORITÉ CIVILE.

L'obéissance au pouvoir civil en tout ce qui est juste et de son ressort est une obligation de conscience. L'instituteur doit donc s'appliquer à en donner l'exemple dans toutes les circonstances, qu'il s'agisse de quelque loi d'éducation, de milice ou des chemins, ou bien de quelque mesure de police, ou de quelque décision ou ordre d'un tribunal quelconque. Que dans ses discours, comme dans sa conduite, il montre la déférence nécessaire dans ces occasions, c'est-à-dire, que non seulement il s'y soumette lui-même, mais qu'il détourne encore d'y résister tous ceux sur lesquels il peut avoir quelque influence. Qu'on le trouve toujours un sujet loyal et fidèle, un citoyen paisible et ami des lois.

ARTICLE 4e.

DES RAPPORTS DE L'INSTITUTEUR AVEC LES PARENTS.

Ne l'oublions pas : l'instituteur remplace les parents vis-à-vis des enfants. Il importe donc grandement qu'il entretienne toujours une

bonne entente avec les premiers. Qu'il leur montre beaucoup d'égards, qu'il réponde par des politesses aux torts qu'ils pourraient avoir envers lui, qu'il leur rende compte volontiers des progrès et de la conduite de leurs enfants. Néanmoins, qu'il conserve dans ses relations avec les parents une noble indépendance; qu'il ne souffre pas qu'on vienne tenter de le régenter dans la direction de son école, ou lui dire des injures; qu'il fasse comprendre aux parents qu'il est maître chez lui comme ils le sont chez eux, et qu'il faut une règle uniforme pour tous les enfants qui fréquentent une école publique. Si quelqu'un d'eux s'oubliait jusqu'à insulter le maître, celui-ci devrait s'efforcer de maintenir son sang-froid et éviter soigneusement de rendre outrage pour outrage : avec du calme et des égards on désarme généralement son adversaire.

Devant les enfants, il ne parlera jamais des parents qu'avec réserve et considération, et de manière à leur inspirer un respect filial. C'est là un point important ; car l'autorité paternelle est un des grands appuis de l'ordre social et de la morale publique, et malheur à un peuple chez qui cette autorité sacrée viendrait à s'affaiblir ou à se perdre ! Si les enfants commettent quelque manquement, et s'en excusent sur leurs parents, n'ayez donc pas l'air d'ajouter foi à cet avancé, et jetez invariablement la faute sur les élèves

eux-mêmes ; donnez à entendre que, si les parents en avaient connaissance, ils en seraient bien mortifiés.

ARTICLE 5e.

DES RAPPORTS DE L'INSTITUTEUR AVEC LES ÉLÈVES.

Ces rapports doivent être pleins de bienveillance et de bonté d'une part, et de l'autre pleins de respect, de soumission et d'affection. Le maître d'école, comme tout autre supérieur, doit à ses élèves amour, soin, bon exemple et correction. Comme nous avons déjà développé plusieurs de ces devoirs, nous allons ici nous borner à un petit nombre d'observations.

1° *Soin du corps.*—Intéressez-vous beaucoup à la santé de tous vos élèves ; veillez particulièrement à ce que les plus petits ne se fassent pas de mal en jouant ou par quelque imprudence.

Lorsqu'un écolier est gravement malade, ne manquez pas d'aller le voir, ou du moins de vous informer de son état ; les parents seront très-sensibles à cette attention de votre part. S'il arrive un accident à quelque autre, donnez-vous la peine de l'envoyer mener au logis paternel.

2° *Soin de l'âme.*—De bons conseils, des avis charitables, offerts à propos et délicatement, peuvent produire quelquefois un très-grand bien dans l'âme d'un élève. Plus un enfant paraît avoir de passions fortes, d'inclinations perverses, plus le zèle du maître doit s'enflammer pour remettre cet infortuné dans le droit chemin et y affermir ses pas chancelants, plus en un mot ce pauvre enfant a besoin d'un bras ami qui le soutienne.

3° *Bon exemple.*—Le bon exemple est encore plus efficace que les plus beaux discours pour porter à la vertu. Le cœur de l'enfant, ne l'oublions pas, est comme une cire molle qui prend et retient, avec une extrême facilité, toutes les impressions. Un instituteur vertueux, une institutrice pieuse, formeront ordinairement leurs élèves à leur image. Si ceux-ci prennent, sans s'en apercevoir, les manières de la personne qui les instruit, ils copieront de même sans effort sa vie régulière et chrétienne.

4° *Vocation de l'enfant.*—Si, parmi vos élèves, vous trouvez quelque enfant qui paraisse avoir des dispositions singulièrement remarquables, qui semble appelé à une destinée spéciale, ne négligez pas ces indices de la Providence, favorisez de tout votre pouvoir cette vocation naissante, et soignez d'une façon particulière cette âme privilégiée. Peut-être y a-t-il

là un grand homme, un apôtre, ou encore un saint en germe. Mais, si la vocation céleste doit être respectée, d'autre part elle ne doit pas être violentée, il faut qu'elle soit parfaitement libre.

Si l'instituteur est jeune, nous lui dirons encore de ne pas se prononcer légèrement sur une matière aussi grave, et de consulter des personnes d'expérience, surtout le curé.

5° *Reconnaissance des élèves.*—Que le maître compte peu sur la reconnaissance des enfants qu'il instruit ; plus souvent il ne rencontrera de leur part qu'ingratitude, ou au moins qu'indifférence et froideur. Si cependant ils se montrent sensibles à son dévouement pour eux, s'ils viennent lui offrir, en certaines circonstances, l'expression de ce louable sentiment, qu'il leur en sache gré ; car la reconnaissance est la vertu des belles âmes. Mais si les enfants lui demandaient, en commun ou en particulier, d'accepter quelque présent, à moins que ce ne fût un objet d'une faible valeur, comme un bouquet de fleurs naturelles, nous lui conseillerions de détourner les élèves de cette intention, sans refuser néanmoins pour cette fois. Autrement, il se trouverait fort gêné vis-à-vis d'eux, étant en quelque sorte leur débiteur et leur obligé.

ARTICLE 6e.

DES RAPPORTS DE L'INSTITUTEUR AVEC LE PUBLIC.

Un instituteur doit tenir par-dessus tout à jouir de l'estime générale dans la paroisse où il enseigne ; or le moyen pour lui de l'acquérir c'est d'avoir une conduite irréprochable. Alors, sans doute, il n'évitera pas entièrement les critiques, car partout il y a de mauvaises langues ; mais du moins possèdera-t-il la confiance de tous les hommes honnêtes et bien pensants. Un autre excellent moyen de désarmer la malignité c'est de faire preuve, continuellement et envers tous, d'une grande modestie et d'une stricte politesse. Le maître ou la maîtresse sans prétentions, bien élevés et remplis d'égards, ne peuvent manquer, tôt ou tard, de voir disparaître les injustes préventions qu'on aurait pu avoir d'abord contre eux.

Que l'instituteur se tienne encore éloigné de tous les partis qui peuvent exister dans la localité ; s'il avait l'imprudence de se mêler une seule fois à ces divisions toujours regrettables, il s'aliénerait à jamais les esprits d'un grand nombre, et créerait contre lui des préjugés ineffaçables. Il n'éviterait pas même cet écueil en usant de diplomatie et en cherchant à plaire

à tous les partis, se prononçant tantôt pour ceux-ci, tantôt pour ceux-là, suivant les personnes avec qui il s'entretiendrait ; en voulant ainsi *ménager la chèvre et le chou*, il serait sûr de déplaire à tout le monde. Il faut donc qu'il ait l'indépendance de son opinion, mais qu'il la garde pour lui-même.

Quant aux élections municipales, parlementaires ou autres, il peut voter, s'il est qualifié, et quelquefois ce sera même une obligation pour lui, c'est-à-dire, si le bien évident du pays ou de la paroisse le demande ; mais qu'il n'en vienne jamais à se faire un partisan violent, qu'il évite soigneusement les discussions politiques, et qu'il soit le même pour tous les enfants de son école, à quelque couleur qu'ils appartiennent. Comme fonctionnaire public, il se doit à tous sans distinction.

L'instituteur sera heureux chaque fois qu'il lui sera possible de se rendre utile à la paroisse. Son modique traitement, ses faibles ressources ne lui permettront pas toujours d'écouter les penchants de son cœur ; cependant que, dans toutes les circonstances critiques, dans les grandes calamités, dans les entreprises publiques, il se montre libéral, généreux, même au prix de sacrifices personnels.

Mais s'il ne peut faire tout ce qu'il désirerait sous le rapport pécuniaire, il peut être bien

utile d'une autre manière, nous voulons dire, par son instruction. Combien de personnes viendront lui demander de leur lire ou de leur écrire une lettre ; combien de fois on le priera de préparer une requête aux trois branches de la Législature, ou de remplir les devoirs de secrétaire dans quelque assemblée publique ! Il fera bien de se prêter volontiers à ces demandes, au moins aussi souvent qu'elles ne l'exposeront pas *à se compromettre.* Un maître peut encore rendre de grands services en ouvrant, durant l'hiver, une classe du soir pour les jeunes gens ; mais qu'auparavant il consulte ses forces physiques. Quant à donner des leçons particulières à des personnes du sexe, jamais, à moins que ce ne soit devant leur mère.

ARTICLE 7e.

DES RAPPORTS DE L'INSTITUTEUR AVEC LES AUTRES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES.

1° *Le prédécesseur.*—Non-seulement un maître ne doit pas travailler à faire perdre la place à un de ses confrères, comme nous l'avons déjà dit, mais il ne doit pas non plus décrier son prédécesseur, ni faire de comparaisons odieuses avec sa propre manière d'agir. L'orgueil ou l'envie seraient les seuls motifs de telles

remarques, dont l'effet finirait par être contraire à celui qui se les permettrait.

2° *Le successeur.*—Certains maîtres ne sont pas moins jaloux de leur successeur que de leur prédécesseur. On dirait vraiment que les succès de celui qui les remplace leur enlèvent de leur mérite, et sont une cause de tristesse pour eux. Alors ils cherchent à se faire un parti hostile au successeur, ils le déprécient autant qu'ils peuvent, enfin ils s'efforcent de toutes manières de l'empêcher de prendre racine dans l'arrondissement : conduite basse et indigne !

3° *Les autres instituteurs.*—Tous les membres de la classe enseignante, laïques ou religieux, doivent se considérer comme des frères, formant une seule grande famille, dispersés sur tous les coins du pays pour travailler tous ensemble à une œuvre commune, le bien de la jeunesse. Parmi les instituteurs donc point de divisions, de mesquines jalousies, de misérables coteries ; mais de l'entente, de la charité, de l'union pour l'avantage de la profession tout entière ! Que celui qui est plus capable n'hésite jamais à donner une explication, un conseil, de l'aide à celui qui en a besoin ; que tout instituteur trouve dans chacun de ses confrères un ami sincère, un consolateur dans ses peines et ses embarras. Si vous enseignez près de l'église, estimez-vous heureux de voir, le dimanche et

les jours de congé, les autres instituteurs se réunir chez vous, et de pouvoir converser avec eux de l'école et des écoliers.

Une des choses qui peuvent le plus contribuer à maintenir cette union si désirable parmi les instituteurs, est sans contredit l'établissement des *Conférences en rapport avec les Ecoles Normales.* Là chacun apporte le tribut de ses talents et de ses connaissances ; là on apprend à se connaître, à se compter, à s'aimer ; là on discute les questions les plus intéressantes à la classe enseignante ; là enfin on retrouve deux ou trois fois par année des confrères, de véritables amis, qui savent encourager, aider, consoler.

4° *Les institutrices.*—S'il est désirable que les instituteurs fassent ainsi société ensemble, et les institutrices entre elles, il y aurait plus d'un inconvénient si les maîtres n'étaient pas extrêmement prudents à l'égard de celles-ci. Ils ne peuvent avoir les uns et les autres, dans leurs relations mutuelles, trop de réserve ni de circonspection, particulièremeut s'il y a double école dans la même maison. Une réputation perdue est bien difficile à recouvrer.

CHAPITRE II.

CONDUITE PRIVÉE DE L'INSTITUTEUR.

Rien de ce qui regarde les Instituteurs n'est indifférent, ni leur conduite publique (nous venons de le voir), ni leur conduite privée même. Partout et toujours le monde a les yeux fixés sur eux, prêt à censurer le moindre écart; ce qu'on tolère volontiers dans tout autre jeune homme, dans toute autre jeune fille, on le critique dans eux, on le condamne. Qu'ils ne se plaignent cependant pas trop de cette sévérité du public envers eux; rien n'est plus propre à les maintenir dans les bornes du devoir, dans les convenances de leur état, que cette exigeance même.

ARTICLE 1er.

D'UN RÈGLEMENT DE VIE.

Pour que la vie d'un instituteur soit utilement remplie et digne de sa vocation, il faut nécessairement qu'il s'impose un Règlement et qu'il s'y montre fidèle. Sans cela, adieu régularité, étude ; adieu méthode et succès !

Ce règlement doit tout prévoir autant que possible : ce qui doit se faire chaque année,

chaque mois aussi bien que chaque semaine, chaque jour, chaque classe même. Il y a plusieurs choses particulières à chacun et qui ne peuvent se comprendre dans un règlement général; mais ce qui est essentiel, c'est *que l'on tienne* à celui qu'on s'est prescrit, qu'on le suive ordinairement à la lettre, aussi exactement que si l'on vivait dans une communauté, et si les mouvements journaliers étaient annoncés au son de la cloche, enfin qu'on ne s'en dispense que pour des raisons graves et toujours à regret.

En voici un modèle, qui est à peu près celui que nous conseillons aux élèves de l'Ecole Normale Laval. Chaque instituteur peut le modifier suivant les circonstances où il se trouve.

REGLEMENT D'UN INSTITUTEUR.

CHAQUE JOUR.

Matin : 6 h.—Lever, prière, étude, messe (s'il est possible.)
7½ ou 8 h.—Déjeûner.
8¼ h.—Préparation de la classe.
8½ ou 9 h.—Classe.
12 h.—Dîner.

Soir : 1 ou 1½ h.—Classe.
4 h.—Récréation. Visite à l'église.
5 h.—Etude.
6½ h.—Souper.
7 h.—Récréation.
8 ou 8½ h.—Etude.
9½ ou 10 h.—Prière et coucher.

CHAQUE SEMAINE.

Grand'messe, instructions et vêpres.

CHAQUE MOIS.

Confession, et Communion (de l'avis du confesseur).

CHAQUE ANNÉE.

Assister aux Conférences (pour les maîtres). (*a*)
Faire la Retraite.

(*a*) A Québec, le dernier samedi de janvier, de mai et d'août ; la Conférence commence le vendredi soir.

A Montréal, le dernier vendredi de janvier et de mai, et le deuxième vendredi d'octobre.

ARTICLE 2e.

DU LEVER, DU COUCHER ET DES REPAS.

Il est bien important, pour la conservation de la santé, d'avoir des moments fixes pour le lever, le coucher et les repas. Cette régularité contribue aussi beaucoup à diviser convenablement les heures de la journée et à faire consacrer à chaque exercice le temps nécessaire.

L'hygiène demande qu'on se lève et qu'on se couche de bonne heure : l'étude du matin et le sommeil du soir sont les meilleurs. Nous avons marqué *six heures* pour le moment du lever, mais nous avouons qu'en été 5h. ou 5½h. serait mieux. Dépasser ordinairement 10 heures pour le coucher, n'est pas une chose à conseiller. Rien ne ruine plus la santé que des veilles prolongées.

Le lever et le coucher doivent être accompagnés de modestie et de prière. Il n'est que juste d'offrir chaque matin ses actions à Dieu, et de lui demander sa bénédiction et ses grâces ; il n'est pas moins juste, le soir, de le remercier de ses faveurs, d'implorer son pardon, et de se mettre, au moment de prendre son sommeil, dans l'état où l'on voudrait se trouver à l'heure de la mort.

La tempérance et la frugalité dans les repas sont indispensables à l'homme d'étude, et particulièrement à l'instituteur. Sans cela, les sens s'appesantissent, l'esprit s'alourdit, les idées s'obscurcissent, et alors impossible de s'appliquer sérieusement à rien. Le travail mental devient pénible, en même temps que la digestion.

Faites-vous donc une règle invariable de ne point user de liqueurs enivrantes hors des repas, et même à table de n'en prendre que lorsque vous en avez un besoin réel.

ARTICLE 3e.

DE L'ÉTUDE.

Que les instituteurs et les institutrices nous permettent d'attirer leur attention *toute spéciale* sur cet article. Il serait généralement à souhaiter qu'ils vinssent à s'en pénétrer assez pour s'y montrer toujours fidèles. Vu son importance majeure, nous le divisons en plusieurs sections.

Section 1ère.—NÉCESSITÉ D'ÉTUDIER.

L'étude est absolument nécessaire à tout instituteur pour plusieurs raisons.

1° *Pour s'occuper convenablement.*—Si un maître n'étudie point à part ses heures de classe, que fera-t-il ? Ou il se livrera à la fainéantise, et il contractera par là même de funestes habitudes, puisque l'oisiveté est la mère de tous les vices ; ou il passera son temps chez les voisins, et il y perdra bientôt la considération qui devrait s'attacher à son état ; ou enfin il se livrera totalement à des travaux manuels qui feront de lui un homme tout matériel et agreste.

2° *Pour entretenir son faible savoir.*—Les choses les mieux apprises viennent, par le défaut de pratique, à se rouiller, à s'effacer complétement : c'est la plainte journalière d'un grand nombre de personnes. C'est donc en vain qu'un instituteur se reposera sur l'examen qu'il a subi avant d'obtenir son brevet de capacité, pour se flatter qu'il a la science nécessaire pour enseigner consciencieusement. Combien qui ne seraient plus en état de recommencer cet examen au bout de quelques années, faute d'avoir continué à étudier ? Ne voit-on pas de même des jeunes gens ne pouvoir plus répondre à des questions de catéchisme qui ne les auraient nullement embarrassés lors de leur première communion, et cela uniquement parce qu'ils ont négligé de les repasser depuis ?

3° *Pour pouvoir remplir son devoir.*—Un maître a besoin non-seulement d'avoir bien appris une fois les choses qu'il doit enseigner, mais encore

de les savoir à fond et de les avoir toujours présentes à la mémoire. Ce n'est donc qu'en les revoyant sans cesse, en se les rendant tout à fait familières, qu'il se trouvera suffisamment capable de les expliquer aux enfants de son école. Il lui faut, s'il est possible, n'être jamais pris au dépourvu, n'être embarrassé par aucune de leurs questions.

4° *Pour augmenter ses connaissances.*—Ne vous contentez pas de conserver ce que vous avez déjà acquis, mais efforcez-vous chaque jour d'augmenter la somme de vos connaissances ; car il est nécessaire qu'un instituteur en sache beaucoup plus qu'il n'est appelé à en enseigner. Ne négligez point l'étude sous prétexte que vous en possédez plus qu'il n'en faut pour la localité où vous demeurez. Qui sait si, avec plus de science, vous ne pourriez pas diriger une école plus élevée et plus avantageuse, si même vous ne feriez pas faire plus de progrès aux élèves qui sont actuellement sous vos soins ?

5° *Pour soutenir l'honneur de son état.*—Des maîtres ou maîtresses bien capables sont convenablement appréciés tôt ou tard, même par les personnes qui sont le moins en état d'en juger, même dans les arrondissements les plus reculés et les plus incultes. Rien n'est plus propre à réhabiliter l'état d'instituteur que la science solide et profonde de ceux qui l'embras-

sent. Trop longtemps le contraire a prévalu; c'est aux maîtres et aux maîtresses d'écoles à seconder, par leur amour de l'étude, les généreux efforts que le Gouvernement a faits pour élever le niveau de la profession. Réjouissons-nous que déjà le mérite vrai d'un grand nombre ait pu briller dans les conférences d'instituteurs et dans les visites de messieurs les Inspecteurs.

6° *Pour se procurer des jouissances intellectuelles.*—Qu'il est agréable, qu'il est rafraîchissant pour un maître, après avoir passé de longues heures à initier de jeunes enfants aux éléments des connaissances humaines, de pouvoir s'entretenir par la lecture avec les plus beaux génies qui aient illustré leur temps, de pouvoir, par la réflexion, se pénétrer de leurs pensées et goûter à loisir le charme de leurs ouvrages immortels ! Qu'il est doux, au milieu d'une population agreste, à peu près sans lettres, de pouvoir se retirer à l'écart, et savourer en paix les chefs-d'œuvre de ces esprits d'élite ! En leur compagnie, on a vite oublié les tracasseries et les déboires que l'on rencontre si souvent dans la direction d'une école ; on s'y anime à cultiver son intelligence ; on perd pour ainsi dire de vue ce monde tout matériel dont on est entouré, pour vivre dans un monde à part, le monde des âmes.

Section 2e—TEMPS À CONSACRER À L'ÉTUDE.

Le temps à consacrer à l'étude doit être nécessairement réglé : autrement on remettra de jour en jour à s'y livrer, et l'on en perdra insensiblement la coutume. Il faut que l'étude soit un exercice ;—1° *quotidien*, et l'on ne doit y manquer que pour des motifs graves ; —2° *attaché à des heures fixes*, pour ne pas s'exposer à l'omettre par oubli ;—3° *pris dans les moments les plus favorables à la tranquillité*, parce que l'étude, pour être fructueuse, demande du silence et du calme ;—4° enfin, *d'une longueur modérée :* assigner, dans la première ferveur, un temps très-considérable chaque jour à l'étude, ce serait allumer un feu de paille qui s'éteindrait en un instant ; lui attribuer au contraire un temps raisonnable, c'est assurer sa propre persévérance dans cette louable résolution.

Quand quelque circonstance inévitable viendra interrompre ou empêcher votre étude, ne manquez pas de la reprendre avec une nouvelle ardeur aussitôt que vous le pourrez.

C'est une mauvaise coutume de lire dans son lit : on s'expose à des accidents par le feu, et l'on gâte son sommeil. D'ailleurs le matin l'on est en général plus dispos, et conséquemment plus propre à l'étude.

Section 3e—MATIÈRES D'ÉTUDE.

Voici à peu près dans quel ordre un instituteur devrait étudier :

I. *Les matières qu'il est appelé à enseigner*, et qui sont l'objet de ce qu'on nomme *préparation éloignée*. Il ne devrait même jamais négliger la *préparation prochaine*, qui consiste à prévoir la leçon de chaque jour, la manière de l'expliquer, les exemples destinés à l'éclaircir, et les applications à donner aux enfants. C'est là l'unique moyen d'enseigner avec aplomb et certitude, et par conséquent avec fruit.

II. *Les branches les plus importantes dans son état*, c'est-à-dire :—1° la *Religion*, qu'on ne sait jamais assez, et qui comprend dogme, morale, culte, etc.—2° la *Pédagogie*, qui est la science propre de l'instituteur ;—3° la *Grammaire*, que si peu de personnes possèdent à fond ;—4° les *Mathématiques*, dont les applications sont si importantes ;—5° l'*Histoire*, qui offre un champ si vaste à parcourir ;—6° les chefs-d'œuvre de la *Littérature*, qui présentent une nourriture si saine et si abondante à l'esprit et au cœur ;—7° les *Sciences naturelles*, si utiles et si intéressantes.

Section 4ème.—CHOIX DE LIVRES.

Un ancien a dit qu'il craignait l'homme qui n'avait lu qu'un livre. Nous n'irons pas si loin

que lui, mais nous dirons qu'une bonne bibliothèque se distingue, non par le très-grand nombre de volumes, mais par le choix judicieux qu'on a su en faire. Les moyens d'un instituteur ou d'une institutrice ne leur permettent guère ordinairement de faire l'acquisition de beaucoup d'ouvrages ; mais, après s'être procuré, la première année, quelques livres indispensables (*a*), ils pourraient facilement y en adjoindre quelques autres chaque année subséquente.

Nous croyons rendre service aux instituteurs en leur donnant une liste des principaux livres qui pourraient composer leur

BIBLIOTHÈQUE.

1° *Livres de piété.*

Nouveau Testament, avec notes par Mgr. Baillargeon.
Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament.
Psautier de David.
Epîtres et Evangiles.

(*a*) Ces livres indispensables sont :

Un Catéchisme ;	Une Arithmétique ;
Une Histoire Sainte ;	Une Géographie ;
Un Dictionnaire de poche ;	Un Atlas ;
Une Grammaire ;	Une Histoire du Canada.

Vies des Saints.
Combat spirituel.
Introduction à la vie dévote, par S. François de Sales.
Instructions pour les jeunes gens.
Elévations à Dieu sur les Mystères, par Bossuet.
Ame élevée à Dieu, etc., par Baudrand.
Délassements permis.
Imitation de Jésus-Christ.
La Passion méditée.
Imitation de la Sainte Vierge.
L'éternité s'avance, par le P. Géramb.
Pensez-y bien.
Manrèse.
Heures sérieuses du jeune âge, par Charles Sainte-Foi.
Heures sérieuses d'un jeune homme, par le même.
Heures pieuses d'un jeune homme, par le même.
Direction d'un jeune homme, par l'Abbé Herbet.
Direction d'une jeune personne, par le même.
De l'éducation des jeunes filles, par la Comtesse Drohojowska.
Conseils à une jeune fille, par la même.
Le Conseiller du peuple.

2° *Livres sur la Religion.*

Traité de l'Existence de Dieu, par Fénélon.
Théologie à l'usage des gens du monde.
Etudes sur le Christianisme, par Nicolas.

Réponses de Mgr. de Ségur.
Catéchisme de persévérance, par l'Abbé Gaume.
Manuel des Parents chrétiens, par M. A. Mailloux, V. G.

3° *Livres de Pédagogie.*

Traité des Etudes, par Rollin.
Education des filles, par Fénélon.
Ouvrages du Vénérable La Salle.
" du Père Judde.
" d'Overberg.
" de Théry.
" de Matter.
" d'Ambroise Rendu.
" de Gérando.
" de Braün.
" de l'Abbé Dauphin.
De l'Education, par Mgr. Dupanloup.
Le Livre des jeunes professeurs, et autres ouvrages, par l'Abbé Congnet.
Le Journal de l'Instruction publique, depuis 1857.
Journal of Education, depuis 1857.
Rapports du Surintendant de l'Education.
Autres publications pédagogiques.

4° *Dictionnaires.*

Dictionnaire de l'Académie.
" de Poitevin *in* 4°, *in* 8°, ou *in* 18.
Dictionnaire classique, par Bénard.

Dictionnaire d'Histoire et de Géographie, par Bouillet.

Dictionnaire des Lettres et des Sciences, par le même.

5º *Grammaire.*

Grammaire de Leroy.
" de Bonneau.
" de Poitevin.

Grammaire des Grammaires, par Girault-Duvivier.

Grammaire des Grammaires, par Mauvy.

Analyses grammaticales et logiques.

6º *Histoire.*

Ouvrages de Rollin.
" de Lefranc.
" de l'Abbé Drioux.

Discours sur l'Histoire universelle, par Bossuet.

Histoire du Canada, par M. Ferland.
" " " par M. Garneau, (Edition de 1859).

Histoire du Canada, par M. Bibaud.

Relations des Jésuites.

Relation du P. Bressani.

La France aux Colonies, par M. Rameau.

Le Canada sous la Domination française, par Dussieux.

Notes sur les Registres de Québec, par M. Ferland.

Notes sur les Archives de Beauport, par M. Jean Langevin.
Le Canada, par M. J. C. Taché.
Le Canada, par M. H. L. Langevin.
Vie de la Sœur Bourgeois, par M. Faillon.
Vie de Mad. d'Youville, par le même.
Vie de Mlle. Mance, par le même.
Vie de Mlle. LeBer, par le même.
Les Ursulines de Québec.
Dictionnaire Historique, par Feller.

7° *Littérature.*

Oraisons funèbres de Bossuet.
Petit Carême de Massillon.
Caractères de la Bruyère.
Télémaque, par Fénélon.
Fables de Lafontaine.
" de Florian.
" de Fénélon.
Œuvres de Jean Racine.
" de Boileau.
" de Louis Racine.
" de J. B. Rousseau.
Chefs-d'œuvre de P. Corneille.
Œuvres choisies de Molière.
Génie du Christianisme, par Châteaubriand.
Cours de Littérature, par Laharpe.
Fleurs de l'Eloquence.
Fleurs de la Poésie.
Morceaux choisis, Barrau.

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

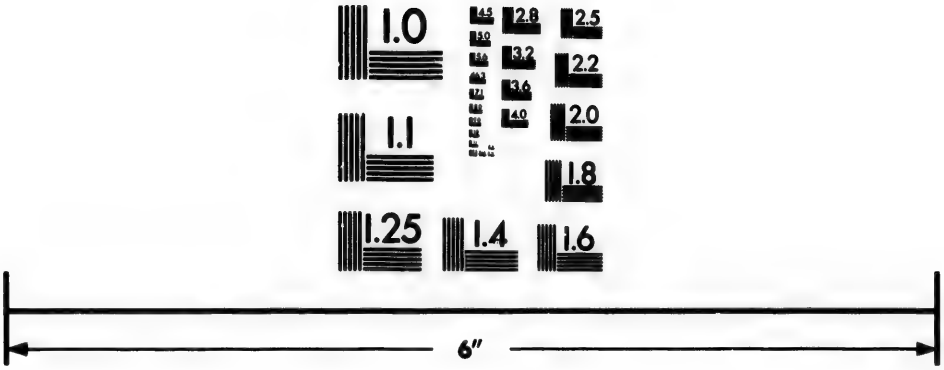

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
3.2
2.5
3.6
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

Lectures choisies, Leroy.
Divers ouvrages canadiens, entre autres : Charles Guérin.
Echo du Cabinet de Lecture.
Les Anciens Canadiens.
Foyer Canadien.
Soirées Canadiennes.
Revue Canadienne.

8° *Agriculture.*

Ouvrages de M. Perrault, père.
" de M. Evans.
Les Veillées Canadiennes, par M. Ossaye.
Principes d'Agriculture, par Victor Rendu.
Simples notions sur l'Agriculture, par Barrau.
La Revue Agricole.
La Gazette des Campagnes.
Le Verger Canadien, par M. Provancher.

9° *Sciences.*

Cours de Mathématiques.
Traité de Tenue des Livres.
Dessin linéaire.
Eléments de Physique.
Chimie agricole.
Eléments d'Astronomie.
Eléments de Physiologie.
Précis d'Histoire Naturelle.
Ornithologie du Canada, par M. J. M. LeMoine.
Flore Canadienne, par M. Provancher.

10° *Divers.*

Manuel des Notions Utiles, par M. Jacques Crémazie.

Manuel des Paroisses et des Fabriques, par M. H. L. Langevin.

On ne saurait, nous le répétons, prendre trop de précautions dans le choix des livres, surtout à l'époque où nous vivons. Quand on ne connaît pas un ouvrage, on ne devrait se déterminer à l'acheter ou à le lire que sur la recommandation de son curé, ou de quelque autre personne sage et éclairée. Souvent même on ne peut aucunement se fier au titre, ni à la réputation de l'auteur.

Section 5e.—MANIÈRE D'ÉTUDIER.

Quand on cherche le mot *Etudier* dans un Dictionnaire, on trouve les significations suivantes : *appliquer son esprit à une chose ; observer avec soin ; s'efforcer de fixer dans sa mémoire ; préparer.* Tout cela suppose :

1° *La tranquillité extérieure.*—Impossible d'étudier au milieu du bruit de la rue ou de la place publique, à la vue d'un chemin passant, ou parmi les cris et les pleurs de jeunes enfants. Il faut donc absolument se renfermer dans un cabinet un peu isolé pour le faire avec fruit.

2° *Le calme de l'âme.*—Avec une âme inquiète, un esprit agité, comment se recueillir ? Le trouble des passions, le tumulte des affaires, le dérèglement de la vie, sont autant d'obstacles à l'étude. Evitez donc avec soin de trop vous répandre au dehors, de trop vous occuper des affaires politiques ou locales, de trop faire de visites.

3° *L'application de l'esprit.*—L'étude en effet doit être un travail réel et sérieux, et non pas un simple passe-temps. Par conséquent, il faut s'y livrer entièrement et éloigner de soi toutes les pensées étrangères. Lire une historiette, les faits divers ou le feuilleton d'un journal, même les nouvelles du jour, ne serait donc pas une étude, mais un délassement.

4° *L'exercice de la mémoire,*—afin de fixer dans son esprit tout ce qu'il y a d'important dans l'objet de ses études. Ceci demande souvent qu'on revoie les mêmes choses à plusieurs reprises, qu'on les transcrive même, le souvenir ne pouvant s'en graver qu'à cette condition.

5° *L'habitude de la réflexion.*—Pour peu que la chose soit importante ou difficile, une lecture superficielle ne suffit point ; il faut de plus la méditer, y réfléchir, la considérer sous plusieurs faces, à plusieurs points de vue, même fréquemment prendre des notes et l'analyser. Ainsi

un auteur peut s'étudier sous le rapport de la grammaire, ou sous celui du style, ou au point de vue religieux ou philosophique. Généralement donc, on lit d'abord un ouvrage d'une manière continue ; on en reprend la lecture la plume à la main, notant soigneusement tout ce qui frappe ; enfin, on le repasse de nouveau avec plus d'attention, et on ne manque pas d'y découvrir des beautés ou des défauts qu'on n'avait pas aperçus tout d'abord.

ARTICLE 4e.

DES RÉCRÉATIONS.

Un instituteur ne peut s'exempter de prendre des récréations chaque jour, s'il veut conserver sa santé et ne pas s'user avant le temps. Mais il ne peut se permettre toute espèce d'amusements. Disons d'abord un mot de ceux qu'il doit s'interdire, et ensuite un autre mot de ceux qui peuvent lui convenir.

Section 1ère.—AMUSEMENTS INTERDITS À UN INSTITUTEUR.

1° *Bals et réunions bruyantes.*—Un instituteur est déplacé dans de semblables assemblées ; il y perd la considération qui devrait l'environner ; il y donne l'exemple de la dissipation et du

laisser-aller ; il s'y fatigue de manière à avoir de la peine à faire son école le lendemain ; enfin et surtout il s'y expose à un grand danger d'offenser Dieu. Quant aux noces, il nous semble qu'il ne devrait accepter d'invitation que pour celles de ses parents les plus proches ; encore doit-il s'y comporter avec beaucoup de réserve.

2° *Jeux publics.*—Il n'y a pas d'inconvénient pour d'autres jeunes gens de s'amuser, de jouer *en public ;* mais pour un instituteur, la chose nous paraîtrait tout à fait inconvenante, surtout si c'était en présence de quelques-uns de ses écoliers. Comment, après avoir été vu folâtrant ainsi, reprendre la gravité nécessaire avec eux ?

3° *Jeux intéressés.*—C'est une terrible passion que celle du jeu, et il est malheureusement bien facile de la contracter, pour peu qu'on s'habitue à des jeux intéressés. Si l'on a de la chance ou de l'adresse, on veut gagner encore ; si, au contraire, l'on est perdant, on joue toujours dans l'espoir de se refaire, de manière que la passion s'accroît sans cesse. On y pense continuellement durant la journée, et les nuits ne sont plus assez longues pour s'y livrer. Souvent, à cette vie-là, on perd la santé, la paix, l'honnêteté et l'honneur.

4° *La boisson.*—Il serait indigne d'un instituteur, comme nous l'avons dit ailleurs, de s'amuser à boire. Mais, s'il veut sincèrement s'exempter de ce vice détestable, il doit éviter deux choses : les tavernes et la compagnie de ceux qui aiment à boire. Qu'il se rappelle le proverbe : " Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es." Qu'il se souvienne également que les mauvaises habitudes se contractent peu-à-peu et, pour ainsi dire, insensiblement.

5° *Des occupations viles.*—Un maître qui se sent, qui respecte sa position, ne peut se livrer à des travaux qui, sans avoir rien de déshonorant par eux-mêmes, ne conviennent point à son état. Qu'un sordide amour du lucre ne l'engage donc jamais à oublier ainsi ce qu'il se doit.

6° *La compagnie de gens inférieurs à sa condition.*—Sans dédaigner personne, un instituteur doit éviter soigneusement de se faire mépriser en liant amitié, en allant souvent avec des gens d'une trop basse condition. Qu'il recherche, au contraire, la société des personnes instruites et importantes dans la paroisse ; qu'il fréquente les salons, et non les cuisines.

7° *L'habitude de fumer à l'excès.*—De l'aveu de tous les médecins, cet excès est préjudiciable à la santé. Il occasionne de plus une grande perte de temps, et quelquefois entraîne à l'intempérance.

Section 2e—AMUSEMENTS CONVENABLES À UN INSTITUTEUR.

I. *Lectures récréatives.*—Bien loin de défendre la lecture des gazettes, nous croyons au contraire qu'un instituteur *doit* en lire, afin de se tenir au courant de ce qui se passe soit ici, soit dans les autres pays. Mais nous dirons en même temps,—

1° Qu'il faut bien choisir les journaux qu'on veut lire. Il en est de dangereux par les principes qu'ils émettent, ou par l'espèce de littérature qu'ils publient.

2° Qu'il ne faut pas en lire un trop grand nombre. Cette lecture est pour plusieurs l'occasion d'une grande perte de temps.

3° Qu'il ne faut pas embrasser avec trop de chaleur un parti politique. Les jeunes gens sont naturellement ardents, et souvent portés à adopter des opinions exagérées, échevelées même. Trop fréquemment ils se croient appelés à régénérer le monde, à conduire la société, et à blâmer tout ce qui s'est fait avant eux.

Quant aux romans, les uns sont mauvais, les autres sont bons. Les premiers ne doivent être lus sous aucun prétexte : rien de si dangereux qu'un livre immoral, puisqu'on le lit sans avoir

à rougir devant personne, qu'on peut le reprendre aussi souvent qu'on veut, et que le poison s'infiltre ainsi secrètement dans le cœur, et d'autant plus aisément que le livre est mieux écrit, et que les choses licencieuses y sont dites avec plus de finesse et de grâce. Si, à tous ces piéges, viennent s'ajouter les *illustrations* et le luxe de la reliure, ou encore plus le bon marché fabuleux, alors malheur à l'imprudent qui ne fuira pas au plus vite !

Les *bons* romans ne doivent être lus qu'avec une grande réserve. Si l'on contracte *l'habitude* d'en lire, on y prendra bientôt goût ; cette lecture fera perdre un temps considérable, montera l'imagination, transportera le cœur et l'esprit dans un monde idéal et irréalisable, et fera trouver l'ennui et le désappointement dans le monde réel, et l'accomplissement des devoirs ordinaires ; enfin la passion du roman *dégoûtera complétement des études sérieuses*, et ruinera entièrement l'avenir d'un instituteur. On ne doit donc en lire que rarement, par exemple, comme un délassement, un jour de congé.

II. *Certains jeux*,—comme celui de dames, de dominos, de trictrac, d'échecs, de cartes, etc., pourvu que l'on joue avec des personnes choisies, simplement pour se récréer, et seulement pendant un temps *bien déterminé*. Le jeu d'échecs, étant fort sérieux et exigeant une grande tension

d'esprit, devrait être réservé pour des jours de congé ou les vacances. *Tricher* au jeu n'est pas digne d'un gentilhomme.

III. *Quelque art d'agrément.*—comme la musique ou le dessin. Mais il faut prendre bien garde à la composition des chœurs dont on formerait partie.

IV. *Quelque occupation manuelle,*—lorsqu'on a besoin d'un exercice un peu violent. Du jardinage, ou quelques travaux avec un tour rempliraient bien ce but. On pourrait ainsi confectionner beaucoup d'objets utiles, tout en s'amusant.

Pour une institutrice, de la couture ou de la broderie occuperait avantageusement ses moments de loisir.

ARTICLE 5e.

DES DEVOIRS RELIGIEUX.

Il va sans dire qu'un instituteur doit être très-exact àtout ce qui est d'obligation dans les exercices religieux, c'est-à-dire, la messe du dimanche, l'abstinence, les pâques, etc. Quant au jeûne, nous croyons que, généralement parlant, un instituteur ou une institutrice qui fait deux ou trois heures de classe dans la matinée, n'est pas tenu de jeûner complétement.

Celui qui veut donner bon exemple et édifier dans la paroisse, doit aussi être régulier aux vêpres, etc., et même à la messe sur semaine, s'il demeure près de l'église. Pour ce qui est de la confession, il est très-difficile de mener une vie régulière, surtout quand on est jeune, sans en approcher au moins tous les mois. Il serait peut-être préférable de se confesser à son propre curé ; cependant, si l'on est tant soit peu gêné avec lui, il vaut mieux s'adresser à un prêtre voisin. Mais il convient de communier ordinairement dans la paroisse où l'on enseigne.

Lire, dormir, ou se distraire pendant les sermons et les instructions serait bien peu édifiant de la part d'un instituteur.

Ses principales dévotions devraient être :— 1° *Le St.-Sacrement*; allez, aussi souvent que vous pourrez, confier à N. S. dans le tabernacle vos peines, vos projets, vos consolations.—2° *La Ste.-Vierge ;* mettez-vous avec abandon entre ses mains maternelles, afin qu'elle vous protége au milieu de tous les dangers et de toutes les misères de la vie.—3° *Les Anges Gardiens ;* invoquez fréquemment ceux des enfants dont vous êtes chargé.—4° *St. Louis de Gonzague ;* l'Eglise l'a donné pour patron à la jeunesse studieuse.

ARTICLE 6e.

DES VISITES ET DES PROMENADES.

1° *Visites.*—Il est certaines visites *de convenance* dont on ne peut se dispenser ; mais il faut éviter soigneusement ces visites *inutiles et fréquentes*, uniquement destinées à tuer le temps, ce que l'on appelle vulgairement *voisiner*. On gagne rarement à être beaucoup vu, et, dans ces entrevues presque continuelles, un instituteur serait sûr de perdre toute considération personnelle, ainsi que tout respect de lui-même.

Il doit particulièrement s'éloigner de toute maison suspecte ou dont la fréquentation ferait mal parler de lui.

2° *Promenades.*—Il serait très-regrettable qu'un instituteur prît un goût trop prononcé pour les promenades. Autre chose est de marcher un peu chaque jour pour sa santé, autre chose d'être toujours sur le chemin, toujours en projet de quelque excursion. On aurait hâte alors de voir finir l'école, pour rencontrer ses amis et courir avec eux. Ce serait bien pis encore, si l'on faisait la folie d'acheter ou de louer un cheval et une voiture, ou si ces sorties fréquentes avaient lieu le dimanche, surtout durant les offices.

ARTICLE 7e.

DU MARIAGE.

Il est désirable qu'un instituteur se marie un peu jeune ; il sera ordinairement plus sage et inspirera plus de confiance. Que dans le choix d'une compagne, il ne se laisse pas aveugler par les avantages purement extérieurs, ou par l'appât d'une fortune ; qu'il considère plutôt les qualités de l'esprit et du cœur, ainsi que la santé et l'éducation de la personne, et la respectabilité de sa famille. Qu'il prenne pour épouse celle qu'il croira digne *par ses vertus* de devenir la mère de ses enfants. La démarche est très-grave : il s'agit du bonheur ou du malheur de la vie entière, souvent même du sort éternel. Qu'il consulte donc Dieu d'abord, puis son directeur de conscience, son curé, ses parents, d'autres personnes *sages et désintéressées*, surtout *qu'il consulte avant d'avoir pris une décision irrévocable*, et avec le dessein de *suivre* les bons conseils.

Le temps qui précède le mariage est quelquefois bien critique ; combien de malheureux jeunes gens ont attiré la malédiction céleste sur leur ménage par les crimes commis durant la *fréquentation !* Un instituteur ne doit donc présenter assidûment ses hommages à une jeune fille que s'il a le dessein sérieux de l'épouser, si ses moyens lui permettent de s'établir *sans*

retard, et si les parents de part et d'autre voient cette alliance de bon œil. Que *jamais et sous aucun prétexte* il ne demeure en tête-à-tête avec elle, ni dans la maison, ni à la porte, ni en promenade à pied ou en voiture. S'il n'a que des choses honnêtes à lui communiquer, il ne doit avoir aucune objection à être entendu des parents. Ceux-ci doivent également être prévevenus de la demande qu'il prétend adresser à leur fille.

Ajoutons que des prières ferventes et le recours aux sacrements forment la meilleure préparation au mariage.

ARTICLE 8e.

DE L'ÉCONOMIE.

Il est important pour un instituteur de s'accoutumer à l'économie. N'ayant en général que des ressources fort limitées, il s'exposerait, en ne ménageant pas, à contracter des dettes qu'il ne pourrait acquitter, et à perdre ainsi son crédit. Nous lui conseillerions donc de déposer régulièrement ses épargnes dans une *Caisse d'économie*, et, en attendant, de les confier à une tirelire. Par ce moyen, il éloignera la tentation de les dépenser sans un besoin pressant, et il en retirera un petit intérêt.

Néanmoins, nous en avons déjà fait la remarque, il y a certaines circonstances où il convient qu'un instituteur se montre généreux, comme une souscription publique, une quête pour quelque objet de bienfaisance ou de religion, etc. User de mesquinerie en de telles occasions serait donner une idée défavorable de son esprit ou de son cœur.

Il est encore certaines autres dépenses quasi indispensables : souscrire au *Journal de l'Instruction publique*, à la bibliothèque paroissiale ou à celle de l'Ecole Normale, contribuer à la *Caisse de retraite des Instituteurs*, payer annuellement pour les *Conférences*, etc.

Instituteurs et Institutrices, si vous êtes fidèles aux avis et aux conseils que vous donne dans ces pages un de vos amis les plus sincères, vous jouirez de l'estime universelle dans l'accomplissement de vos laborieux et importants devoirs, vous y trouverez paix et bonheur, vous serez bénis de Dieu et des hommes.

FIN DU COURS.

APPENDICE.

APERÇU HISTORIQUE

DES

PROGRÈS DE L'INSTRUCTION DANS LE BAS-CANADA.

Nous n'avons pas la prétention de donner en ces quelques pages l'histoire complète de l'Instruction Publique dans notre pays ; nous n'en offrons qu'un Aperçu à la classe enseignante, qui, par sa position, doit nécessairement connaître la marche de l'Education parmi nous depuis le commencement de la colonie.

I. SOUS LA DOMINATION FRANÇAISE.

Nos pères, tout occupés sous le Gouvernement français à jeter, sur les bords du St.-Laurent, les fondations d'un établissement solide, et en même temps à se défendre contre deux ennemis redoutables, les Iroquois et les Anglais ; mal appuyés d'ailleurs, ou plutôt négligés et abandonnés par la mère-patrie, ne purent guère tourner leur attention vers un

plan général d'éducation. Tout fut donc à peu près laissé à l'initiative privée.

1° ÉCOLES DE GARÇONS.

1° *Récollets.*—Les Récollets, arrivés au Canada en 1615, ont été les premiers instituteurs qu'ait eus le pays. En 1616, le Frère Pacifique Duplessis tenait une école à l'endroit où est aujourd'hui la ville des Trois-Rivières, et en 1618 le Père Joseph LeCaron en tenait une autre à Tadoussac. A la prise de Québec par Kirtk, en 1629, ils quittèrent le pays, et n'y revinrent qu'en 1670. Leur couvent, qui était auprès de la Rivière St.-Charles, leur fut échangé en 1681 par Mgr. de St. Valier contre un terrain situé à la Haute-Ville de Québec, et actuellement occupé par la cathédrale anglicane et le palais de justice. La maison fut incendiée en 1796. Les Récollets tinrent continuellement des écoles pour les enfants du peuple, avec un dévouement qui ne se démentit jamais, soit dans les villes, soit dans les campagnes.

2° *Jésuites.*—Les Jésuites, arrivés au pays en 1625, l'abandonnèrent de 1629 à 1632. Ils fondèrent à Québec, grâce à la libéralité du Marquis de Gamache, père de l'un d'eux, le P. René Rohault, un Collége, qui a été ouvert jusqu'en

1760. En outre, " ils ont toujours, dit un mémoire manuscrit, tenu ou fait tenir jusqu'en 1776 une école très-bien réglée, où l'on enseignait aux jeunes gens la lecture, l'écriture et l'arithmétique. Cette école était ouverte à tous ceux qui voulaient en profiter." Le P. Paul Le Jeune avait dès 1632 quelques petits élèves sauvages. Quant au cours collégial, Mgr. de St. Valier nous dit : " leurs classes ne sont pas aussi fortes en écoliers qu'elles le seront un jour ; mais leurs régents sont gens choisis, pleins de capacité et de zèle, qui remplissent leurs devoirs par esprit de grâce." La Potherié dit de son côté : " Ils enseignent les humanitez, la philosophie et la théologie."

3° *Séminaire de Québec.*—Le 26 Mars 1663, Mgr. de Laval fonda un Séminaire diocésain, auquel il confia l'éducation du clergé et donna tous ses biens en 1680. De plus, sur les instances de l'illustre Intendant Talon, qui désirait *franciser* les sauvages, il établit le 1er. Octobre 1668, pour les jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiastique, un Petit-Séminaire, qui fut ouvert le 8 du même mois, et composé d'abord de 8 Français et de 6 Hurons. Mais ce projet de Talon ne put réussir, à cause du caractère inconstant des Sauvages. Cependant le défaut de professeurs obligea le Séminaire à envoyer assez longtemps ses élèves en classe chez les Jésuites.—Le 8 Juin 1693, Mgr. de Laval fonda

encore à St. Joachim, où il avait établi une ferme-modèle, six pensions pour une école déjà florissante en 1686. (*a*) Les jeunes gens s'y adonnaient à l'agriculture ou à divers métiers, suivant leur inclination. A son exemple, M. Soumande, prêtre, directeur de cet établissement en même temps qu'il desservait une grande partie de la Côte nord du fleuve en bas de Québec, y fonda cinq pensions pour former de bons instituteurs : c'est là, croyons-nous, le premier essai d'école normale en Canada.

4º *Séminaire de St. Sulpice.*—Quatre membres du Séminaire de St. Sulpice de Paris arrivèrent en 1657 à Montréal pour y exercer les fonctions du saint ministère. L'un d'eux, M. Souart, avec une abnégation admirable, entreprit en 1664 de faire lui-même l'école aux enfants de la ville naissante. " Sous ses auspices il se forma aussi en 1686, nous dit le Rév. M. Verreau, (*b*) une association, une espèce de communauté enseignante, à laquelle les messieurs de St. Sulpice donnèrent un demi-arpent de terre au coin des rues Notre-Dame et St. François Xavier, en face du Séminaire.....De 1693 jusqu'en 1838, le Séminaire demeura seul chargé de cette école. Parmi les noms des maîtres qu'il y employa...est celui de M. Jean Jacques Talbot,

(*a*) *Estat présent de l'Eglise.*—Edition de 1857 ; p. 20.

(*b*) *Journal de l'Instruction Publique*, Vol. VIII, Nos. 9 et 10, p. 133.

clerc minoré, qui enseigna, nous disent les mémoires du temps, avec une peine et un travail infini pendant 40 ans, de 1716 à 1756 "...Dès 1733, il devint nécessaire d'y joindre des classes de latinité. C'est sur le site de cette école que s'élève aujourd'hui le *Cabinet de lecture Paroissial.*

5° *Frères Charon.*—Vers 1688, M.M. Charon, LeBer et Fredin avaient fondé à Villemarie (Montréal) une communauté de Frères Hospitaliers, qui fut reconnue par le Roi de France en 1694. Trente ans plus tard, M. Charon voulut confier à ces Frères de l'Hopital-Général le soin de " former des maîtres d'écoles pour les envoyer dans les paroisses de la campagne ;" le Roi confirma en Février 1718 cet établissement, et donna " pour l'entretien de six des dits maîtres d'école au moins, la somme annuelle de trois mille livres,"..." voulant que tous les dits maîtres d'école...soient préalablement tenus de prendre...la permission du... sieur évêque de Québec." Ce projet n'eut cependant que fort peu de succès : l'esprit religieux ne put s'établir parmi ces frères ; les sujets manquèrent bientôt ; les dettes augmentèrent, et en 1731 le Roi supprima la pension dont nous venons de parler. Néanmoins en 1737 on essaya d'unir la Société à l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes. Deux de ceux-ci vinrent à Montréal pour examiner l'état des choses, mais ils le trouvèrent si peu satisfaisant

qu'ils se refusèrent à cette union. Tous ces contretemps décidèrent les deux seuls Frères Charon qui restaient, à céder en 1747 leur maison à Mad. veuve d'Youville.

6° *Prêtres séculiers.*—D'après beaucoup de documents, on voit que, sous le Gouvernement français, un bon nombre de curés se chargeaient aussi d'enseigner eux-mêmes à quelques petits garçons de leurs paroisses les éléments des connaissances humaines, en l'absence d'écoles régulières. (*a*)

ÉCOLES DE FILLES.

1° *Ursulines de Québec.*—En 1639, Mad. de la Peltrie arrivait dans ces pays lointains et alors barbares, pour y fonder une maison d'Ursulines, destinée à donner l'instruction aux jeunes filles. L'apparition sur nos bords de ces Vierges intrépides fut une cause de joie et de bonheur pour la colonie, aussi bien qu'une source de bénédictions. Tout d'abord, elles se retirèrent dans une petite maison à la Basse-Ville, près du lieu où fut depuis bâtie l'église de N. D. de la Victoire. Trois ans plus tard, le 21 Novembre, elles entrèrent dans leur monastère, situé sur l'emplacement où on le voit encore. Dès leur arrivée, les Dames Ursulines, qui avaient pour

(*a*) *Lettre pastorale de Mgr. Dosquet*, 20 février 1735.

supérieure la vénérable Mère de l'Incarnation, s'occupèrent des petites filles sauvages, pour qui elles établirent un *Séminaire*, et des jeunes Françaises, pour qui elles ouvrirent un pensionnat et un externat. Comme nos autres communautés canadiennes, elles furent éprouvées par des incendies désastreux ; mais, grâce à la divine Providence, le monastère est sorti de ses ruines avec une vigueur toute nouvelle. Là se sont formées des générations de femmes fortes, de mères pieuses, de vierges héroïques, qui ont été l'un des plus fermes soutiens de la nationalité canadienne-française.

2° *Hôtel-Dieu de Québec.*—Les Religieuses de l'Hôtel-Dieu, venues au pays en compagnie des Dames Ursulines, se dévouent, avec une patience surhumaine, au soulagement des malades ; mais pendant assez longtemps elles s'appliquèrent aussi à l'instruction d'orphelins qu'elles avaient pris sous leurs soins, et c'est à ce titre que nous les mentionnons ici. La duchesse d'Aiguillon fut leur fondatrice.

3° *Hôtel-Dieu de Montréal.* — Cet établissement, fondé par Mlle. Mance en 1642, et par conséquent du même âge que la ville même de Montréal, reçoit également des orphelins, qui s'y instruisent.

4° *Congrégation de Notre-Dame.*—En 1653, une sainte fille, native de Champagne, Marguerite

Bourgeois, fondait à Montréal une Congrégation de Sœurs paroissiales, qui a pris avec le temps une extension considérable, et s'est ramifiée vers tous les points du pays. Le bien que les Ursulines faisaient déjà depuis 14 ans, les Sœurs de la Congrégation entreprirent de l'imiter; elles voulurent donc partager le mérite de leurs devancières, et des milliers de jeunes personnes dans nos villes et dans nos campagnes peuvent attester avec quel succès les filles de la Sœur Bourgeois se sont acquittées de leur noble tâche. Nous ne pouvons mentionner leurs diverses Missions; nous dirons seulement qu'en 1689 elles s'établirent à la Basse-Ville de Québec à la demande de Mgr. de St. Valier.

Elles éprouvèrent deux affreux incendies à la maison-mère de Montréal, mais ces tribulations ne purent abattre leur courage.

5° *Hôpital-Général de Québec.*—En 1693, Mgr. de St. Valier détermina les Sœurs de l'Hôtel-Dieu de Québec à fournir des sujets pour l'établissement d'un Hôpital-Général, destiné à recevoir les vieillards et les infirmes, dans l'ancien monastère des Récollets, près de la Rivière St.-Charles. Les deux maisons devinrent indépendantes l'une de l'autre en 1701. En 1725, les Dames de l'Hôpital-Général ouvrirent un pensionnat pour l'instruction des jeunes filles, qui a rendu les plus grands services à la cause de l'éducation.

6° *Ursulines des Trois-Rivières.*—Les Ursulines de Québec se décidèrent en 1697 à envoyer, sur les instances de l'infatigable évêque, Mgr. de St. Valier, trois de leurs Sœurs fonder aux Trois-Rivières une maison de leur Ordre. A l'instruction des jeunes filles, ces courageuses Vierges joignent le soin des malades.

7° *Sœurs Grises.*—Cette excellente communauté fut fondée définitivement en 1747 à Montréal par Mad. d'Youville, et succéda avantageusement aux Frères Charon dans la direction de l'Hôpital-Général de Villemarie. Les bonnes Sœurs se chargèrent aussi d'instruire les orphelins et les enfants trouvés qu'elles prennent à leur charge.

Résumé.—On le voit donc, l'Education fut presque exclusivement entre les mains du clergé et des communautés religieuses sous la Domination française: tout fut créé, soutenu, rétabli, arraché aux ruines, défendu contre l'ennemi, par leurs soins, leurs sacrifices et leur dévouement.

II. SOUS LA DOMINATION ANGLAISE.

A la suite de la conquête, le Canada était trop épuisé pour que l'on pût de sitôt s'occuper d'un plan d'Instruction Publique. Il s'écoula une trentaine d'années avant que le Gouverne-

ment prît aucune mesure à cet égard. Ce ne fut donc qu'en 1789 que le gouverneur, Lord Dorchester, nomma une Commission d'Education, composée de neuf membres, dont quatre seulement étaient Canadiens. Le plan que proposa cette Commission, excluant tout enseignement religieux des écoles et voulant les rendre communes aux catholiques et aux protestants, fut vivement combattu par l'évêque, Mgr. Hubert, et ne donna aucun résultat.

L'Acte Constitutionnel étant venu en force dans l'intervalle, le Parlement bas-canadien passa en 1801 une loi qui mettait les écoles sous la régie de *l'Institution Royale.* C'était une seconde tentative de protestantiser les Canadiens, qui n'eut pas plus de succès que la première, grâce à l'énergique vigilance du clergé catholique.

Après un essai infructueux de 23 ans pour soutenir ces école royales, la Législature établit en 1824 des Ecoles de Fabrique, c'est-à-dire que les fabriques étaient autorisées à consacrer un quart de leur revenu annuel au maintien de ces écoles. Sur la permission de l'Evêque, un bon nombre de fabriques profitèrent de ces dispositions de la loi, et en 1830 on comptait 68 écoles de ce genre.

En 1829, il fut passé une nouvelle loi, qui établissait des écoles élémentaires dans les dif-

férentes paroisses, et leur allouait £20 par an ; de plus accordait £2000 par an pour la construction de maisons d'école, et faisait des octrois à plusieurs établissements d'éducation. Cette même loi encourageait l'introduction dans le pays du système mutuel appelé *Lancastrien*. Les écoles établies en vertu de cette loi se montait en 1836 à 1321, fréquentées par 36,000 enfants, et en 1840, à 1569, fréquentées par 57,000 élèves.

Cependant, en 1835, la Législature adopta une loi pour la création de deux Ecoles Normales, l'une à Québec et l'autre à Montréal. On pria le Rév. M. Holmes, membre du Séminaire de Québec, qui passait en Europe, de vouloir bien y acheter des instruments et se procurer des maîtres pour ces institutions. Il réussit à engager deux professeurs, qui vinrent en Canada l'année suivante ; mais les troubles civils, qui arrivèrent presque aussitôt, empêcha l'établissement de ces écoles. Néanmoins le Gouvernement avait confié aux Dames Ursulines de Québec le soin de préparer quelques institutrices, et six élèves étudièrent dans ce but jusqu'en 1838 ; ce sont Mlles. Croteau (aujourd'hui Religieuse), Casault, Malherbe, Piché, Sénéchal (qui ont enseigné toutes quatre) et Colyer (qui est morte après quelques mois d'étude).

Sur ces entrefaites, eurent lieu les troubles politiques de 1837 et 1838, la suspension de la

constitution, enfin l'union des deux Canadas. Ces divers événements interrompirent naturellement les progrès de l'Education parmi nous. Mais le Parlement du Canada-Uni passa bientôt, en 1841, une loi pour l'établissement d'écoles primaires. En vertu de cette loi, le Gouverneur nomma en 1842 un Bureau d'Education, composé de trois Surintendants : l'Hon. Robert Jamieson, pour la province entière, le Rév. Robert Murray, ponr le Haut, et le Dr. J. B. Meilleur pour le Bas-Canada. Des commissaires d'écoles, élus par le peuple, devaient faire rapport de leurs décisions aux Conseils de District, nommés par la Couronne. L'impopularité de ces Conseils rejaillit malheureusement sur les dispositions de cette loi d'éducation ; et, malgré la bonne volonté de ceux qui étaient appelés à la faire fonctionner, elle n'eut guère d'autre résultat que de faire surgir un certain nombre d'écoles indépendantes.

Voyant cette opposition à la loi de 1841, qui imposait une taxe directe pour le maintien des écoles, les législateurs eurent la faiblesse, en 1845, de céder à ce préjugé populaire, d'abolir cette taxe, et d'y substituer des contributions volontaires. Mais les effets de cet amendement furent si nuisibles à l'avancement de l'Education qu'il ne put subsister qu'une année, et qu'en 1846 fut adoptée une nouvelle loi, dont les principales prescriptions sont encore en force

et qui rétablissait la cotisation et la répartition obligatoire. En 1849 on permit de nouveau, par un amendement, la contribution volontaire, mais à la condition qu'elle soit réalisée dans le cours du mois de juillet de chaque année.

Il est difficile aujourd'hui d'imaginer l'opposition aveugle et acharnée qu'offrirent, dans plusieurs paroisses, au fonctionnement de cette loi quelques hommes, qui y cherchaient une vile popularité et que le bon sens des masses a affublés du titre d'*éteignoirs*. Il est également difficile de se figurer les obstacles qu'eut à rencontrer M. le Surintendant Meilleur, pour déterminer les gens à établir des écoles et à les supporter d'une manière quelconque : il a fallu un zèle à toute épreuve et une constance indomptable de sa part pour en triompher.

C'est sous son administration, en 1851, que furent établis des Inspecteurs d'écoles, officiers que nous osons dire indispensables au fonctionnement régulier d'un système d'Instruction Publique.

Cependant les Actes de 1844 et 1846 avaient organisé, à Québec et à Montréal, deux Bureaux d'Examinateurs, devant l'un desquels les instituteurs doivent subir une épreuve avant de pouvoir enseigner; un autre Acte, passé en 1853, en établit six autres, pour les Districts de

Kamouraska, Gaspé, St. François, Trois-Rivières et Outaouais.

Dans ses rapports, M. le Dr. Meilleur suggérait la fondation d'un Journal d'Education et celle d'Ecoles Normales. Son successeur, l'Honorable M. Pierre J. O. Chauveau, ancien ministre, a pu, par son activité et sa persévérance, réaliser pleinement ces améliorations et beaucoup d'autres non moins importantes. Entré en charge en juillet 1855, il réussissait à obtenir des Chambres, dès le mois de mai suivant, des amendements bien désirables aux lois d'Education, la votation d'une somme pour la publication et la circulation d'un *Journal de l'Instruction Publique*, et celle d'une autre somme pour aider à former une *Caisse de Retraite* pour les Instituteurs devenus vieux.

La même loi établit un *Conseil de l'Instruction Publique* et en définit les droits et les devoirs. Ce Conseil fut organisé en 1859, et il nomma pour son premier président l'Honorable Sir Etienne Paschal Taché.

Dans la même session de 1856, M. Chauveau obtint aussi la passation d'une loi pour l'établissement et le soutien d'Ecoles Normales dans le Bas-Canada. Il ne perdit pas de temps pour les ouvrir, et il eut la satisfaction d'inaugurer à Montréal les Ecoles Jacques-Cartier et McGill

le 3 mars 1857, et l'Ecole Laval à Québec le 12 mai suivant.

Il n'est que juste de reconnaître ici combien toutes ces mesures si importantes doivent de leur succès à l'énergie et au bon vouloir de l'Honorable M. G. E. Cartier, Procureur-Général pour le Bas-Canada.

Le Surintendant profita de l'occasion pour organiser des Conférences d'Instituteurs en rapport avec les Ecoles Normales. Ces Associations ont tenu depuis lors des séances régulières trois fois l'année, et y ont discuté beaucoup de questions intéressant soit l'enseignement lui-même, soit le sort de la classe enseignante.

Les instituteurs du District de Québec avaient cependant formé entre eux une Société dès le 15 mars 1845, et ils réussirent à la faire incorporer en 1849 sous le nom d'*Association de la Bibliothèque des Instituteurs du District de Québec ;* elle a compté jusqu'à 130 membres. Sa bibliothèque importante a été réunie à celle de l'Ecole Normale Laval, du consentement d'une assemblée tenue à cet effet.

Avec l'année 1857, M. le Surintendant commença la publication du *Journal de l'Instruction Publique*, et du *Journal of Education ;* ces revues sont rédigées, comme chacun sait, avec un succès digne de la plume élégante et facile, du talent et des connaissances variées de celui qui a

entrepris cette tâche laborieuse, et d'une manière à nous faire le plus grand honneur à l'étranger.

Entrons maintenant dans quelques détails sur les progrès de l'Education parmi nous depuis le nouveau Régime.

Statistique générale.—Rappelons d'abord qu'outre les Universités et les Colléges, il y a trois sortes d'écoles pour la grande masse des enfants du peuple : des Académies, des Ecoles Modèles et des Ecoles Elémentaires. Un très-grand nombre de ces Ecoles sont sur un excellent pied, et répandent une instruction solide et pratique.

Par le Rapport du Surintendant de l'Education pour 1863 on voit que, dans le Bas-Canada,

en 1853, on comptait 2352 institutions, avec 108284 élèves,
et en 1861, " 3345 " avec 180845 "

sous 4338 personnes donnant l'enseignement, c'est-à-dire qu'en 9 années, l'augmentation des institutions de toutes sortes a été d'environ 1000, et celle des élèves, d'un peu plus de 72500. On observe un progrès encore plus considérable dans le nombre des enfants qui étudient les branches les plus importantes. Ainsi, pour 1853 et 1861, le nombre d'élèves

étudiant	l'arithmétique	est	comme	1 :	$3\frac{2}{3}$
"	la géographie	"	"	1 :	$4\frac{1}{2}$
"	l'histoire	"	"	1 :	$7\frac{3}{5}$
"	la grammaire française		"	1 :	$3\frac{9}{10}$
"	l'analyse grammaticale		"	1 :	$11\frac{1}{2}$

Il y avait aussi en 1851,

3 Universités.
7 Ecoles spéciales supérieures.
13 Colléges classiques.
14 Colléges industriels.
63 Académies de garçons ou mixtes.
84 Académies de filles.
86 Couvents enseignants.
3 Ecoles normales.
4 Ecoles spéciales primaires.
243 Ecoles modèles, dont 193 de garçons.
2889 Ecoles élémentaires.
143 Ecoles dissidentes.
325 Ecoles indépendantes.

1° ÉCOLES DE GARÇONS.

1° *Collége des Jésuites à Québec.*—Après une existence utile et brillante d'un siècle et quart, cette maison, asile des lettres, a été convertie en caserne, au mépris des intentions pieuses des fondateurs. D'après le traité de paix, les Pères de la Compagnie de Jésus, ne pouvant se recruter, fermèrent leur collége classique en 1760, et leur école primaire en 1776.

2° *Séminaire de Québec.*—Les Messieurs du Séminaire des Missions Etrangères, qui avaient été chargés par leur immortel fondateur, Mgr. de Laval, de soutenir un grand et un petit

séminaire, voyant la jeunesse du pays en général privée, par la disparition des Jésuites, des bienfaits d'une éducation supérieure, s'imposèrent généreusement la tâche de remplir ce vide regrettable. Ils ouvrirent donc les classes de leur Petit-Séminaire à tous les jeunes gens indistinctement, quelle que fût leur vocation. De nos jours 400 élèves s'y instruisent annuellement. Le Grand-Séminaire renferme 40 étudiants en théologie.

3° *Collége de Montréal.*—M. J. B. Curateau de la Blaiserie, curé de la Longue-Pointe, avait entrepris de donner des leçons de latin dans son presbytère à quelques élèves ; tels furent les modestes commencements d'une grande et belle institution, le Collége de Montréal. C'est le Séminaire de St. Sulpice qui le fonda le 1er. octobre 1773, et l'installa, sous le nom de *Collége de St. Raphaël*, dans le Château Vaudreuil, sur la place Jacques-Cartier actuelle. Ce bâtiment ayant été incendié en 1803, Messieurs les Sulpiciens construisirent, l'année suivante, le Collége de Montréal proprement dit. Il a été dernièrement transféré à la Montagne. Il est fréquenté par environ 200 élèves. Le Grand-Séminaire renferme plus de 100 étudiants en théologie.

4° *Séminaire de Nicolet.*—Cet établissement important a également pris naissance, en 1804,

dans un presbytère, celui de M. Louis Marie Brassard, curé de Nicolet. Il a été construit et soutenu principalement au moyen des libéralités de ce digne curé, et de nos Seigneurs Plessis, Panet et Signay, archevêques de Québec. A peu près 240 élèves en suivent les classes.

5° *Collége de St.-Hyacinthe.*—Sept années après que M. Brassard jetait les fondements du Séminaire de Nicolet, M. Antoine Girouard, curé de St.-Hyacinthe, commençait dans sa paroisse, au prix des plus grands sacrifices, un autre établissement du même genre, aujourd'hui très-florissant et fréquenté par plus de 280 élèves. Le terrain où s'élèvent les nouveaux et splendides bâtiments est le don généreux de M. François Cadoret, de la ville de St.-Hyacinthe.

6° *Séminaire de Ste.-Thérèse.*—En 1825, le bon curé de Ste.-Thérèse de Blainville, M. Charles Ducharme, fondait lui aussi, en dépit de très-grands obstacles, une maison d'études classiques, qui a su se mettre au niveau des plus fortes institutions du pays. Elle compte de 180 à 190 élèves.

7° *Collége de Chambly.*—Il a été fondé en 1825 par le vénérable M. Mignault, curé de la paroisse de Chambly. Il a d'abord été classique, mais depuis plusieurs années, on n'y donne plus qu'une éducation primaire.

8° *Collége de Ste.-Anne.*—Encore un établissement dû au clergé canadien, fruit des sueurs, des travaux et des sacrifices d'un curé zélé, secondé par des laïques remplis de bonne volonté ! On les a vus, ces hommes à la volonté de fer, au cœur généreux, aider eux-mêmes à extraire la pierre de la carrière, à transporter les matériaux, à élever les pièces de charpente ; on les a vus s'imposer de dures privations, pour arriver à l'accomplissement de leurs intentions bienveillantes. C'est ainsi qu'a fait M. C. F. Painchaud, curé de Ste.-Anne de la Pocatière ; c'est ainsi qu'il est parvenu, en 1827, à élever dans sa paroisse un nouveau monument aux lettres, où 240 jeunes gens viennent chaque année recevoir une instruction commerciale ou classique, suivant leur vocation. Ce Collége s'ouvrit en septembre 1829.

9° *Collége McGill.*—En 1827, un ami de l'éducation, l'Hon. P. McGill, de Montréal, fondait, en faveur de ses concitoyens protestants, une Université, qui a dû passer par beaucoup d'épreuves, mais qui, depuis son union, en 1850 avec le High-School de la même ville, est devenue prospère. On donne l'instruction à environ 500 élèves dans ces deux institutions.

10° *Collége de l'Assomption.*—En 1832, le joli village de l'Assomption a vu s'ériger dans son sein un beau collége, grâce à la générosité de

son digne curé, M. Labelle, et de MM. les Drs. Meilleur et C. L. Cazeneuve. 180 élèves en fréquentent les classes.

11° *Bishop's College.*—L'Evêque anglican de Québec, le Très-Révérend Dr. Mountain, fonda en 1843 à Lennoxville, une Université protestante, à laquelle fut attaché en 1846 un High-School ou Collége. Ces deux établissements réunis ont une centaine d'élèves.

12° *Pères Oblats.*—Les Oblats de Marie Immaculée, arrivés dans le pays en 1841, ont établi, dans la partie des villes de Montréal et de Québec qu'ils desservent, des écoles fréquentées par une jeunesse nombreuse. Ils ne se livrent cependant pas eux-mêmes à l'enseignement.

13° *Collége de Ste.-Marie.*—Les Pères de la Compagnie de Jésus venaient en 1842 reprendre en Canada leurs travaux apostoliques, interrompus complétement depuis une quarantaine d'années. En 1849, ils ouvraient à Montréal un Collége, qui, sous ces maîtres habiles, a fait de rapides progrès, et compte actuellement plus de 200 élèves. Une Ecole de Droit, sous la direction de M. le professeur Bibaud, est attachée à ce collége.

14° *Université Laval.*—Les membres du Séminaire de Québec voulurent couronner, en 1852, à la sollicitation des Evêques de la Province, les services inappréciables qu'ils ren-

daient au pays depuis près de deux siècles, par l'établissement à leurs propres frais d'une Université, qui porte le noble nom de leur fondateur. Le 8 décembre, ils obtinrent une Charte royale, par la protection du gouverneur Lord Elgin et de ses ministres, et le 21 septembre 1854, cet illustre Représentant de la Souveraine inaugurait cette grande institution et en conférait les premiers degrés à plusieurs des professeurs. Elle compte déjà plus de 120 élèves, et 20 professeurs ; elle possède une bibliothèque de plus de 20,000 volumes, un cabinet de physique et un laboratoire de chimie magnifiques, et des musées considérables de botanique, de minéralogie, de géologie, de zoologie et de médecine. Les édifices coûtent au delà de $200,000. Les Facultés de Droit, de Médecine et des Arts sont organisées. N. S. P. le Pape Pie IX, par un Indult du 6 mars 1853, a aussi autorisé l'Université-Laval à conférer les degrés ordinaires en théologie. Elle s'est déjà affilié les Colléges de Nicolet, de Ste. Thérèse, de Ste. Anne et des Trois-Rivières. Cette grande et si utile institution a éprouvé cependant une perte immense, que l'on ne peut comparer qu'à celle qui venait frapper le Séminaire de Québec, le 6 mai 1708, dans la mort de son fondateur. L'Université-Laval, le 5 mai 1863, perdait à son tour son premier Recteur, l'âme de ces vastes projets, son principal fondateur, M. le grand-vicaire Louis

Jacques Casault. L'héritier de sa tâche difficile et de son dévouement est M. E. A. Taschereau, V.-G., Docteur en Droit Canon et membre du Conseil de l'Instruction Publique.

15° *St.-Francis College.*—Ce Collége, fondé à Richmond en 1854, donne l'éducation classique et commerciale à environ 90 élèves protestants.

16° *Ecole Normale Jacques-Cartier.*—Depuis son origine, cette école est sous l'habile direction du Rév. M. Hospice Verreau, ancien professeur du Collége de Ste.-Thérèse, et bien connu par ses remarquables travaux sur l'Histoire de notre pays. Il est aidé pour l'enseignement par MM. Devisme, Regnaud, Boudrias et Delany, et pour la surveillance, par un ecclésiastique. M. Brauneis est chargé de la partie musicale ; M. Ossaye a donné gratuitement jusqu'à l'année dernière des leçons d'agriculture ; enfin, un ancien élève, M. Dostaler, professe depuis quatre ans les sciences mathématiques et physiques, qu'il a étudiées tout spécialement à l'Université-Laval. 51 élèves-maîtres ont suivi les cours de cette école en 1863. Depuis son établissement jusqu'à cette dernière date, 135 diplômes y ont été octroyés à 97 élèves : 8 pour académies, 57 pour écoles-modèles, et 70 pour écoles élémentaires.

17° *Ecole Normale McGill.*—Cette école a été aussi constamment sous la direction de M. J. W. Dawson, Principal du Collége McGill et savant distingué. Elle a eu, en 1863, 80 élèves, dont 8 maîtres seulement. 272 diplômes y ont été accordés à 195 élèves : 1 pour académies, 88 pour écoles-modèles, et 183 pour écoles élémentaires. MM. Hicks, Robins, Darey, Duncan, Fowler, Andrew et McGregor sont les professeurs.

18° *Ecole Normale Laval.*—C'est le Rév. M. Edouard Jean Horan, ancien directeur du Séminaire de Québec et ancien secrétaire de l'Université Laval, qui a présidé à l'organisation de cette école. Ses études préalables, ses connaissances étendues et son expérience lui faisaient remplir très-avantageusement ces fonctions, lorsque la Providence l'a appelé le 1er. mai 1858, c'est-à-dire après une courte année, à un poste bien plus élevé, le Siége épiscopal de Kingston. Il a eu pour successeur le Principal actuel. 91 élèves, dont 39 maîtres et 52 maîtresses, ont suivi les cours de cette école en 1863. 213 diplômes ont été distribués à 198 élèves, dont 70 instituteurs et 128 institutrices : 13 diplômes sont pour académies, 121 pour écoles modèles et 79 pour écoles élémentaires. L'établissement s'est ouvert avec les professeurs suivants : MM. Toussaint, de Fenouillet, Gagnon, Juneau et Doyle. A sa

mort, M. de Fenouillet a été remplacé par M. Lacasse, qui lui aidait déjà depuis une année ; à sa nomination comme Inspecteur d'écoles, M. Juneau l'a été par un ancien élève de la maison en même temps qu'ancien instituteur, M. Cloutier ; et depuis 1860 un autre élève, M. Thibault, donne une partie de l'enseignement littéraire, grammatical, historique et scientifique. M. McSweeney vient de succéder à M. Doyle ; enfin, depuis son retour de Paris, M. Gagnon, organiste de l'église métropolitaine, est chargé de l'enseignement musical.

Le Principal, outre l'enseignement de la religion, de la pédagogie, de la littérature, de l'histoire naturelle et de l'agriculture aux élèves-maîtres et maîtresses, est encore chargé de remplir les devoirs de directeur, de préfet des études, de procureur, d'économe et de secrétaire archiviste et correspondant. La correspondance annuelle est considérable et augmente sans cesse. Un maître d'étude ecclésiastique seconde le Principal pour la conduite des élèves-maîtres. L'école annexe renferme de plus 130 petits garçons, que ce dernier doit également surveiller.

19° *Collége de St.-Joseph des Trois-Rivières.*— Cette ville, la plus ancienne du pays après Québec, a aussi depuis trois ou quatre ans son collége, grâce à la générosité de plusieurs de ses citoyens marquants, à la tête desquels se dis-

tingue l'Hon. M. J. E. Turcotte. On y compte déjà plus de 100 élèves.

20° *Collége Morrin à Québec.*—Un ancien maire de Québec, feu M. le Dr. Morrin, a légué une grande partie de ses biens pour la fondation d'un collége à l'usage de la jeunesse protestante de cette ville. On a commencé à y donner des cours de Droit et de Médecine. Ce Collége vient de s'affilier à l'Université McGill. Il a pour Principal le Rév. Dr. Cook, membre du Conseil de l'Instruction Publique.

20° *Colléges industriels.*—A part les Universités, les Séminaires et Colléges classiques, et les Ecoles Normales, le pays possède plusieurs établissements portant le nom de *Collége*, et où l'on donne principalement une éducation commerciale, industrielle ou agricole. (*a*) Parmi eux, nous citerons le Collége Joliette, fondé en 1846 par l'Hon. B. Joliette, et dirigé par les Clercs de St.-Viateur ; le Collége Masson, fondé à Terrebonne en 1847 par Mad. Veuve Masson ; celui de N.-D. de Lévis, fondé en 1852 par M. le curé Déziel, et placé sous la direction des Messieurs du Séminaire de Québec ; celui de St.-Michel de Bellechasse, fondé en 1853 par M. le curé Fortier et M. le professeur F. X. Toussaint ; celui de Ste.-Marie de Monnoir, fondé en 1853 par M. le curé Crevier, et celui

(*a*) Cette classification est conforme aux Rapports officiels.

de Rimouski, fondé en 1855 par M. le curé Tanguay. Tous ces établissements et plusieurs autres sont fort utiles ; quelques-uns enseignent un peu de latin.

21° *Ecoles spéciales primaires.*—Le Rév. M. Lagorce, mort l'an dernier au noviciat des Trappistes, établit en 1849 à Montréal un institut pour les sourds-muets. Cet institut peut être regardé comme la continuation de l'école établie à Québec en 1832 par la Législature, et qui subsista jusqu'en 1836 sous la direction de M. Ronald McDonald.

Le Collége Ste. Anne a établi en 1858 une Ecole d'Agriculture, qui pourrait rendre de bons services, si plus de fils de cultivateurs voulaient se donner la peine d'y étudier la théorie et la pratique.

22° *Frères des Ecoles Chrétiennes.*—Quatre de ces bons Frères arrivèrent à Montréal le 7 novembre 1839, et y ouvrirent deux classes le 23 décembre. Cet Ordre Religieux a été fondé en 1679 par le Vénérable J. B. de la Salle, chanoine de Reims, et a été approuvé par le St.-Siége en 1725. Ce sont Messieurs les Sulpiciens de Montréal qui ont appelé ces Frères en Canada, et qui ont établi et soutenu leur maison-mère et leurs différentes écoles avec une libéralité au-dessus de tout éloge. Ces écoles sont au nombre de 6 dans la ville de Montréal,

comprenant 32 classes sous autant de maîtres, et 4165 élèves. Dans le pays entier les Frères des Ecoles Chrétiennes ont 13 établissements, qui renferment 118 Frères et 16 novices, 26 écoles partagées en 93 classes et donnant l'instruction à 7710 enfants. Quelques-unes de ces classes sont très-fortes.

23° *Société d'Education du District de Québec.*— Plusieurs personnes amies de l'instruction, prêtres et laïcs, fondèrent à Québec, en mai 1821, cette Société destinée à maintenir quelques bonnes écoles dans la ville et même dans tout le district. Elle a été définitivement incorporée en 1844. C'est elle qui, dirigée par Mgr. Baillargeon, alors curé de N.-D., a demandé pour Québec, les Frères des Ecoles Chrétiennes, et les a installés en 1842 dans sa belle propriété sur la Rue des glacis. Elle maintient aujourd'hui six classes dans une maison appartenant à M. le curé Auclair, en face de l'église St. Jean Baptiste, et y instruit, par le moyen des Frères, 500 enfants. Ces Frères ont en outre plusieurs classes sous le contrôle des Commissaires. Ils comptent à Québec plus de 2000 élèves.

24° *Clercs de St.-Viateur.*—En 1846, l'Hon. Barthélemi Joliette, fondateur du village de l'Industrie, qui porte aujourd'hui son nom respecté, y appelait les Clercs de St.-Viateur pour prendre la direction du collége qu'il y avait

élevé. Cet établissement, que nous avons déjà mentionné, est sur un pied florissant. Les Clercs de St.-Viateur ont encore sous leurs soins plusieurs autres maisons d'éducation dans le diocèse de Montréal.

25° *Frères de St.-Joseph.*—Ces Frères sont venus en Canada en 1847 à la demande de feu M. St.-Germain, curé de St.-Laurent dans l'Ile de Montréal. Ils sont sous la direction des Pères de Ste.-Croix du Mans, et ont plusieurs autres écoles dans différentes paroisses du diocèse de Montréal.

26° *Société de St. Vincent de Paul.*—Cette admirable Société de charité a mis au nombre de ses œuvres celle du *patronage des écoles*, c'est-à-dire qu'elle fournit à un certain nombre d'enfants pauvres les habits et les livres nécessaires pour qu'ils puissent recevoir une instruction chrétienne, et qu'elle suit soigneusement leurs progrès dans la vertu et l'étude. Cete œuvre est surtout dirigée à Québec par le Chapelain de la Société, le Rev. Edmond Langevin, Secrétaire de l'archidiocèse.

27° *Associations littéraires et scientifiques.*—Dans nos villes et dans plusieurs de nos campagnes ont été établies des Associations pour l'avancement des lettres et des sciences, mais dont la simple énumération nous mènerait beaucoup

trop loin. Plusieurs portent le nom d'*Institut*, de *Cercle littéraire*, de *Cabinet de lecture*, etc.

28° *Amis de l'Education.*—Il nous serait agréable de donner ici une liste de ces hommes zélés et généreux qui n'ont reculé et ne reculent encore devant aucun sacrifice de temps ou d'argent pour encourager l'Education au milieu de nous; on les trouve également parmi les laïques et au sein du clergé. Mais les bornes que nous nous sommes prescrites nous rendent impossible l'accomplissement de cette tâche.

29° *Instituteurs laïcs.*—Beaucoup d'instituteurs, vraiment dignes de leur nom, enseignent aujourd'hui dans nos villes et nos campagnes, avec un dévouement au-dessus de tout éloge. Plusieurs ont vieilli dans cette laborieuse occupation; les autres cherchent à les imiter, en marchant sur leurs traces. Pleins d'ardeur et d'une noble émulation, ils travaillent à rehausser dans l'opinion publique leur état si utile et si respectable, en se mettant au niveau de leur position par leur application à l'étude, leurs succès dans l'enseignement et la régularité de leur conduite. Aussi voit-on un grand nombre d'académies de garçons, d'écoles modèles et d'écoles élémentaires sous la direction de maîtres très-capables.

2° ÉCOLES DE FILLES.

1° *Ursulines de Québec.*—Cette maison ne cesse de prendre du développement et d'agrandir sa sphère d'utilité. Elle a actuellement un pensionnat, un demi-pensionnat et un externat distincts. Les Dames Ursulines se sont de plus chargées des élèves-institutrices de l'Ecole Normale Laval, comme nous l'avons dit ailleurs. L'externat, situé à la place de l'ancienne maison de Mad. de la Peltrie, forme l'école modèle annexe de l'Ecole Normale. 400 élèves s'instruisent dans ces divers départements de la *doyenne* de toutes nos maisons d'éducation.

2° *Sœurs de la Congrégation.*—L'œuvre de la Sœur Bourgeois a subi une transformation considérable. Cet Institut a non-seulement une trentaine de missions dans différentes paroisses des campagnes, mais il possède dans les villes de Montréal et de Québec des pensionnats, des demi-pensionnats et des externats très-nombreux. Les premiers sont sur un pied fort élevé. L'établissement de Québec, qui instruit 700 enfants, été transporté, en 1844, de la Basse-Ville à St. Roch en face de l'église, dans une magnifique bâtisse due en majeure partie à la générosité de feu Mgr. Signay et de M. le curé Charest. Les Sœurs de la Congrégation tiennent encore

plusieurs classes à St.-Sauveur pour 300 enfants. A Montréal, outre la maison-mère sur la rue Notre-Dame, elles ont les splendides établissements de Villa-Maria et du Mont Ste.-Marie, ainsi que l'Académie St.-Denis, et donnent l'enseignement à près de 4000 jeunes personnes. Il y a en tout 333 Sœurs professes et 76 novices, dont 252 enseignent, dans 35 maisons, à plus de 10,000 élèves.

3° *Hôpital-Général de Québec.*—Cette utile maison, après avoir servi d'asile aux blessés des deux armées rivales, lors des batailles de 1759 et 1760, a repris la grande œuvre de l'éducation des jeunes filles avec beaucoup de succès, et instruit annuellement environ 100 élèves.

4° *Ursulines des Trois-Rivières.*—Cette ancienne communauté continue à instruire un grand nombre des jeunes filles de la ville et du district où elle est située.

5° *Sœurs Grises.*—Les filles de Mad. d'Youville ont continué à donner l'instruction aux nombreux orphelins et enfants abandonnés qu'elles ont à leur charge. Depuis 1858, elles ont encore pris à Montréal le soin de deux salles d'asile, sous la direction de M. Rousselot, prêtre de St.-Sulpice; elles y reçoivent plus de 800 enfants.—En 1848, à la demande de Mgr. Turgeon, les Sœurs de la Charité se sont établies à Québec, où elles occupent les vastes

bâtiments que leur a fait construire ce vénérable prélat, sur le haut de la Côte-à-Coton : elles ont de plus des classes à Près-de-Ville. Dans ces deux maisons elles instruisent environ 600 enfants. Elles ont encore fondé plusieurs missions à la campagne.

6° *Sœurs de la Providence.*—Cette précieuse communauté a été fondée à Montréal en 1828 par Mad. veuve Gamelin. Outre le soin des vieillards et des infirmes, elle donne encore l'instruction à près de 500 enfants, et dirige une salle d'asile, ainsi qu'un institut pour les sourdes-muettes. Ces œuvres importantes, ainsi que beaucoup d'autres, sont dues au zèle infatigable de Mgr. Bourget, digne héritier du dévouement de Mgr. Lartigue.

7° *Les Dames du Sacré-Cœur.*—Arrivées au Canada en 1842, ces Religieuses se fixèrent d'abord à St.-Jacques de l'Achigan. Aujourd'hui dans leur bel établissement du Sault-au-Récollet, qui fut ouvert en 1858 et qui doit tant à Mgr. Vinet, elles donnent l'éducation à 100 pensionnaires et 80 externes. A l'externat qu'elles tiennent à Montréal, dans la rue Lagauchetière, depuis 1861, elles ont aussi environ 80 élèves.

8° *Sœurs des SS. Noms de Jésus et Marie.*—Cette Congrégation, d'origine canadienne, a commencé à Longueuil, par la munificence de

M. le curé L. M. Brassard, en 1843. Depuis 1860, Mgr. Bourget l'a transférée à Hochelaga, au Pied-du-Courant. Il y a 145 religieuses et 60 novices, divisées entre 14 missions, tant en Canada qu'à l'étranger. Elles ont un pensionnat, qui renferme 120 élèves.

9° *Bon-Pasteur, à Montréal.*—Les Sœurs de cette Communauté, établie à Montréal en 1844 et venant d'Angers, ont ajouté, dès leur arrivée dans ce pays, à leur héroïque œuvre propre, celle de l'instruction des jeunes filles.

10° *Bon-Pasteur, à Québec.*—Cet établissement prospère est d'origine canadienne ; il est dû surtout au zèle de Mgr. Baillargeon, et au dévouement de G. M. Muir, Ecuyer, et de la Société de St. Vincent de Paul. Il a été fondé en 1850 principalement par Mad. veuve Roy, qui en a été la première supérieure. Outre le soin des malheureuses repenties, les Sœurs du Bon-Pasteur, Servantes du Cœur Immaculé de Marie, instruisent plus de 360 enfants dans leurs classes de la ville, et beaucoup d'autres dans trois ou quatre paroisses de la campagne. Leurs classes de la ville sont sur un excellent pied, grâce spécialement à Jacques Crémazie, Ecuyer, membre du Conseil de l'Instruction Publique et Professeur de Droit à l'Université Laval, qui a aussi beaucoup travaillé à la prospérité des classes des Sœurs de

la Charité et des Frères des Ecoles Chrétiennes de Québec.

11° *Religieuses de Jésus-Marie.*—Cette communauté, dont l'établissement à St.-Joseph de Lévis, est le fruit du zèle de M. le curé Routier, aidé de ses généreux paroissiens, est originaire de France, et les premières Sœurs sont arrivées ici en 1856. Dans le court espace de huit années, cet Institut a pris un merveilleux accroissement, et a pu fonder plusieurs autres maisons. Celle de la Pointe-Lévis renferme un pensionnat nombreux, possède des musées fort intéressants, et rivalise pour le cours d'études avec nos meilleurs établissements d'éducation.

12° *Autres Congrégations enseignantes.*—Il y a encore plusieurs autres communautés très-utiles, entre autres : les Sœurs de Ste.-Croix, arrivées en Canada en 1847, et établies à St. Laurent dans l'Ile de Montréal par la générosité de M. le curé St.-Germain ; les Filles de Ste.-Anne, dont l'Institut a été fondé en 1848, et qui ont succédé, à St.-Jacques de l'Achigan, aux Dames du Sacré-Cœur ; les Sœurs de la Présentation de Marie, venues du diocèse de Viviers en 1853, et établies à St.-Hyacinthe ; la Congrégation de l'Assomption, fondée la même année à St.-Grégoire, par M. le curé Harper et par M. Marquis, actuellement curé de St.-Pierre Célestin.

13° *Département des Elèves-Institutrices de l'Ecole Normale Laval.*—Les élèves-institutrices, placées sous les soins des Religieuses Ursulines, reçoivent de ces Dames l'enseignement des branches suivantes : histoire sainte, catéchisme, anglais, dessin et musique. Toutes les autres matières d'études leur sont enseignées par MM. les professeurs Toussaint et Lacasse, et par le Principal.

L'école annexe renferme 180 petites filles, qui sont sous la direction de ce dernier, et sous la conduite des Religieuses et des élèves-maîtresses.

14° *Sociétés de dames charitables.*—Nos villes comptent plusieurs Sociétés, composées de dames charitables, qui soutiennent des écoles gratuites, où les enfants pauvres reçoivent le bienfait d'une instruction conforme à leurs besoins présents et à venir.

15° *Institutrices laïques.*—Partout, dans nos campagnes surtout et jusque dans les concessions les plus reculées, presque au milieu des forêts, de courageuses institutrices luttent de dévouement et d'intrépidité avec les Vierges consacrées au Seigneur, pour répandre parmi les enfants du peuple, les trésors d'une éducation religieuse. Avec une abnégation entière, elles consacrent leurs plus belles années à cette œuvre difficile, et ne peuvent attendre qu'une

rémunération généralement insuffisante. Que l'estime et la reconnaissance publiques viennent au moins les dédommager d'une vie sacrifiée au bonheur de l'enfance.

Ici s'arrête notre travail : il est loin d'être complet ; mais, tout imparfait qu'il est, il suffit, croyons-nous, pour prouver d'une manière incontestable le haut prix que la population du Bas-Canada a toujours attaché à la bonne éducation de la jeunesse.

FIN DE L'APPENDICE.